

ASSEMBLEE **GENERALE**

Textes adoptés

Lundi 18 septembre 2023 – 15h00

Ordre du Jour

1. Intervention de la Ministre des sports et des Jeux olympiques et paralympiques ;
2. Délibération 25-2023 relative à la désignation du (de la) Président(e) de l'Agence ;
3. Délibération 26-2023 relative à la désignation des vice-président(e)s de l'Agence ;
4. Intervention du Président et des vice-président(e)s de l'Agence nationale du Sport;
5. Délibération 27-2023 relative à l'adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport – 20 juin 2022;
6. Délibération 28-2023 relative à l'adoption du rapport d'activités 2022 de l'Agence nationale du Sport, présentation par le Directeur général ;
7. Point d'information et échanges sur la mise en œuvre du programme « Ambition Bleue » (illustration vidéo) ;
8. Point d'Information et échanges sur la mise en œuvre du programme « Impulsion Sport » (illustration vidéo) ;
9. Point d'information et échanges autour de la mise en œuvre de la déclinaison territoriale de la nouvelle gouvernance du sport : intervention de de Philippe SAID, Président de la conférence régionale du Sport de Nouvelle Aquitaine ;
10. Point d'information et échanges autour de la mise en œuvre de la stratégie menée en termes de partenariats : intervention du partenaire de l'Agence Nike et présentation du projet « team gogirls » ;
11. Clôture par le Président de l'Agence nationale du Sport.

1. Intervention de la Ministre des sports et des Jeux olympiques et paralympiques

2. Délibération 25-2023 relative à la désignation du (de la) Président(e) de l'Agence

L'Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Vu le code du sport et notamment les articles L112-10 et suivants relatifs à la création de l'Agence nationale du Sport ;

Vu la convention constitutive en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport et notamment son article 12;

Vu la délibération 02-2023 du 13 mars 2023 relative à la prochaine assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Article Unique

L'Assemblée générale désigne, sur proposition de la Ministre des sports et des Jeux olympiques et paralympiques, Monsieur Michel CADOT Président de l'Agence nationale du Sport.

Fait à Créteil, le 18 septembre 2023

Le Président de l'Agence nationale du Sport



3. Délibération 26-2023 relative à la désignation des vice-président(e)s de l'Agence

L'Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Vu le code du sport et notamment les articles L112-10 et suivants relatifs à la création de l'Agence nationale du Sport ;

Vu la convention constitutive en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport et notamment son article 12;

Vu la délibération 27-2023 relative à la désignation du (de la) Président(e) de l'Agence,

Vu la délibération 02-2023 du 13 mars 2023 relative à la prochaine assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Article 1^{er}

L'Assemblée générale désigne le président du Comité National Olympique et Sportif Français, représentant du collège du mouvement sportif, vice-président de l'Agence nationale du Sport.

Article 2

L'Assemblée générale désigne David LAZARUS, représentant du collège des Collectivités Territoriales, vice-président de l'Agence nationale du Sport.

Article 3

L'Assemblée générale désigne Dominique CARLAC'H, représentante du collège du monde économique, vice-présidente de l'Agence nationale du Sport.

Fait à Créteil, le 18 septembre 2023

Le Président de l'Agence nationale du Sport



4. Intervention du Président et des vice-président(e)s de l'Agence nationale du Sport

5. Délibération 27-2023 relative à l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport du 20 juin 2022

L'Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Vu le code du sport et notamment les articles L112-10 et suivants relatifs à la création de l'Agence nationale du Sport ;

Vu la convention constitutive en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport », et notamment son article 12 ;

Vu le règlement intérieur et financier en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport » ;

Vu la délibération 02-2023 du 13 mars 2023 relative à la prochaine assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Article Unique

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 juin 2022 joint à la présente délibération est adopté.

Fait à Créteil, le 18 septembre 2023

Le Président de l'Agence nationale du Sport



6. Délibération 28-2023 relative à l'adoption du rapport d'activités 2022 de l'Agence nationale du Sport

L'Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Vu le code du sport et notamment les articles L112-10 et suivants relatifs à la création de l'Agence nationale du Sport ;

Vu la convention constitutive en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport et notamment son article 12;

Vu le règlement intérieur et financier en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport ;

Vu la délibération 02-2023 du 13 mars 2023 relative à la prochaine assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Article Unique

Le projet de rapport d'activités 2022 joint à la présente délibération est adopté.

Fait à Créteil, le 18 septembre 2023

Le Président de l'Agence nationale du Sport





AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

**RAPPORT
D'ACTIVITÉS 2022**

03.

Éditos

- 03 Michel CADOT, Président de l'Agence nationale du Sport
- 04 Frédéric SANAUER, Directeur Général de l'Agence nationale du Sport
- 05 Amélie OUDÉA-CASTÉRA, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

06.

Notre gouvernance

- 06 Notre gouvernance nationale
- 07 La gouvernance territoriale
- 11 Le bilan de la Convention d'objectifs État/Agence

16.

Notre organisation

- 16 Notre Équipe
- 18 Notre Bilan Social
- 20 Notre Bilan Financier
- 22 L'Évolution des systèmes d'informations

23.

L'Agence en bref

- 23 Nos temps-forts
- 24 Les chiffres clés
- 27 Contribution de l'Agence aux politiques publiques du Ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

35.

La Haute Performance

- 35 Général
- 44 Le soutien aux fédérations
- 51 Le soutien individualisé aux athlètes
- 61 L'optimisation de la performance
- 76 Les équipements et matériels HP
- 81 La déclinaison territoriale
- 87 Les autres actions transversales

91.

Développement des pratiques

Développement fédéral et territorial (DFT)

- 91 Notre feuille de route
- 92 La part nationale
- 102 Nos dispositifs territoriaux
- 104 La part territoriale
- 110 Outre-mer

111.

Développement des pratiques

Équipements

- 111 Éléments de contexte
- 112 Orientations
- 113 8 Enveloppes en 2022 pour les volets Développement des Pratiques et Haute Performance

123.

La communication

- 123 L'Agence : un positionnement qui évolue
- 124 Temps-forts 2022
- 125 Les bilans chiffrés

128.

Nos défis 2023

129.

Annexes

L'ÉDITO

Michel CADOT

Président de l'Agence nationale du Sport,



© Thomas Raffoux

« L'Agence nationale du Sport est née d'une volonté affirmée d'accompagner la transformation du modèle sportif français par la mobilisation collective des acteurs locaux, du monde sportif et des responsables économiques et sociaux dans un double objectif de développement des pratiques sportives sur l'ensemble du territoire national et de progression des résultats de nos athlètes sur la scène internationale dans la perspective des jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Moins de trois ans après sa création par la loi du 1^{er} août 2019, l'Agence nationale du Sport enregistre de nombreuses avancées significatives.

Dans le prolongement du séminaire, tenu le 18 juillet 2022 à l'initiative de la ministre des sports et des jeux olympiques et paralympiques, une vision partagée du « projet sportif commun » construite par un travail de fond a été adoptée. Ce « projet commun » traduit les engagements renouvelés des membres fondateurs de l'Agence pour définir la feuille de route commune jusqu'en 2024. Son élaboration s'est accompagnée de la clarification des relations de travail entre la direction des sports, l'Agence et l'INSEP. Il faut se féliciter de ce profond changement d'état d'esprit, associé à l'adoption et à la mise en œuvre effective de stratégies et d'outils de travail collectifs entre tous les acteurs de l'écosystème sportif.

Le projet stratégique commun pour le sport porté par l'Agence s'appuie également sur une gouvernance territoriale du sport. Les conférences régionales du sport sont désormais installées en métropole et l'auront toutes été en Outre-mer dans les mois à venir. Les projets sportifs territoriaux (PST) ont été adoptés sur la plupart des territoires. Les premiers contrats pluriannuels d'orientation et de financement (CPOF) vont être signés. Il faut, au moment d'apprécier la tâche accomplie, avoir bien conscience de la complexité de tels exercices.

Par ailleurs, le « Plan 5 000 Terrains de sport » est, à mi-parcours, d'ores et déjà une vraie réussite par le très grand nombre de projets reçus et la rapidité de leur concrétisation. Je remercie les personnels des DRAJES et des SDJES qui, aux côtés de ceux de l'Agence, ont su se montrer à l'écoute des attentes des collectivités territoriales et des fédérations sportives. La simplification des procédures opérée pour l'occasion a été fort utile et bien perçue sur les territoires.

Je salue le travail considérable, effectué « loin du feu des projecteurs », par celles et ceux qui reçoivent et analysent, avec un sens aigu du service public, les dossiers de demandes de subventions aux plans national et territorial.

Enfin, sous la houlette du manager général de la Haute Performance, de très nombreuses initiatives ont été prises pour placer nos sportives et nos sportifs dans les meilleures conditions possibles de réussite lors des jeux olympiques et des jeux paralympiques de l'été 2024. La barre a été placée très haut. Le travail accompli dans tous les domaines doit nous permettre de répondre présent lors du rendez-vous majeur.

Notre ambition est simple à afficher et nous essayons de la décliner avec transparence et détermination : « Agir ensemble, mouvement sportif, collectivités territoriales, services de l'Etat et entreprises, pour faire du sport un bien commun et renforcer, dès à présent et sur le long terme, la place du sport dans la vie des Français »

L'ÉDITO

Frédéric SANAUR

Directeur Général de l'Agence nationale du Sport,



© Jean-Paul Loyer

« 2019–2022. A peine quatre années d'existence et voici déjà venu le temps des premiers remerciements. Avant de partager avec vous quelques faits saillants de l'année 2022, je souhaiterais exprimer au nom de l'Agence toute notre gratitude à Mme Roxana Maracineanu.

Ministre des Sports au moment où l'Agence nationale du Sport n'était encore qu'une intention collective, elle a accompagné et soutenu chaque étape de notre jeune existence, depuis notre création jusqu'au moment où le budget d'intervention de l'Agence dépassait les 450 millions d'euros. Sa confiance dans le nouveau modèle de gouvernance partagée a été totale, son engagement pour soutenir les acteurs du sport lors de la crise sanitaire du Covid-19, résolu. J'adresse également mes remerciements les plus chaleureux à M. Gilles Quénéhervé, directeur des Sports entre 2018 et 2022, ainsi qu'aux deux députés qui ont siégé au Conseil d'administration de l'Agence : Mme Fannette Charvier et M. Régis Juanico.

Vous l'aurez compris, l'Agence a connu en 2022 certaines évolutions sur le plan institutionnel. Des visages familiers ont pris le large et d'autres sont activement montés à bord du navire, au premier rang desquels Mme Amélie Oudéa-Castéra, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Lancement du projet Gagner en France, accélération de la déclinaison territoriale de la nouvelle gouvernance du sport avec la formalisation des premiers projets sportifs territoriaux, suivie de l'installation des Conférences des Financeurs du Sport, adoption de la stratégie Impulsion Sport de développement des pratiques de l'Agence, montée en puissance du déploiement du plan des 5000 terrains de sport, poursuite des appels à projets partenariaux (Impact 2024, Gagner du terrain), etc. : ces quelques exemples ne constituent qu'un échantillon de la liste des nombreux motifs de satisfaction pour l'année écoulée.

Que nous songions à la haute performance, au développement des pratiques, aux équipements sportifs ou encore à la déclinaison territoriale, les pages qui suivent témoignent de l'activité intense qui a occupé les équipes de l'Agence nationale du Sport en 2022 et celles des services déconcentrés de l'Etat chargés des sports au sein des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

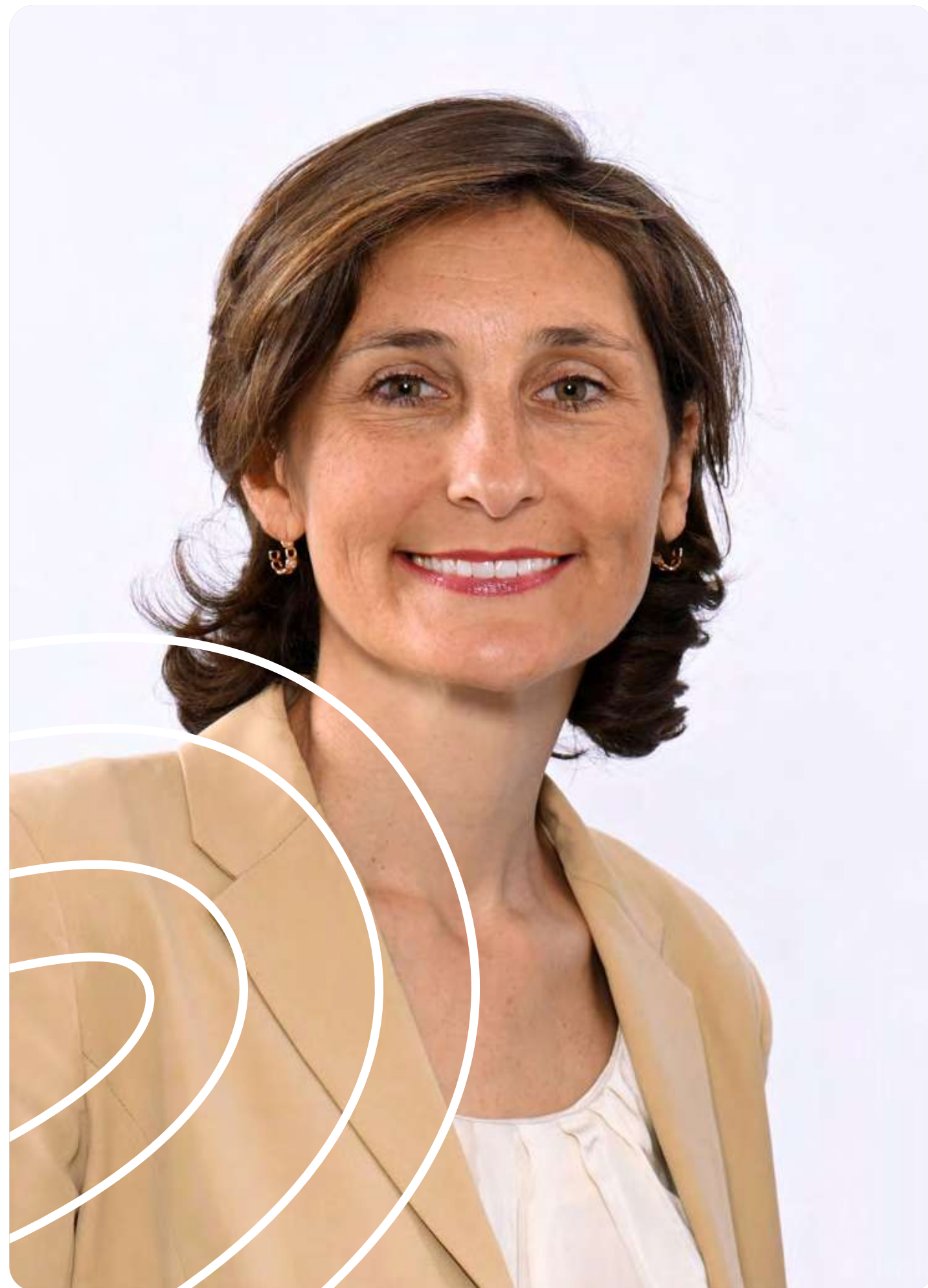
Chaque jour qui passe nous rapproche davantage de l'échéance majeure vers laquelle tendent l'ensemble des acteurs du sport en France : les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Pour reprendre à notre compte le titre choisi par la Cour des comptes en juillet 2022 dans le rapport qu'elle a consacré à l'Agence nationale du Sport, voilà un beau « défi qui reste à relever ».

Une chose est certaine, l'Agence nationale du Sport, l'ensemble de ses membres fondateurs et de ses salariés, est à la tâche pour le relever et pour être à la hauteur de ce rendez-vous historique grâce auquel nos deux missions seront mises en valeur : la réussite sportive des équipes de France olympique et paralympique et l'héritage des Jeux, pour faire de la France une nation sportive. »

L'ÉDITO

Amélie Oudéa-Castéra

Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques



© KMSP

« Dessiner un modèle sportif français à la hauteur des grands défis du 21e siècle. Voilà l'ambition qui a présidé à la création de l'Agence nationale du Sport en avril 2019, avec la perspective des premiers Jeux d'été organisés en France depuis un siècle, et des premiers Jeux Paralympiques de notre histoire. Avec, pour ce faire, une nouvelle gouvernance « collégiale et partagée » afin d'être pleinement au diapason de l'évolution des pratiques sportives de notre société, en embrassant les enjeux du sport dans leur diversité.

Une diversité qui est d'abord une force immense, comme en témoignent les accomplissements importants de ces quatre dernières années, du développement de la pratique à la gestion de la haute-performance, de l'inclusion sociale à l'accélération de la transition écologique.

Mais, parce que la création de l'Agence est encore récente, il était essentiel que cette année permette de tirer toutes les conséquences sur les responsabilités et missions de chacun, afin d'être parfaitement alignés d'ici aux Jeux. C'est pour ce faire que, le 18 juillet 2022, j'ai organisé un séminaire à l'INSEP, en présence des acteurs du sport français, avec un objectif très clair : partager notre vision pour son avenir, en clarifier la gouvernance puis s'accorder sur un calendrier d'actions.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les résultats sont là ! Depuis lors, et en seulement quelques mois, les membres fondateurs de l'Agence ont adopté leur « projet commun » et ses équipes ont conçu un protocole de travail avec la Direction des sports. Par ailleurs, nous avons actualisé la convention d'objectifs et de moyens et travaillé à cartographier ses missions afin de rendre encore plus lisible son action. Surtout, la déclinaison territoriale de l'action de l'Agence est nettement montée en puissance, notamment à travers l'installation de l'ensemble des conférences régionales du sport en métropole.

L'ensemble des territoires résonnent d'ailleurs déjà de cette belle dynamique sportive. Dès sa première année de mise en œuvre, le plan 5000 terrains de sport, lancé par le Président de la République en octobre 2021, a permis de financer plus de 2100 équipements sportifs. Avec une méthode : pragmatisme et dialogue, ce qui a conduit l'Agence à adapter en fin d'année ses critères d'intervention pour être en phase avec les besoins concrets des collectivités, en rendant éligibles l'ensemble des territoires ainsi que certaines dépenses de design actif.

C'est également dans cet esprit que nous avons veillé à ce que ces équipements sportifs soient éligibles au « Fonds vert » puis qu'avec le président de l'Agence, Michel Cadot, nous avons sensibilisé les préfets sur ce sujet, tant il est crucial pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie, notamment des collectivités et, plus largement, pour que le sport prenne toute sa part à la transition écologique.

Enfin, dans notre chemin vers les Jeux, la stratégie « Ambition Bleue » et le dispositif « Gagner en France » confirment tous deux leur belle montée en puissance. A l'issue des championnats du monde 2022, nos sportifs se classent en effet 4e dans les disciplines olympiques et 6e côté paralympique. Ce qui signifie une chose : l'objectif fixé par le Président d'inscrire durablement la France dans le top 5 des nations les plus médaillées est à portée du travail de l'Agence autant que de l'engagement et des rêves de nos sportifs.

L'Agence nationale du Sport, et l'ensemble des membres qu'elle rassemble, peuvent être fiers de tout le chemin déjà accompli. Qu'elle continue dans cette voie pour que ce rendez-vous historique entre la France et les Jeux soit un immense succès pour la Nation toute entière, qui permette à la flamme du sport de briller longtemps après le 8 septembre 2024 au cœur de notre société et pour l'ensemble de nos concitoyens. »

NOTRE GOUVERNANCE

NOTRE GOUVERNANCE NATIONALE



Groupement d'intérêt public, l'Agence nationale du Sport est née d'un modèle partenarial entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et leurs groupements, et les acteurs du monde économique, dans le cadre d'une profonde évolution du modèle sportif français.

Ce modèle repose sur la volonté des parties prenantes de créer au niveau national un dispositif collégial de concertation et de décision, permettant une meilleure lisibilité des politiques publiques sportives et davantage de cohérence dans leurs financements.

Chaque membre s'engage à mobiliser, en faveur de ce projet commun et d'intérêt général, sa capacité d'influence et d'intervention pour entraîner ses adhérents et ses réseaux dans la mise en œuvre de ce nouveau modèle.



- **1 Assemblée générale** : le 20 juin 2022 (validation du rapport d'activités 2021, présentation des stratégies « Ambition Bleue » et « Impulsion Sport ») ;
- **4 Conseils d'administration** : 15 mars, 20 juin, 6 octobre et 8 décembre 2022 (validation des critères d'intervention du groupement, adoption de deux budgets rectificatifs 2022 et du budget initial 2023) ;
- **4 Réunions de bureau** : 7 mars, 10 juin, 27 septembre et 28 novembre 2022 ;
- **2 Comités d'audit, d'éthique, de déontologie et des rémunérations** : 30 mai et 7 novembre 2022 ;
- **2 Groupes de suivi Développement des pratiques** : 6 juillet et 26 octobre 2022 ;
- **1 Groupe de suivi Haute Performance** : prévu en décembre mais finalement reporté en janvier 2023 ;
- **2 Comités de programmation des Équipements sportifs** : 14 et 21 septembre 2022 ;
- **3 Comités emploi** : 31 mai, 1^{er} juillet et 18 octobre 2022 ;
- **8 Commissions dédiées au Développement des modèles économiques et des financements** : 14 janvier, 18 février, 18 mars, 19 avril, 6 juillet, 19 septembre, 27 octobre et 29 novembre 2022 ;
- **3 Commissions chargées du fonds de soutien à la production audiovisuelle** : 3 juin, 20 juillet et 10 novembre 2022.

État



Mouvement sportif



Collectivités territoriales



Monde économique



LA GOUVERNANCE TERRITORIALE



La déclinaison territoriale de la gouvernance partagée se matérialise, depuis janvier 2021, dans chaque région au travers de deux instances de concertation :

- Une **conférence régionale du sport** qui établit la stratégie collective en matière de politique sportive, sur 5 ans, tenant compte des spécificités et priorités locales dans un projet sportif territorial (PST).
- Une **conférence des financeurs du sport** qui propose le co-financement de projets structurants, en cohérence avec les priorités du PST, en favorisant un accompagnement croisé de financeurs présents sur tout le territoire.

Le Préfet de région est délégué territorial de l'Agence, en s'appuyant sur les services déconcentrés de l'État en charge du sport.

À l'image de l'Agence, se retrouvent autour de la table des conférences les **4 collèges** (l'État, collectivités territoriales, mouvement sportif, monde économique et social) composés de différents représentants de structures à l'échelon régional.

Dans ce cadre, l'Agence intervient pour **accompagner ces acteurs nationaux et locaux** dans la compréhension des enjeux, de l'opportunité, et de l'opérationnalité de cette gouvernance partagée.

Elle était ainsi présente physiquement et/ou en distanciel en 2022, **à l'installation de 4 conférences régionales du sport en outre-mer, à l'adoption de 9 Projets Sportifs Territoriaux et à l'installation de 5 conférences des financeurs du sport.**

Elle a participé et animé **une centaine de réunions** avec les DRAJES, les membres titulaires et suppléants des conférences, les dirigeants de ces structures au niveau national et d'autres partenaires à cette gouvernance partagée.

Deux notes d'orientation ont été diffusées aux délégués territoriaux de l'Agence, aux présidents des conférences et aux entités qui y désignent des représentants, afin également de les guider dans le fonctionnement de ces instances.

Elle est enfin présente **en soutien au fonctionnement des conférences** par des webinaires avec les acteurs de l'écosystème sportif, des échanges quotidiens, des éclairages, des conseils, des partages d'expérience... De manière générale, l'Agence assure la **promotion de la nouvelle gouvernance** du sport sur le plan territorial et au niveau national.

Avec les présidentes et présidents des conférences, et le président de l'Agence Michel CADOT, le **Cercle des président/e/s** s'est réuni 2 fois en 2022 (février et octobre). Il permet d'animer ce réseau pour échanger régulièrement ensemble, mais également permettre de partager les expériences, les bonnes pratiques, les propositions, les interrogations, les difficultés, afin de faire évoluer de manière cohérente, concertée et constructive la déclinaison territoriale de la nouvelle gouvernance du sport.

CALENDRIER D'INSTALLATION DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DU SPORT

SOMMAIRE



Les 9 PST adoptés en 2022 sont axés autour de **3 à 6 axes structurants**, et parfois d'un axe transversal, déclinés en objectifs voire actions. Les conférences des financeurs du sport peuvent ainsi orienter les priorités d'actions.

9 emplois ont été créés autour du secrétariat général des conférences en régions, assuré par les DRAJES, afin de permettre un fonctionnement efficace au quotidien, en lien avec les services dont sont issus les présidents des conférences.

Des **outils de communication dédiés** se déploient pour assurer localement une meilleure connaissance de ces instances, de leurs missions, du rôle de chacun en leur sein et au-delà (réseaux sociaux, sites internet, newsletters...).

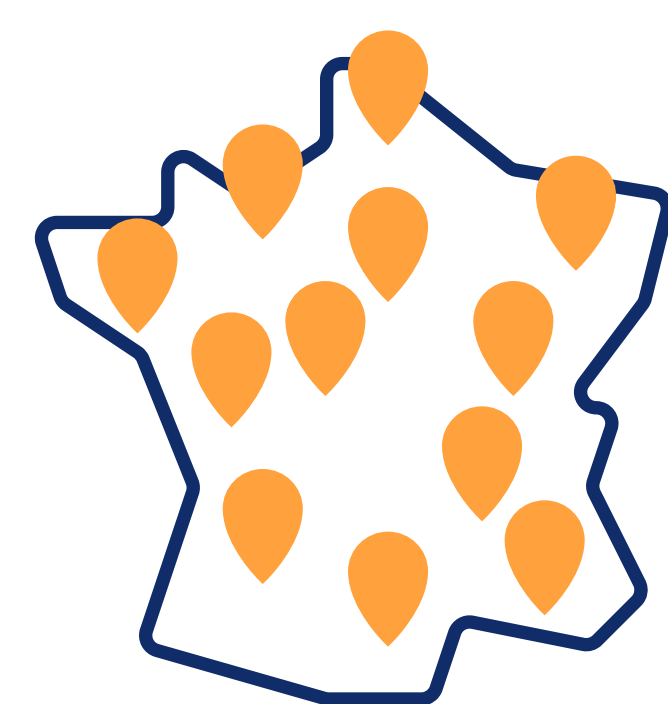
Le site internet de l'Agence centralise tous les diagnostics territoriaux réalisés dans le cadre des conférences régionales du sport, ainsi que tous les PST et les compositions des différentes conférences.

TROMBINOSCOPE

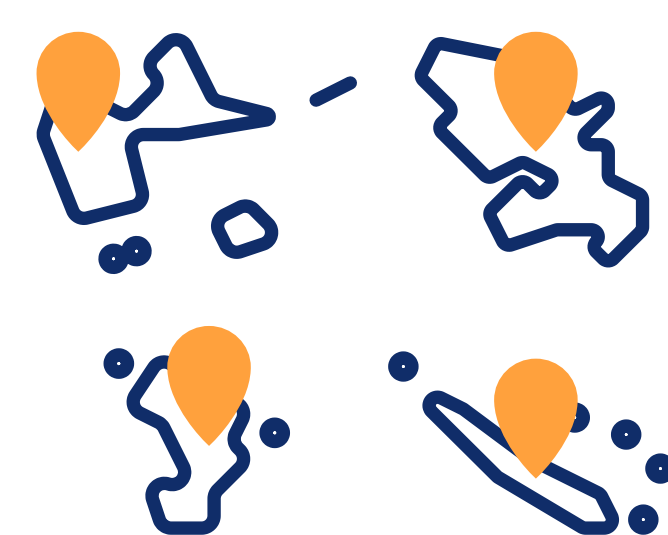
SOMMAIRE

PRÉSIDENT(E)S CONFÉRENCES
RÉGIONALES DU SPORTALEXANDRE
NANCHI
**AUVERGNE
RHÔNE-ALPES**PHILIPPE
POULIQUEN
BRETAGNEFRANÇOIS
BONNEAU
**CENTRE VAL-
DE-LOIRE**HENRY
LEMOINE
GRAND-ESTCAMILLE
ELISABETH
GUADELOUPEEVELYNE
CIRIEGI
ÎLE-DE-FRANCEJOSETTE
MANIN
MARTINIQUENICOLAS
MARAIS
NORMANDIEPHILIPPE
SAÏD
**NOUVELLE-
AQUITAINE**KAMEL
CHIBLI
OCCITANIEHERVÉ
LIBERMAN
**PROVENCE-
ALPES-CÔTE
D'AZUR**ISABELLE
LEROY
**PAYS DE
LA LOIRE**PRÉSIDENT(E)S CONFÉRENCES
DES FINANCEURS DU SPORTGILLES
PASSOT
**AUVERGNE
RHÔNE-ALPES**FRANCIS
CAMMAL
**CENTRE VAL-
DE-LOIRE**BERNARD
COHEN-HADAD
ÎLE-DE-FRANCEVINCENT
SAULNIER
**PAYS DE
LA LOIRE**

CHIFFRES CLÉS DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE



12
CONFÉRENCES RÉGIONALES
DU SPORT INSTALLÉES
DANS L'HEXAGONE



4
EN OUTRE-MER



5 PRÉSIDENT.E.S |
MOUVEMENT SPORTIF



10 COLLECTIVITÉS



1 USAGER



5 PRÉSIDENTES



7 VICE-PRÉSIDENTES



11 VP MONDE
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



EN MOYENNE :

58
MEMBRES
DANS L'HEXAGONE

26
MEMBRES
EN OUTRE-MER

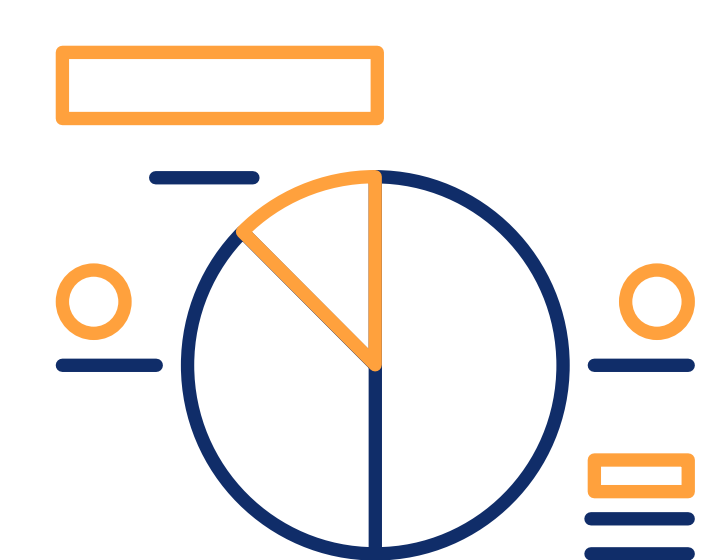


3 À 6
COMMISSIONS THÉMATIQUES



5
CONFÉRENCES
DES FINANCEURS
INSTALLÉES

3 PRÉSIDENTS
COLLECTIVITÉS
1 PRÉSIDENT ÉTAT
1 PRÉSIDENT MONDE
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



12
DIAGNOSTICS
TERRITORIAUX RÉALISÉS

9
PST ADOPTÉS

LE BILAN DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ÉTAT AGENCE VALIDÉE EN 2022

1/5

Les objectifs et indicateurs de performance fixés à l'Agence font l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'État et l'Agence nationale du Sport prévue par la loi du 1^{er} août 2019.

Indicateurs		Réalisé 31/12/2019	Réalisé 31/12/2020	Réalisé 31/12/2021	Cible 31/12/2022	Réalisé 2022
Objectif Stratégique A : Construire un modèle partenarial de gouvernance des politiques sportives						
1	Nombre de réunions des conférences régionales du sport organisées chaque année	NC	NC	26	48	34
2	Nombre de réunions des conférences des financeurs organisées chaque année	NC	NC	0	48	9
3	Nombre de projets sportifs territoriaux	NC	NC	0	24	9
4	% de moyens financiers mobilisés par les collectivités territoriales au titre des conférences des financeurs sur les projets d'équipements sportifs soutenus par l'Agence	NC	NC	NC	NC	Sans Objet
5	Nombre de réunions avec les entreprises prospectées	0	13	17	20	20
6	Niveau de recettes partenaires directes (intégrant le contexte national)	0	1,6 M€	2,4 M€	3 M€	4,8 M€
7	Niveau de contribution partenaires indirectes (intégrant le contexte national)	0	0,04	545 k€ (entreprises via les CIP/CAE) et 600 K€ Impact 2024 (CD 93 et Ville de Paris)	102M€ (dont 100M€ partenariat BPCE)	627 K (entreprises via les CIP) Taux d'intérêt bonifié d'1 point sur une enveloppe de prêts dédiés aux CT (BEI) de 100 M€ 600 K Impact 2024 (CD93, Paris, MGP)
8	Croissance de la visibilité sur les réseaux sociaux : nombre de followers	11 761	33 083	51 742	45 000	65 200

LE BILAN DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ÉTAT AGENCE VALIDÉE EN 2022

2/5

Indicateurs	Réalisé 31/12/2019	Réalisé 31/12/2020	Réalisé 31/12/2021	Cible 31/12/2022	Réalisé 2022	
Objectif Stratégique B : Développer l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous						
9	Nombre de licences	16,4 M	15,7 M	NC	15 M (à définir)	16 M (dans l'attente des statistiques L&ATP 2022 de l'INJEP)
10	Fonds d'aide à la production audiovisuelle : part des crédits attribués aux projets de diffusion assurant la médiatisation de la pratique féminine et/ou de la pratique des personnes en situation de handicap, par rapport à l'enveloppe totale du fonds	91 %	94 %	88 %	90 %	97 %
11	Part des clubs en QPV¹ et ZRR² financés (en nombre et en montants) dans les projets sportifs fédéraux	58,7 % part des clubs 58,9 % part des montants des clubs	57,3 % part des clubs 54,1 % part des montants des clubs	56,1 % des clubs ont porté une action en QPV/ZRR 58,1 % des crédits sur les clubs	62 %	51 % des clubs ont porté une action en QPV / ZRR correspondant à 51,5 % des crédits alloués aux clubs
12	Part des clubs financés (en montants) dans les projets sportifs fédéraux	33,8 %	41 %	46 %	45 %	46 %
13	Part des aides à l'emploi et des aides à l'apprentissage en zones carencées (QPV, ZRR) par rapport au montant total des PST	56,1 %	58,5 %	57 %	60 %	55,5 %
14	Nombre d'enfants accueillis au sein de classes bleues	18 000	25 000	NC (prévisionnel de 51 000 à confirmer dans les comptes-rendus financiers qui seront saisis dans le compte asso avant le 30 juin)	35 000	55 800

¹Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville²Zones de Revitalisation Rurale

LE BILAN DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ÉTAT AGENCE VALIDÉE EN 2022

3/5

Indicateurs		Réalisé 31/12/2019	Réalisé 31/12/2020	Réalisé 31/12/2021	Cible 31/12/2022	Réalisé 2022
15	Nombre d'attestations de savoir nager délivrées	78 000	21 000	74 000	65 000	72 000
16	Nombre d'encadrants formés pour les classes bleues	700	2 000	1 700	2 000	2 700
17	Plan Aisance Aquatique : nombre de dossiers subventionnés concernant les bassins d'apprentissage de la natation et proportion par rapport au nombre de dossiers d'équipements sportifs subventionnés en territoire carencé (Plan Aisance Aquatique, Equipements Structurants Locaux et Outre-Mer et Corse) hors équipements de proximité en accès libre	29 % 33 sur 115 équipements en territoire carencé	32 % 27 sur 84 équipements en territoire carencé	24 % 30 sur 126 équipements en territoires carencés hors Plan de relance et CIV	25 %	15 % 23 sur 154 équipements en territoires carencés hors Plan de relance, CPJ ¹ et HN-HP
18	Nombre de dossiers d'équipements en QPV ou à proximité ou en zones rurales ou en Outre-Mer suventionnés / % de montants attribués aux équipements sportifs en QPV ou à proximité ou en zones rurales ou en outre-mer	248 (dont 43 en Outre-Mer et Corse) 43 225 000 € sur 54 880 200 €, soit 79%.	285 (dont 58 en Outre-Mer et Corse) 38 787 751 € sur 44 994 151 €, soit 86 %	732 (dont 85 en Outre-Mer et Corse) 104 M€ sur 131 M€ soit 80 %	60 %	1 512 161 M€ sur 195 M€ de budget Equipements 2022 soit 82,5 % 99 % sur les crédits engagés en 2022 (hors part du Plan de relance régional reporté sur exercice 2023)

¹ Centres de Préparation aux Jeux

LE BILAN DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ÉTAT AGENCE VALIDÉE EN 2022

4/5

Indicateurs	Réalisé 31/12/2019	Réalisé 31/12/2020	Réalisé 31/12/2021	Cible 31/12/2022	Réalisé 2022	
Objectif Stratégique C : Améliorer le rang de la France parmi les grandes nations sportives (Haute Performance et haut niveau)						
19	Rang sportif de la France apprécié à partir des résultats des finalistes aux Jeux olympiques (hiver + été)	5	5	8	4	10
20	Rang sportif de la France apprécié à partir des résultats des médaillés aux Jeux paralympiques (hiver + été)	9	9	10	7	9
21	Rang sportif de la France apprécié à partir des résultats des médaillés dans les Championnats du Monde des sports olympiques (hiver + été)	9	Crise covid-19	6	8	5
22	Pourcentage de sportifs du cercle HP pris en charge sur le plan socioprofessionnel	NR	90	100	100	100
23	Pourcentage de SHN bénéficiant des services mis en place dans le cadre du guichet unique de la performance	NR	NR	NC	75	50
24	Pourcentage de fédérations olympiques et/ou paralympiques prises en charge en matière d'optimisation de la performance (accompagnement scientifique, projets de recherche, Sport data hub)	50 %	75 %	100 %	100 %	100 %

LE BILAN DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ÉTAT AGENCE VALIDÉE EN 2022

5/5

Indicateurs	Réalisé 31/12/2019	Réalisé 31/12/2020	Réalisé 31/12/2021	Cible 31/12/2022	Réalisé 2022	
Objectif Stratégique D : Garantir l'efficacité de son action, assurer le pilotage budgétaire en veillant à accroître ses ressources propres et maîtriser les risques						
25	Taux de réalisation du plan d'action annuel de contrôle interne de l'Agence	NC	NC	62 %	80 %	80 %
26	Niveau des restes à payer (RAP)	237 M€	209 M€	183 M€ hors plan de relance et CPJ (269,1 M€ avec)	180 M€ hors plan de relance et CPJ (238 avec)	163,3 M€ hors opérations fléchées (355,1 M€ avec)
27	Ratio d'endettement (part des RAP/recettes annuelles)	Recettes nettes: 282,6 M€ ratio : 0,84	Recettes nettes hors recettes Etat fléchées : 275 M€ (291 M€ avec) ratio : 0,76	Recettes nettes hors recettes Etat fléchées : 296,2 M€ (412,5 M€ avec) ratio : 0,62	Recettes nettes hors recettes Etat fléchées : 304 M€ (359 M€ avec) ratio : 0,59	Recettes nettes hors recettes Etat fléchées : 303,8 M€ (488,5 M€ avec). Ratio : 0,54
28	Taux de subventions d'équipements (en montant) ayant donné lieu à un paiement complet ou soldé 6 ans après la notification	96,3 % (6,9M€ de RAP antérieurs à 2013 sur un RAP équipement au 31 décembre 2019 de 188M€)	96,1% (7,36M€ de RAP antérieurs à 2014 sur un total de RAP au 31 décembre 2020 à 190,15M€).	98,40 %	Au-delà de 95 %	98,72 %
29	Taux de couverture des déclarations d'intérêts des administrateurs, experts et salariés (avec mention du nombre de déclarations modifiées chaque année)	NC	100 % salariés 64 % comitologie	100 % salariés 91 % AG/CA 80 % autres commissions	100 % salariés 100 % AG/CA 90 % autres commissions	100 % salariés 90 % AG/CA 79 % autres commissions
30	Evolution en % de la masse salariale rapportée au nombre d'ETPT	NC	NC	-3,37 %	Cible inférieure ou égale à 2,5 %	0,32 %

NOTRE ORGANISATION

NOTRE ÉQUIPE

Afin d'optimiser sa gestion et d'augmenter l'efficacité de ses interventions, l'Agence a continué son développement en 2022. Parallèlement, à la montée en puissance de ses objectifs, son plafond d'emploi a été porté à 70 ETP* en 2022. Le GIP accueillait, au 31 décembre 2022, 74 collaborateurs dont 26 femmes.

À noter que l'Agence a accueilli 3 stagiaires et 7 nouveaux apprentis. Au cours de l'année, il a été procédé :

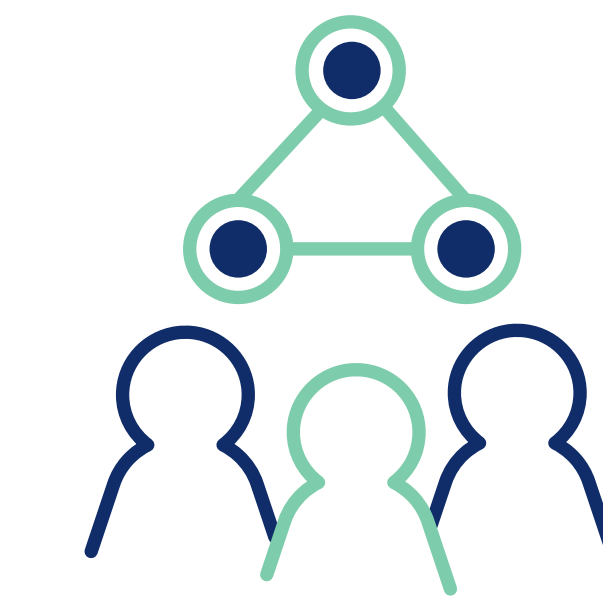
- au recrutement de 18 salariés (dont 4 contrats courts) ;
- à la transformation de 2 contrats courts en emplois permanents ainsi que d'un contrat d'apprentissage en CDD d'un an ;
- à 17 renouvellements de contrats (contrats de 3 ans arrivés à leur terme hors 1 pour changement de fonction et 1 pour renouvellement de cumul emploi retraite). Hors contrats courts, il y a eu 10 départs.

*Equivalent Temps Plein



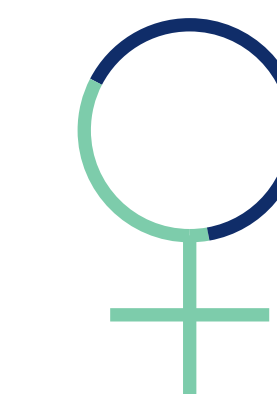
74

COLLABORATEURS



7

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL
TITULAIRES POUR 3 INSTANCES
DE DIALOGUE SOCIAL




35%

PART DES FEMMES PARMİ
LES COLLABORATEURS



ORGANIGRAMME

SOMMAIRE



EXTRAITS DU BILAN SOCIAL 2022

Santé et sécurité au travail

L'année 2022 comptabilise 2 accidents de trajet donnant lieu à 19 jours d'arrêt. Il a été dénombré 200 jours d'arrêt maladie, 46 jours de congés de naissance et de paternité.

Le service de santé au travail rattaché au groupement (IPAL) a réalisé 5 visites périodiques et 27 visites initiales de salariés.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, tous les salariés ont été dotés de masques et de gels hydroalcooliques. Le télétravail a été renforcé pendant la période du 14 décembre 2021 au 3 février 2022.

Améliorations des conditions de travail

À la demande des représentants du personnel, des travaux ont été réalisés pour augmenter la capacité des salles de réunion.

Formations

24 collaborateurs ont bénéficié d'une des 8 formations proposées :

→ Logiciels : SIREPA, Figgo/Lucca, Winpaie

→ RH : gestion RH, gestion des IJSS (socle et perfectionnement)

→ Analyse financière des fédérations et associations sportives

→ Langage et communication au travail (IPAL)

1 salarié a bénéficié d'un bilan de compétences.

2 salariés ont bénéficié de jours d'absence pour préparer ou passer un concours.



© Jean-Marie Hervio



© Stéphane Kempinauer

EXTRAITS DU BAROMÈTRE SOCIAL 2022

Baromètre social

Le baromètre social a été reconduit en 2022.
Il a connu un taux de participation de 90 %.

Points en amélioration :

↗ **98,5%** 

Satisfaction de leur poste

→ 98,5 % des collaborateurs ayant répondu indiquent qu'ils sont satisfaits de leur poste (contre 96,2 % en 2021 et 83,3 % en 2020).

↗ **84,6%** 

Équilibre vie professionnelle et vie personnelle

→ La perception que les conditions de travail mises en place à l'Agence permettent un équilibre vie professionnelle / vie personnelle progresse : 73,8 % en 2020, 82,7 % en 2021 et 84,6 % en 2022.

↗ **70,8%** 

Pratique d'une activité sportive en dehors du temps de travail


→ La capacité à pratiquer une activité sportive en dehors du temps de travail progresse : 70,8 % en 2022 contre 65,4 % en 2021.

Points de vigilance

! **58,5%** 

Dépassement régulier des horaires de travail

→ 58,5 % des répondants estiment dépasser régulièrement leurs horaires de travail (contre 59,6 % en 2021).

! **13,8%** 

Gênés par des remarques/propos

→ 13,8 % des collaborateurs se sont déjà sentis gênés par des remarques/propos d'autres collaborateurs, d'un partenaire ou d'une autre personne fréquentant le site.

© crédit photo



© KMSP

NOTRE BILAN FINANCIER

SOMMAIRE

Pour son troisième exercice budgétaire et comptable en année pleine depuis sa création, l'Agence nationale du Sport, poursuit sa montée en puissance en tant qu'acteur majeur du financement du sport en France.

Les comptes du groupement, clôturés le 31 décembre 2022, ont été approuvés par le conseil d'administration du 14 mars 2023.

Les recettes

Elles sont constituées de financement de l'État pour **482,7 M€**. Il est aussi à noter les recettes qui relèvent du mécénat et partenariats et s'élèvent à **4,75 M€** (CNOSF, COJO, FdJ, CPSF, Ville de Marseille), **1,13 M€** en 2021.



CNOSF : 400 000 € au titre du dispositif « Impact 2024 », **500 000 €** pour l'abondement du fonds de soutien à la production audiovisuelle et **100 000 €** au titre des contrats de développement actions 2022.



FdJ : 350 000 € au titre de la convention de coopération « Gagner du terrain – édition 2022 » et **100 000 €** pour « Impact 2024 ».



COJO : 2 700 000 € au titre du dispositif « Impact 2024 » (dont **1M€** versé au titre de 2021).



CPSF : 400 000 € pour « Impact 2024 » (dont **200 000 €** versés au titre de 2021).



Ville de Marseille : 200 000 € pour « Impact 2024 ».

Les dépenses

L'exécution budgétaire se chiffre à **388 797 422,61 €** pour une prévision de **416 795 912 €**. Le tableau infra met en regard les prévisions et réalisations des dépenses par enveloppes budgétaires et les taux d'exécution correspondants.

Chiffres arrondis en €	Budget Rectificatif n°2 – 2022	Exécution 2022	Ecart en €	Taux d'exécution
Personnel	7 250 000	6 883 961	-366 039	95%
Fonctionnement	4 902 068	3 955 274	-946 794	81%
Intervention	404 093 590	377 453 891	-26 639 699	93%
Investissement	550 254	504 297	-45 957	92%
Total	416 795 912	388 797 423	-27 998 489	93%

Le niveau des restes à payer

Ils s'élèvent à **355 M€** (**269 M€** en 2021), montant qui correspond aux engagements pluriannuels contractés par le groupement. Ces engagements concernent essentiellement des subventions d'équipements (**353 M€** contre **266 M€** en 2021). À noter que sur le total de ces restes à payer (RàP), un montant de **38,3 M€** (dont **5 M€** en 2019) correspond aux engagements pris au titre du CNDS (**65,5 M€** en 2021).

La trésorerie

Pour ce qui est de l'exercice 2022, la trésorerie se situe à **290,6 M€**, avec un abondement de **99,7 M€** qui correspond au montant de l'excédent budgétaire. Une partie de cette trésorerie correspond à de la trésorerie fléchée, soit **194,6 M€**, qui est gagée par la couverture des restes à payer 2022 et des exercices suivants. Le montant de type « libre » se chiffre toutefois à un niveau satisfaisant de **96 M€** contre **118,7M€** en 2021.

NOTRE BILAN FINANCIER

Le solde budgétaire s'est traduit par un excédent de 99,7 M€ qui résulte d'une exécution à hauteur de 488,5 M€ en recettes et 388,8 M€ en dépenses, soit un taux d'exécution de 93%.

Ces dernières se répartissent comme suit :

9.7 M€

pour les frais de structure du groupement,

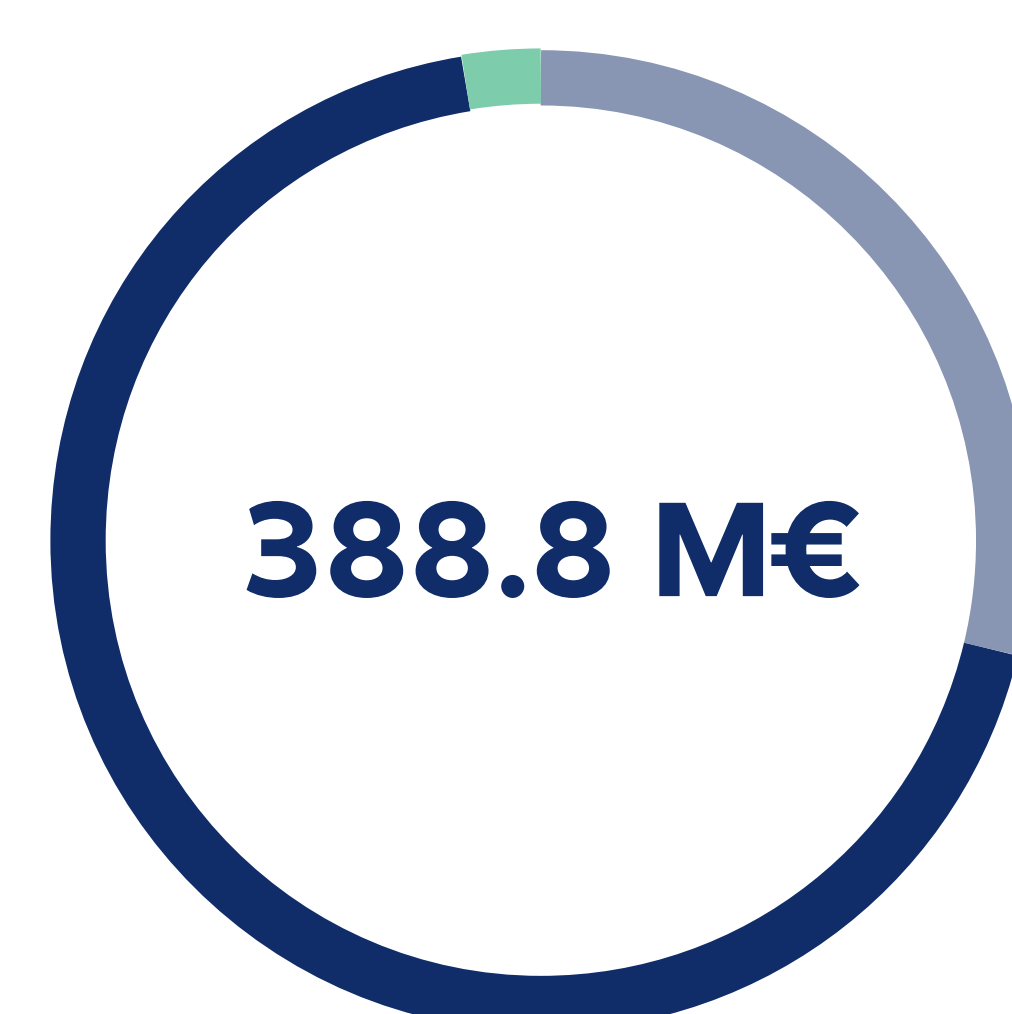
267.1 M€

sur le volet développement des pratiques

112 M€

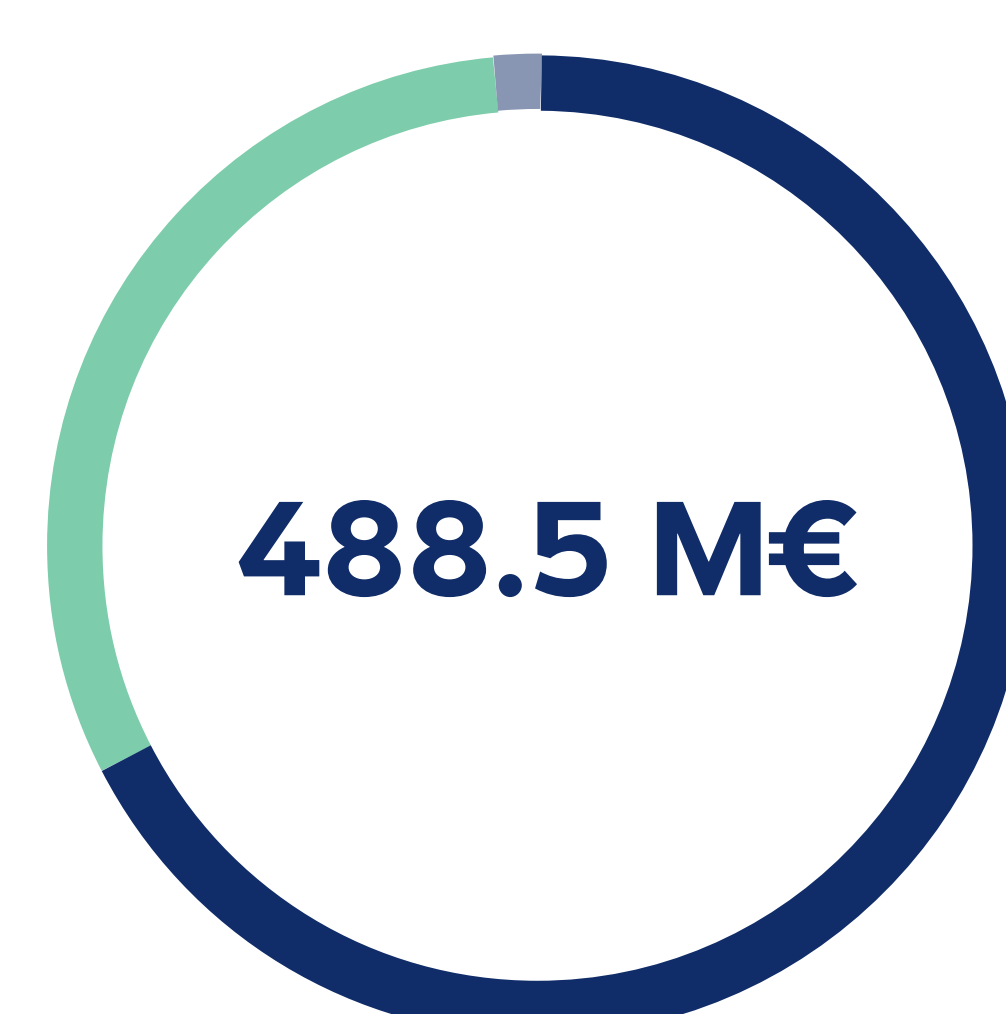
sur le volet Haute Performance, dont 3,6 M€ d'aides aux projets d'équipements JOP

En synthèse, pour ce qui est des crédits d'intervention, l'Agence a distribué un montant total de 377,5 M€ soit près de 27 000 subventions payées, (28 000 en 2021 et 24 000 en 2020).



Total des dépenses

- Haute Performance
- Développement des pratiques
- Frais de fonctionnement



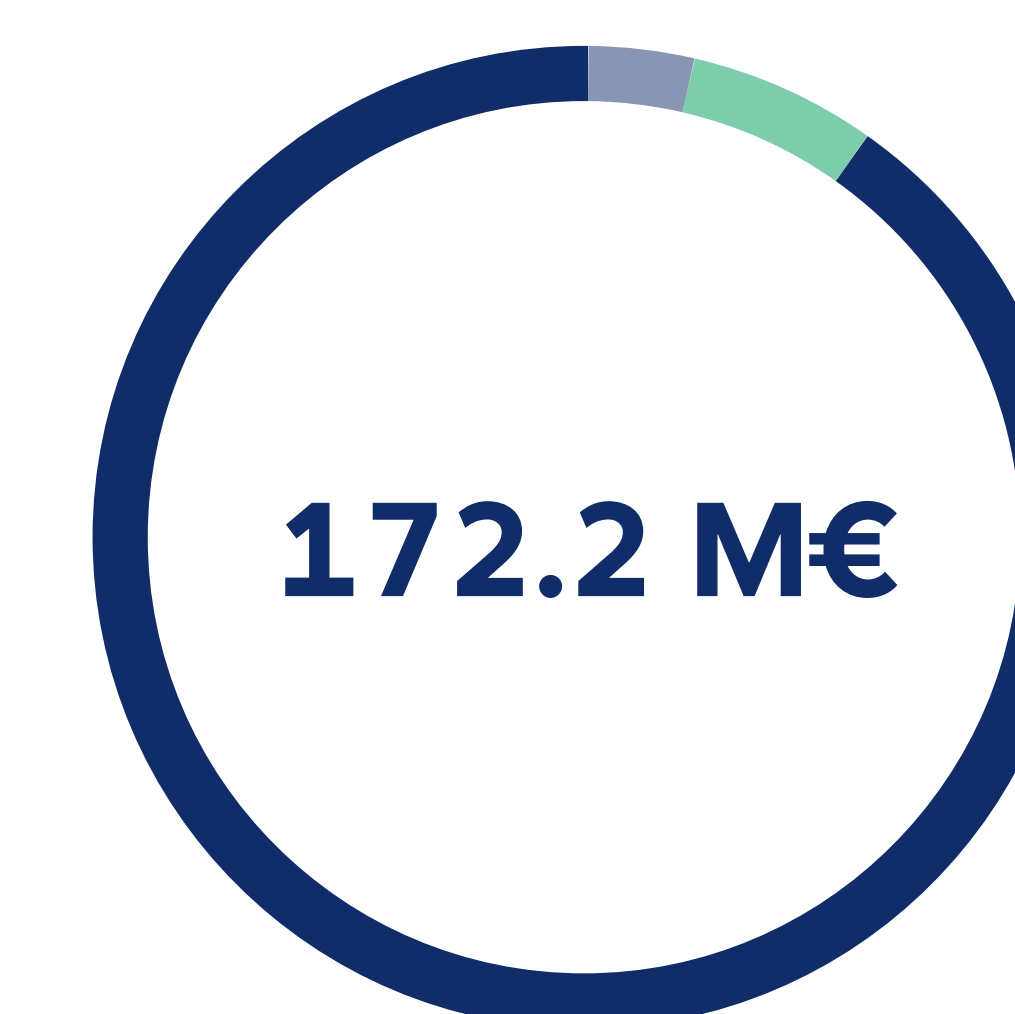
Total des recettes

- Subventions Ministère
- Fiscalité affectée
- Autres ressources



Dépenses au titre de la Haute Performance (CP¹), hors équipements

- Soutien aux athlètes
- Soutien aux fédérations
- Optimisation de la performance
- Déclinaison territoriale



Dépenses au titre des subventions d'équipement (AE²)

- Haute Performance – hors CPJ
- Haute Performance – CPJ
- Développement des pratiques



Dépenses au titre du développement des pratiques (CP), hors équipements

- Projets sportifs territoriaux (dont emploi) (PST)
- Projets sportifs fédéraux (PSF)
- Contrats de développement avec les fédérations (dont soutien au PSF)
- Autres dispositifs nationaux (Impact 2024, Aisance aquatique, sport à l'école, emploi...)

* L'essentiel de la différence entre les dépenses et les recettes s'explique par le différé de paiement des crédits liés aux subventions d'équipements sportifs

¹Crédits de paiement

²Autorisation d'Engagement

L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

SOMMAIRE



Faciliter les parcours utilisateurs sur les systèmes d'information et renforcer les interconnexions entre systèmes constituent des axes indispensables pour étendre l'action de l'Agence et améliorer la qualité des services proposés. Dans un souci de cohérence et d'optimisation, la plupart des projets s'appuient sur une collaboration étroite notamment avec la Direction du numérique (DINUM) des ministères sociaux, la Direction chargée de la vie associative (DJEPVA), la Direction des sports (DS) et l'INSEP.

→ De nouvelles évolutions sur « Le Compte

Asso » et « Osiris » : des améliorations des fonctionnalités pour les services instructeurs (1050 personnes) et 1 nouveau dispositif outillé pour le Fonds de soutien à la production audiovisuelle.

Les associations ont pu saisir dans leur espace leurs comptes rendus financiers grâce à une procédure simplifiée et dématérialisée. Ces derniers sont ensuite traités par les services instructeurs dans OSIRIS.

Un système de signature électronique pour les notifications émises par l'Agence a également été utilisé lors des campagnes 2022. Les documents signés sont directement transmis aux bénéficiaires dans leur espace compte association.

→ Refonte du système d'information de

gestion des subventions d'équipements

sportifs (Infrasport) : après une phase de développement, de tests et de formation, « InfraSport » remplacera l'outil de gestion SES dès début 2023. D'abord ouvert aux services instructeurs, l'ouverture au partenaires et aux porteurs de projet est prévue fin mars 2023 pour qu'ils puissent directement déposer leur demande de subvention. De nouveaux services aux porteurs de projets sont également prévus les mois suivants (suivi de dossier, dépôt des demandes de paiement, etc.).

→ **Site internet de l'Agence** : véritable pierre angulaire de sa communication, l'Agence a ouvert au public son nouveau site début janvier 2022. Plus de 527 000 pages ont été vues cette année sur ce site plus intuitif, conforme aux exigences de sécurité, de protection des données personnelles, mais également accessible aux personnes en situation de handicap.

→ Mise en paiement des aides personnalisées

aux sportifs de haut niveau : le Ministère chargé des sports a souhaité confié à l'Agence la gestion des aides personnalisées aux sportifs de haut niveau. Après la création d'un nouveau module de gestion dématérialisé en 2021, l'Agence a travaillé à l'interconnexion de ce système avec son outil de mise en paiement pour les campagnes 2023. L'ensemble du process de proposition, instruction et versement est dorénavant dématérialisé.

→ **Intelligence de la donnée** : à l'instar du projet Vis'Or (outil de pilotage national en matière de Haute Performance, réalisé dans le cadre du SDH), l'Agence travaille à moderniser ses outils de pilotage en matière de développement des pratiques et améliorer sa capacité à traiter des volumes importants de données issues de différents systèmes. Après une phase de d'expression de besoin et de tests, un environnement DATA est en cours de réalisation pour des premiers cas d'usage disponibles pour les équipes Agence au 1^{er} trimestre 2023.

L'AGENCE EN BREF

NOS TEMPS-FORTS

SOMMAIRE

2022

FÉVRIER

→ JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES
PÉKIN 2022



MARS

→ 3^e ÉDITION
« IMPACT 2024 »

AVRIL

→ PLAN 5 000 TERRAINS DE
SPORT – SIGNATURE DES
1^{res} CONVENTIONS CADRES
→ LANCEMENT DU
« PLAN COACHS 2024 »



© Andes

MAI

→ LIVRAISON DES 1^{rs} ÉQUIPEMENTS
« GAGNER DU TERRAIN »

JUILLET

→ LANCEMENT DU DISPOSITIF
« GAGNER EN FRANCE »

OCTOBRE

→ 3^e CERCLE DES PRÉSIDENTS
DES CONFÉRENCES
RÉGIONALES DU SPORT

DÉCEMBRE

→ 1^{re} ÉDITION
DES TROPHÉES
IMPULSION SPORT



© KMSP

LES CHIFFRES CLÉS

HAUTE PERFORMANCE



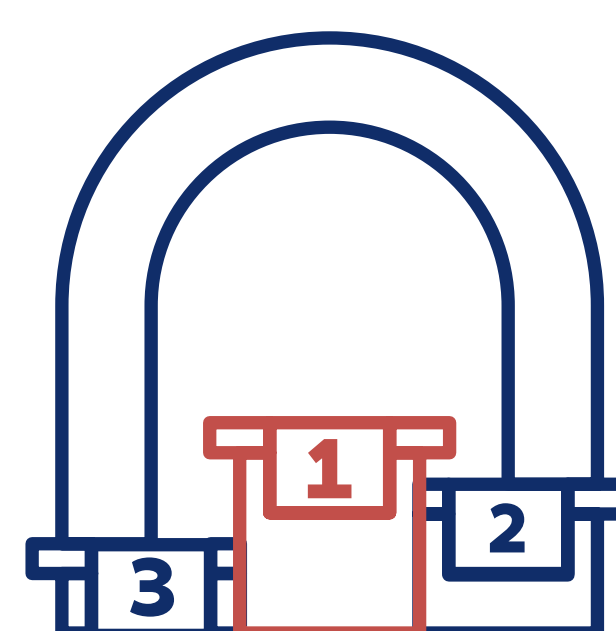
68

FÉDÉRATIONS CIBLÉES DANS LE CADRE DES CONTRATS DE PERFORMANCE POUR UN MONTANT TOTAL DE 72,1 M€



37

FÉDÉRATIONS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES



31

FÉDÉRATIONS DE HAUT NIVEAU



173

DISCIPLINES RECONNUES DE HAUT NIVEAU



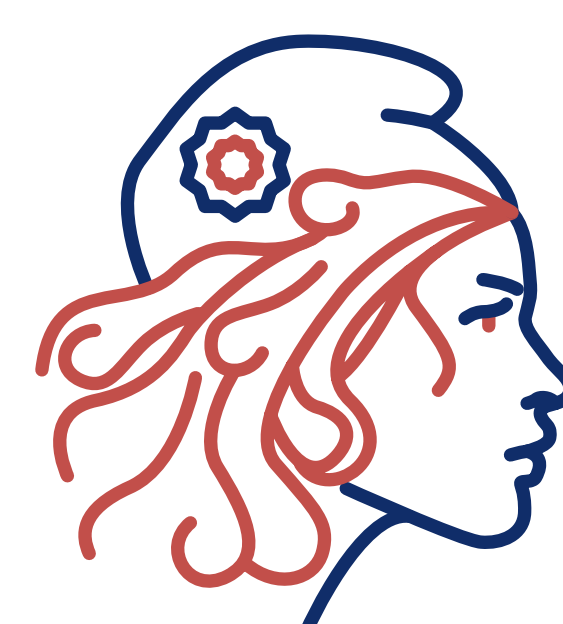
1276

STRUCTURES IDENTIFIÉES DANS LES PROJETS DE PERFORMANCE FÉDÉRAUX (PPF)



4518

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (LISTÉS ELITE, SENIOR, RELÈVE ET RECONVERSION)



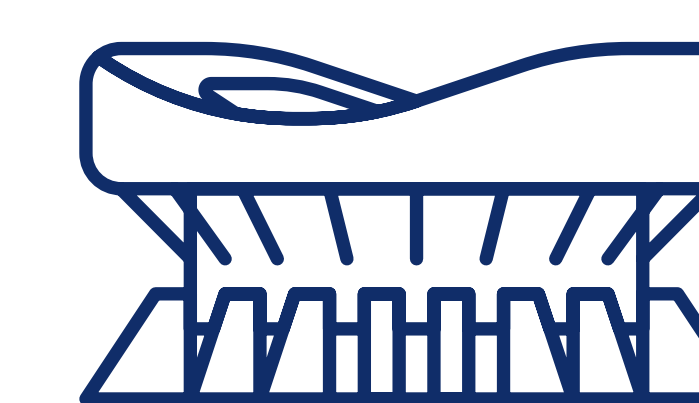
15 716

ATHLÈTES SUR LISTES MINISTÉRIELLES (SHN, AINSI QUE LES LISTÉS ESPOIRS ET COLLECTIFS NATIONAUX)



2 113

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU VISÉS PAR LES AIDES PERSONNALISÉES POUR UN MONTANT TOTAL DE 8,08 M€



49

PROJETS D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS NATIONAUX DÉDIÉS À LA HAUTE PERFORMANCE, POUR UN MONTANT TOTAL DE 6 M€



668

ATHLÈTES SOUTENUS DANS LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE, SOIT 656 CONTRATS DE TRAVAIL ET 12 CONTRATS D'IMAGE

LES CHIFFRES CLÉS

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES - DFT



6 103
EMPLOIS SOUTENUS

PRÉVENTION DES NOYADES ET SAVOIR NAGER



17 M€
EN 2022



3,5 M€
POUR LE DISPOSITIF
« AISANCE AQUATIQUE »

8500 ENFANTS PRÉVISIONNEL

IMPACT 2024 : L'ÉDITION 2022 A PERMIS
À LA TROISIÈME PROMOTION D'ACCUEILLIR



316
LAURÉATS

PLUS DE

350

LABELLISÉS

NOUVELLES STRATÉGIES DE
DÉVELOPPEMENT DES FÉDÉRATIONS



40 M€
CONSACRÉS À
L'ACCOMPAGNEMENT

SOUTIEN À LA PRODUCTION AUDIO



2 M€
POUR LE DISPOSITIF

80 PROJETS SOUTENUS



GRÂCE À UNE ENVELOPPE
TOTALE DE
6,3 M€

LES CHIFFRES CLÉS

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES – ÉQUIPEMENTS



86,45 M€
ATTRIBUÉS À

2 129
PROJETS AU TITRE DU PLAN
5 000 TERRAINS DE SPORT



16,12 M€
ATTRIBUÉS À

95
PROJETS D'ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS EN OUTRE-MER



20,69 M€
POUR

57
DOSSIERS DE CONSTRUCTION/
RÉNOVATION DE PISCINES



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

32,2 M€*
ATTRIBUÉS À

59

PROJETS AU TITRE DU PLAN DE RELANCE
– RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

*Reliquat de 17,8 M€ attribué en 2023.

CONTRIBUTION DE L'AGENCE AUX POLITIQUES PUBLIQUES DU MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS, DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

En 2022, l'Agence a contribué à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive et à la promotion de l'insertion du sport dans les différentes politiques publiques.

LES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS DE L'AGENCE AFFECTÉS AUX PUBLICS, TERRITOIRES OU THÉMATIQUES PRIORITAIRES DU MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

L'Agence nationale du Sport doit mener, conformément à ses statuts, **une action résolue de correction des inégalités d'accès à la pratique sportive**. Les territoires où l'offre de pratiques est limitée (Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et Zones de Revitalisation Rurale particulièrement) et dans lesquels les populations sont les plus éloignées du sport (public féminin, personnes en situation de handicap, public socialement défavorisé, jeunes, etc) représentent le plus fort potentiel de développement du sport.

Dans ce cadre, les crédits déconcentrés de l'Agence (instruits au plan local et dans le cadre des projets sportifs fédéraux) affectés aux publics, territoires ou thématiques prioritaires représentent **151,6 M€ en 2022** (hors financements de Wallis-et-Futuna, Polynésie Française, Corse, territoires qui bénéficient de dispositions particulières).

Part des moyens financiers consacrés à des actions en direction...	Réalisation				
	2018	2019	2020	2021	2022
Des personnes en situation de handicap	10,3 %	9,3 %	8,6 % (10,77 M€)	8,6 % (13,15 M€)	8,9 % (13,47 M€)
Des jeunes filles et des femmes	16,4 %	13,2 %	11,3 % (14,22 M€)	9,6 % (14,75 M€)	9,3 % (14,14 M€)
Des territoires socialement défavorisés / total des moyens mobilisés	52,5 %	53,8 %	52,9 % (66,46 M€)	49,6 % (76,2 M€)	48,9 % (74,1 M€)
De la professionnalisation du mouvement sportif	38 %	40 %	36,6 % (45,96 M€)	34 % (52,18 M€)	38,8 % (58,7 M€)
Du sport santé / total des moyens mobilisés	13,5 %	12,4 %	12 % (15,05 M€)	10,9 % (16,69 M€)	11,8 % (17,8 M€)

Source : Base de données OSIRIS (2022) hors financements Corse, Wallis-et-Futuna et Polynésie Française, territoires qui bénéficient de dispositions particulières.

LE SOUTIEN DE L'AGENCE AU « SPORT-SANTÉ »

Les subventions aux projets de fonctionnement

L'Agence nationale du Sport a fait du soutien au développement de projets en faveur du « sport – santé », dans le cadre de la part territoriale, une priorité. En 2022, il a ainsi été demandé aux acteurs territoriaux de soutenir les actions :

- ↳ **De préservation de la santé par le sport** en lien avec les priorités de développement définies par les fédérations,
- ↳ **Partenariales et en réseau** avec les Agences régionales de santé (ARS),
- ↳ **Au titre des plans régionaux « Sport, Santé, Bien-être »**, qui fixent le cadre privilégié d'une intervention de qualité pour toutes et tous et à tous les âges de la vie,
- ↳ En faveur du « sport sur ordonnance », qui doivent permettre aux associations sportives d'intensifier, en liaison avec les collectivités et avec l'appui coordonné des DRAJES et des ARS, leur implication dans l'encadrement des patients atteints d'affection de longue durée (ALD),
- ↳ Qui favorisent l'implication dans l'opération « **Sentez-vous sport** » coordonnée par le CNOSF.

En 2022, l'Agence nationale du Sport a attribué, au titre de la part territoriale, **17,8 M€** (contre 16,7 M€ en 2021), soit 11,8% de la part territoriale globale¹ [151,6 M€] aux structures développant des actions en faveur du « Sport – santé », ce qui a permis la réalisation de près de 5 700 actions (sur 44 000 actions, soit 13%).

Les financements dédiés aux équipements sportifs

En 2022, l'Agence nationale du Sport a financé, dans le cadre du plan 5000 Terrains de sport, **338 équipements** (303 dossiers) destinés aux activités de forme et de santé (parcours de santé, aires de fitness, parkour, etc) pour un montant global de **21 562 316 €**. En Outre-mer, 9 équipements ont été financés à hauteur de **613 819 €**.

Ces équipements sont importants localement car ils permettent de lutter contre l'obésité et les maladies chroniques telles que le diabète ou les maladies cardio-vasculaires.

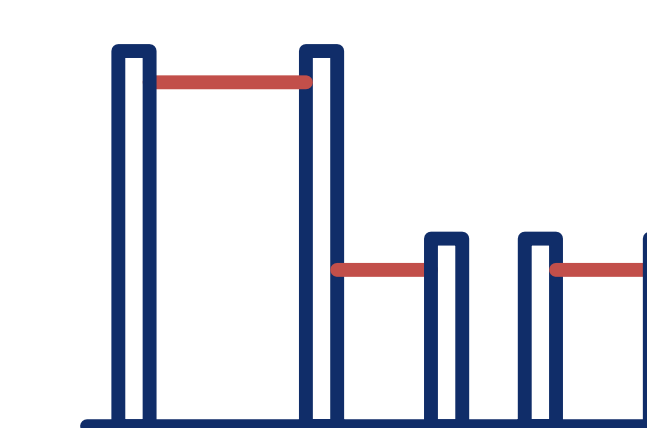
¹ Les statistiques issues d'OSIRIS ne concernent pas la Corse, Wallis-et-Futuna et la Polynésie Française.

17,8 M€

2022 ↗

16,7 M€

2021



338

ÉQUIPEMENTS FINANCÉS
ET 9 EN OUTRE-MER

LES CRÉDITS 2022 DÉDIÉS AUX TERRITOIRES ULTRAMARINS

1/2

Les subventions aux projets de fonctionnement

En 2022, l'Agence nationale du Sport a attribué à des territoires ultramarins, au titre de la part territoriale, **16,3 M€** (contre 17,15 M€ en 2021), soit 10,8 % de la part territoriale globale, répartis comme suit :

Guadeloupe	2 432 232 €
Martinique	2 263 023 €
Guyane	1 613 192 €
La Réunion	4 598 289 €
Mayotte	1 531 303 €
Sous-total ROM	12 438 039 €
Saint-Pierre et Miquelon	331 096 €
Nouvelle-Calédonie	1 823 195 €
Polynésie Française	1 317 300 €
Wallis-et-Futuna	398 700 €
Sous-total COM	3 870 291 €
Total OM 2022	16 308 330 €
Part territoriale (PT) 2022	151 535 977 €
% PT	10,8 %

À ces crédits alloués au plan territorial s'ajoutent les crédits alloués dans le cadre d'appels à projets nationaux : 250 000 € dans le cadre de l'appel à projets « Impact 2024 » et 135 000 € dans le cadre de l'appel à projets « Formation à l'enseignement de l'Aisance aquatique ».



LES CRÉDITS 2022 DÉDIÉS AUX TERRITOIRES ULTRAMARINS

SOMMAIRE

2/2

Les financements dédiés aux équipements sportifs

Dès 2019, la poursuite, jusqu'en 2022, du programme pluriannuel de développement des équipements sportifs en Outre-mer a été validée par le Conseil d'administration de l'Agence. Celui-ci permet de répondre aux termes des contrats de convergence et de transformation (CCT) conformément à la mise en œuvre de la loi pour l'égalité réelle.

En 2022, la répartition de l'ensemble des investissements, toutes enveloppes confondues, a été la suivante :

Territoire	CNOM 2022	Plan de relance national	Plan de relance régional	Env. PAA	Env. H	Env. HN-NP	Env. CPJ	Plan 5000 Terrains	Total Campagne 2022	Dont CCT 2022*
La Réunion	640 000 €		380 672 €		50 500 €	28 000 €	310 000 €	485 000 €	1 894 172 €	1 866 172 €
Mayotte	1 485 000 €		396 003 €					500 000 €	2 381 003 €	171 563 €
Guadeloupe	1 430 000 €			1 990 000 €	15 000 €	27 000 €	290 000 €	442 580 €	4 194 580 €	
Guyane	1 600 000 €		192 764 €		30 000 €			450 000 €	2 272 764 €	
Martinique	536 000 €							450 000 €	986 000 €	986 000 €
Nouvelle-Calédonie	1 580 000 €				62 000 €		290 000 €	462 695 €	2 394 695 €	270 000 €
Polynésie Française	327 000 €					50 929 €		277 685 €	655 614 €	495 785 €
Saint-Pierre et Miquelon								300 000 €	300 000 €	83 000 €
Wallis-et-Futuna								1 048 163 €	1 048 163 €	
Saint-Martin									-	
Total	7 598 000 €	-	969 439 €	1 990 000 €	157 500 €	105 929 €	890 000 €	4 416 123 €	16 126 991 €	3 872 520 €

*La liste des projets financés 2022 au titre des CCT est actuellement en cours de finalisation avec les territoires ultramarins et DRAJES concernés.

Ainsi en 2022, l'Agence a subventionné 96 projets d'équipements sportifs en Outre-mer à hauteur de 16 126 991 €, toutes enveloppes confondues. Parmi les dossiers subventionnés figurent notamment l'accompagnement à hauteur de 1 500 000 € au projet de réhabilitation de la piscine intercommunale de Petit-Bourg (Guadeloupe) ainsi que le soutien apporté à hauteur de 490 000 € pour la création de la première piscine sur le territoire Saint-Martin (Sandy Ground).

LA PROMOTION DE L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

L'Agence accompagne les actions menées en faveur de la lutte contre toutes formes de discrimination, contre le harcèlement et les violences sexuelles dans le sport, contre les incivilités, et du développement durable... Actions regroupées sous une même thématique intitulée « Développement de l'éthique et de la citoyenneté ».

En 2022, près de 13,13 M€, soit 8,6% de la part territoriale (contre 11,66 M€ en 2021) ont été attribués à des associations menant des actions sur ces thématiques, répartis comme suit :

	Montants 2022	
PST - Lutte contre toute discrimination	804 507 €	6,1 %
PST - Lutte contre l'homophobie	7 000 €	0,1 %
PST - Lutte contre les violences et les incivilités	536 265 €	4,1 %
PST - Lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles	1 072 954 €	8,2 %
PST - Lutte contre toutes formes de radicalisation	21 142 €	0,2 %
PST - Promotion valeur du sport et fair-play	994 368 €	7,6 %
PST - Développement durable	208 580 €	1,6 %
PSF - Développement de l'éthique et de la citoyenneté	9 490 375 €	72,3 %
Total	13 135 191 €	100 %

PRÈS DE
13,13 M€
 ONT ÉTÉ ATTRIBUÉS À DES
 ASSOCIATIONS MENANT DES ACTIONS
 SUR LES DIFFÉRENTES THÉMATIQUES

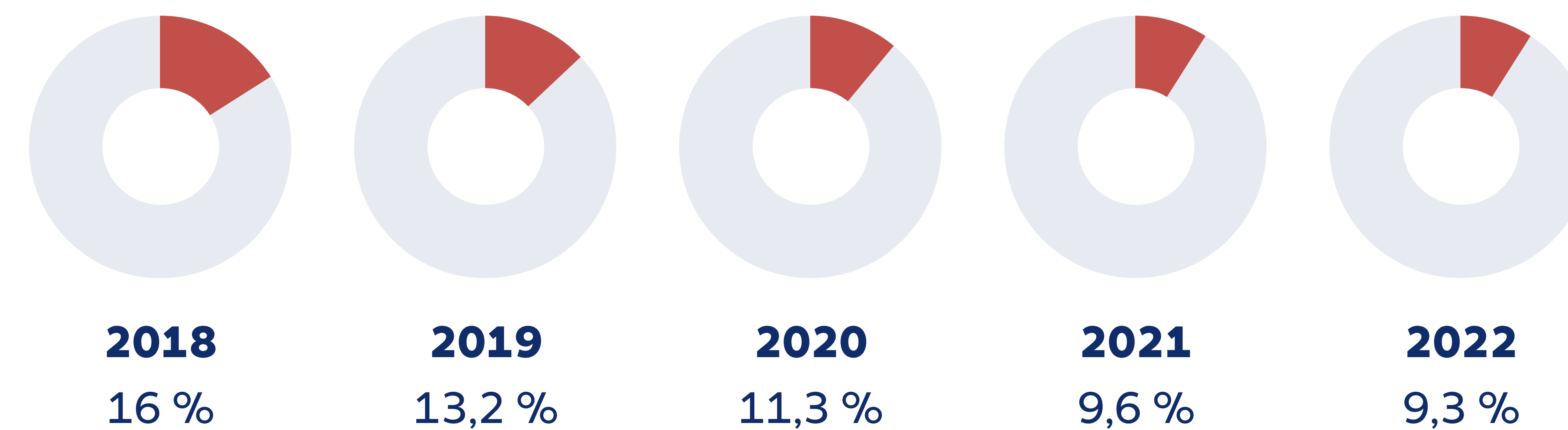


LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

Le développement du sport pour tous nécessite un soutien renforcé aux actions visant les publics les plus éloignés de la pratique, au premier rang desquels le public féminin.

Au regard de la baisse de la part des crédits en faveur des femmes et des jeunes filles, il a été demandé aux fédérations, notamment dans le cadre de leurs Projets Sportifs Fédéraux (PSF), de porter une attention particulière aux actions développées en la matière.

Moyens financiers consacrés à des actions en direction des jeunes filles et des femmes / total des moyens mobilisés (%)



LES CRÉDITS DÉDIÉS À LA JEUNESSE

À compter de 2020, l'Agence a repris le soutien financier aux fédérations sportives, dont les fédérations sportives scolaires et universitaires, au plan national (hors fonds de compensation aux fédérations).

Ce soutien, **qui comprend les actions liées au développement des pratiques, l'accompagnement du Projet Sportif Fédéral (PSF), le fonds de compensation, la transformation numérique des fédérations et le « Savoir Rouler à Vélo »**, a représenté en 2022 un montant de **3 687 500 €**, répartis comme suit :

	Contrats de développement 2022
Fédération Française Sport Universitaire	1 217 000 €
U.G.S.E.L.	199 500 €
Union Nationale des Clubs Universitaires	175 000 €
Union Nationale Sport Scolaire	1 040 000 €
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	696 000 €
Total FF scolaires et universitaires	3 687 500 €

Au plan territorial, **au titre des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) et des Projets Sportifs Territoriaux (PST)**, l'Agence a attribué aux actions menées en faveur des jeunes (mineurs, collégiens et élèves du primaire), en 2022, **41,76 M€** (dont 4,34 M€ pour les seules fédérations scolaires et universitaires), soit 27,6% de ses crédits d'intervention déconcentrés. La répartition 2022 est la suivante :

	Montants 2022
Fédération Française Sport Universitaire	194 000 €
U.G.S.E.L.	233 512 €
Union Nationale des Clubs Universitaires	390 800 €
Union Nationale Sport Scolaire	1 638 952 €
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	2 470 590 €
Autre fédérations dont actions en faveur des mineurs, adolescents et jeunes adultes	36 837 465 €
Total PT 2022	41 765 319 €
%	27,6 %

Par ailleurs, l'Agence a organisé, en 2022, un appel à projets national « formation à l'encadrement de l'Aisance aquatique » (cf. supra) qui consiste à accompagner la formation d'encadrants et d'instructeurs à l'aisance aquatique. Ainsi, **1,5 M€** a été attribué à des projets avec un objectif de former plus de **2 700 encadrants et instructeurs**, au bénéfice de près de **7 800 enfants** (données prévisionnelles).



+ DE 2700
ENCADRANTS ET INSTRUCTEURS FORMÉS



7800
ENFANTS BÉNÉFICIAIRES
(données prévisionnelles)

LES CRÉDITS DÉDIÉS À DES ACTIONS CONCOURANT À LA POLITIQUE DE LA VILLE

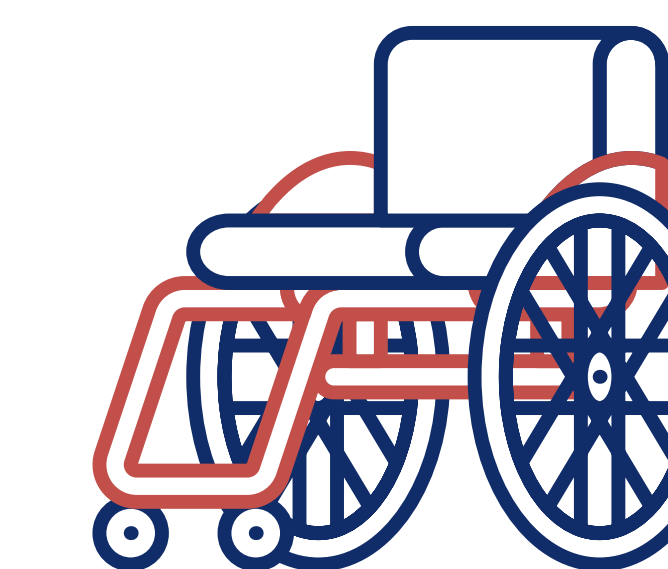
L'Agence nationale du Sport a consacré ainsi une partie de ses crédits au soutien à des actions relevant de la politique de la ville, pour un montant de près de **126,32 M€** en 2022 :

- ↳ Soutien à l'emploi sportif qualifié pour 58,12 M€ (avec près de 2 000 emplois [tous dispositifs confondus] qui interviennent en QPV pour 19,28 M€) ;
- ↳ Constructions et rénovations d'équipements sportifs (68,2 M€).

S'agissant des équipements sportifs, sur les **2 474 équipements financés en 2022** toutes enveloppes confondues, **713 équipements** concernent des projets situés dans une commune comprenant un ou plusieurs QPV pour un montant de subventions attribuées de **68,2 M€**.

Les crédits dédiés aux projets pour les personnes en situation de handicap

Le financement des projets menés en faveur des personnes en situation de handicap par les associations sportives locales représente 13,47 M€ en 2022. S'ajoute à ce montant celui dédié aux projets d'accessibilité des équipements sportifs (**2 M€**).



13,47 M€

DE FINANCEMENT DE PROJETS
EN FAVEUR DES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP



LA HAUTE PERFORMANCE

GÉNÉRAL

CHIFFRES CLÉS DU HAUT NIVEAU



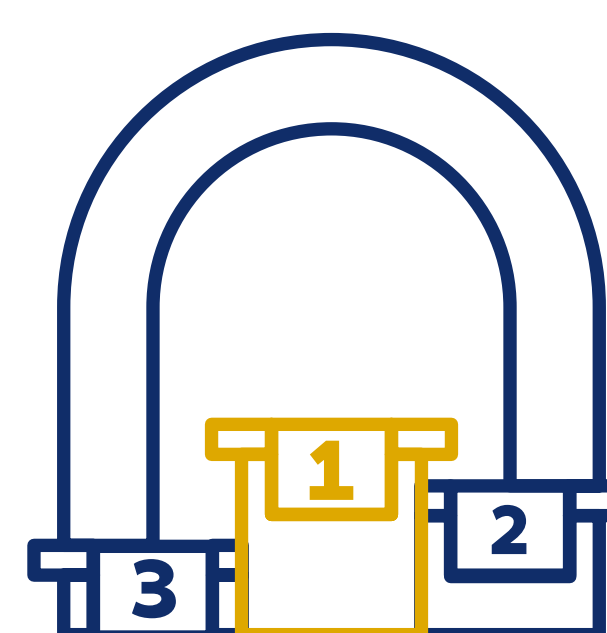
68

FÉDÉRATIONS
CIBLÉES



37

FÉDÉRATIONS OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES



31

FÉDÉRATIONS
DE HAUT NIVEAU



173

DISCIPLINES RECONNUES
DE HAUT NIVEAU



1276

STRUCTURES IDENTIFIÉES DANS LES PROJETS
DE PERFORMANCE FÉDÉRAUX (PPF)



4518*

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (LISTÉS ELITE,
SENIOR, RELÈVE ET RECONVERSION)



15 716*

ATHLÈTES SUR LISTES MINISTÉRIELLES
(SHN, AINSI QUE LES LISTÉS ESPOIRS
ET COLLECTIFS NATIONAUX)



23 490*

ATHLÈTES SUIVIS DANS LES PPF
(LISTÉS OU S'ENTRAINANT DANS
DES STRUCTURES IDENTIFIÉES PPF)

*Pour les disciplines d'été,
le chiffre est calculé pour
l'année civile et pour l'hiver
sur la saison 2022/2023.

LES GRANDS DISPOSITIFS HAUTE PERFORMANCE



UN SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS

72,1 M€



Pour accompagner les fédérations dans la mise en œuvre et le financement de leur projet de performance, dans une logique partenariale de confiance.



UN SOUTIEN INDIVIDUALISÉ AUX ATHLÈTES

11,7 M€



Pour permettre aux athlètes de s'investir pleinement dans leur préparation sportive, sécuriser leurs conditions de vie et faciliter l'organisation de leur formation initiale et continue.



L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

4,7 M€



Pour incuber des initiatives transverses et mutualisées au service de la performance sportive (Sport Data Hub, Sciences du Sport, ...).



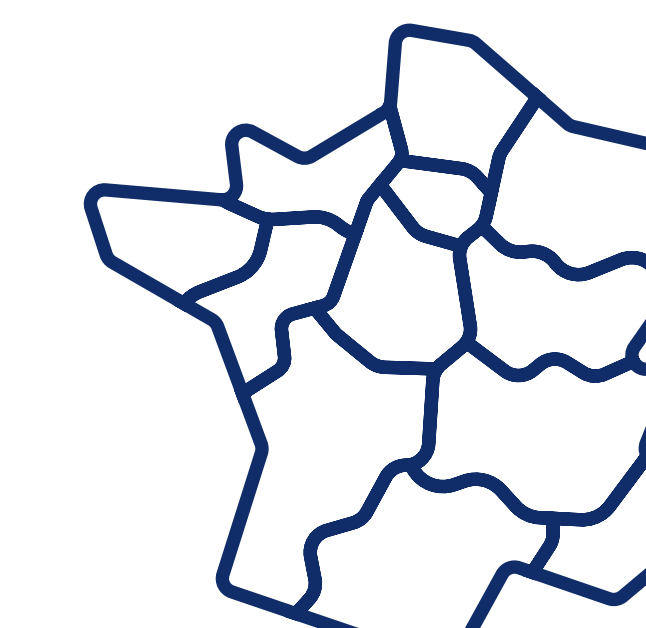
DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS NATIONAUX HP

6 M€

6 M€ en AE soit 10 M€ en CP hors CPJ*



Pour poursuivre le renouvellement des matériels lourds et d'optimisation de la performance pour les publics engagés dans la Haute Performance.



UNE DÉCLINAISON TERRITORIALE

9,8 M€



Pour financer les structures d'accession au sport de haut niveau et les actions des Maisons Régionales de la Performance.

*Centres de Préparations aux Jeux

NOS TEMPS FORTS

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Pékin 2022

Claude Onesta et une équipe restreinte de l'Agence étaient présents à Pékin pour apporter leur soutien aux fédérations et être au plus près des acteurs.

BILAN DES JEUX OLYMPIQUES

La délégation française comprenait 86 sportifs (contre 105 en 2018) dont 50 hommes soit 58% et 36 femmes soit 42%.

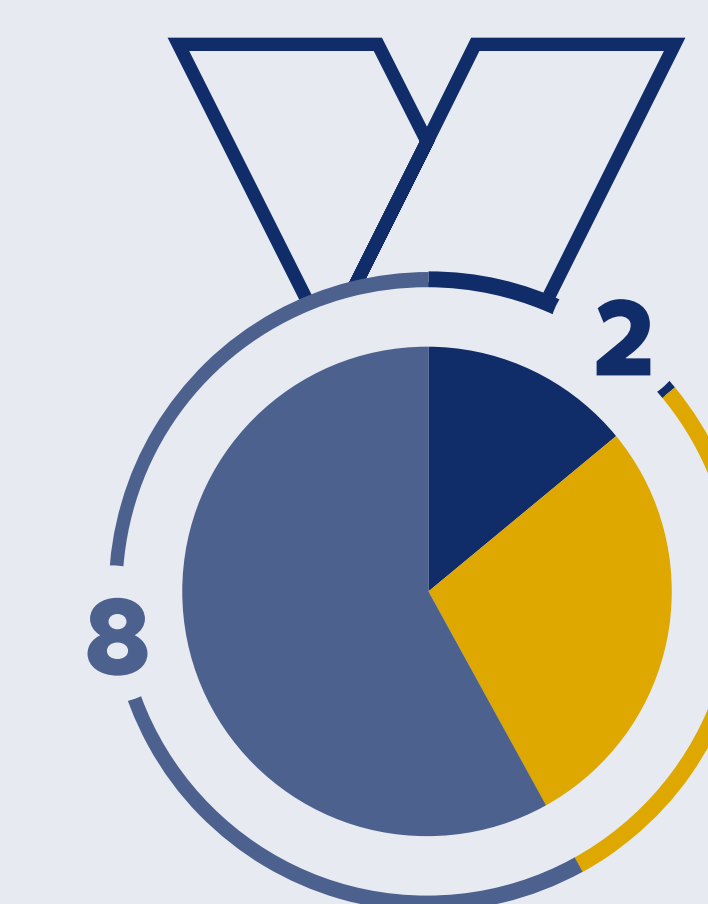
Si le programme olympique s'est enrichi de sept épreuves, la France, pour sa part, a participé à deux épreuves de moins que lors des JO de Pyeongchang 2018.

La France a par ailleurs égalé le nombre de titres Olympiques obtenus en 2018 mais a récolté une médaille de moins au total, soit 14 médailles dont 5 en or.

Elle se classe 10^{ème} au rang des nations.

Répartition des médailles par discipline et type d'épreuves

● Féminines ● Masculines ● Mixtes



Biathlon – 7 médailles



Patinage artistique – 1 médaille



Ski acrobatique – 1 médaille



Ski alpin – 3 médailles



Ski de fond – 1 médaille

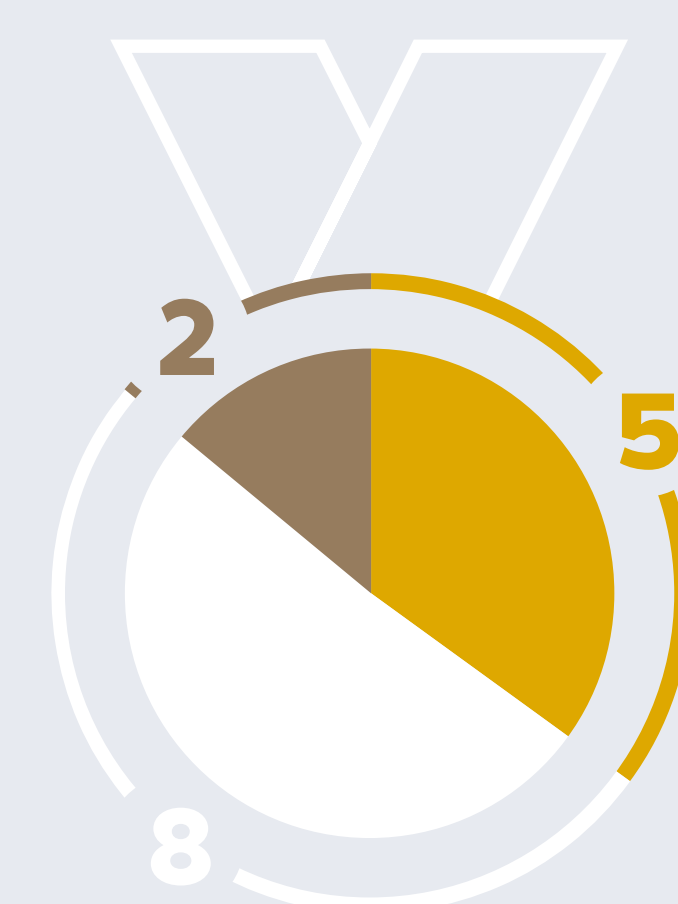


Snowboard – 1 médaille



JO PÉKIN

RÉPARTITION DES MÉDAILLES PAR DISCIPLINE



- Or
- Argent
- Bronze

SKI

Biathlon
7 médailles



20 km
individuel



Mass start
12,5 km



Poursuite



Individuel
15 km



Relais
4x7,5 km



Relais
mixte



Sprint

**Ski
acrobatique**
1 médaille



Big air

Ski alpin
3 médailles



Slalom



Descente



Slalom géant

Ski de fond
1 médaille



Relais 4x10
km

Snowboard
1 médaille



Snowboard
cross

**Patinage
artistique**
1 médaille



Danse
sur glace

SPORT DE GLACE



NOS TEMPS FORTS

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Pékin 2022

BILAN DES JEUX PARALYMPIQUES

18 athlètes dont 4 guides ont défendu les couleurs de la France lors des Jeux Paralympiques 2022.

Les sportifs français étaient répartis dans les différents sports comme suit : 10 en ski alpin dont 2 guides, 4 en ski nordique dont 2 guides et 4 en snowboard.

Comme en 2018, seulement deux femmes ont représenté la France.

La France a obtenu 12 médailles dont 7 titres. Les résultats sont sensiblement identiques à ceux obtenus lors des Jeux de Pyeongchang en ce qui concerne le rang (4^{ème}) et le nombre de titres. Seul le nombre total de médailles est en baisse (-8).

Places médaillés/Non médaillés

● Médaillés ● Places 4-5 ● Autres

Biathlon



Ski alpin



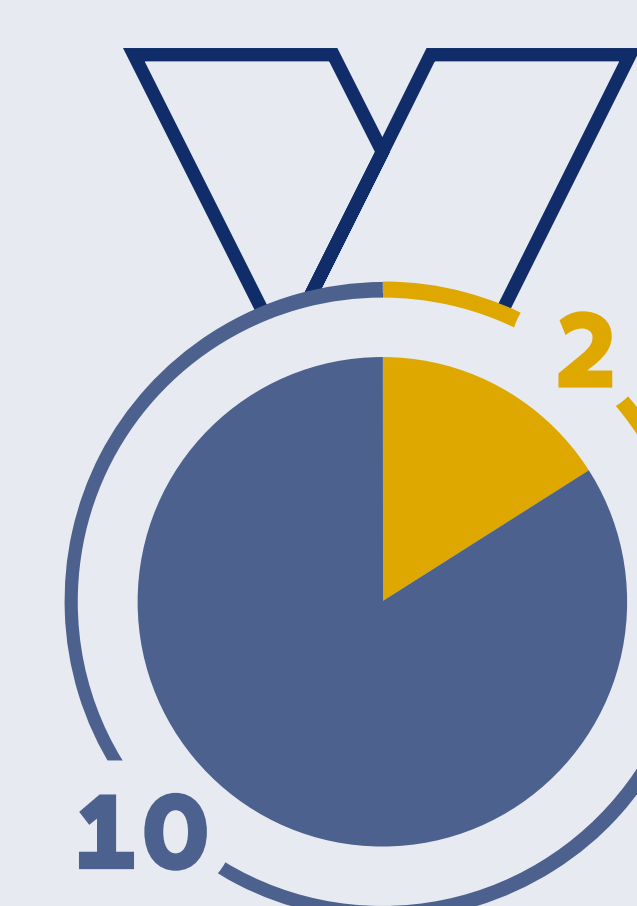
Ski de fond



Ski alpin



Médailles par genre

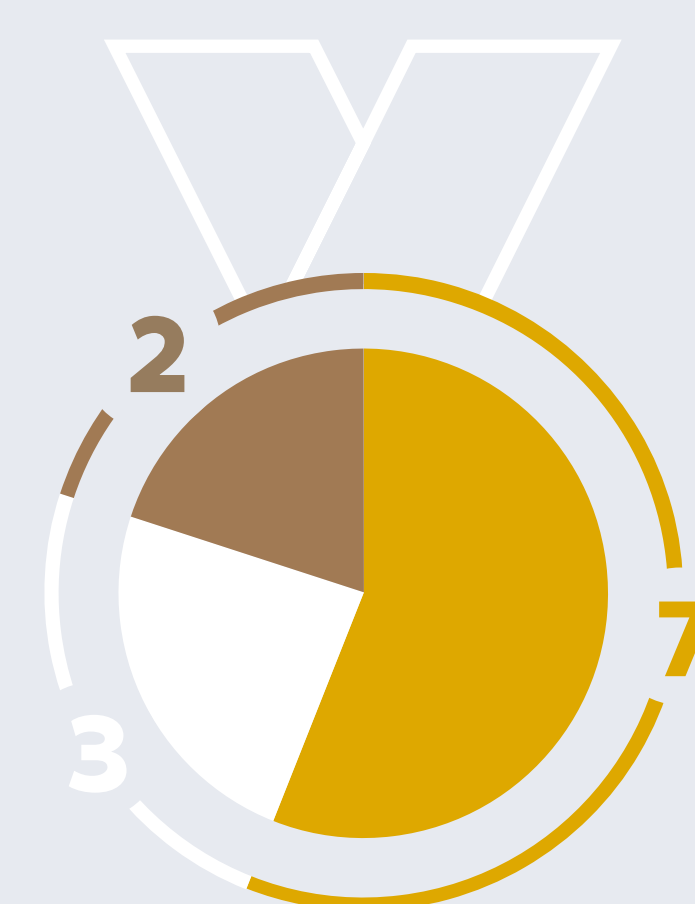


● Féminines

● Masculines



JP 2022 RÉPARTITION DES MÉDAILLES FRANÇAISES



- Or
- Argent
- Bronze

Biathlon
1 médaille



Individuel
H – Debout

Ski Alpin
6 médailles



Descente
H – Debout



Slalom
H – Debout



Super
combiné
H – Debout



Super G
F – Debout



Descente
H –
Déficient
visuel



Slalom géant
H – Debout

Ski de fond
3 médailles



Sprint
H – Debout



12,5 km
H – Debout



Relais
H – Debout

Snowboard
2 médailles



Snowboard
cross
F – LL2



Snowboard
cross
H – UL

À l'issue des Jeux Olympiques et Paralympiques, un débriefing complet, mené dans le cadre de la méthode ORfèvre, a été conduit avec les fédérations afin d'identifier les forces et les axes de progression en vue de la construction des projets de performance pour les JOP de Milan Cortina en 2026.

LANCEMENT DU PLAN COACHS

Fort de l'engouement créé par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris, le « Plan Coachs », lancé officiellement en 2022, répond au souhait de l'Agence nationale du Sport de **lancer une stratégie à long terme basée sur une transformation importante de l'encadrement français en charge des athlètes.**

Ainsi, l'Agence a choisi de porter ses efforts sur 4 axes prioritaires :

- **Accompagner et optimiser** la montée en compétences des coachs en charge de la performance des athlètes à médailles potentielles avec la mise en place de temps collectifs autour du partage d'expériences, d'échanges avec les clubs professionnels, de rencontres inspirantes et d'accompagnements individuels « cousus main ». L'objectif est d'améliorer les performances et de créer cet esprit de victoire propre à « l'Équipe de France » ;
- **Recruter**, lorsque c'est nécessaire, des experts de niveau mondial, français ou étrangers opérant à l'étranger ;
- **Valoriser** et améliorer le niveau de reconnaissance du travail de ces coachs en charge des médaillés potentiels par un complément de salaire ;
- **Primer** les résultats des coachs d'athlètes médaillés aux JOP.



En accord avec les DTN, les « head coachs » des athlètes ciblés dans la « Cellule Performance » sont accompagnés spécifiquement par une valorisation financière (pouvant aller jusqu'à 18 K€ par an) et un suivi de leurs besoins dans l'exercice de leurs fonctions. Des outils d'analyse des besoins (cellule d'expertise des besoins des entraîneurs), d'animation (webinaires), de montée en compétences (formations) et de mise en réseau (séminaires) de cette population d'entraîneurs ont été créés et mis en œuvre afin d'impulser une dynamique collective d'excellence et un sentiment d'appartenance au projet de performance olympique et paralympique.

L'objectif est d'optimiser le potentiel autour des athlètes « médaillables » en créant une dynamique de conquête. En valorisant l'encadrement, le Plan Coachs souhaite renforcer l'ambition et la détermination des coachs pour tirer vers le haut les athlètes de la « Cellule Performance ».

182 coachs ont ainsi été identifiés et bénéficient du « Plan Coachs ». Ils sont en responsabilité du projet de médailles d'athlètes ou d'équipes en compétition aux JOP de 2024 ou 2026.

161 sont concernés par Paris 2024 dont 90 dans le champ Olympique et 71 dans le champ Paralympique.

LANCEMENT DU DISPOSITIF GAGNER EN FRANCE

Sous la coordination de l'Agence nationale du Sport et sous l'impulsion d'Amélie Oudéa-Castéra, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, 11 entités sportives (Ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Agence, CNOSF, CPSF, CAHN, Direction des Sports, DIJOP, DIGES, INSEP, AS DTN, CPDE) portent collectivement, depuis 2022, le projet « GAGNER EN FRANCE » visant à réussir pleinement ces Jeux à domicile. Ils travaillent ensemble sur différents axes clés afin d'optimiser la préparation des acteurs et les conditions d'entraînement.

L'attribution de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à la France a déclenché la nécessité d'améliorer le modèle du sport français à travers la constitution d'une gouvernance partagée du sport avec la volonté forte de fédérer tous les acteurs du sport autour d'un projet commun : **élever le sport français à son plus haut niveau**. Pour actionner tous les leviers de réussite de ces Jeux à domicile, la famille du sport s'est rassemblée, sous l'impulsion de l'Agence nationale du Sport, autour d'un dispositif nommé « **GAGNER EN FRANCE** ».

Ce projet concerté et collégial a pour objectif d'identifier dans le grain fin les besoins des athlètes et staffs ainsi que les spécificités françaises qui permettront de faire la différence le jour J, l'enjeu étant d'optimiser la préparation des athlètes, les familiariser avec les différents sites et les mettre dans les meilleures conditions de réussite possibles.

Pour ce faire, un Comité de Pilotage se réunit 4 fois par an pour établir les stratégies et prendre les grandes décisions autour de plusieurs thématiques de travail.

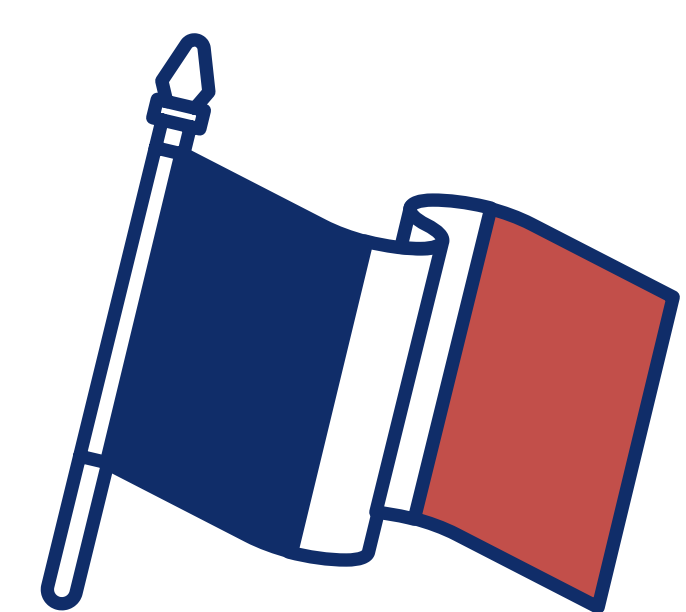
Les équipes opérationnelles, composées d'experts des 11 entités et différentes personnalités qualifiées, se réunissent quant à eux, autant que nécessaire et a minima une fois par mois pour mettre en application ces décisions. Des dialogues permanents mis en place avec les Fédérations, les DTN, les Directeurs de Performance, les entraîneurs et les athlètes viennent alimenter les réflexions pour répondre au plus près à leurs besoins.

Cette unité d'actions des différentes et complémentaires institutions sportives est l'une des clés de réussite de Paris 2024 mais aussi un modèle vertueux à reproduire pour les échéances de Milan Cortina 2026, Los Angeles 2028 etc.



© Serena Porcher-Carli

EXEMPLES D'AXES DE TRAVAIL CLÉS POUR RÉUSSIR LES JEUX DE PARIS 2024



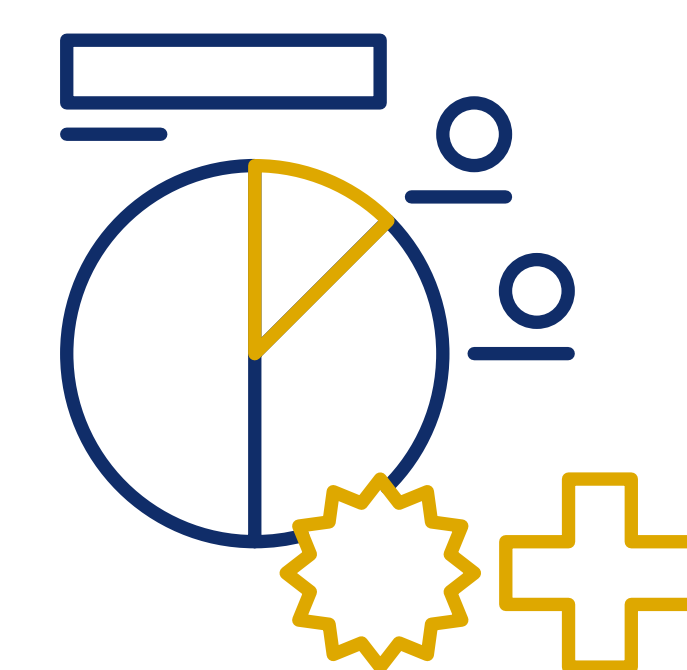
Préservation des sites de préparation terminale pour les équipes de France



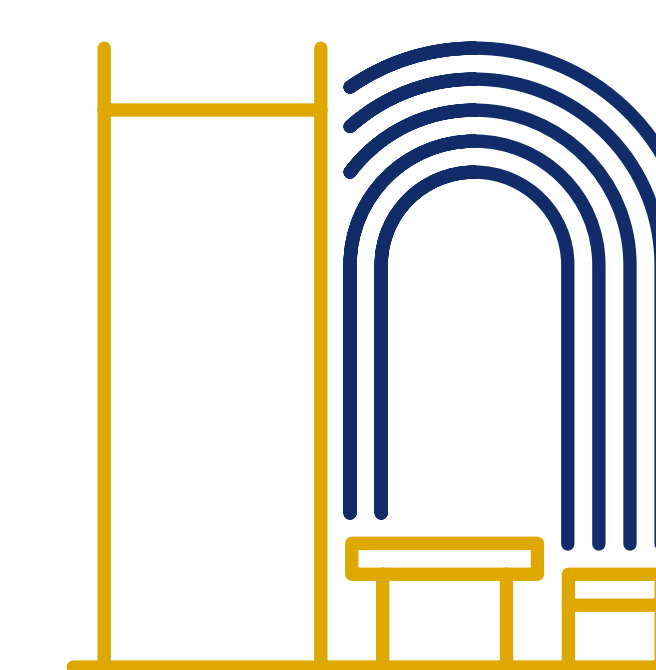
Amélioration des conditions d'accueil et d'entraînement sur ces sites



Inspiration des athlètes / Partage d'expériences intergénérationnelles



Stratégie d'accréditation / Règles de sélection



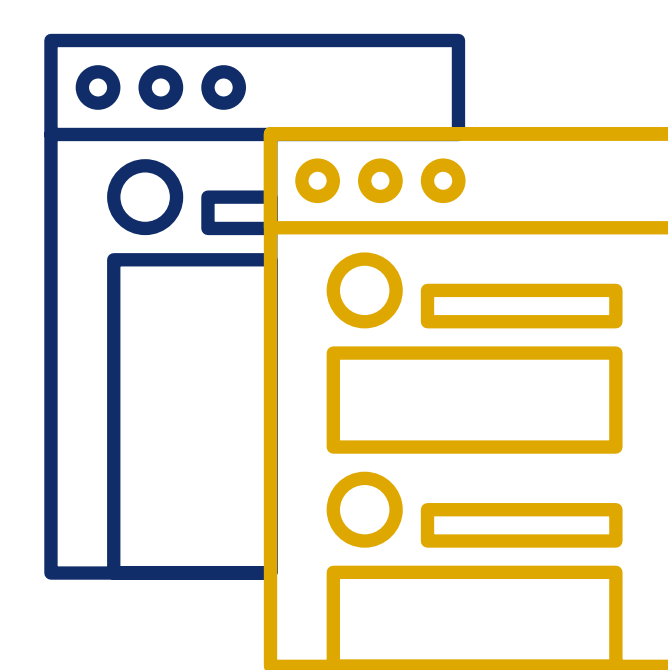
Connaissances des équipements / environnement des JOP



Supporters / Billetterie



Conditions d'accueil des Français au village



Accompagnement des athlètes/staffs dans la gestion des médias et des réseaux sociaux



Temps de partage d'expériences Olympiques et Paralympiques entre les DTN / Directeurs de PERF / entraîneurs / athlètes



Maison de la Performance olympique et paralympique (+ sites extérieurs Paris)



Gestion de crise



LE SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS

BILAN CONTRATS DE PERFORMANCE 2022

La France a pour ambition d'élever de manière significative son niveau de performance à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Cet objectif repose essentiellement sur les fédérations Olympiques et Paralympiques. Pour autant, l'Agence associe pleinement à cette dynamique les fédérations de disciplines reconnues de haut niveau en les accompagnant sur le chemin de la Haute Performance et en leur permettant ainsi de jouer un rôle dans la réalisation des objectifs sportifs pour Paris 2024.

La volonté formalisée par la démarche « **Ambition Bleue** » consiste à orienter prioritairement le soutien financier en direction des fédérations et disciplines sportives en capacité de contribuer à l'amélioration du rang de la France au tableau des médailles Olympiques et Paralympiques. En ce sens, plusieurs axes stratégiques ont été identifiés :

- Conforter les résultats immédiats en visant les titres (médaille d'or olympique et paralympique) tout en préparant ceux de demain ;
- Prioriser le soutien aux disciplines à potentiel de médailles Olympiques et Paralympiques ;
- Renforcer l'accompagnement individualisé des athlètes du Cercle Haute Performance et de leur encadrement ;

Afin de répondre à ces besoins, l'Agence finance les projets de performance des fédérations sportives dans le cadre de conventions (contrats de performance).

A cet effet, elle a établi un ou deux contrats de performance :

- **Un contrat généraliste dit de « performance durable »** (temporalité longue) pluriannuel (2022-2024) qui pourra être modifié au besoin en 2023. Ce contrat pourra également être proposé aux fédérations délégataires nouvellement reconnues de haut niveau. Il priorise le programme « Relève » ;
- **Un contrat spécifique dit de « performance olympique et paralympique »** dédié aux collectifs « Olympiques et Paralympiques » préparant les JOP 2024 ou 2026 (temporalité courte).

En 2022, **72,1 M€** ont été alloués pour le soutien aux projets de performance des fédérations sportives. Ces crédits ont fait l'objet de plusieurs versements : d'une part l'affectation de crédits dits « initiaux » suite à l'instruction des demandes des fédérations et, d'autre part, le financement d'actions spécifiques (primes JOP, plan de transformation numérique, actions complémentaires).



LES CONTRATS DE PERFORMANCE INITIAUX

60 fédérations ont bénéficié d'au moins un **Contrat de Performance** pour un montant total de **65 320 500 €** dont **59 589 000 €** à destination des **37 fédérations** ayant *a minima* une épreuve inscrite au programme des Jeux Olympiques et Paralympiques et **5 731 500 €** à destination des **23 fédérations** reconnues de **Haut Niveau**.

Oly & Para	59 589 000 €	91%
HN	5 731 500 €	9%
Total	65 320 500 €	100%

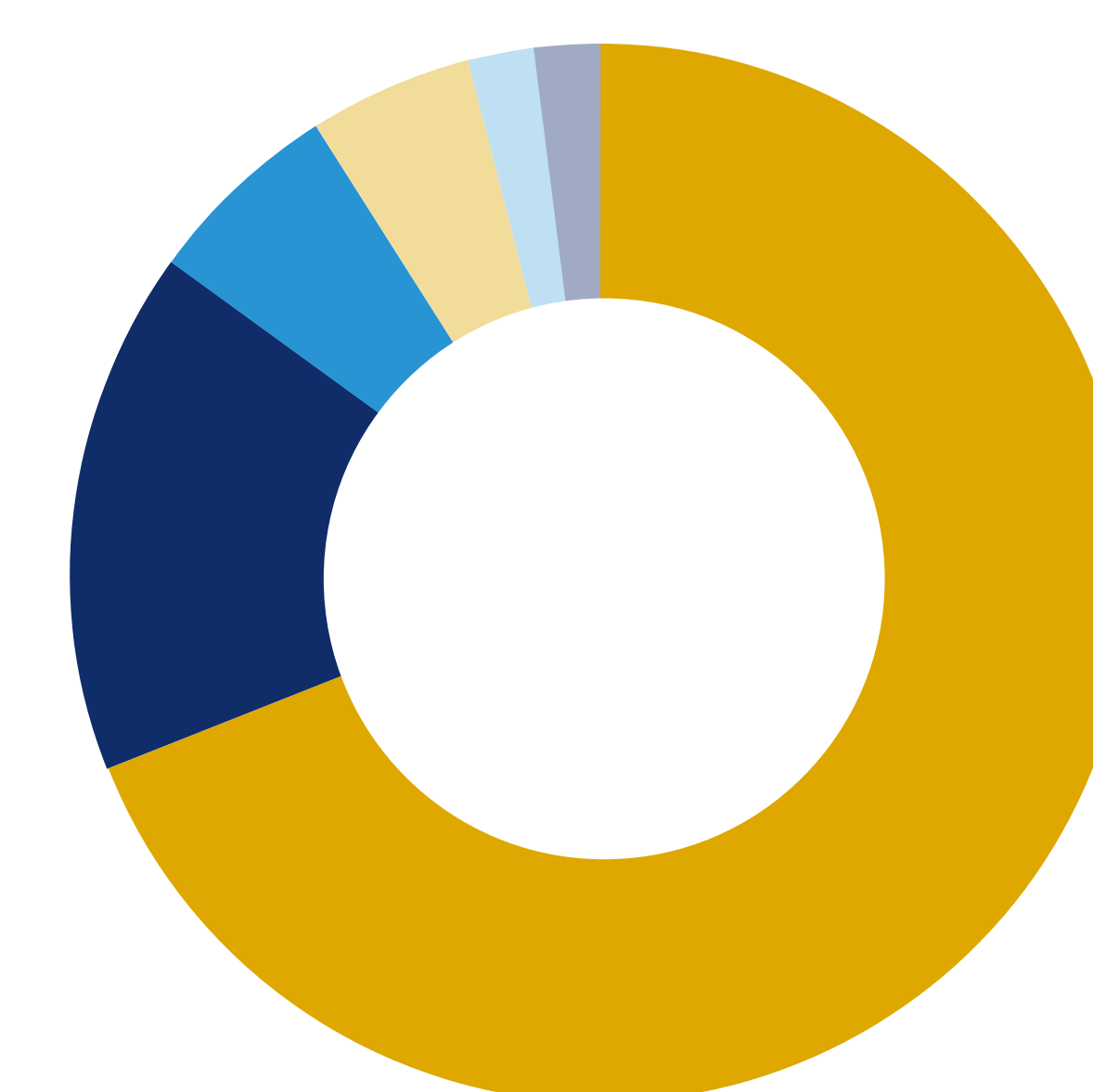
Au total, 91 contrats ont été signés avec les fédérations :

- 31 contrats de performance olympique et paralympique pour un montant total de 28 810 000 € (44%) ;
- 60 contrats de performance durable pour un montant total de 36 510 500 € (56%).

Contrat Perf Oly et Para	28 810 000 €	44%	31 contrats sur 37 fédérations oly / para
Contrat Perf Durable	36 510 500 €	56%	60 contrats sur 60 fédérations oly / para et HN
Total contrats de Perf initiaux	65 320 500 €	100%	91 contrats

Par ailleurs, le financement global des contrats de performance se décline en 6 grandes rubriques qui couvrent les différents leviers de la performance avec la ventilation suivante :

Type d'actions	Montants	%
Actions sportives	44 938 826 €	69 %
Soutien aux entraîneurs	10 373 887 €	16 %
Accompagnement technique et scientifique	3 664 804 €	5 %
Médical et paramédical	3 151 524 €	5 %
SMR	1 791 250 €	3 %
Management coordination et influence sportive	1 400 209 €	2 %
Total	65 320 500 €	100 %



- Actions sportives
44 938 826 €
- Soutien aux entraîneurs
10 373 887 €
- Accompagnement technique et scientifique
3 664 804 €
- Médical et paramédical
3 151 524 €
- SMR
1 791 250 €
- Management coordination et influence sportive
1 400 209 €

LE FINANCEMENT D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES (AVENANTS)

503 000 €

DE PRIMES JOP D'HIVER (PÉKIN 2022)

À l'instar des primes JOP ayant été attribuées à la suite des JOP de Tokyo, des primes aux entraîneurs accompagnant les athlètes médaillés des Jeux de Pékin 2022 ont été allouées. À ce titre, 503 000 € ont été attribués à 3 fédérations : la FF Ski pour un montant de 216 000 € ; la FF des Sports de Glace pour 4 000 € ; la FF Handisport pour 283 000€.

2.6 M€

DANS LE CADRE DU PLAN DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

S'appuyant sur le plan de relance, dont une partie des crédits avait pour objet l'accompagnement de la digitalisation et l'évolution numérique des fédérations sportives, l'Agence a renouvelé son investissement en 2022 et a décidé de le renforcer en abondant l'enveloppe de 2 M€ initialement prévue (via le Plan de Relance). Ainsi, 2 664 604 € ont été ventilés au profit de 25 fédérations.



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

3.6 M€

POUR FINANCER DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre de besoins complémentaires exceptionnels exprimés par certaines fédérations sportives, l'Agence a financé 32 fédérations pour un montant total de 3 657 846 €.



TABLEAU MONTANTS CP 2022 PAR FÉDÉRATION

1/3

Type	Nom fédération	Contrat PERF 2024	Contrat Durable Ini	Avenants complémentaires	Primes JOP Hiver	PTN	TOTAL
OLY & PARA	Fédération Française d'athlétisme	800 000 €	2 229 000 €	200 000 €		130 000 €	3 359 000 €
OLY & PARA	Fédération Française d'aviron	1 515 000 €	1 120 000 €	265 000 €		147 000 €	3 047 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de badminton	345 000 €	675 000 €	135 000 €		170 000 €	1 325 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de basketball	1 374 000 €	791 000 €	309 000 €		65 000 €	2 539 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de boxe	618 000 €	482 000 €	28 500 €			1 128 500 €
OLY & PARA	Fédération Française de canoë-kayak et sports de pagaie	1 640 000 €	920 000 €	100 000 €		124 504 €	2 784 504 €
OLY & PARA	Fédération Française de cyclisme	2 051 000 €	1 094 000 €			180 000 €	3 325 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de danse	261 000 €	39 000 €	45 000 €			345 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de football		400 000 €				400 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de golf		400 000 €				400 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de gymnastique	530 000 €	1 230 000 €			114 800 €	1 874 800 €
OLY & PARA	Fédération Française de handball	1 940 000 €	1 020 000 €	69 400 €		92 800 €	3 122 200 €
OLY & PARA	Fédération Française de hockey	453 000 €	342 000 €	75 000 €		75 000 €	945 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de hockey sur glace		910 000 €	80 000 €			990 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées	2 011 000 €	559 000 €	150 000 €		238 000 €	2 958 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de la montagne et de l'escalade	350 000 €	350 000 €	50 000 €		107 000 €	857 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de lutte	580 000 €	510 000 €	75 000 €		54 000 €	1 219 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de natation	830 000 €	2 270 000 €	361 000 €		105 000 €	3 566 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de pentathlon moderne	600 000 €	140 000 €	40 000 €		4 500 €	784 500 €
OLY & PARA	Fédération Française de roller et skateboard	330 000 €	565 000 €			72 000 €	967 000 €

TABLEAU MONTANTS CP 2022 PAR FÉDÉRATION

2/3

Type	Nom fédération	Contrat PERF 2024	Contrat Durable Ini	Avenants complémentaires	Primes JOP Hiver	PTN	TOTAL
OLY & PARA	Fédération Française de rugby	318 000 €	222 000 €	2 300 €		30 000 €	572 300 €
OLY & PARA	Fédération Française de ski		4 000 000 €	700 000 €	216 000 €	150 000 €	5 066 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de surf	260 000 €	275 000 €	70 000 €		113 000 €	718 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de taekwondo et disciplines associées	542 000 €	478 000 €	56 300 €		128 000 €	1 204 300 €
OLY & PARA	Fédération Française de tennis		520 000 €				520 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de tennis de table	600 000 €	400 000 €	15 000 €		65 000 €	1 080 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de tir	1 421 000 €	469 000 €	75 600 €			1 965 600 €
OLY & PARA	Fédération Française de tir à l'arc	460 000 €	310 000 €	133 000 €		79 000 €	982 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de triathlon et disciplines enchainées	903 000 €	237 000 €	115 000 €		100 000 €	1 355 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de voile	1 640 000 €	1 010 000 €			100 000 €	2 750 000 €
OLY & PARA	Fédération Française de volley	925 000 €	705 000 €			60 000 €	1 690 000 €
OLY & PARA	Fédération Française d'équitation	850 000 €	410 000 €			160 000 €	1 420 000 €
OLY & PARA	Fédération Française des sports de glace		1 500 000 €	31 000 €	4 000 €		1 535 000 €
OLY & PARA	Fédération Française d'escrime	1 715 000 €	1 195 000 €	200 000 €			3 110 000 €
OLY & PARA	Fédération Française d'haltérophilie, musculation	340 000 €	400 000 €				740 000 €
OLY & PARA	Fédération Française du sport adapté	360 000 €	720 000 €	30 000 €			1 110 000 €
OLY & PARA	Fédération Française handisport	2 248 000 €	1 882 000 €	205 746 €	283 000 €		4 618 746 €
HN	Fédération Française aéronautique		198 000 €				198 000 €
HN	Fédération Française de baseball, softball		310 000 €	9 000 €			319 000 €
HN	Fédération Française de billard		41 000 €				41 000 €
HN	Fédération Française de bowling et de sport de quilles		50 000 €				50 000 €

TABLEAU MONTANTS CP 2022 PAR FÉDÉRATION

3/3

Type	Nom fédération	Contrat PERF 2024	Contrat Durable Ini	Avenants complémentaires	Primes JOP Hiver	PTN	TOTAL
HN	Fédération Française de course d'orientation		215 000 €				215 000 €
HN	Fédération Française de football américain		165 000 €				165 000 €
HN	Fédération Française de force		80 000 €				80 000 €
HN	Fédération Française de karaté et disciplines associées		720 000 €				720 000 €
HN	Fédération Française de motocyclisme		790 000 €				790 000 €
HN	Fédération Française de parachutisme		620 000 €				620 000 €
HN	Fédération Française de pelote basque		151 000 €	32 000 €			183 000 €
HN	Fédération Française de pétanque et jeu provençal		75 000 €				75 000 €
HN	Fédération Française de rugby à XIII		285 000 €				285 000 €
HN	Fédération Française de sauvetage et de secourisme		85 000 €				85 000 €
HN	Fédération Française de savate, boxe française et disciplines associées		200 000 €				200 000 €
HN	Fédération Française de ski nautique et de wakeboard		380 000 €				380 000 €
HN	Fédération Française de squash		300 000 €				300 000 €
HN	Fédération Française de vol en planeur		245 000 €				245 000 €
HN	Fédération Française de vol libre		200 000 €				200 000 €
HN	Fédération Française des Arts Energétiques et Martiaux Chinois		32 500 €				32 500 €
HN	Fédération Française d'études et sports sous-marins		159 000 €				159 000 €
HN	Fédération Française du sport automobile		360 000 €				360 000 €
HN	Fédération Française du sport boules		70 000 €				70 000 €
	TOTAL	28 810 000 €	36 510 500 €	3 657 846 €	503 000 €	2 664 604 €	72 145 950 €



TÉMOIGNAGE

Stéphane CARISTAN

Conseiller Expert Haute Performance

Agence nationale du Sport

Référent auprès de 4 fédérations

« Le référent doit s'acculturer à la spécificité de chaque fédération et comprendre les logiques et les stratégies qui sous-tendent la performance. Il est le partenaire privilégié des fédérations. Il joue un rôle de facilitateur, tant auprès du DTN qu'il accompagne dans la mise en œuvre de la stratégie fédérale en adéquation avec le Projet de Performance Fédéral (PPF), qu'auprès du directeur de performance auquel il apporte son soutien dans la mise en place des projets autour de l'optimisation et de l'analyse de la performance.

Sur le terrain, au contact des entraîneurs et des athlètes, il accompagne les besoins identifiés (personnels ou spécifiques à un(e) athlète ou à la discipline). Il peut participer aux débriefings, rassemblements ou stages des équipes de France, au cours desquels il présente et explique les différents types d'accompagnement proposés par l'Agence dont peuvent bénéficier les athlètes et leur encadrement. Il fait enfin le lien avec les **Maisons Régionales de la Performance**, qui déclinent sur les territoires le projet de l'Agence et sur lesquelles les athlètes peuvent s'appuyer dans le cadre de leur préparation. »

SOUTIEN À L'ENCADREMENT

Au-delà de l'accompagnement des coaches de la « Cellule Performance », l'Agence verse dans le cadre des contrats de performance une enveloppe de 11,4 M€ pour soutenir l'encadrement technique des projets de performance dans les fédérations. Une enveloppe de 3,2 M€ vient en complément financer l'encadrement médical.

Contrats de Performance	Financements 2022 Agence nationale du Sport
Soutien à l'encadrement	11 423 587 €
↳ Valorisation de l'encadrement	8 279 227 €
↳ Recrutement	2 271 437 €
↳ Développement de l'expertise, formations	800 923 €
↳ Transverse	72 000 €
Encadrement médical et paramédical (médecins, kinés, ostéo, etc.)	3 180 224 €
Accompagnement des staffs intégrés (préparateurs physiques, mentaux, diététiciens, etc.)	2 134 290 €
Total	16 738 101 €

LE SOUTIEN INDIVIDUALISÉ AUX ATHLÈTES

DES CIBLES PRIORISÉES

L'objectif du programme de soutien aux athlètes est d'assurer et de sécuriser les conditions de vie de l'athlète et de répondre aux aspirations individuelles sur le plan des formations, de l'insertion dans la vie professionnelle et de la reconversion.

Comme indiqué dans le projet « **Ambition Bleue** », l'Agence souhaite passer d'un dispositif global à un accompagnement individualisé en aidant l'athlète à construire un cadre de vie propice à la réalisation de ses performances.

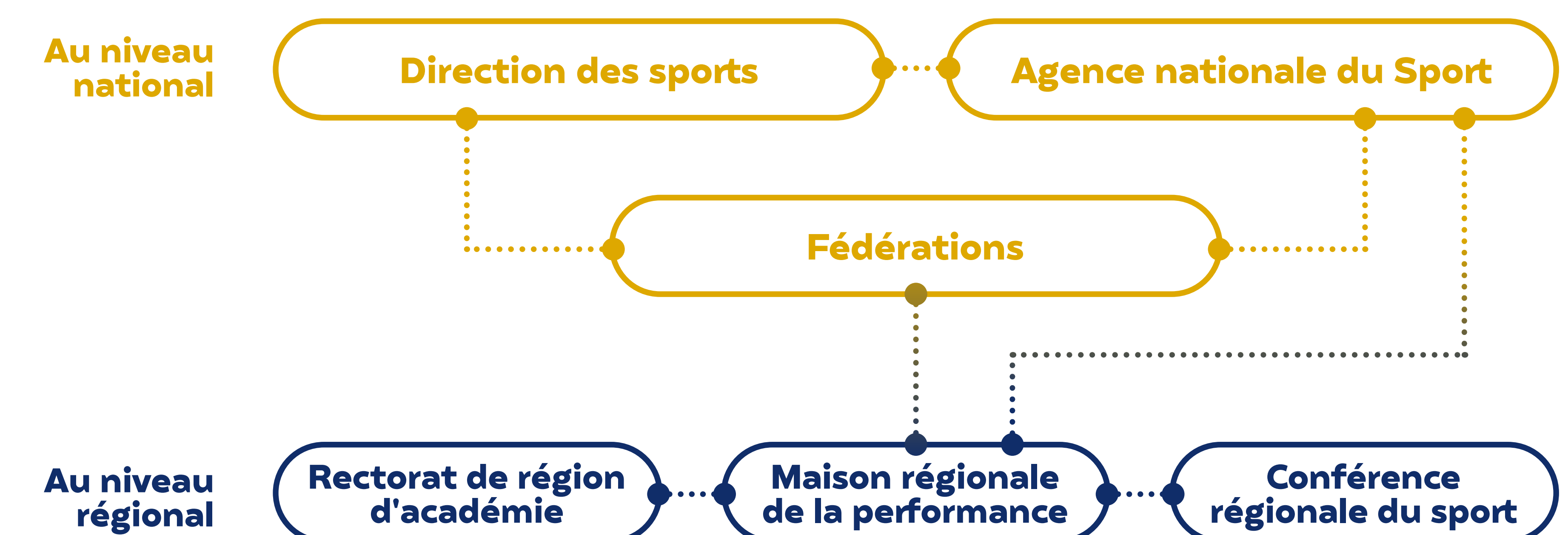
Dans ce cadre, des cibles prioritaires ont été identifiées comme suit :

- 1. Le Cercle Haute Performance (Cercle HP) :** Athlètes ayant obtenu une médaille mondiale ou olympique/paralympique sur les 2 dernières années. Ils sont prioritaires sur l'ensemble des dispositifs. L'Agence s'assure qu'ils bénéficient d'un minimum de 40 K€ bruts de ressources annuelles tous revenus confondus ;
- 2. La cellule perf :** Athlètes identifiés comme potentiels médaillables aux prochains Jeux Olympiques et Paralympiques 2024/2026 ;
- 3. Les sélectionnables :** Athlètes identifiés comme potentiels sélectionnables aux prochains Jeux Olympiques et Paralympiques 2024/2026 ;
- 4. Autres sportif de haut niveau :** Athlètes qui composent la relève ou qui sont issus de fédérations reconnues de haut niveau. Ces derniers peuvent également bénéficier du soutien de l'Agence mais dans des conditions de prise en charge différentes.

UNE DYNAMIQUE RENFORCÉE SUR LE SUIVI SOCIO PROFESSIONNEL DES SHN

Le 18 juillet 2022, la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques a réuni à l'INSEP les acteurs-clés du sport français dans le cadre d'un séminaire de travail visant à partager la vision et à clarifier la gouvernance du sport en France. En conclusion des travaux, la ministre a souhaité le lancement d'un cycle d'ateliers intitulé « Impulsion politique et coordination stratégique (IPCS) ».

Le premier atelier IPCS a été réalisé le 6 septembre 2022 sur le sujet du suivi socio-professionnel et de la reconversion des sportifs de haut niveau. Cet atelier a permis de clarifier l'organisation et le rôle de chacun au niveau national et régional. En complément de la création de la Commission Interministérielle Permanente du Sport de Haut Niveau, l'Agence nationale du Sport a la responsabilité de piloter le Comité de Pilotage Opérationnel du suivi socio-professionnel des sportifs de haut niveau avec une mise en place en janvier 2023.



LES AIDES FINANCIÈRES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU : LES « AIDES PERSONNALISÉES »

Engagement de l'Agence et nouvelles modalités 2022

Repris par l'Agence nationale du Sport depuis 2019, le dispositif des Aides Personnalisées a été recentré sur le volet socio-professionnel et contient 4 rubriques :

A. Aides sociales : uniquement pour les Sportifs de Haut Niveau (SHN) dont le cumul de ressources annuelles est inférieur à 40 K€ brut par an, tous revenus confondus (aides personnalisées, salaires, bourses de mécénat, bourses des collectivités, partenaires privés, équipementiers, primes de résultats, etc).

Un recensement des situations des athlètes du Cercle Haute Performance et des Cellules Perf permet de définir l'éligibilité des athlètes à cette rubrique.

B. Frais de formation : aides attribuées sur justificatifs et après accord du DTN pour les remboursements des frais de formation, bilans de compétences et autres sans condition de niveau de revenus.

En début d'année, l'Agence alloue les enveloppes par fédération. Les Directeurs/ Directrices Techniques attribuent ensuite les Aides Personnalisées aux athlètes inscrits en liste de haut niveau (Élite, Senior, Relève, Reconversion) selon le cadre défini par l'Agence.

C. Manque à Gagner Employeur : participation financière dans le cadre de la mise en place des Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP). Ainsi une contrepartie financière est versée par l'Agence et la fédération à l'entreprise pour compenser le Manque à Gagner Employeur (50 % part Agence, 50% part fédération sur les aides personnalisées).

Cette contrepartie est plafonnée à 16 000 € pour les athlètes hors Cercle HP (8 000 € pour l'Agence/8 000 € pour la fédération notamment via les Aides Personnalisées) et est étudiée au cas par cas pour les athlètes du Cercle HP avec toujours une prise en charge à 50 % pour l'Agence et à 50 % pour la fédération. Il est à noter que les fédérations peuvent abonder cette participation financière avec des fonds fédéraux.

D. Manque à Gagner Sportif : en compensation de jours de congés sans solde posés pour participer à des stages ou à des compétitions en accord avec le DTN.

Bilan de la campagne de versements 2022

Depuis 2021, le traitement des Aides Personnalisées se fait via le Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS) permettant ainsi aux DTN de saisir directement leurs demandes qui, après validation du référent de l'Agence, sont traitées par le CNOSF qui effectue les virements sur les comptes des athlètes ou des entreprises dans le cadre des CIP.

Cinq campagnes de financement ont été organisées au cours de l'année 2022. Elles ont concerné **2 113 athlètes** issus de 59 fédérations Olympiques, Paralympiques et haut niveau pour un budget de **8 088 000 €¹**.

Par ailleurs, tout comme en 2021, les athlètes dont les revenus étaient inférieurs à 40 K€ bruts/an ont bénéficié d'une aide exceptionnelle pour les JOP de Pékin. Ainsi 47 sportifs issus de la Fédération Française Handisport, de la Fédération Française de Ski et de la Fédération Française de Sports de Glace ont bénéficié de cette aide de 4 000 € pour un budget global de 188 000 €.

¹ 8 039 693 € consommés en 2022 sur l'enveloppe globale.

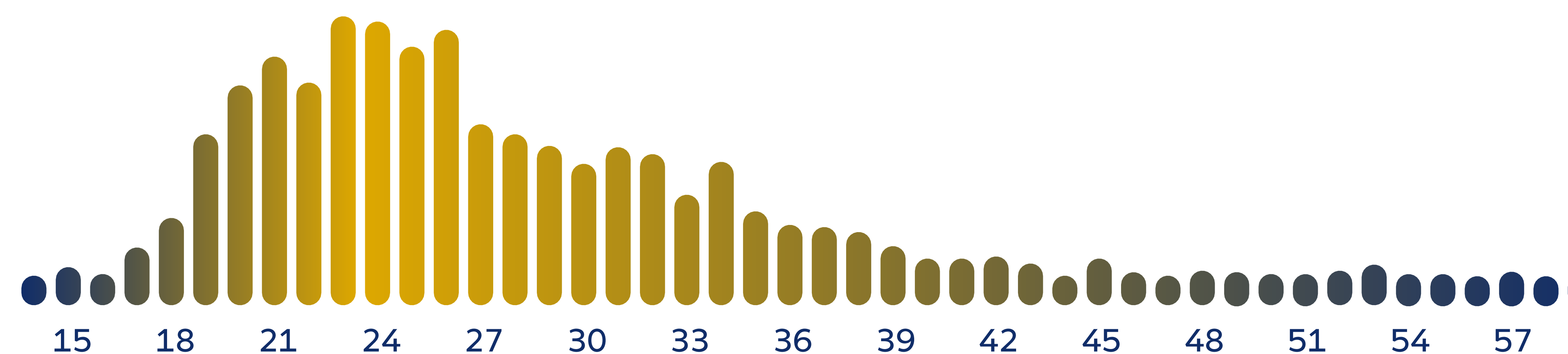
BILAN DE LA CAMPAGNE DE VERSEMENTS 2022

SOMMAIRE

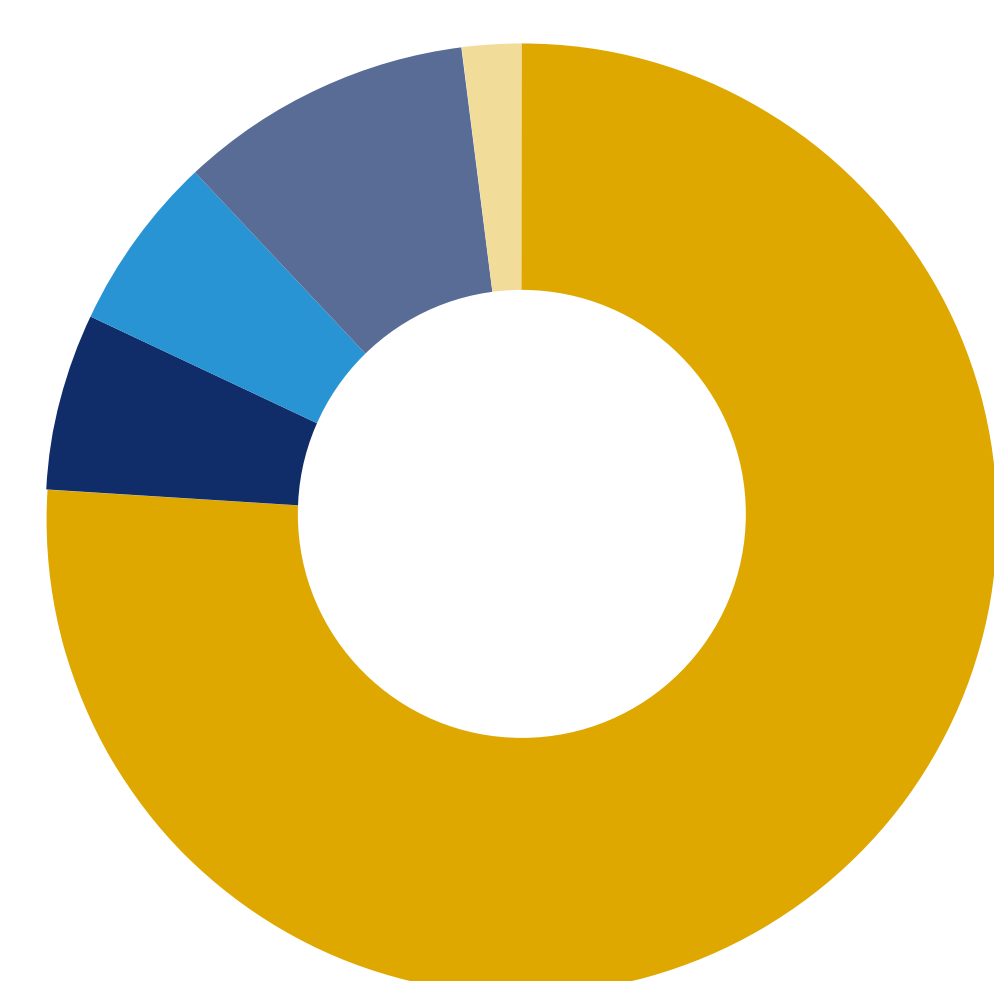
8 039 693 €

Montant total

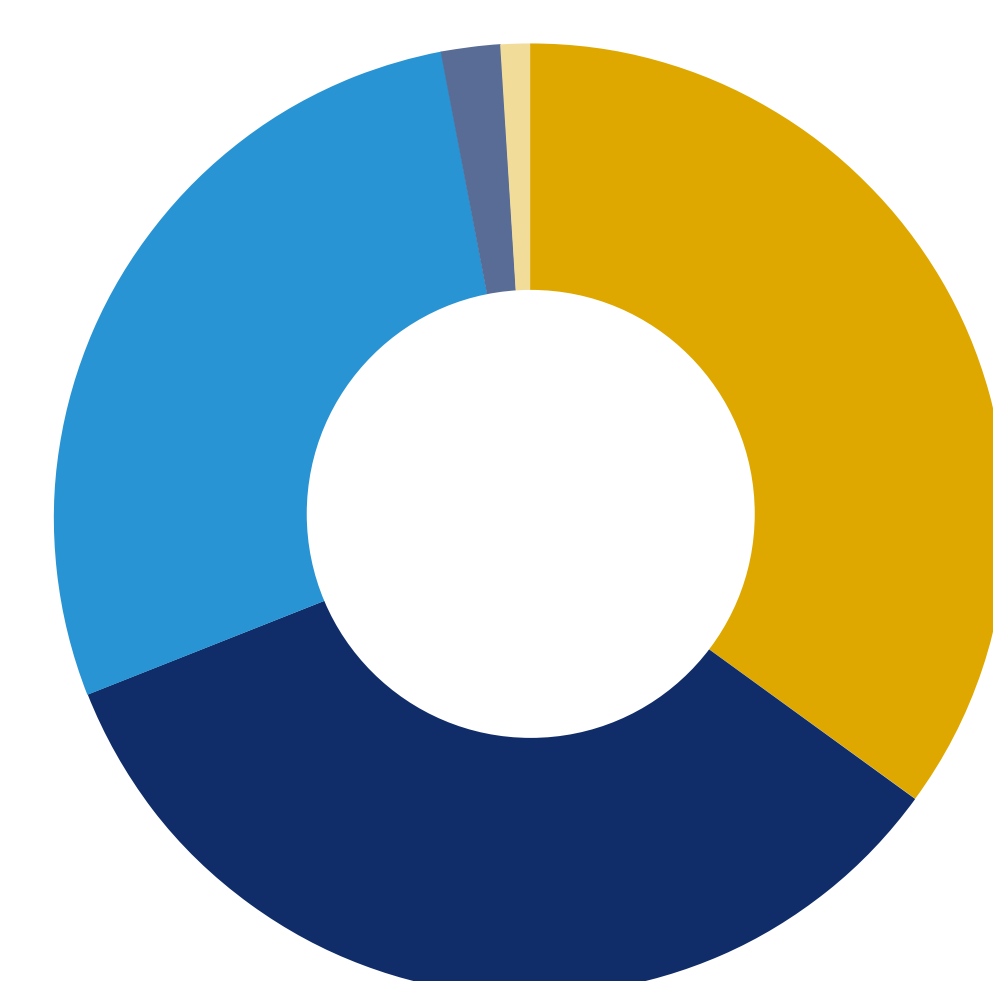
Répartition par âge



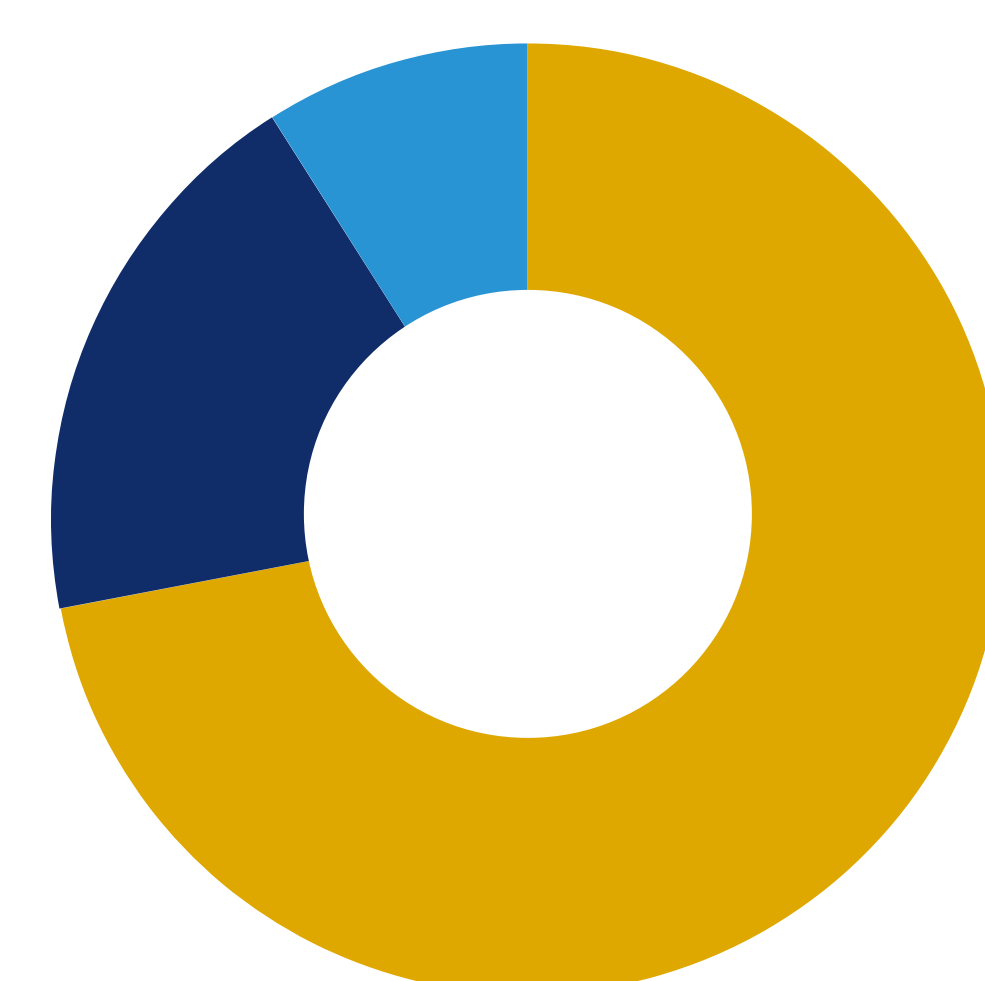
Répartition par rubrique



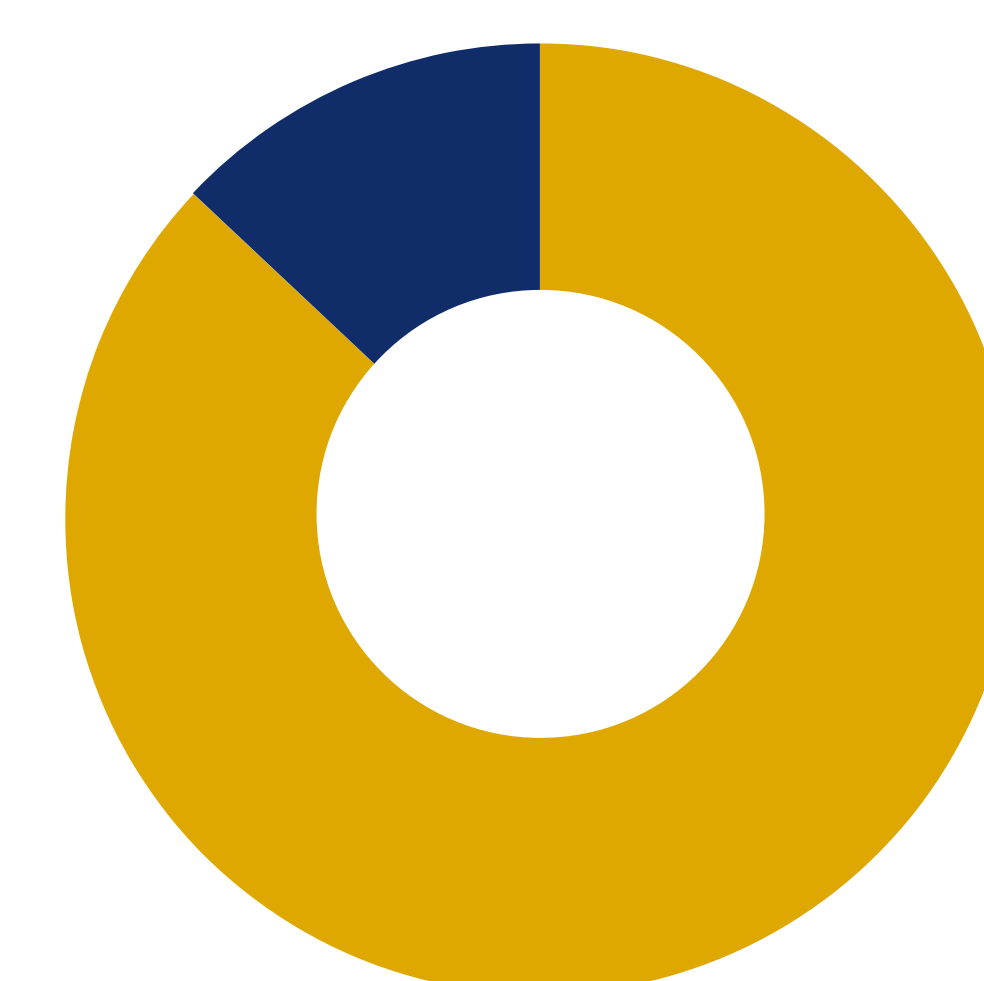
Répartition par catégorie SHN



Répartition Cerle HP / Cellule Perf



Répartition Para / Valide



Répartition par genre



● Aide Sociale
6 139 029 €

● MAG Sportif*
514 910 €

● Remboursement
444 714 €

● MAG Employeur
764 000 €

● Charges
177 040 €

● Relève
2 827 560 €

● Senior
2 792 420 €

● Élite
2 259 701 €

● Reconversion
139 524 €

● AJSHN
20 488 €

● Hors Cerle HP / Cellule Perf
5 779 418 €

● Cercle HP
1 551 659 €

● Cellule Perf
708 616 €

● Valide
6 966 503 €

● Para
1 073 190 €

● Homme
4 438 325 €

● Femme
3 601 368 €

*Manque à Gagner

DOTATIONS 2022 PAR FEDERATION

SOMMAIRE

1/3

Fédérations	AP 2022 - dotation initiale	Avenant - 1 Novembre 2022	Total cumulé
Olympiques et Paralympiques	6 888 000 €	485 000 €	7 373 000 €
Athlétisme	300 000 €		300 000 €
Aviron	235 000 €		235 000 €
Badminton	105 000 €		105 000 €
Baseball, softball et cricket	40 000 €		40 000 €
Basketball	50 000 €		50 000 €
Boxe	220 000 €		220 000 €
Canoë-kayak	250 000 €	15 000 €	265 000 €
Cyclisme	275 000 €	130 000 €	405 000 €
Equitation	200 000 €		200 000 €
Escrime	310 000 €	71 000 €	381 000 €
Football	20 000 €		20 000 €
Golf	20 000 €		20 000 €
Gymnastique	300 000 €	8 000	308 000 €
Haltérophilie, musculation	100 000 €	10 000 €	110 000 €
Handball	80 000 €		80 000 €
Handisport	720 000 € (dont 20 000€ JP Pékin)	- 30 000€ (transfert Fédération de tir à l'arc suite à la reprise de la délégation para)	690 000 €
Hockey	140 000 €		140 000 €
Hockey sur glace	135 000 €		135 000 €
Judo, jujitsu, kendo et disciplines associées	250 000 €		250 000 €
Karaté et disciplines associées	165 000 €		165 000 €
Lutte	175 000 €	18 000 €	193 000 €

DOTATIONS 2022 PAR FEDERATION

2/3

Fédérations	AP 2022 – dotation initiale	Avenant – 1 Novembre 2022	Total cumulé
Montagne et de l'escalade	120 000 €	26 000 €	146 000 €
Natation	370 000 €		370 000 €
Pentathlon moderne	75 000 €		75 000 €
Roller sports	80 000 €		80 000 €
Rugby	170 000 €	15 000 €	185 000 €
Ski	439 000 € (dont 124 000 € JO Pékin)		439 000 €
Sport adapté	50 000 €	21 000 €	71 000 €
Sports de glace	229 000 € (dont 44 000 € JO Pékin)	21 000 €	250 000 €
Surf	100 000 €		100 000 €
Taekwondo	120 000 €	20 000 €	140 000 €
Tennis	30 000 €		30 000 €
Tennis de table	85 000 €	15 000 €	100 000 €
Tir	130 000 €	30 000 €	160 000 €
Tir à l'arc	130 000 €	65 000 € (dont 30 000 € transfert para tir à l'arc)	195 000 €
Triathlon	125 000 €		125 000 €
Voile	375 000 €	50 000 €	425 000 €
Volley-ball	170 000 €		170 000 €

DOTATIONS 2022 PAR FEDERATION

3/3

Fédérations	AP 2022 - dotation initiale	Avenant - 1 Novembre 2022	Total cumulé
HN	715 000 €		715 000 €
Aéronautique	30 000 €		30 000 €
Billard	3 000 €		3 000 €
Bowling et de sport de quilles	15 000 €		15 000 €
Course d'orientation	20 000 €		20 000 €
Danse	80 000 €		80 000 €
Etudes et sports sous-marins	20 000 €		20 000 €
Football américain	40 000 €		40 000 €
Force	20 000 €		20 000 €
Motocyclisme	50 000 €		50 000 €
Parachutisme	72 000 €		72 000 €
Pelote basque	20 000 €		20 000 €
Pétanque et jeu provençal	25 000 €		25 000 €
Rugby à XIII	20 000 €		20 000 €
Sauvetage et de secourisme	20 000 €		20 000 €
Savate, boxe française et disciplines associées	70 000 €		70 000 €
Ski nautique et de wakeboard	70 000 €		70 000 €
Sport automobile	20 000 €		20 000 €
Sport boules	20 000 €		20 000 €
Squash	70 000 €		70 000 €
Vol en planeur	10 000 €		10 000 €
Vol libre	20 000 €		20 000 €
TOTAL	7 603 000 €	485 000 €	8 088 000 €

L'INSERTION PROFESSIONNELLE : CIP/CAE/CI

La volonté de l'Agence nationale du Sport est de **développer différents dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle** grâce aux :

- **Conventions d'insertion professionnelle (CIP) destinées aux entreprises privées ;**
- **Contrats d'aménagement d'emploi (CAE) réservés aux administrations de l'État ou aux collectivités territoriales ;**
- **Contrats d'image proposés par des entreprises (CI) qui souhaitent soutenir des athlètes permettant un premier contact avec le monde de l'entreprise.**

Ces dispositifs permettent d'accompagner au mieux les sportifs et les employeurs à la prise de poste, de valoriser l'action citoyenne par des contreparties financières et par des actions de promotion de l'entreprise et de ces différentes aides Les sportifs peuvent ainsi **envisager leur insertion professionnelle tout en ayant un aménagement de leur temps de travail pour se consacrer pleinement à leur projet de performance.**

Les conventions entre l'Agence nationale du Sport et les employeurs souhaitant établir un contrat avec des sportifs de haut niveau permettent de préciser les attentes mutuelles et les contreparties financières éventuelles.

En 2022, l'Agence a poursuivi son travail de diagnostic, en lien avec les référents socio-professionnels des fédérations, pour identifier précisément les sportifs qui ne présentaient pas une situation socio-professionnelle stabilisée leur permettant de s'engager pleinement dans une logique de performance. Ce travail sur mesure permet à l'Agence d'être force de proposition sur le choix des sportifs auprès des acteurs privés et des entreprises souhaitant aider des sportifs de haut niveau.

Le déploiement de ce dispositif dans sa composante territoriale a mobilisé en 2022 les conseillers territoriaux en charge de l'accompagnement socio-professionnel.

LES DISPOSITIFS NATIONAUX

Les CIP et CAE « nationales » sont établies avec des administrations ou des entreprises qui soutiennent des collectifs d'athlètes, dans plusieurs disciplines sportives et/ou sur plusieurs territoires. Les conventions liées aux contrats d'image sont, de la même manière, coordonnées au plan national.

En 2022, 17 organismes (établissements, administrations ou entreprises) ont soutenu **393² athlètes (55 athlètes handisport) dont 34 en CIP, 354 en CAE et 12 en Contrat d'Image.**

Pour l'année 2022, le soutien financier a porté sur 98 dispositifs pour un montant de 156 900€³.

L'année 2022 a été marquée par la signature d'une nouvelle convention entre le Ministère de l'Intérieur et l'Agence.

En 2022, ce sont ainsi 25 nouveaux sportifs qui ont été recrutés au sein de la Police Nationale avec une participation active de l'Agence sur les recrutements.

Grâce au travail de collaboration entre la Police Nationale et l'Agence, le dispositif prévoit désormais un allègement des jours de formation (passage de 4 mois à 25 jours/an), une ouverture à l'ensemble des fédérations et l'intégration des athlètes Paralympiques.

Parmi les ministères qui accompagnent le sport français depuis de nombreuses années, le **Ministère des Armées** a intensifié son engagement auprès des fédérations sportives en associant l'Agence au choix des athlètes recrutés.

Depuis les années 60, les armées accompagnent et forment des sportifs de haut niveau, au sein du Bataillon de Joinville/Armée des champions.

Encadrés par 3 officiers, 5 sous-officiers, ainsi que d'autres cadres du second cercle (RH, budget, logistique), ces sportifs sous statut militaire participent, en plus des compétitions fédérales à des rassemblements d'acculturation militaire annuels, établissent des partenariats forts avec des unités opérationnelles. Ils profitent également d'un avancement catégoriel au mérite, avec une possibilité de reconversion ou une intégration dans les armées à la fin de leur carrière.

² Le nombre d'athlètes est calculé sur la base des contrats en cours pendant l'année 2022 ;

³ Le montant financier ne tient compte que des dispositifs faisant l'objet d'une contrepartie financière.





TÉMOIGNAGE

Général de brigade Arnaud DUPUY DE LA GRAND'RIVE

Commissaire aux Sports Militaires

Commandant le Centre National des Sports de la Défense

Chef de la délégation française au Conseil International du Sport Militaire

« En vue des JOP 2024, je suis fier que cet accompagnement moral, social, éducatif et bien sûr également financier, ait pris une ampleur particulière avec un effectif passé de 115 en 2019 à plus de 200 athlètes militaires en 2022 (cible à 211 en 2023), issus de 35 disciplines d'hiver et d'été, dont 32 Olympiques et Paralympiques.

Notre accompagnement réside essentiellement dans la transmission d'une force morale, notamment collective, propre aux armées, aux athlètes, en vue de vaincre.

Je sais également que l'Agence nationale du Sport, le CNOSF et le CPSF nous accompagnent sur le choix des profils à retenir au sein des armées. Les armées comptent sur le mouvement sportif, notamment sur les instances des fédérations concernées, pour mettre en avant cette identification des SHND militaires et civils aux armées lors des rencontres, sur leur site ou réseaux. »

TÉMOIGNAGE

Axelle GUIGUET

DTN de la Fédération Française de Volley

« En 2022, 2 joueurs de beach-volley ont eu l'honneur et la joie d'intégrer l'Armée des Champions. Quincy et Calvin AYE rêvaient de jouer ensemble, ils peuvent désormais rêver de gagner ensemble. En rejoignant le Bataillon de Joinville, les frères AYE bénéficient d'un statut social et professionnel qui leur permet de vivre plus sereinement leur vie d'athlète de haut niveau, et d'imaginer des perspectives professionnelles post-carrières. L'esprit d'engagement, de solidarité et de fierté qui règne au sein de l'Armée des Champions les rendent très fiers d'appartenir à cette famille sportive et professionnelle. »

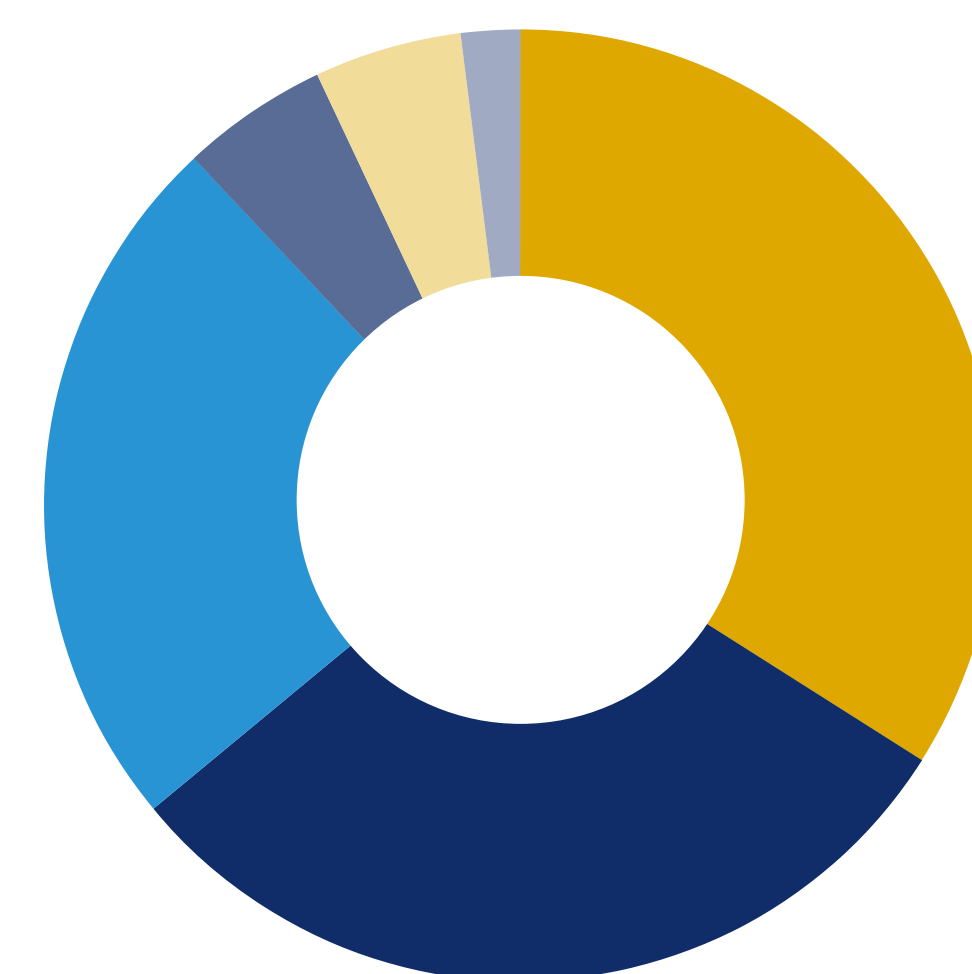


© FF Volley

LES CIP ET CAE DANS LES TERRITOIRES

Les CIP/CAE régionales sont instruites par les conseillers des Maisons Régionales de la Performance. En lien avec les athlètes, les fédérations, les entreprises et l'Agence, ils sont chargés d'accompagner la mise en place des aménagements d'emploi. En 2022, 204 CIP et 71 CAE ont été signées pour une contrepartie financière directe de l'Agence de 853 031 € et de 755 464 € via les aides personnalisées.

Répartition par financeur (CIP/CAE régionales)



● Agence
853 031 €

● Fédération AP
755 464 €

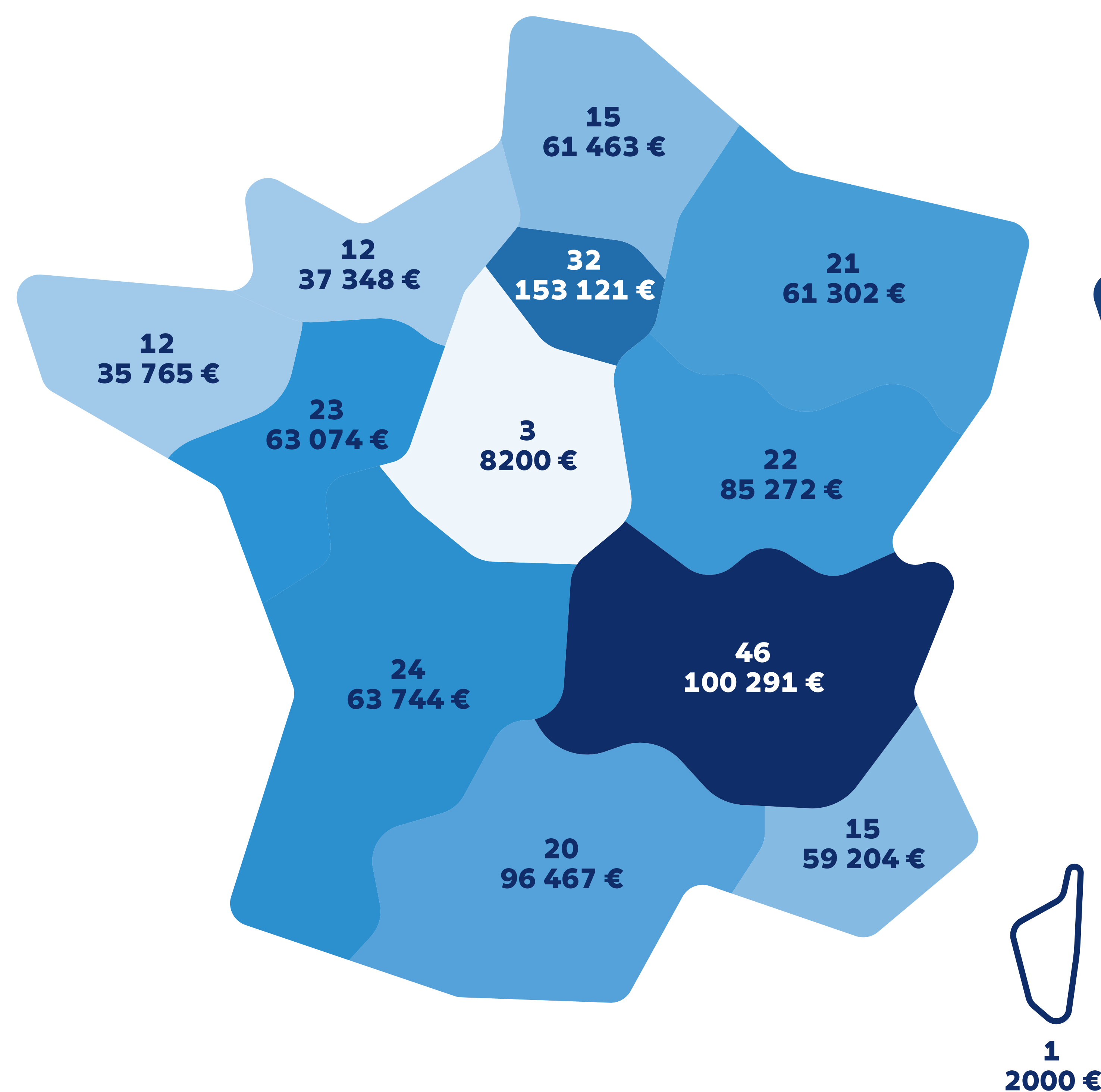
● Mécénat de compétences
601 276 €

● Fédération Fonds Propres
125 774 €

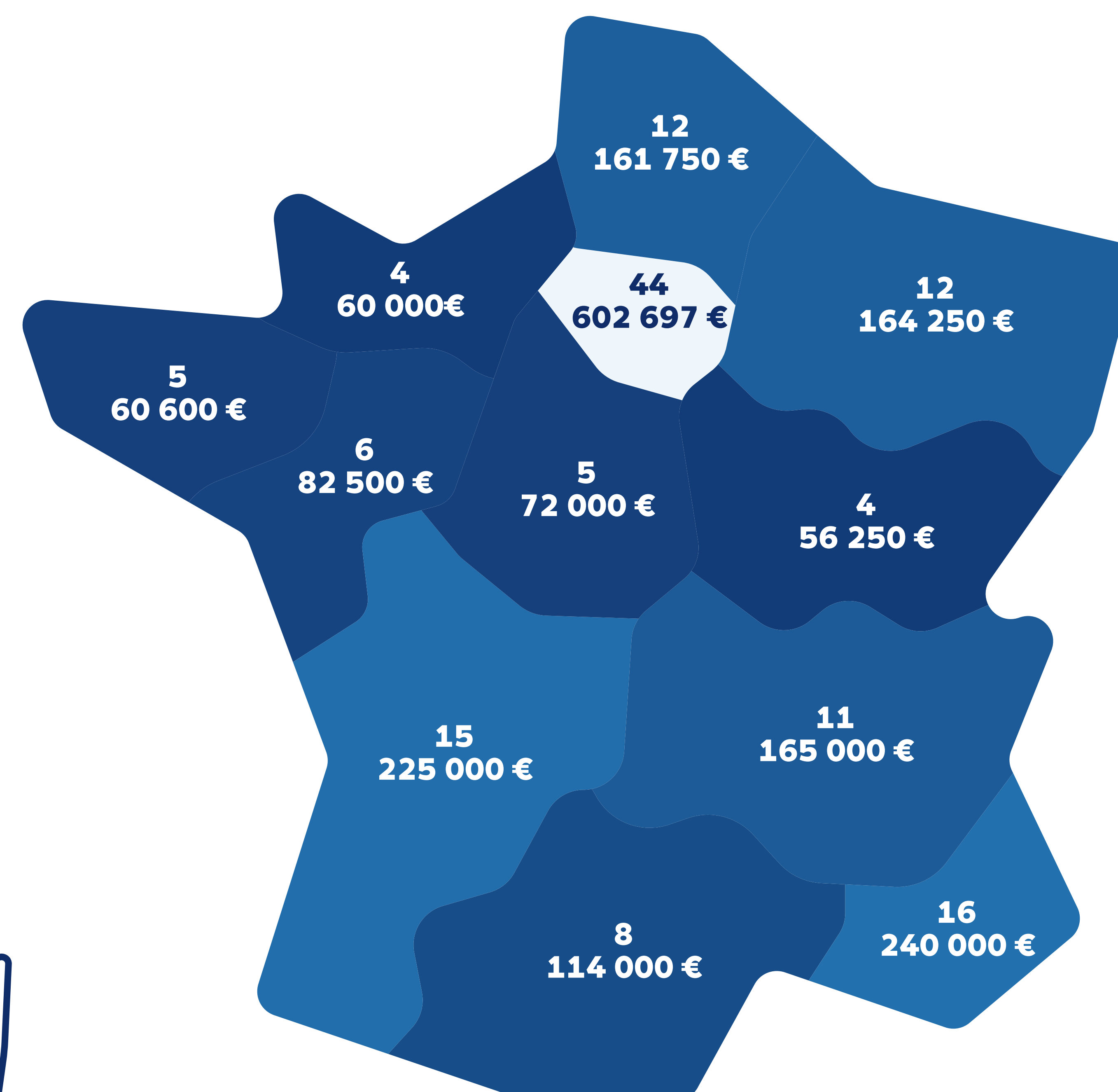
● Collectivités
120 943 €

● Autres financements
52 951 €

Répartition régionale des conventions (CIP/CAE régionales)



Répartition géographique des emplois SHN – 2022



LES EMPLOIS SHN

En 2022 l'Agence a fortement augmenté le déploiement des Emplois SHN lancés en 2021 dans le cadre de sa stratégie **Ambition Bleue**.

Après les 35 postes en 2021, ce sont **171 emplois** qui ont été financés en 2022 pour 26 entraîneurs et 145 athlètes pour un montant de **2 466 047 €**.

Avec l'installation des Maisons Régionales de la Performance, les Emplois SHN sont financés par l'Agence, après instruction par les conseillers Haute Performance en charge du suivi socio-professionnel qui peuvent accompagner les associations dans leurs démarches.

FACILITER L'ORGANISATION DES FORMATIONS DES SHN

Convention AFDAS et Ministère du travail

Le Ministère du Travail et l'AFDAS ont signé une convention visant à financer, à hauteur de 10,5 M€, la formation de 500 sportifs de haut niveau afin de faciliter leur insertion professionnelle à l'issue des JOP de Paris 2024.

Dans sa mission de coordination et de pilotage des dispositifs de suivi socio-professionnel pour les sportifs, l'Agence collabore de manière efficace avec l'AFDAS afin de construire l'articulation et la complémentarité entre les différents dispositifs et porter une action au plus près des athlètes en mobilisant les fédérations et les Maisons Régionales de la Performance.

259

DOSSIERS ACCEPTÉS EN 2022

POUR UN ENGAGEMENT

PRÉVISIONNEL DE

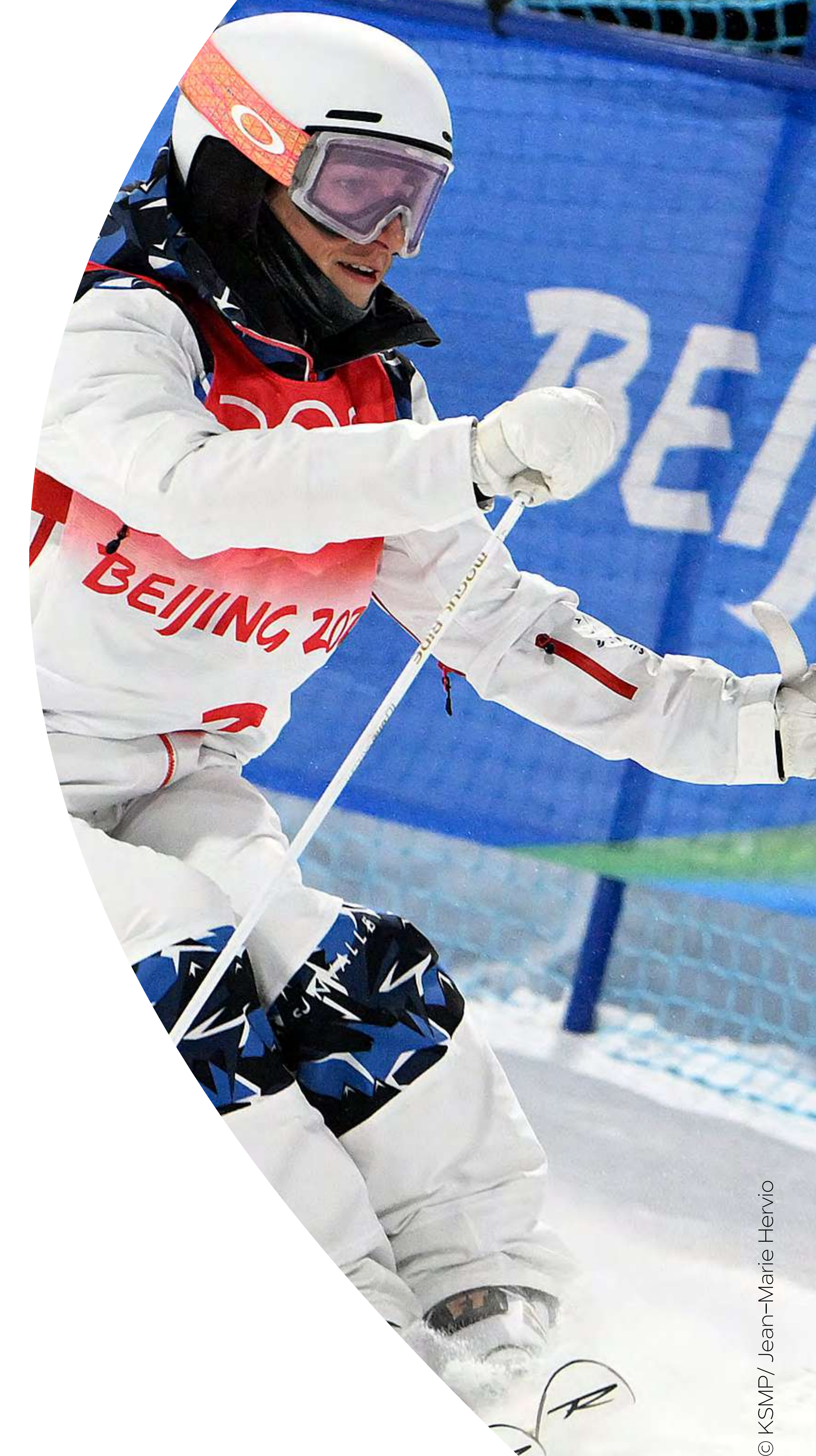
4,37 M€

A noter que le dispositif AFDAS peut aussi être mobilisé sur le cofinancement des Emplois SHN à partir du moment où l'athlète est engagé dans un projet de formation.

Référentiel de compétences du Sportif de Haut Niveau et sportif professionnel, outil pour faciliter leur insertion professionnelle

Durant l'année 2022, le pôle HP a poursuivi ses travaux pour déployer le référentiel de compétences du sportif de haut niveau et sportif professionnel. Cet outil permet aux athlètes de mieux identifier leurs compétences acquises durant leur parcours dans le haut niveau pour les réinvestir dans leur activité professionnelle post carrière sportive. L'enjeu est de faire reconnaître ces compétences dans le monde de l'entreprise pour faciliter leur insertion professionnelle.

La collaboration avec la plateforme Diagorienté permet d'envisager l'utilisation d'un outil commun facilitant cette démarche de reconnaissance.



L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

GAGNER EN FRANCE

Sous le pilotage de l'Agence nationale du Sport et sous la Présidence d'Amélie OUDÉA-CASTÉRA, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, 11 entités sportives portent collectivement le projet « **Gagner en France** » visant à réussir pleinement les Jeux de Paris 2024.

L'enjeu : optimiser la préparation, permettre la familiarisation avec les différents sites de compétition, offrir la possibilité aux athlètes de se concentrer uniquement sur leurs performances, afin d'atteindre des conditions de réussite optimales.



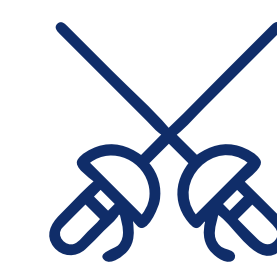
GAGNER EN FRANCE

Plusieurs actions sont mises en place au service des athlètes et des entraîneurs :

EN AMONT DES JEUX DE PARIS 2024



Habillage des établissements et sites d'entraînement : Mise aux couleurs de Paris 2024 et de l'équipe de France unifiée avec déploiement des logos sur plusieurs supports dans les établissements et sites d'entraînement.



Équipement des sites d'entraînement avec replica du matériel des jeux : Installation des mêmes équipements retenus aux Jeux sur les sites d'entraînement identifiés par les fédérations.



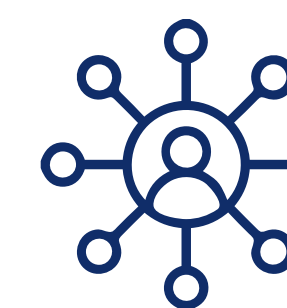
Optimisation des conditions d'accueil sur les sites de préparation : Restauration, hébergement, literie, récupération, salles de préparation physique, salles d'entraînement...



Acclimatation des lieux officiels de compétition : Planification de visites, entraînements et tests sur les sites officiels de compétition des Jeux pour prise de repères et appréhension des lieux.



Visites du village à partir de septembre 2023



Accompagnement médias et réseaux sociaux : Sensibilisation à la gestion des médias et des réseaux sociaux à travers la mise en place d'un accompagnement spécifique pour mieux appréhender ces enjeux qui prendront une proportion conséquente à l'approche des Jeux et pendant la compétition.

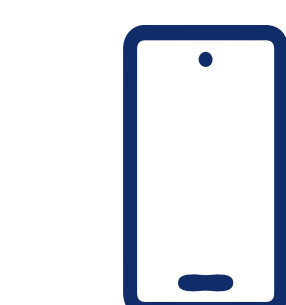


Partages d'expériences :

- ↳ Témoignages et échanges riches via l'intervention, sur les sites d'entraînement et à la demande de chaque fédération, de grands champions ayant une expérience forte des Jeux et/ou de personnalités inspirantes ;
- ↳ Elaboration d'un cycle national de temps de rencontres et de partages en présence de grands témoins.



Week-ends bleus et soirées bleues : Transmission d'expériences intergénérationnelles, former, informer, partager pour mieux appréhender les Jeux.



Une application dédiée : Partage de toutes les informations et contenus pour créer une véritable communauté de sportifs et d'entraîneurs.

GAGNER EN FRANCE

DURANT LES JEUX DE PARIS 2024



Optimisation des conditions de logement au village olympique/paralympique : priorité dans le choix des bâtiments alloués à la délégation tricolore, idéalement situés, plus spacieux que lors des précédents Jeux, avec un agencement optimisé, une literie adaptée aux enjeux de récupération et des services améliorés.



Une Maison de la Performance :

- ↳ Mise en place d'un lieu, exclusivement dédié à la délégation tricolore, à proximité immédiate du village, permettant une zone tampon entre les athlètes et staffs accrédités et non accrédités. Aménagement d'espaces d'entraînement complémentaires pour les séances d'appoint, d'une salle de musculation, d'un espace de récupération, d'un espace médical, de salles de debriefing/analyse vidéo, d'un espace de convivialité... ;
- ↳ Un dispositif spécifique et sur mesure pour les Jeux Paralympiques est en cours d'élaboration avec le CPSF et les fédérations.



Un camp de base à l'Insep :

l'Insep sera exclusivement réservé à la préparation terminale de l'équipe de France et également durant les JOP. Renforcement et adaptation des services aux besoins des équipes de France (hébergement, restauration, médical, récupération, accompagnement à la performance, réplica matériel...).



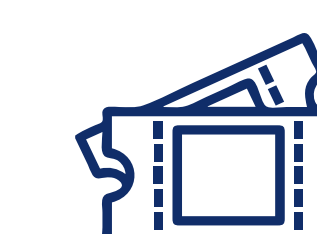
Des sites de repli équipe de France à proximité des lieux de compétition :

accompagnement des fédérations dans leur recherche de sites à proximité des lieux de compétition afin d'optimiser la récupération entre plusieurs sessions de compétition.



Un Club France :

- Création d'un lieu privilégié pour :
- ↳ Célébrer les médailles ;
 - ↳ Suivre les performances de l'équipe de France ;
 - ↳ Retrouver ses proches dans un cadre adapté ;
 - ↳ Organiser les points media.



Une billetterie additionnelle : mise à disposition jusqu'à 4 billets par session de compétition (hors exceptions*) pour chaque athlète français engagé, offerts par le programme GAGNER EN FRANCE. Pour l'encadrement accrédité, un volume de billets par session de compétition sera attribué (hors exceptions*). En complément, 2 places du programme « Athlete's Friends and Family » seront mises à disposition des athlètes (conditions en cours de finalisation).



Devenir supporter de l'équipe de France :

volonté d'une équipe de France unifiée et forte tout au long des jeux, en devenant, après la fin de sa compétition, supporter des Français encore en lice, toutes disciplines confondues. Les athlètes resteront au village ou seront orientés sur des hôtels à proximité pour pouvoir vivre les Jeux jusqu'à la cérémonie de clôture.

**Conditions d'attribution et de distribution en cours de finalisation et dépendantes des volumes de billets disponibles par sport et par session.*

ACCOMPAGNEMENT DES COACHS

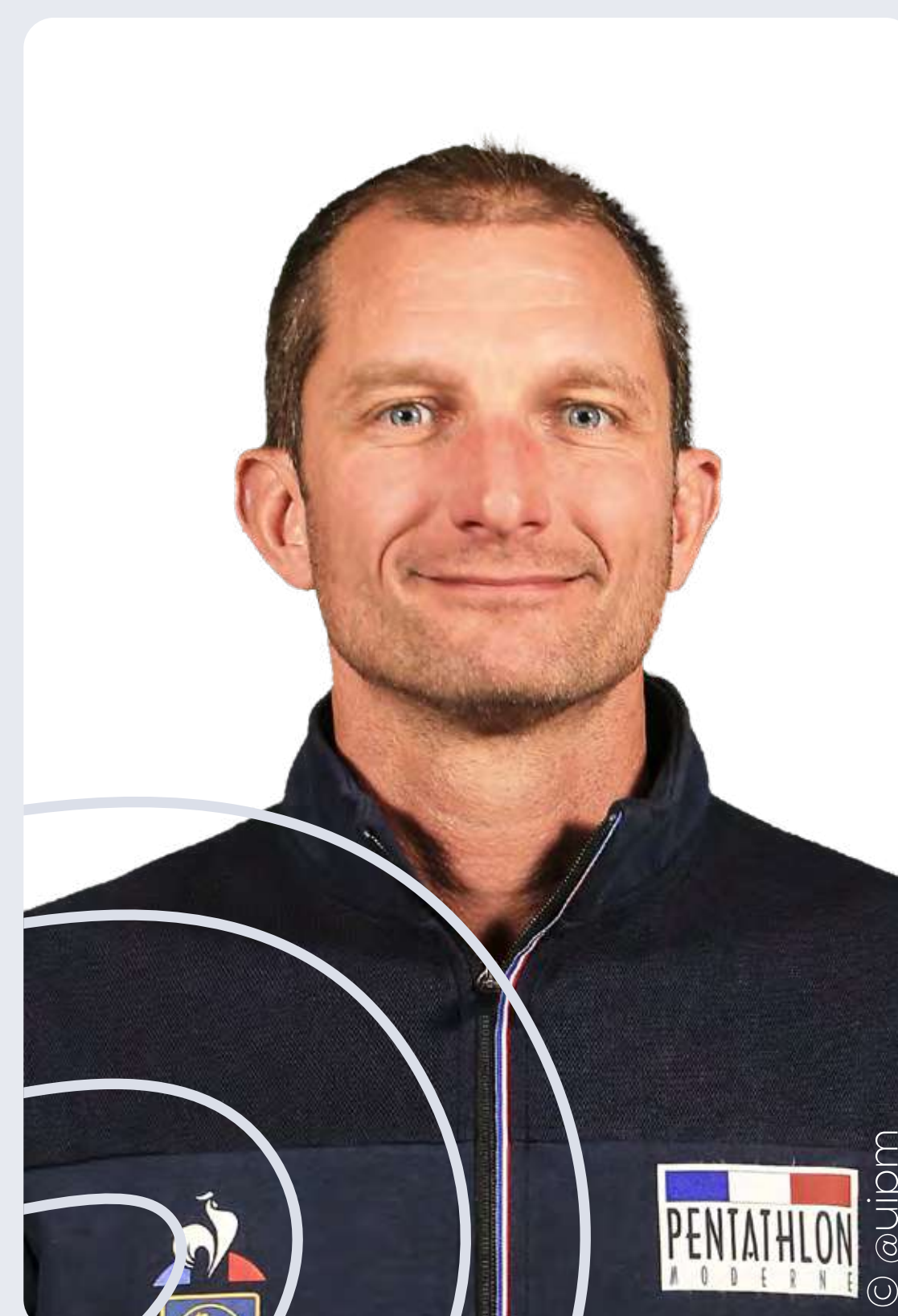
Dans le cadre du Plan Coachs, une cellule d'accompagnement constituée de référents HP a été créée en 2022.

Cette cellule se réunit tous les 15 jours. Elle examine les demandes des coachs, consulte les référents, les fédérations, l'INSEP et les MRP le cas échéant. Sa première action est d'auditer et de qualifier la demande afin que celle-ci soit la plus claire et la plus juste possible. Dans un 2^e temps, elle propose les actions qui semblent les plus adaptées au besoin exprimé.

Dans le cadre de l'accompagnement des coachs, les principales actions mises en place sont :

- **Les séminaires** : à raison de deux par an, ils ont pour objectif de rassembler les coachs et de créer une « Equipe de France Olympique et Paralympique ». Des coachs qui se connaissent, se soutiennent et partagent ensemble cet esprit de conquête. A l'occasion de ces séminaires, des conférences avec des personnalités inspirantes ont également été organisées ainsi que des « partages de pratiques », portés par les référents sur des thèmes identifiés par les coachs et l'équipe du Pôle Haute Performance ;
- **Les webinaires** : sur un rythme de 6 webinaires par an, des intervenants délivrent, au cours de leur intervention, un point de vue décalé et original sur la performance ;
- **Les formations** : en fonction des besoins recueillis lors des séminaires, les coachs ont pu bénéficier de « formations cousues main » ;
- **Accompagnement individuel** : après la qualification de la demande et en fonction de la pertinence, la cellule d'accompagnement contribue à rechercher la compétence adéquate et adaptée au besoin du coach ;
- **Immersion** : en fonction du besoin exprimé par les coachs, des périodes d'immersion dans des clubs professionnels liés à la Team Ambition Bleue peuvent être organisées. L'objectif est de s'imprégner de méthodes de management de collectifs, et d'échanger avec les entraîneurs.





TÉMOIGNAGE Thomas DANGEON

**Entraîneur national de Pentathlon Moderne
Responsable de la discipline « Escrime »**

« En tant qu'entraîneur national, j'assure notamment le coaching en compétition des pentathlètes lors des épreuves internationales et de référence. L'épreuve d'Escrime se déroule dans une organisation et un environnement sonore très singuliers.

« Dans le cadre du plan coach 2024, l'Agence nationale du Sport m'a offert la possibilité d'identifier des axes de développement de compétences spécifiques que je souhaitais mettre en œuvre dans l'optique d'être plus performant en tant qu'entraîneur.

J'ai exprimé à cette occasion la volonté de suivre un coaching vocal. Je voulais apprendre à poser ma voix, mieux l'utiliser pour continuer à passer les différentes informations, consignes et régulations nécessaires à mes athlètes en toutes circonstances et tout au long de l'enchaînement des journées de compétitions. Depuis novembre 2022, je suis ainsi des sessions de coaching vocal. »



TÉMOIGNAGE Malik BOUZIANET

Entraîneur de l'équipe de France de Boxe

« En rentrant dans l'enceinte du Racing 92 et tout particulièrement dans le bureau de son directeur sportif, Laurent TRAVERS, j'ai immédiatement compris l'état d'esprit qui régnait dans l'entreprise en voyant gravé sur le mur «les perdants se plaignent, les champions s'entraînent».

Le charisme et la spontanéité de Laurent m'ont permis de mettre mes compétences en exergue sur la dimension managériale et de mieux appréhender le rôle de chaque ressource qui gravite autour de la performance (des experts de terrain, aux moyens de récupération, tout en passant par les data scientist).

Je tiens à témoigner ma gratitude à l'ensemble du staff pour cette semaine en immersion qui fut un moment à la fois magique et riche d'enseignements ! »

TEAM AMBITION BLEUE

Au cœur du projet « Ambition Bleue », l'objectif du dispositif « **Team Ambition Bleue** » est de structurer un écosystème d'expertises humaines et/ou matérielles au service des athlètes et de leurs coaches, au plus près de leur site d'entraînement.

Dans ce cadre, l'implication des clubs professionnels et de leurs réseaux autour de cette ambition permet d'élargir la palette des expertises, tout en tissant un maillage territorial encore plus fin.

Les collaborations peuvent prendre diverses formes selon les besoins exprimés :

Performance sportive :

- ↳ Expertise matérielle (préparation physique, espace de récupération cryothérapie ou balnéothérapie, matériel spécifique, etc.) ;
- ↳ Expertise humaine (préparateur physique et mental, nutritionniste, etc.).

Médicale (rééducation et réathlétisation) :

- ↳ Expertise matérielle (espace de rééducation, matériel spécifique) ;
- ↳ Expertise humaine (préparateur physique, kinésithérapeute, ostéopathe, médecin) ;
- ↳ Ouverture à un réseau de spécialistes réactifs et compétents.

Socio-professionnelle :

- ↳ Accès à des aménagements scolaires spécifiques ;
- ↳ Intégration aux dispositifs de formation / reconversion proposés aux joueurs ;
- ↳ Mise en relation avec des partenaires.

Echanges entre pairs :

- ↳ Opportunité de partager des méthodologies, des stratégies pour mieux gérer la performance.

Une vingtaine de projets ont été mis en place associant des clubs professionnels de football, rugby, handball, natation et hockey.

TÉMOIGNAGE

Florian JOUANNY

Cycliste handisport qui bénéficie du soutien du Club de Rugby du FC Grenoble

« Le partenariat mis en place avec le FCG me permet d'avoir accès à une structure et des conseils adaptés pour améliorer ma préparation physique, en particulier durant la période hivernale ! »



LE SPORT DATA HUB

En 2022 le Sport Data Hub (SDH) a continué son déploiement auprès de l'ensemble des acteurs du sport de haut niveau et de la Haute Performance Française.

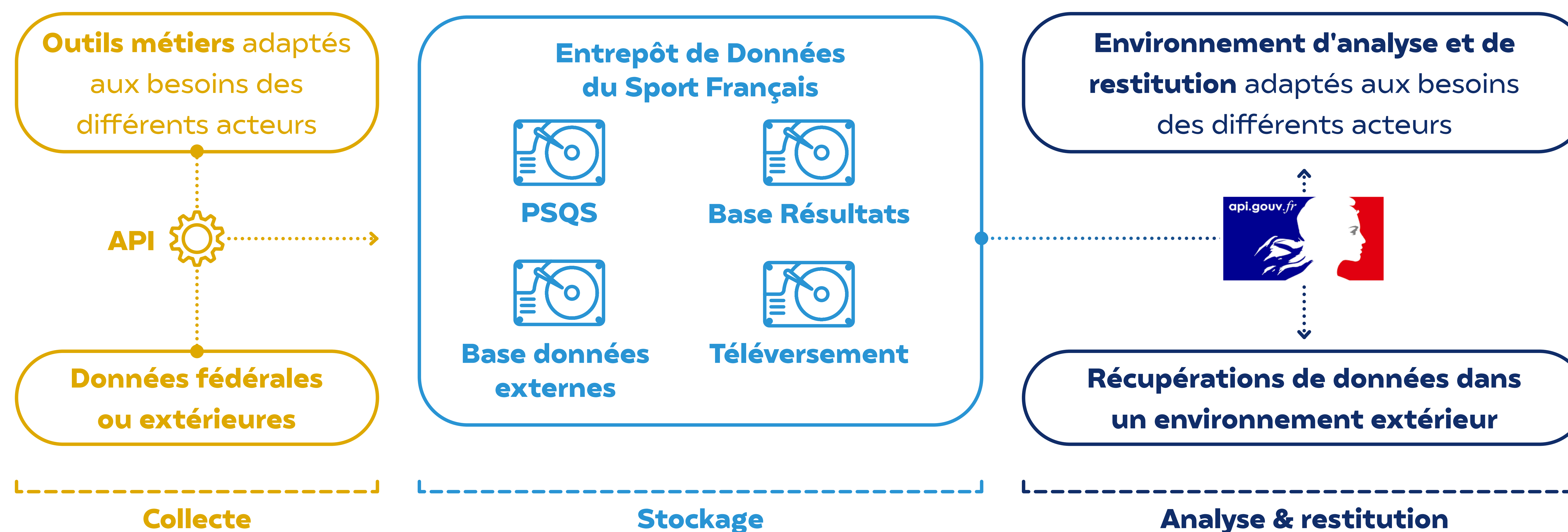


Son objectif reste de permettre la collecte, le stockage, l'analyse et la restitution des données générées par le sport de haut niveau français pour améliorer la performance sportive individuelle et collective, notamment dans la perspective des JOP de Paris 2024 mais également assurer un héritage fort et structurant pour l'avenir. Ainsi, pour mieux y parvenir, la forme d'un **entrepôt de données du sport français** a été choisie.

En plus du Portail de suivi quotidien des sportifs (PSQS) qui représente la base de données nationale d'identification des sportifs et des cadres, 3 nouveaux projets centraux sont en cours de développement pour collecter les données de manière hiérarchisée, structurée et ordonnée.



STRUCTURATION DU SPORT DATA HUB EN 2022



QUELQUES CAS D'USAGE

Parallèlement à la création de l'entrepôt, le SDH continue de mettre en place de nouveaux projets tout en continuant à développer et déployer les cas d'usage engagés en 2020 et 2021 auprès des utilisateurs :

Renforcement du PSQS

Comme outil principal d'identification, de gestion, et d'accompagnement des sportifs et des structures d'entraînement à travers l'amélioration d'anciens modules ("Aides personnalisées" et mise à jour des données liées à la reconnaissance des disciplines de haut niveau et des PPF des fédérations) et la mise en place de plusieurs nouveaux modules ("Optimisation de la performance", gestion des campagnes de recrutement des dispositifs du suivi socio-professionnel) ;

Médaillabilité/Médaillabilité paralympique :

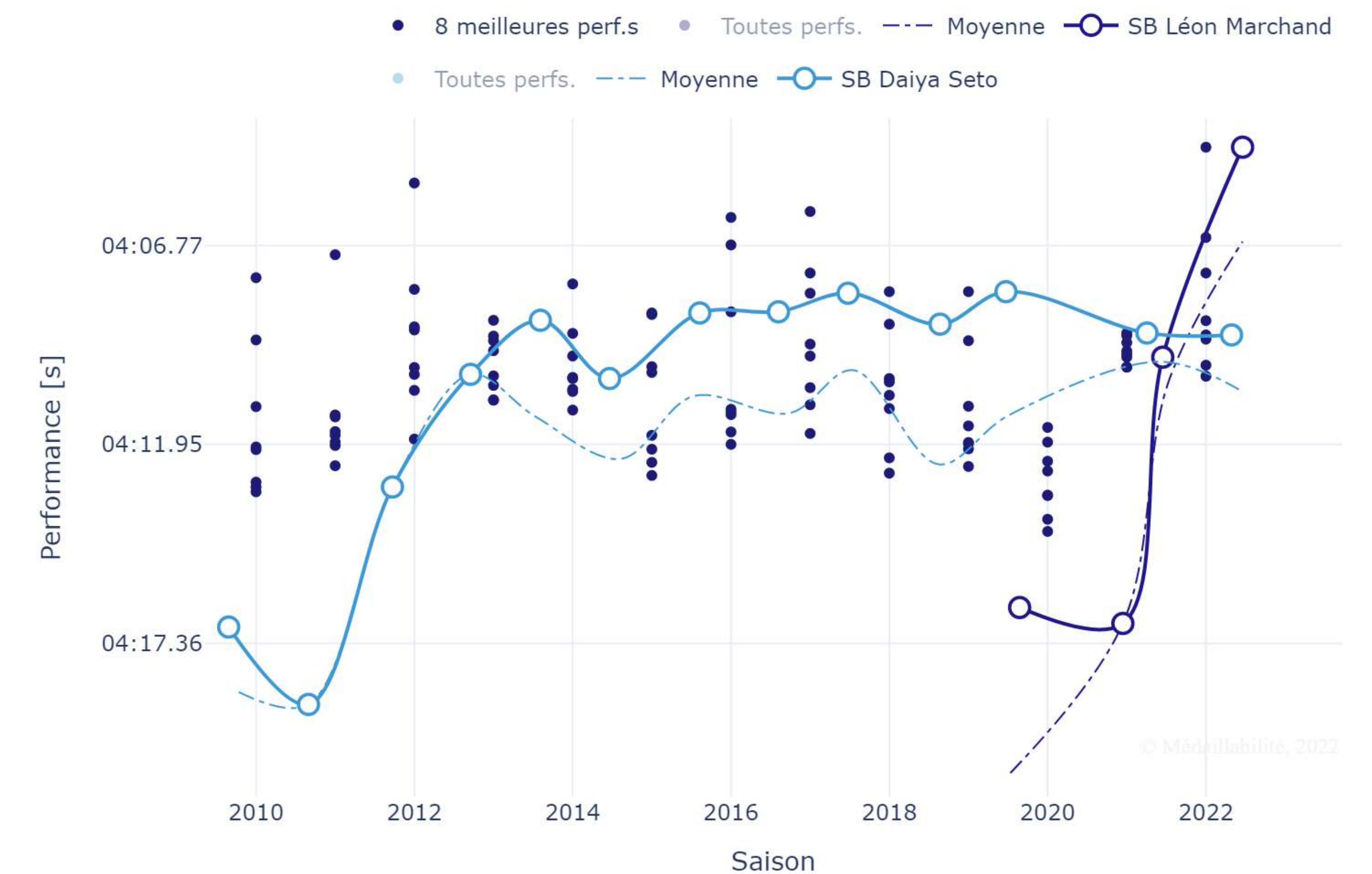
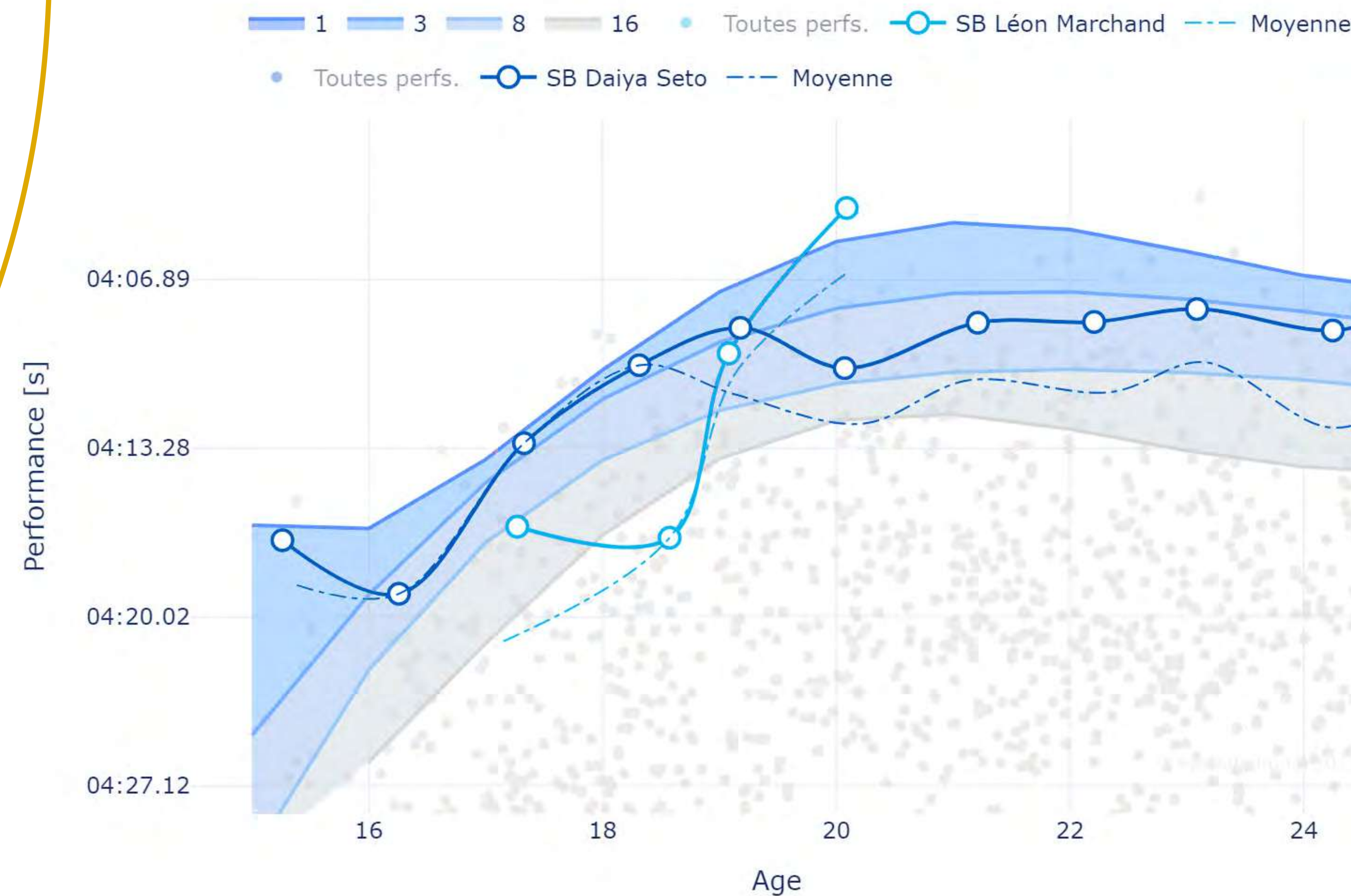
- ↳ Les applications issues de ce projet permettent une visualisation dynamique de l'ensemble des résultats des compétitions stockées au sein du SDH et la définition toujours plus fine grâce à de nouvelles fonctionnalités des couloirs de performance au regard de la concurrence internationale ;
- ↳ L'intégration de **12 nouveaux sports Paralympiques**, pourtant absents de la base de données du fournisseur, a permis de franchir un cap et de dépasser de nombreuses nations dans ce domaine ;

A360

Cet « Athlete Management System » (AMS), porté par l'INSEP et déployé dans le cadre du SDH, est une plateforme de captation et de visualisation de l'ensemble des données d'entraînement, d'état physique et psychologique des athlètes. L'accès à cet outil reste largement ouvert mais devant le succès grandissant, l'équipe de sport scientists du SDH a dû recentrer son accompagnement sur 10 projets fédéraux prioritaires concernant directement les sportifs du Cercle HP pour un accompagnement individualisé et renforcé ;

Vis'Or (voir focus ci-après), Métavidéo, travail avec certains Programmes Prioritaires de Recherche (PPR), Canal-sport, ... :

de nombreux autres projets sont menés et peuvent être mobilisés en contactant les équipes du SDH.



ACCOMPAGNEMENT DES FÉDÉRATIONS

En plus de cette large offre de services proposée aux acteurs du sport français et notamment aux fédérations, le SDH a de nouveau conseillé et a permis d'accompagner financièrement 25 d'entre elles dans la mise en place de leur(s) propre(s) projet(s) numérique(s) grâce à la reconduction en 2022 du Plan de Transformation Numérique issu du Plan de Relance du gouvernement.

GOVERNANCE DE LA DONNÉE

L'équipe conformité du SDH pilote la mise en conformité globale du SDH avec l'aide des juristes et des Délégués à la Protection des Données (DPO) des trois parties à la convention, pour harmoniser les procédures et le registre de traitement.

L'équipe conformité a en outre créé un réseau des DPO du sport et pilote l'animation afin de sensibiliser les membres à la réglementation relative à la protection des données et mutualiser les outils de mise en conformité RGPD.

LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT DU SPORT DATA HUB

En 2022, la gouvernance du SDH a connu quelques adaptations :

- ↳ La fréquence de réunion des instances (2 COSTRAT en mars et octobre, un COPIL toutes les 4 semaines et un COMOP par projet toutes les semaines) ;
- ↳ La composition en élargissant la participation au COPIL à la MGI*, au CPDE* et aux laboratoires de recherche de l'INSEP. Une ouverture au CNOSF et au CPSF sera faite en 2023.

Le suivi financier de la convention tripartite est assuré conjointement par les 3 partenaires. Les engagements financiers sont pris au niveau de l'INSEP qui a géré un budget 2022 de **4 318 796 €** dont une participation initiale de l'Agence de **1 728 399 €** portée en fin d'année à **1 928 399 €** pour prendre en compte de nouveaux projets dont celui de la reprise des aides personnalisées.

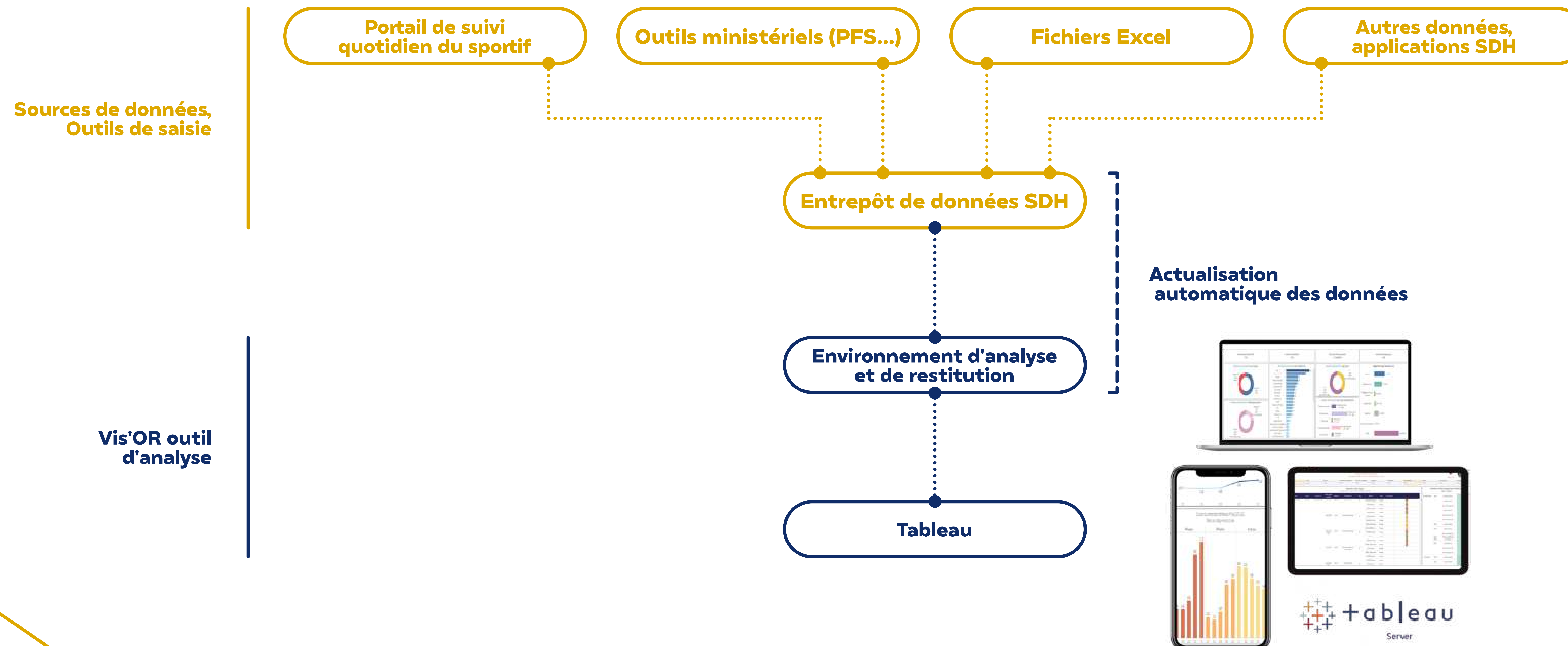
*MGI : Mission Grand INSEP / CPDE :
Conseil permanent des établissements
du Ministère des Sports



VIS'OR UN OUTIL NATIONAL DE PILOTAGE AU SERVICE DE L'EXPERTISE MÉTIER

Vis'OR est un outil national de pilotage qui permet, en étant croisé avec l'expertise terrain des experts, d'apporter une aide à la prise de décision (financière, sportive) dans le cadre de l'optimisation de la performance sportive française.

Concrètement, Vis'OR permet de produire des tableaux de bord d'analyse en croisant des données collectées dans différents outils métiers.



VIS'OR UN OUTIL NATIONAL DE PILOTAGE AU SERVICE DE L'EXPERTISE MÉTIER

Ces tableaux de bord comportent 3 caractéristiques essentielles :

- ↳ Ils sont intelligibles (lecture et compréhension facilitées) ;
- ↳ Ils sont partagés : déjà largement diffusés à certains acteurs du sport français : Pôle Haute Performance de l'Agence, Cabinet ministériel, Conseillers dans les MRP, INSEP, etc. D'autres utilisateurs sont prévus comme les DTN des fédérations ;
- ↳ Leurs données s'actualisent automatiquement.

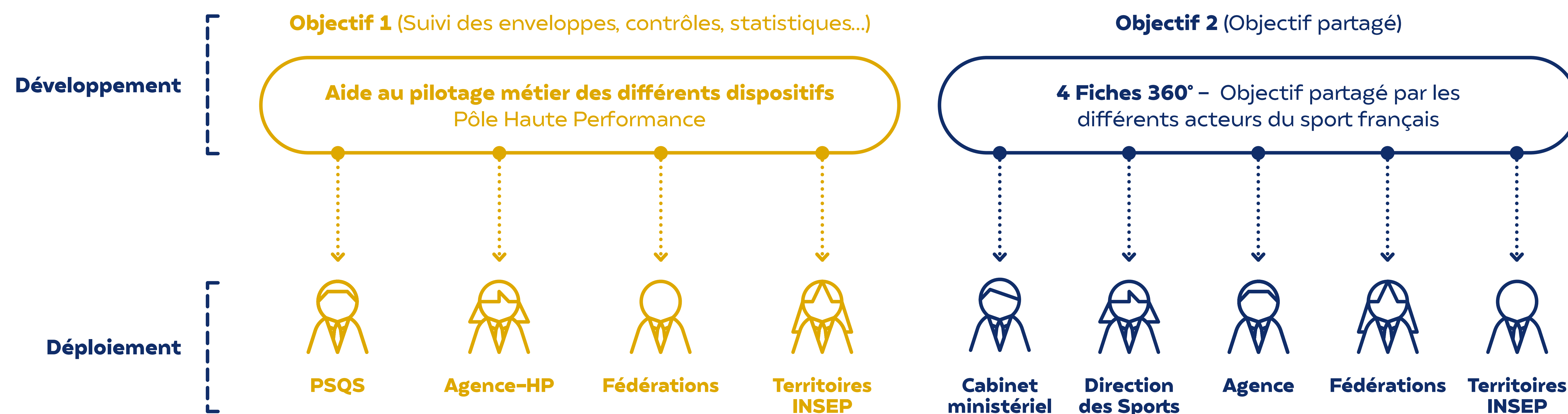
Vis'OR apporte notamment une aide au pilotage métier pour quasiment tous les dispositifs portés par le Pôle Haute Performance de l'Agence nationale du Sport (tableaux de bord d'aide au pilotage, à la répartition et au suivi des enveloppes financières ; de contrôles des processus métiers ; de synthèses statistiques des actions menées ; opérationnels métiers – génération d'annexes, de rapports).



Exemple de tableaux de bord statistiques sur les athlètes répertoriés Cercle HP / Cellule Perf

VIS'OR UN OUTIL NATIONAL DE PILOTAGE AU SERVICE DE L'EXPERTISE MÉTIER

En 2023, Vis'OR continuera à développer des tableaux de bord d'aide au pilotage métier des différents dispositifs du Pôle et à déployer l'outil aux différents acteurs du sport français, tout en apportant une dimension toute nouvelle à travers la mise en place de 4 fiches synthétiques : une fiche fédération, une fiche athlète, une fiche coach et une fiche territoire permettant d'avoir une vision 360° sur l'athlète/la fédération/le ou la coach/le territoire sélectionné.



TÉMOIGNAGE **Philippe LAMOUREUX**



© Jean-Paul Loyer – KMSP

**Conseillère, Chef de projet Vis'Or
Pôle Haute Performance, Agence nationale du Sport**

« Je suis heureuse de pouvoir dire que le projet Vis'OR a su répondre à son objectif initial en trouvant sa place au sein du Pôle Haute Performance et en allant même plus loin puisqu'il est désormais déployé ou en cours de déploiement auprès des différents acteurs du sport français. Le challenge au quotidien est de continuer à produire des analyses qui accompagnent la prise de décision au niveau national et plus nous avançons

dans le temps, plus les analyses sont fines et pertinentes, ce qui apporte une réelle valeur ajoutée au projet dans l'optimisation de la performance sportive française. La mise en place de la fiche athlète par exemple devrait permettre en un clin d'œil de déterminer les points d'amélioration à apporter dans son suivi individuel et conduire par la suite les collègues à déclencher des actions sur le terrain ! »

ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE DE LA PERFORMANCE : DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME ORFÈVRE

Dans le cadre d'**Ambition Bleue**, l'Agence nationale du Sport a commandité et mis en place le programme **ORfèvre** dont l'objectif est d'augmenter le nombre de médailles aux JOP de Paris et au-delà, en renforçant l'ensemble des acteurs dans leur capacité à produire et mettre en œuvre des stratégies de préparation performantes.

ORfèvre s'appuie sur une approche à 360° qui se fonde sur une méthode en **12 étapes** destinée à ne rien oublier dans la quête des médailles Olympiques et Paralympiques. Le point de départ de celle-ci consiste à caractériser ce qu'il faut réunir pour exceller le jour J avant d'approfondir l'analyse de la concurrence, les forces et faiblesses de l'athlète et de son écosystème et de pousser à anticiper les facteurs de risques potentiels. Ce diagnostic permet d'identifier les compétences clés à renforcer pour performer le Jour J et de hiérarchiser les leviers d'action à cibler en priorité pour élaborer et conduire un plan d'actions efficace.

2022 a été l'occasion de déployer la méthode ORfèvre auprès de différents acteurs œuvrant au quotidien autour des coachs et des athlètes à potentiels médailles :

- **Les MRP** : Chaque acteur des MRP a pu participer, dans le courant du 1^{er} semestre 2022, à une journée de formation et d'échanges de pratiques afin de se familiariser à la méthode pour devenir opérationnel sur son territoire. En complément, des échanges de pratiques sont organisés sous forme de webinaires avec les responsables en charge de l'optimisation de la performance ;
- **Les référents du Pôle Haute Performance** : Deux journées d'échanges ont été proposées aux référents du pôle HP. L'objectif a été d'acculturer les référents et aussi de questionner ces derniers sur les besoins des fédérations. Ces discussions ont permis de déboucher sur des propositions et des axes d'améliorations.

- **Les ambassadeurs INSEP** : Deux rencontres ORfèvre ont été organisées pour un public choisi à l'INSEP. Le choix des participants, fait en accord avec l'INSEP, a privilégié des acteurs de la performance. Il ressort de ces journées que cette méthode sera utilisée et généralisée auprès des athlètes, des entraîneurs et des pôles Olympiques et Paralympiques présents sur le site de l'INSEP ;

- **Les entraîneurs du Plan Coachs** : Une présentation de la méthode a été faite à l'ensemble des coachs lors du 1^{er} séminaire d'avril 2022. Deux formations en distanciel sous forme d'échanges de pratiques sur le thème du « jour J » leur ont ensuite été proposées.

A l'issue de ces différents échanges, il est apparu nécessaire de créer un kit pédagogique dont l'objectif est de rendre la méthode plus complète, mais aussi plus accessible.

À ce jour, **19 fédérations Olympiques et Paralympiques** ont bénéficié d'un accompagnement individualisé par des consultants experts s'appuyant sur la démarche ORfèvre pour débriefer le cycle olympique 2017-2021 et consolider leurs stratégies pour Paris 2024.



TÉMOIGNAGE **Pierre-Jean VAZEL**

**Entraîneur de Quentin BIGOT,
Lancer de marteau, athlétisme**

« Après les championnats du monde 2022 et la 4^e place de Quentin Bigot au lancer du marteau, j'ai ressenti le besoin d'utiliser la méthode Orfèvre pour faire un bilan de la saison et préparer la suivante. Ce débrief avec un regard extérieur m'a paru nécessaire après 7 années d'entraînement pour monter en compétences et identifier les points d'appuis et les axes d'amélioration sur la route de Paris 2024.

Merci à l'Agence nationale du Sport pour cet accompagnement personnalisé ! »

LA RECHERCHE

Les 12 projets de recherche issus du programme prioritaire de recherche « **Sport de très Haute Performance** », mobilisant 20 fédérations Olympiques et Paralympiques ont continué d'avancer.

À mi-parcours, ce PPR donne pleinement satisfaction. Il a permis de mobiliser les grands opérateurs publics de la recherche aux côtés des fédérations Olympiques et Paralympiques sur un programme de recherche pluriannuel, de repartir des problématiques posées par les fédérations, de construire une collaboration sans précédent entre les équipes de recherche et le monde fédéral en lien avec d'autres grands projets comme le Sport Data Hub. À ce jour, de nombreux outils et solutions applicatives analysent quotidiennement l'activité des sportifs et permettent déjà aux entraîneurs et leurs athlètes d'orienter leurs décisions.

En complément et sur la base des bilans de performance réalisés avec les fédérations, l'Agence a continué d'accompagner le financement de certains projets en recherche et développement mono ou interdisciplinaire.



LES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS HAUTE PERFORMANCE

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 nécessite que l'Agence accompagne des **projets d'investissement en équipements sur l'ensemble du territoire national** au service de la Haute Performance. Ces projets se réalisent **en cohérence avec la stratégie partagée entre, d'une part, l'Agence et les fédérations sportives et, d'autre part, l'Agence et les établissements (CREPS, écoles nationales et organismes publics équivalents).**

Pour cela, l'Agence a identifié, en 2022, une enveloppe de **6 M€**, composée de **deux axes de financement** :

Axe 1 : le soutien aux équipements structurants Haute Performance

Le maintien d'un haut niveau de performance sur la scène internationale nécessite pour les fédérations et établissements de disposer d'équipements structurants conformes aux exigences du sport de haut niveau, permettant aux athlètes ciblés de s'entraîner dans les meilleures conditions.

Axe 2 : le soutien aux matériels Haute Performance

La quête d'un haut niveau de performance sur la scène internationale nécessite également pour les fédérations et établissements de se doter de matériels de haute technologie, permettant aux athlètes ciblés d'avoir un avantage concurrentiel vis-à-vis des nations étrangères.

L'Agence a également disposé en 2022 d'une enveloppe de **11 + 5M€**, dédiée spécifiquement **au soutien des Centres de Préparation des Jeux (CPJ) Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.**



LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS HAUTE PERFORMANCE

SOMMAIRE

Une commission spécifique Haute Performance, composée du Directeur Général de l'Agence, du Manager Général de la Haute Performance, d'experts Haute Performance et de conseillers du service équipement, s'est réunie deux fois au cours de l'année pour procéder à la ventilation des crédits.

Les projets retenus s'effectuent en cohérence avec la stratégie Ambition Bleue, et dans la continuité du dispositif Gagner en France.



6 M€

D'ÉQUIPEMENTS ET
MATÉRIELS HAUTE
PERFORMANCE

Axe 1 : Équipements structurants Haute Performance

9 projets d'équipements structurants Haute Performance ont été retenus pour un montant total de subventions proposées de **3 208 646 €**.

1/4

Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant attribué
Ecole nationale des sports de montagne	Aménagement d'une piste de VTT Cross-Country aux normes FFC internationales – stade des Tuffes	174 000 €
Ville de Montpellier	Régénération de la piste d'athlétisme – Stade Philippidès	140 000 €
Fédération Française de Handball	Remplacement du revêtement des sols des deux terrains de la Maison du Handball	429 646 €
Ecole nationale des sports de montagne	Aménagement d'une plateforme d'optimisation et de préparation à la Haute Performance	162 000 €
Conseil Régional Occitanie	Construction de 7 chambres hypoxiques sur le site du CNEA Font-Romeu	205 000 €
Ecole nationale de Voile et des Sports Nautiques	Rénovation de la plateforme multisports extérieure pour l'accueil des EDF Voile	68 000 €
Commune de Cap Breton	Construction d'une salle de musculation	280 000 €
Conseil Régional Occitanie	Construction d'un bassin nordique au CNEA Font-Romeu	850 000 €
Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de l'Île de Miribel Jonage	Rénovation du complexe sportif d'excellence pour le pôle France Aviron	900 000 €
TOTAL		3 208 646 €

LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS HAUTE PERFORMANCE

2/4

Axe 2 : Matériels Haute Performance

40 projets matériels Haute Performance ont été retenus pour un montant total de subventions de **2 791 354 €**.

Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant attribué
Fédération Française de Taekwondo	Acquisition de plastrons pour le collectif olympique France de Taekwondo	46 000 €
Fédération Française de Voile	Acquisition de bateaux et matériels spécifiques pour le collectif Haute Performance de Voile	351 281 €
Fédération Française d'Aviron	Acquisition de bateaux et matériels spécifiques pour le collectif Haute Performance d'Aviron	358 165 €
Fédération Française de Triathlon	Acquisition de matériels de musculation pour Dorian Coninx – Cellule PERF 2024 Triathlon	5 239 €
Fédération Française de Triathlon	Acquisition de 3 tandems pour la cellule PERF 2024 et relève 2028 para-Triathlon	46 735 €
Fédération Française de Tir à l'Arc	Acquisition de matériel Haute Performance pour l'équipe de France de Tir à l'Arc	9 082 €
Fédération française de Cyclisme	Acquisition de matériels nécessaires à la préparation en hypoxie pour les collectifs France Cyclisme	38 525 €
Fédération Française de Surf	Acquisition de matériels spécifiques dans le cadre du projet Surf Paris 2024	50 929 €
CREPS de Bordeaux	Acquisition de matériels à destination du CREPS de Bordeaux	30 456 €
CREPS de Bordeaux	Acquisition de matériels spécifiques pour Perle BOUGE – Cellule Perf para-aviron	1 380 €
CREPS de Poitiers	Acquisition de matériels Haute Performance pour le CREPS de Poitiers	28 480 €
CREPS de Poitiers	Acquisition de matériels spécifiques pour Picon et Steyaert – Cellule Perf 2024 Voile	10 020 €
CREPS de Montpellier	Acquisition de matériels Haute Performance pour le CREPS de Montpellier (site de Montpellier)	45 562 €
CNEA Font-Romeu	Acquisition de matériels pour le site du CNEA de Font-Romeu à destination des athlètes ciblés Haute Performance	137 672 €
CREPS de Nancy	Acquisition de matériels de musculation pour l'accueil des collectifs France Boxe et Haltérophilie	56 867 €

LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS HAUTE PERFORMANCE

3/4

Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant attribué
CREPS de Toulouse	Acquisition de matériels Haute Performance pour le CREPS de Toulouse	53 178 €
CREPS PACA	Acquisition de matériels de musculation à destination des 3 sites du CREPS PACA	149 779 €
CREPS de Reims	Acquisition de matériels spécifiques pour Lagarde, Agblemagnon et Boulet – Cellule PERF 2024	22 930 €
CREPS de Reims	Acquisition de matériels à destination du CREPS de Reims	10 654 €
Campus Sport Bretagne	Acquisition de matériels de réathlétisation, de récupération et de proflage Haute Performance	23 858 €
Fédération Française de Tir	Acquisition de cibles électroniques et de lanceurs de plateaux pour le collectif olympique de Tir	78 000 €
CREPS Ile-de-France	Acquisition de matériels pour le suivi médical des athlètes présents à Vaires-sur-Marne – MRP IDF	9 960 €
CREPS de la Réunion	Acquisition de matériels spécifiques Haute Performance – CREPS et MRP Réunion	28 000 €
Fédération Française de Tennis	Acquisition de matériels pour la création d'une salle climatique – CNE FFTennis	63 000 €
Fédération Française de Tennis	Acquisition de matériels d'évaluation de la performance – FF Tennis	38 000 €
Fédération Française de Tir à l'Arc	Acquisition d'un abri pour l'entraînement quotidien de l'archer Guillaume Toucoulet	3 100 €
CREPS Montpellier	Acquisition d'un tapis de perche pour Kévin Mayer – CREPS de Montpellier	23 000 €
Fédération Française de Badminton	Acquisition de matériels Haute Performance pour les EDF OLY et PARA Badminton	31 000 €
CREPS de Vichy	Acquisition d'un tapis roulant de grande taille pour l'accueil des publics EDF paralympique – CREPS de Vichy	180 000 €
Fédération Française du Sport Adapté	Acquisition de 2 vélos pistes adaptés pour l'équipe féminine cyclisme Sport Adapté	2 000 €
Fédération Française de Handball	Acquisition de matériels de musculation à destination des EDF Handball	39 000 €
Fédération Française de Natation	Acquisition de matériels d'analyse vidéo pour les EDF oly natation	38 517 €
CREPS Guadeloupe	Acquisition de matériels Haute Performance – stage EDF CREPS Antilles-Guyane	27 000 €

LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS HAUTE PERFORMANCE

4/4

Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant attribué
CREPS Hauts-de-France	Acquisition de matériels de musculation à destination du Vélodrome de Roubaix – EDF Piste Cyclisme	65 000 €
CREPS Hauts-de-France	Acquisition de matériels pour l'espace de récupération et cardio du CREPS des Hauts-de-France	50 000 €
CREPS Strasbourg	Acquisition de matériels spécifiques Haute Performance à destination du CREPS de Strasbourg	30 000 €
Fédération Française Handisport	Acquisition de matériels Haute Performance pour les différentes disciplines Paralympiques	225 000 €
Fédération Française de Canoë-Kayak	Acquisition de bateaux Haute Performance – Cellule Perf 2024 Canoë-Kayak	258 000 €
Fédération Française de Gymnastique	Acquisition de matériels spécifiques Haute Performance pour la pratique de la gymnastique	85 000 €
Fédération Française de Gymnastique	Acquisition d'un système vidéo pour le Centre de Préparation Olympique de Trampoline d'Antibes	40 985 €
TOTAL		2 791 354 €

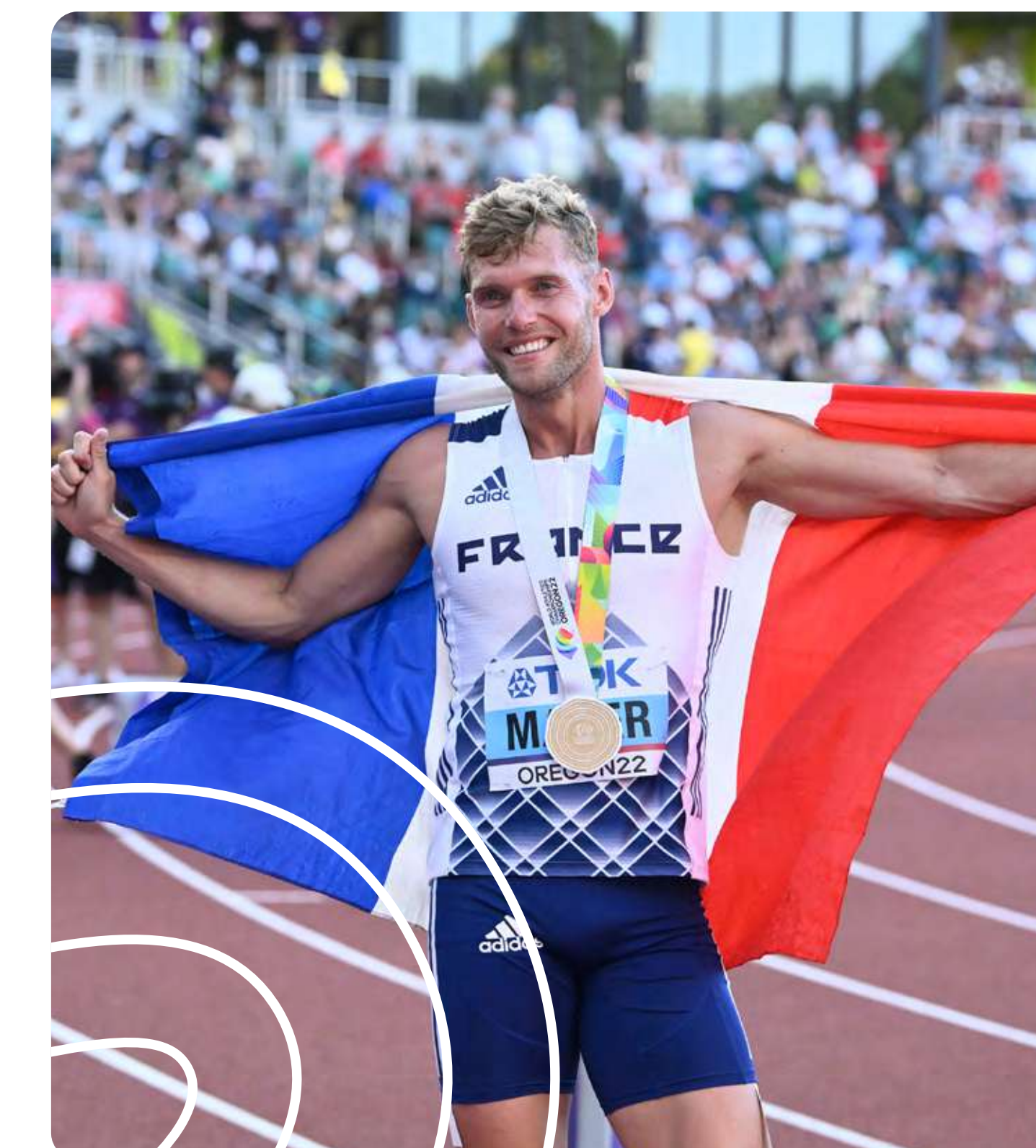
Ville de Montpellier / CREPS de Montpellier

- ↳ Régénération de la piste d'athlétisme – Stade Philippidès – Montant attribué par l'Agence : 140 000 €
- ↳ Acquisition d'un tapis de perche – Montant attribué par l'Agence : 23 000 €

Ces 2 accompagnements permettront au Pôle national de Préparation olympique d'athlétisme du CREPS de Montpellier, et plus précisément à Kévin Mayer, de se doter des équipements sportifs nécessaires.

Objectif : améliorer les conditions d'entraînement de Kévin Mayer sur son site d'entraînement permanent.

TÉMOIGNAGE Kevin MAYER



Vice-champion olympique, Athlétisme décathlon

« Un grand merci à l'Agence nationale du Sport pour son soutien dans ma préparation et ma quête olympique. Son aide, outre l'aspect financier, se concrétise par l'achat de nouveaux matériels primordiaux, comme un tapis de perche, la rénovation de la piste, etc. Encore merci pour l'accompagnement ! »

LA DÉCLINAISON TERRITORIALE

PROGRAMME ACCESSION AU HAUT NIVEAU 2022

Au-delà de l'accompagnement de la Haute Performance, l'Agence souhaite conforter les conditions de formation de la relève assurée par le programme d'accession au sport de haut niveau des Projets de Performance Fédéraux (PPF). En ce sens, ce programme a comme objet la durabilité des systèmes de performance afin d'envisager sur du long terme l'alimentation des équipes de France au plus haut niveau. Cette campagne vise principalement à financer les frais de stages et de compétitions, les frais liés à l'optimisation de la performance (prestations de services notamment physiques, mentales, médicales et paramédicales) et l'achat de petit matériel sportif des structures d'accession nationales du PPF des fédérations.

L'Agence souhaite s'appuyer sur l'expertise des territoires et des fédérations afin de répartir les crédits de la façon la plus cohérente possible, en plaçant la performance et le potentiel sportif au cœur des préoccupations de tous les acteurs. Ainsi, bien que l'arbitrage financier reste national et mené par l'Agence, en accord avec les directions techniques nationales (DTN) des fédérations, l'analyse de la demande de subvention et du fonctionnement de la structure est assurée par les Maisons Régionales de la Performance (MRP).

À ce titre, une enveloppe de 3,9 M€ a été attribuée en 2022 au profit de de plus de 400 structures d'accession identifiées de niveau national.

1/3

Répartition des financements des structures d'accession par fédération	Subvention accordée
Fédération Française Aéronautique	6 000 €
Fédération Française d'Athlétisme	232 700 €
Fédération Française d'Aviron	61 900 €
Fédération Française de Badminton	87 500 €
Fédération Française de Baseball, Softball et Cricket	37 000 €
Fédération Française de Basketball	302 800 €
Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie	162 500 €
Fédération Française de Cyclisme	149 500 €
Fédération Française de Football	209 000 €
Fédération Française de Football Américain	8 000 €
Fédération Française de Golf	40 000 €
Fédération Française de Gymnastique	172 000 €
Fédération Française de Handball	340 000 €
Fédération Française de Hockey	3 000 €
Fédération Française de Hockey sur Glace	74 000 €

PROGRAMME ACCESSION AU HAUT NIVEAU 2022

2/3

Répartition des financements des structures d'accèsion par fédération	Subvention accordée
Fédération Française de Judo–Jujitsu Kendo et disciplines associées	236 000 €
Fédération Française de Karaté et disciplines associées	31 000 €
Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade	57 000 €
Fédération Française de Lutte	60 000 €
Fédération Française de Natation	174 900 €
Fédération Française de Parachutisme	20 000 €
Fédération Française de Pelote Basque Trinquet Moderne	11 000 €
Fédération Française de Pentathlon Moderne	29 500 €
Fédération Française de roller et skateboard	27 000 €
Fédération Française de Rugby	184 000 €
Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme	6 000 €
Fédération Française de Ski	198 000 €
Fédération Française de Squash	25 000 €
Fédération Française de Surf	57 000 €
Fédération Française de Tennis	116 000 €
Fédération Française de Tennis de Table	75 750 €
Fédération Française de Tir à l'Arc	38 500 €
Fédération Française de Triathlon et Disciplines Enchaînées	57 000 €
Fédération Française de Voile	231 000 €
Fédération Française de Vol en planeur	11 000 €
Fédération Française de Vol Libre	6 000 €
Fédération Française de Volley	144 500 €
Fédération Française des Sports de Glace	26 000 €
Fédération Française d'Escrime	57 000 €
Fédération Française d'Etudes et Sports Sous–Marins	3 000 €
Fédération Française du Rugby à XIII	18 000 €
Fédération Française du sport adapté	29 000 €
Fédération Française Handisport	39 000 €
Total général	3 854 050 €

PROGRAMME ACCESSION AU HAUT NIVEAU 2022

3/3

Répartition des financements des structures d'accèsion par région	Subvention accordée
Auvergne-Rhône-Alpes	517 500 €
Bourgogne-Franche-Comté	162 800 €
Bretagne	226 100 €
Centre-Val de Loire	113 900 €
Grand-Est	305 900 €
Guadeloupe	89 500 €
Guyane	20 000 €
Hauts-de-France	262 500 €
Île-de-France	529 550 €
La Réunion	89 000 €
Martinique	33 500 €
Normandie	222 450 €
Nouvelle Aquitaine	335 350 €
Nouvelle Calédonie	36 250 €
Occitanie	365 800 €
Pays de la Loire	219 500 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	324 450 €
Total général	3 854 050 €

LES MAISONS RÉGIONALES DE LA PERFORMANCE



Les athlètes de haut niveau médaillés aux Jeux Olympiques et Paralympiques sont répartis sur tous les territoires, de manière inégale, selon des logiques différentes en fonction des fédérations et des disciplines.

Les Maisons régionales de la Performance (MRP) ont pour mission principale la déclinaison du dispositif « **Ambition Bleue** » à l'échelle du territoire. L'objectif est de contribuer à court et moyen terme, au rayonnement de la France aux JOP et parallèlement de transformer et d'améliorer le système d'accès au Haut Niveau.

La stratégie déployée par l'Agence est d'accompagner en proximité le sportif et son entraîneur où qu'ils se trouvent sur le territoire. C'est ainsi que les MRP constituent, développent et animent un réseau de compétences et d'expertises afin d'apporter des solutions adaptées et individualisées aux projets de performance des athlètes.

Cet accompagnement 360° met l'accent sur 5 axes stratégiques :

- ↳ Optimisation de la performance ;
- ↳ Suivi Socio-Professionnel ;
- ↳ Accompagnement Paralympique ;
- ↳ Analyse de la Performance ;
- ↳ Montée en compétences de l'encadrement.

En cohérence avec les spécificités du territoire, en s'appuyant sur les établissements et structures possédant de fortes expertises et savoir-faire, en adéquation avec les projets de performance fédéraux, les MRP accompagnent :

- ↳ les sportifs du « Cercle HP », des « Cellules Performance » et leurs entraîneurs ;
- ↳ les sportifs de Haut Niveau ;
- ↳ les sportifs du programme d'accès.

Cette déclinaison a vocation à rendre plus opérationnel et efficace le suivi et l'accompagnement des sportifs dans leur quotidien, pour leur permettre de disposer en proximité, avec flexibilité et agilité, de tous les outils favorisant leur progression sur la scène internationale.

En 2022, 4 MRP (pour 2 d'entre elles, le Responsable Régional Haute Performance n'a pas encore été nommé) ont été déployées (Normandie, Corse, Martinique et Guyane) portant le total à **17**.

L'Agence a financé dans le cadre de ces conventions la mise en place d'actions par les MRP sur leur territoire pour un total de **5 M€**. Par ailleurs, afin de répondre aux besoins des athlètes et des coaches en préparation pour les JOP de Paris 2024, il a été décidé d'allouer une partie de cette enveloppe (1,2 M€), via un avenant spécifique « Gagner en France », pour la mise aux couleurs des Jeux des établissements et l'amélioration des conditions d'accueil des EDF.

LES MAISONS RÉGIONALES DE LA PERFORMANCE

SOMMAIRE

Région	Structure	Subvention MRP accordée	Financement GEF	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	CREPS Auvergne-Rhône-Alpes	190 000 €	25 000 €	215 000 €
	CREPS Vichy	209 000 €	90 000 €	299 000 €
Bourgogne-Franche-Comté	Ecole Nationale des Sports de Montagne	60 000 €	30 000 €	90 000 €
	CREPS Dijon	178 000 €	40 000 €	218 000 €
Bretagne	Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautique	0 €	10 000 €	10 000 €
	Campus Sport Bretagne	136 000 €	10 000 €	146 000 €
Centre-Val de Loire	CREPS Centre-Val de Loire	38 000 €	50 000 €	88 000 €
Corse	Centre du sport de la jeunesse de Corse	18 000 €	10 000 €	28 000 €
Grand Est	CREPS Nancy	141 000 €	50 000 €	191 000 €
	CREPS Reims	50 000 €	30 000 €	80 000 €
	CREPS Strasbourg	95 000 €	45 000 €	140 000 €
Guadeloupe	CREPS Pointe à Pitre	126 000 €	35 000 €	161 000 €
Guyane*	Institut de formation et d'accès au sport	0 €	0 €	0 €
Hauts-de-France	CREPS Wattignies	186 000 €	45 000 €	231 000 €
	CDFAS	35 000 €	0 €	35 000 €
	CNSD	35 000 €	40 000 €	75 000 €
Île-de-France	CREPS Île-de-France	269 000 €	45 000 €	314 000 €
	Institut martiniquais du sport	34 250 €	35 000 €	69 250 €
Martinique	Centre sportif de Normandie	159 000 €	25 000 €	184 000 €
	CRJS Petit-Couronne	188 000 €	10 000 €	198 000 €
	CRJS Le Havre	93 000 €	0 €	93 000 €
Normandie	CREPS Bordeaux	199 000 €	75 000 €	274 000 €
	CREPS Poitiers	110 000 €	30 000 €	140 000 €
Nouvelle-Aquitaine	CREPS Montpellier / Font-Romeu	289 000 €	160 000 €	449 000 €
	CREPS Toulouse	160 000 €	70 000 €	230 000 €
Occitanie	CREPS Pays de la Loire	206 000 €	60 000 €	266 000 €
	Institut Français du Cheval et de l'Équitation	100 000 €	20 000 €	120 000 €
Pays de la Loire	CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur	299 000 €	135 000 €	434 000 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	CREPS de la Réunion	156 000 €	35 000 €	191 000 €
Réunion	Total général	3 759 250 €	1 210 000 €	4 969 250 €

*La MRP de Guyane ayant été lancée sur la fin de l'année 2022. Il a été convenu de signer la première convention sur l'année 2023.

L'ACCOMPAGNEMENT DES OUTRE-MER

Les territoires d'outre-mer ont toujours fortement participé à la réussite des équipes de France toutes disciplines confondues. Ainsi, dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, l'Agence a souhaité développer un programme spécifique à destination des structures et des athlètes des outre-mer en tenant compte des spécificités de ces territoires.

Pour définir les actions prioritaires à mettre en place, un diagnostic précis des besoins a été mené au cours du premier semestre 2022 en lien avec les structures locales et/ou personnes référentes locales.

Grâce à ces temps d'échanges l'Agence a pu apporter des solutions adaptées et efficaces pour maintenir et développer les projets de Haute Performance sur l'ensemble de ces territoires.

Lors du deuxième semestre 2022, l'Agence a sollicité les fédérations pour évaluer les actions à accompagner spécifiquement sur cet axe.

A ce titre, elle a déployé une enveloppe de 1 M€ à destination des départements et des territoires ultra-marins en s'appuyant sur les projets qui ont été présentés (consommé 973 330€).

Départements/Territoires	Accordé
Guadeloupe	86 627 €
Guyane	106 320 €
Martinique	207 900 €
Mayotte	10 000 €
Nouvelle-Calédonie	78 334 €
Polynésie	172 000 €
Réunion	302 149 €
Wallis & Futuna	10 000 €
Total général	973 330 €

Disciplines sportives	Accordé
Athlétisme	39 400 €
Athlétisme/Escrime	15 000 €
Athlétisme/Tennis de table	2 500 €
Badminton	1 500 €
Basket	37 000 €
Canoë Kayak	7 500 €
Canoë Kayak/Para canoë	0 €
Cyclisme	37 200 €
Escalade	37 600 €
Escrime/Ligue	9 900 €
Escrime/Mousquetaires de Ducos	11 000 €
Football	16 000 €
Gymnastique	15 000 €
Haltérophilie	0 €
Haltérophilie/Rugby/ Badminton/Para bad	20 000 €

Disciplines sportives	Accordé
Handball	47 334 €
Handisport	10 000 €
Handisport (escrime, judo, athlé, haltéro, cyclisme)	25 000 €
Judo	67 000 €
Karaté	13 000 €
Lutte	25 000 €
Motocyclisme	10 000 €
Natation	51 000 €
Natation (Espadon)	5 100 €
Natation (FNC)	7 000 €
Natation (Schoelcher natation)	2 000 €
Para athlétisme	0 €
Para judo	3 000 €
Rugby	85 594 €
Sport adapté	2 300 €

Disciplines sportives	Accordé
Surf	12 200 €
Tennis	11 000 €
Tennis de Table	69 000 €
Tir/Tennis/Voile/Boxe	10 000 €
Transversal	191 320 €
Triathlon	30 000 €
Voile	6 882 €
Volley	40 000 €
Total général	973 330 €

LES AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES

LE PROGRAMME PARALYMPIQUE

L'Agence est restée pleinement engagée auprès des fédérations délégataires Paralympiques pour les Jeux de Pékin 2022 et la préparation continue des Jeux de Paris 2024.

1/3

Pour rappel, la Fédération Française Handisport est délégataire des 3 sports ayant représenté la France aux Jeux d'hiver de Pékin 2022, avec le ski alpin, le snowboard et le nordique (biathlon et ski de fond). Dans la continuité de l'accompagnement mis en place depuis sa création, l'Agence demeure mobilisée sur le terrain auprès des fédérations, de l'encadrement et des athlètes lors des regroupements suivants dans l'ordre chronologique :

- ↳ Para dressage et pôle national à l'IFCE à Saumur ;
- ↳ Jeux Paralympiques d'hiver de Pékin en Chine avec le CPSF ;
- ↳ Plateforme la Relève du CPSF à l'INSEP ;
- ↳ Visite du CREPS de Vichy en cours de travaux avec le nouveau DTN Handisport ;
- ↳ Coupe du monde de cyclisme sur route en Belgique ;

- ↳ Régate d'aviron en Italie ;
- ↳ Coupe du monde de tir sportif à Châteauroux ;
- ↳ Championnats du monde de natation au Portugal ;
- ↳ Jeux Européens Paralympiques de la Jeunesse en Finlande (avec le CPSF) ;
- ↳ Championnats du monde de cyclisme sur route au Canada ;
- ↳ Stage de tennis de table à Montrodât ;
- ↳ Championnats d'Europe de judo en Italie ;
- ↳ Grand prix de taekwondo à Levallois-Perret ;
- ↳ Championnats du monde d'aviron en République Tchèque ;
- ↳ Stage de badminton à l'INSEP ;
- ↳ Championnats du monde de cyclisme sur piste à Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- ↳ Championnats du monde de tennis de table en Espagne ;
- ↳ Championnats du monde de badminton au Japon ;
- ↳ Stage de Rugby fauteuil à Marseille.

Au 1^{er} mars 2022, l'Agence a recruté une conseillère paralympique afin d'accompagner le manager de la performance paralympique et d'œuvrer à optimiser le pilotage des Maisons Régionales de la Performances (MRP). Ce nouvel apport de service s'inscrit dans une relation tripartite incluant systématiquement la fédération de chaque athlète ciblé et accompagné par une MRP.



LE PROGRAMME PARALYMPIQUE

2/3

S'appuyant sur une forte collaboration avec le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), d'autres partenariats ont été renforcés voire mis en place. Ces partenariats peuvent être synthétisés en trois domaines en lien avec la recherche :

Médico-sportif :

Le partenariat signé avec l'hôpital de Garches en 2019 et le service de Médecine physique et de réadaptation (MPR) dirigé par le professeur Genêt a permis en 2022 de déployer les protocoles de bilan de santé et capacitaires des athlètes en situation de handicap.

Ce partenariat mis en place a vu l'accompagnement de plusieurs fédérations au travers du projet PARAPERF (PPR) mais aussi en apportant une expertise médicale, sur les handicaps, non présente au sein des fédérations homologues et donc dans l'évaluation des risques propres aux handicaps ou encore à la pratique d'un sport ou d'une discipline pour ces mêmes athlètes. De plus 16 athlètes SHN Haute Performance ont été accompagnés dans leur environnement de préparation et d'entraînement par l'équipe mobile médicale et paramédicale aussi appelée « Aller vers ».

Le réseau MPR en cours de constitution, en partenariat avec les équipes du professeur Genêt, permet de déployer les protocoles de tests et d'évaluation et d'offrir un accès à ces équipes médico-sportives au plus proche des athlètes sur tout le territoire. Le réseau des Maisons Régionales de la Performance et leurs conseillers Paralympiques ont été sensibilisés au processus d'accompagnement des SHN en situation de handicap et travaillent à des rapprochements avec les établissements et services spécialisés du réseau de santé. Ce maillage territorial appuie par conséquence la montée en compétences sur le volet para-sportif des établissements publics avec l'INSEP et le réseau grand INSEP (RGI). Finalement, la Société française de médecine physique et de réadaptation (SOFMER) a, sur demande de l'Agence, produit des recommandations de protocoles de suivi médicaux selon les familles de handicaps qui seront l'objet en 2023 de propositions à la Direction des sports du Ministère des Sports et JOP afin de voir évoluer la surveillance médicale réglementaire (SMR) des sportifs de haut-niveau (SHN) en situation de handicap.

Recherche et innovation :

Les projets prioritaires de recherche, tel que PARAPERF, ont permis d'identifier des axes d'accompagnement des athlètes sur le plan de leur équipement Haute Performance. En effet, tout appareillage pour personne à mobilité réduite demeure un dispositif médical car celui-ci peut apporter une réelle plus-value sur la pratique et la performance, tout comme il peut s'avérer un facteur de risque sur la santé des SHN si mal adapté à son handicap et sa pratique spécifique.

C'est pourquoi l'Agence travaille en lien avec l'entreprise européenne Airbus Industrie et, plus particulièrement, leur département Airbus Engineering and Design Services.

LE PROGRAMME PARALYMPIQUE

3/3

Formation interdisciplinaire :

La structuration des projets de performance Paralympiques voit depuis 2019 une augmentation continue et marquée des ressources financières et humaines. L'apport des MRP en matière de services et d'amélioration des conditions de préparation conduit à la prise en compte de l'environnement de préparation au quotidien des athlètes et de ce fait, accentue le travail de coordination fédérale des projets individuels.

Les expertises médicales, en analyse de données (SDH), la recherche et l'innovation ont permis d'accentuer l'individualisation et la prise en compte du caractère singulier de chaque handicap ainsi que ses facteurs de risques associés.

Le croisement de tous ces domaines a permis en 2022 de collaborer avec un regroupement interdisciplinaire de mise en place d'un diplôme parasport interuniversitaire (DIU) qui a été validé par France compétences et en phase finale de validation par le MESRI.

Cette formation a été proposée à l'École des Cadres et constituera une réponse additionnelle à la montée en compétences et est en expertise des entraîneurs Paralympiques français.

En conclusion, l'Agence est demeurée avant tout au service des projets fédéraux en les challengeant face à une concurrence internationale professionnalisée mais aussi en déployant des ressources d'accompagnement et des dispositifs à même de répondre aux enjeux que les fédérations, l'encadrement et les athlètes ont pu rencontrer. En 2022 encore, l'accompagnement terrain a été un élément essentiel à la mise en place d'environnements propices à l'expression des pleins potentiels, la prise en compte des facteurs de singularité sportive et individuelle que ce soit pour les sportifs, les entraîneurs, l'encadrement et des personnels des fédérations en faisant écho à leurs réalités du quotidien.

Fin 2022, la France est remontée au 8^{ème} rang des nations alors même qu'elle était 14^{ème} lors des derniers Jeux d'été, et plus de sports contribuent à la récolte de médailles internationales et aux titres mondiaux.



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

L'Agence a effectué un travail concerté avec la Direction des Sports sur le cadre réglementaire du sport de haut-niveau. Ce travail a notamment porté sur :

- ↳ Les Projets de performance fédéraux des disciplines d'été, dont l'entrée en vigueur avait été repoussée d'un an suite au report des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo ;
- ↳ La première campagne de mise en listes ministérielles issue des nouveaux critères en vigueur pour la période 2022–2025 ;
- ↳ Le traitement des demandes de mise en liste reconversion des athlètes tout au long de l'année afin de répondre à la temporalité des projets de reconversion des anciens sportifs de Haut Niveau ;
- ↳ La reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines d'hiver et les Projets de performance fédéraux qui en découlent suite aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver ;
- ↳ L'examen des demandes fédérales liées aux naturalisations d'athlètes en vue des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

LES RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Le recrutement des entraîneurs :

Les demandes de recrutements d'entraîneurs sous Contrat de Préparation Olympique (CPO) formulées par les DTN sont soumises à l'avis de l'Agence. Le recrutement et le renouvellement de CPO nécessitent également l'avis du Pôle Haute Performance de l'Agence.

L'année 2022 a permis de concrétiser et de finaliser l'engagement des entraîneurs au sein des fédérations Olympiques au service de la performance. **34 entraîneurs nationaux** avaient été recrutés en 2021, le recrutement de 30 entraîneurs supplémentaires était prévu avant la fin du 1^{er} semestre 2022. Ce sont finalement **57 entraîneurs** dans 28 fédérations Olympiques qui ont été missionnés sur le Haut Niveau en 2022, essentiellement pour préparer les athlètes aux JOP de Paris en 2024. Il faut rajouter à cela le recrutement de **3 directeurs de performance** (Badminton, Canoë-kayak et Pentathlon moderne).

Le recrutement des Directeurs Techniques Nationaux (DTN) :

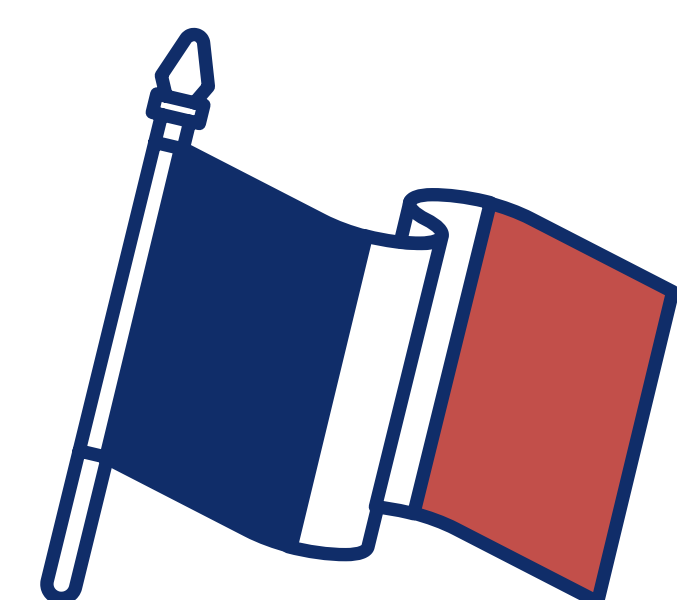
L'Agence nationale du Sport (1 conseiller du Pôle Haute Performance et 1 conseiller du Pôle développement des pratiques sportives) est présente et active dans les commissions d'audition des candidats au poste de DTN. Le président de la fédération est invité et peut ainsi partager l'évaluation de la prestation des candidats avec l'ensemble de la commission. Le compte-rendu de la commission d'audition porte sur les compétences et l'expertise des candidats et leur capacité à exercer les missions de DTN. Il émet des recommandations quant aux nominations, ces dernières revenant in fine à la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

6 DTN ont été nommés en 2022 :

Athlétisme, Judo, Rugby, Ski, Sports de glace et Handisport.

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES - DFT

NOTRE FEUILLE DE ROUTE



LA PART NATIONALE

54 M€



Accompagne des projets répondant aux orientations nationales prioritaires fixées chaque année par l'Agence. Dont :

30,1 M€ sur les contrats de développement, pour accompagner la mise en œuvre des stratégies fédérales de développement des pratiques.

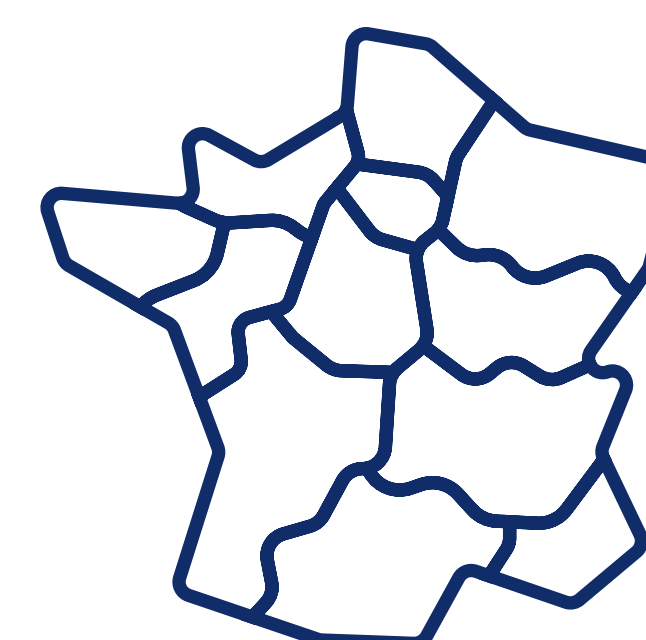
9,8M€ de fonds de compensation aux fédérations.
2,7M€ de soutien à la transformation numérique des fédérations

5,3 M€ de soutien aux acteurs socio-sportifs et performance sociale, avec l'appel à projets « Impact 2024 » pour agir et faire émerger des solutions innovantes à forte utilité sociale.

2 M€ de fonds de soutien à la production audiovisuelle, pour accroître l'exposition et la médiatisation des disciplines et des événements sportifs émergents.

3,1 M€ dédiés aux autres dispositifs, tel l'appel à projets « formation à l'enseignement de l'Aisance aquatique » (1,5 M€) ou le dispositif 30 min d'activité physique quotidienne à l'école (1 M€).

1 M€ dédié à l'accompagnement du GIP France 2023 sur Campus 2023.



LA PART TERRITORIALE

154,7 M€



Contribue, au travers des projets sportifs fédéraux (PSF) et des projets sportifs territoriaux (PST), au développement de la pratique sportive de tous les publics, à tous les âges de la vie, sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin, par le soutien aux projets des associations sportives locales et des collectivités territoriales.

81 M€ pour le financement des PSF, permettant aux fédérations de déployer leur stratégie de développement au plus près des territoires en cherchant notamment à corriger les inégalités sociales et territoriales.

70,6 M€ pour le financement des PST, en faveur du développement de l'emploi sportif et de l'apprentissage, de la prévention des noyades ou de lutte contre toutes formes de discriminations et de violences dans le sport.



Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

3,1M€ pour la Corse, la Polynésie Française et Wallis et Futuna, qui bénéficient de dispositions particulières.



LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS

186,7 M€*



Participe au développement de la pratique sportive pour tous par le soutien financier à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs.

96 M€ pour le plan « 5 000 terrains de sport » dédiés aux équipements de proximité situés en territoires carencés.

50 M€ pour la rénovation énergétique et la modernisation des équipements sportifs dans le cadre du plan France Relance.



Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

16 M€ pour les équipements sportifs de niveau local en territoires carencés hors Outre-mer et Corse, répartis aux niveaux national et territorial.

12 M€ pour le plan « Aisance aquatique » dédié à la construction et rénovation de piscines et de bassins d'apprentissage de la natation en territoires carencés.

8 M€ pour le développement des équipements sportifs en Outre-mer et Corse.

4,7 M€ pour le plan de rattrapage des équipements sportifs dans les QPV.

* d'autorisation d'engagement

LA PART NATIONALE

LES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT DES FÉDÉRATIONS

Les contrats de développement constituent, au plan national, l'un des leviers majeurs de structuration et d'action pour les fédérations. L'Agence est particulièrement attentive à leur complémentarité avec la mise en œuvre des Projets Sportifs Fédéraux (PSF).

En 2022, l'Agence a accompagné **131 fédérations, associations et/ou groupements nationaux** à hauteur de **42,6 M€** dont **41,2 M€** (97%) consacrés aux projets portés par **110 fédérations et le CNOSF** (accompagnement de la stratégie fédérale, mise en œuvre des PSF, fonds de compensation, la transformation numérique des fédérations, emplois sportifs qualifiés nationaux, soutien au dispositif « Savoir Rouler à Vélo (SRAV) »...), répartis comme suit :

131
FÉDÉRATIONS,
ASSOCIATIONS
ET/OU GROUPEMENTS
NATIONAUX

Fédération Association-Groupement National	Total	Fédération Association-Groupement National	Total	Fédération Association-Groupement National	Total	Fédération Association-Groupement National	Total
CNOSF	30 000 €	Fédération Française Echecs	109 000 €	Fédération Française Natation	804 000 €	Fédération Française Tennis de Table	545 000 €
Fédération Clubs Alpins Français et de Montagne	282 000 €	Fédération Française Education Physique et Gymnastique Volontaire	980 000 €	Fédération Française Parachutisme	210 000 €	Fédération Française Tir	147 600 €
Fédération des Arts Energétiques et Martiaux Chinois	167 650 €	Fédération Française Equitation	97 600 €	Fédération Française Pêches sportives	177 450 €	Fédération Française Tir à l'Arc	245 600 €
Fédération Clubs de la défense	288 950 €	Fédération Française Escrime	442 000 €	Fédération Française Pelote Basque	116 400 €	Fédération Française Triathlon	496 600 €
Fédération des Internationaux du Sport Français	10 000 €	Fédération Française Etudes et Sports Sous-Marins	303 000 €	Fédération Française Pentathlon Moderne	193 000 €	Fédération Française Twirling Bâton	203 650 €
Fédération Française Flying Disc	51 600 €	Fédération Française Football	566 000 €	Fédération Française Pétanque et Jeu Provençal	212 000 €	Fédération Française Voile	774 100 €
Fédération Française Aéromodélisme	173 000 €	Fédération Française Football Américain	299 000 €	Fédération Française Planeurs Ultra Légers Motorisés	188 200 €	Fédération Française Vol en Planeur	328 600 €
Fédération Française Aéronautique	187 000 €	Fédération Française Force	179 650 €	Fédération Française Randonnée Pédestre	846 000 €	Fédération Française Vol Libre	257 000 €
Fédération Française Aikido Aikibudo et Affinitaires	140 750 €	Fédération Française Golf	272 500 €	Fédération Française Retraite Sportive	360 000 €	Fédération Française Volley	427 600 €
Fédération Française Aikido Budo	168 000 €	Fédération Française Gymnastique	856 000 €	Fédération Française Roller et Skateboard	439 600 €	Fédération Nationale Joinvillais	24 000 €
Fédération Française Athlétisme	798 000 €	Fédération Française Haltérophilie – Musculation	259 000 €	Fédération Française Rugby	245 000 €	Fédération Nationale Offices Municipaux du Sport	132 000 €
Fédération Française Aviron	999 600 €	Fédération Française Handball	896 600 €	Fédération Française Rugby à XIII	238 600 €	Fédération Nationale Sport en Milieu Rural	256 000 €
Fédération Française Badminton	504 600 €	Fédération Française Handisport	1 210 000 €	Fédération Française Sauvetage et Secourisme	132 150 €	Fédération Sportive de la Police Nationale	60 650 €
Fédération Française Ballon au poing	10 000 €	Fédération Française Hockey sur gazon	232 000 €	Fédération Française Savate Boxe Française et Disciplines Associées	275 500 €	Fédération Sportive des ASPTT	324 600 €
Fédération Française Ball-Trap	66 400 €	Fédération Française Hockey sur glace	178 000 €	Fédération Française Ski Française et Disciplines Associées	291 000 €	Fédération Sportive et Culturelle de France	879 000 €
Fédération Française Baseball et Softball	116 000 €	Fédération Française Javelot Tir sur Cible	18 950 €	Fédération Française Ski	291 000 €	Fédération Sportive et Gymnique du Travail	717 600 €
Fédération Française Basketball	1 346 000 €	Fédération Française Jeu de Balle au Tambourin	53 750 €	Fédération Française Ski Nautique et Wakeboard	258 600 €	U.G.S.E.L	199 500 €
Fédération Française Billard	188 200 €	Fédération Française Joute et Sauvetage Nautique	31 950 €	Fédération Française Spéléologie	287 000 €	Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP)	988 000 €
Fédération française Bowling, Sport de Quilles	218 650 €	Fédération française Judo Ju-Jitsu Kendo et disciplines associées	1 746 600 €	Fédération Française Sport Adapté	522 700 €	Union Nationale Centres Sportifs de Plein Air (UCPA)	517 600 €
Fédération Française Boxe	692 000 €	Fédération Française Karaté et Disciplines associées	586 810 €	Fédération Française Sport Automobile	662 550 €	Union Nationale des Clubs Universitaires	175 000 €
Fédération française Canoë-Kayak et des sports de pagaie	668 600 €	Fédération Française Kick Boxing, Muay thai et DA	347 000 €	Fédération Française Sport Boules	136 000 €	Union Nationale Sport Scolaire	1 400 000 €
Fédération Française Char à Voile	233 200 €	Fédération Française Longue Paume	38 800 €	Fédération Française Sport d'Entreprise	447 000 €	Union Nationale Sportive Léo Lagrange	303 000 €
Fédération Française Clubs Omnisports	292 000 €	Fédération Française Lutte	523 000 €	Fédération Française Sport Travailleuse	91 100 €	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	661 000 €
Fédération Française Course Camarguaise	35 450 €	Fédération Française Maccabi	10 000 €	Fédération Française Sport Universitaire	1 217 000 €		
Fédération Française Course d'Orientation	130 000 €	Fédération Française Médaillés de la Jeunesse et des Sports	38 500 €	Fédération Française Sports de Glace	141 000 €		
Fédération Française Course Landaise	31 400 €	Fédération Française Montagne et Escalade	307 600 €	Fédération Française Sports pour tous	698 000 €		
Fédération Française Cyclisme	705 000 €	Fédération Française Motocyclisme	550 050 €	Fédération Française Squash	209 000 €		
Fédération Française Cyclotourisme	330 000 €	Fédération Française Motonautique	13 000 €	Fédération Française Surf	168 600 €		
Fédération Française Danse	375 000 €			Fédération Française Taekwondo et Disciplines associées	281 600 €		
Fédération Française Double Dutch	29 550 €			Fédération Française Tennis	635 600 €		
							TOTAL : 40 963 310 €

LES EMPLOIS SPORTIFS QUALIFIÉS (ESQ) NATIONAUX

L'Agence, qui s'engage également pour la **structuration du mouvement sportif au plan national**, a financé en 2022, **94 emplois sportifs qualifiés (ESQ) nationaux** pour un montant total de 1,6 M€ :

- ↳ 46 postes « parasport » pour le développement de la pratique sportive pour **les publics en situation de handicap** ;
- ↳ 5 postes « quartiers » pour le développement de la pratique sportive **d'autres publics prioritaires** (quartiers en difficulté, jeunes filles et femmes, mineurs,...) ;
- ↳ 30 postes « professionnalisation et coordination d'emplois » pour la **mise en œuvre de la stratégie professionnalisation** des fédérations ;
- ↳ 13 postes « **plan 5 000 terrains de sport** » pour le déploiement et l'animation des équipements de proximité financés.



AISANCE AQUATIQUE : APPEL À PROJETS « FORMATION À L'ENCADREMENT DE L'AISANCE AQUATIQUE »

L'enquête Noyade 2018 menée par Santé Publique France est sans appel : le nombre de noyades accidentelles connaît une augmentation croissante en France, notamment chez les enfants de moins de 6 ans (+96 % entre 2015 et 2018). Ainsi, l'Agence se mobilise au côté du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques pour lutter contre les noyades par le déploiement d'actions portées dans le cadre de la priorité gouvernementale des savoirs sportifs fondamentaux « Savoir Nager – Savoir Rouler ».

L'appel à projets « Formation à l'encadrement de l'Aisance Aquatique » permet de soutenir financièrement des actions de :

- ↳ **Formation « Encadrant Aisance aquatique »** de 30h, couplée à une « classe bleue » donnant lieu à une reconnaissance de compétences via la délivrance d'une attestation « Encadrant Aisance aquatique », en lien avec un organisme de formation.
- ↳ **Formation « Instructeur Aisance aquatique »** de 30h à 60h, destinée aux « Encadrants Aisance aquatique » qui souhaitent devenir instructeurs et transmettre leur expertise sur le territoire.

En 2022, 23 projets ont été retenus pour un montant total de 1,5M€, qui permettront de former environ 2 700 personnes (données prévisionnelles). Les lauréats sont 8 collectivités territoriales, 8 établissements publics, et 7 fédérations.



FOCUS

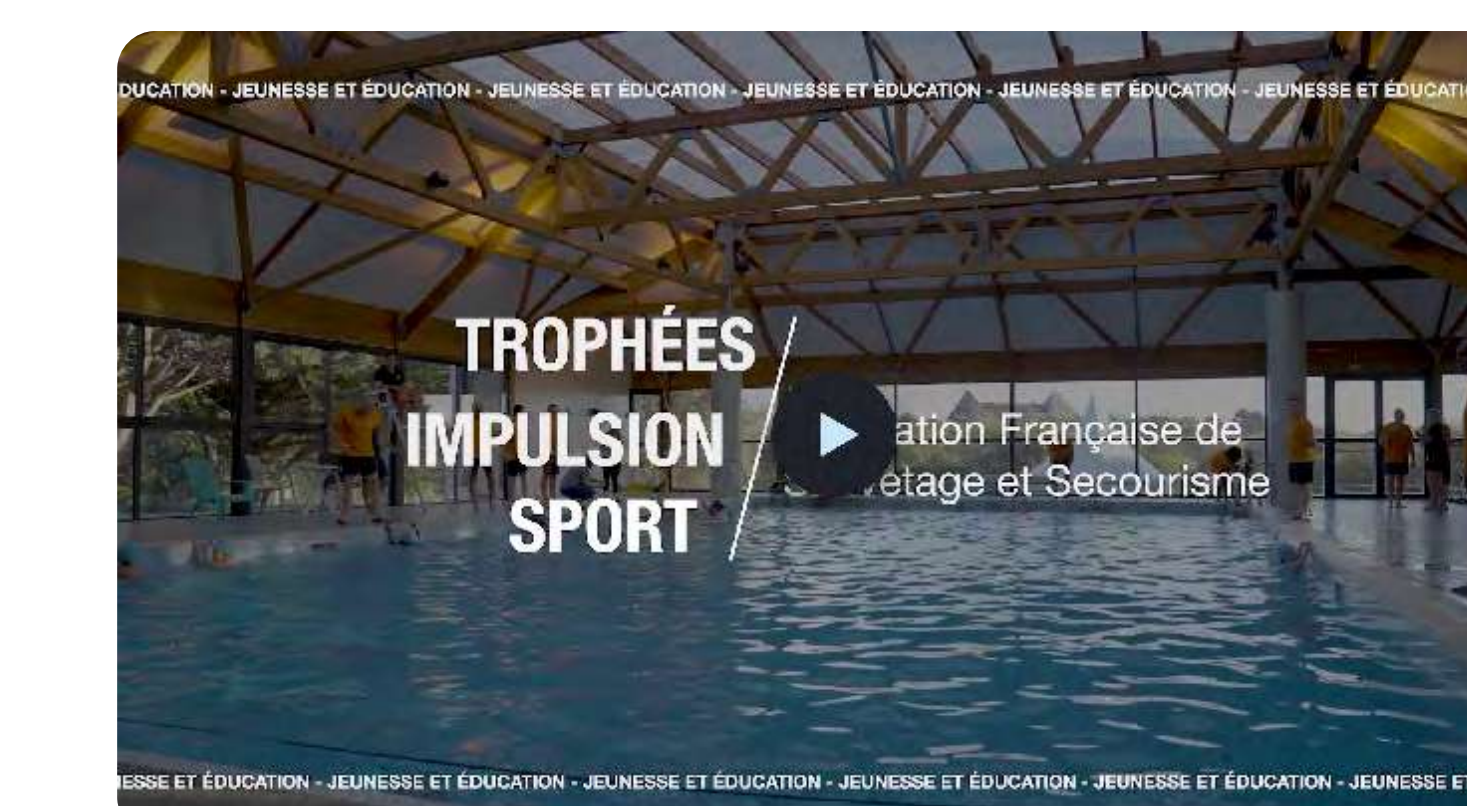
Fédération Française de sauvetage et secourisme (FFSS)

Depuis 2020, la FFSS est engagée dans la mise en œuvre de l'Aisance aquatique, en déployant des formations d'encadrants et d'instructeurs sur l'ensemble du territoire, dans l'hexagone et en Outre-Mer. Elle s'associe pour cela aux acteurs locaux, (associations, collectivités et personnels de l'éducation nationale). De nombreux outils pédagogiques ont été développés et mis à disposition des partenaires et un travail spécifique est conduit pour des actions en milieu naturel.



Financée en 2022 dans le cadre de cet appel à projets, à hauteur de 145k€, la fédération a pu former 280 personnes supplémentaires.

Cette fédération a été lauréate 2022 des Trophées Impulsion Sport dans la catégorie « Jeunesse / éducation » – Lien vidéo : <https://f.io/5sE-cneh>



FONDS DE SOUTIEN À LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE



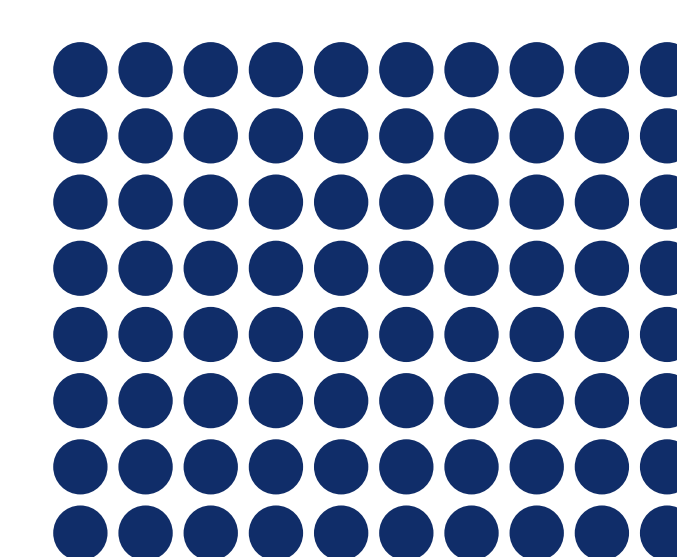
Créé en 2014 et renforcé depuis 2019 par l'Agence, le fonds de soutien à la production audiovisuelle vise à accroître **l'exposition des disciplines et des événements sportifs émergents** ou peu médiatisés. Fédérations, structures agréées (clubs, comités, ligues) et associations peuvent ainsi bénéficier d'une prise en charge partielle des coûts de production des événements et reportages qu'elles supportent.

En 2022, ce sont au total 80 projets qui ont été soutenus, pour une enveloppe totale de 2 M€ (dont 500 K€ d'apport du CNOSF).

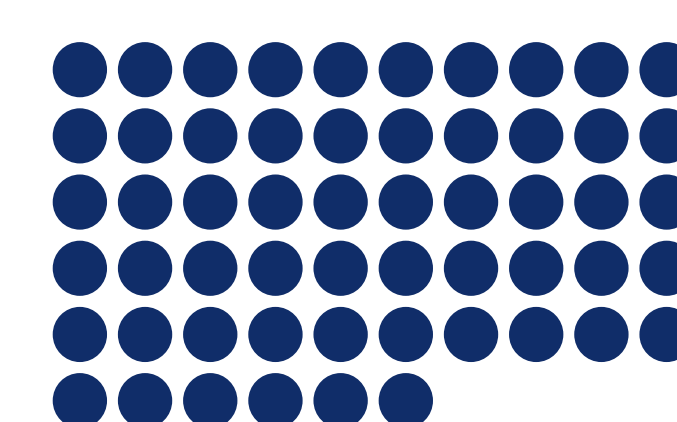
Escalade	Évènement	Coupe d'Europe d'escalade senior de difficulté et de vitesse
Skate	Reportage	Horizon verticale
Handisport	Évènement	Championnats d'Europe de rugby fauteuil
Voile	Format Web	La voile olympique pour les nuls
Cyclisme	Évènement	Tour féminin international des Pyrénées
Sport automobile	Reportage	Moto-ball
Sport adapté	Reportage	Le sport adapté, un sport de haut niveau
Sauvetage et secourisme	Évènement	Championnats de France de sauvetage et secourisme
Omnisports	Format Web	Pars à la découverte de tes envies
Ski	Reportage	Histoire de neige
Tir	Reportage	Femmes de tir
Escalade	Évènement	Coupe d'Europe d'escalade
Triathlon	Évènement	Coupe d'Europe triathlon indoor
Canoë-kayak	Évènement	Championnat du monde de descente

QUELLES THÉMATIQUES ? QUELS SUPPORTS ?

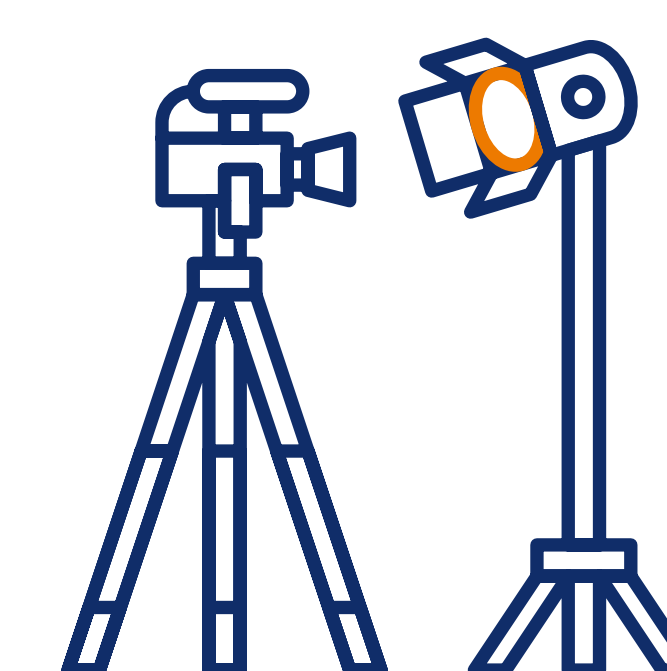
80 projets représentant
44 disciplines



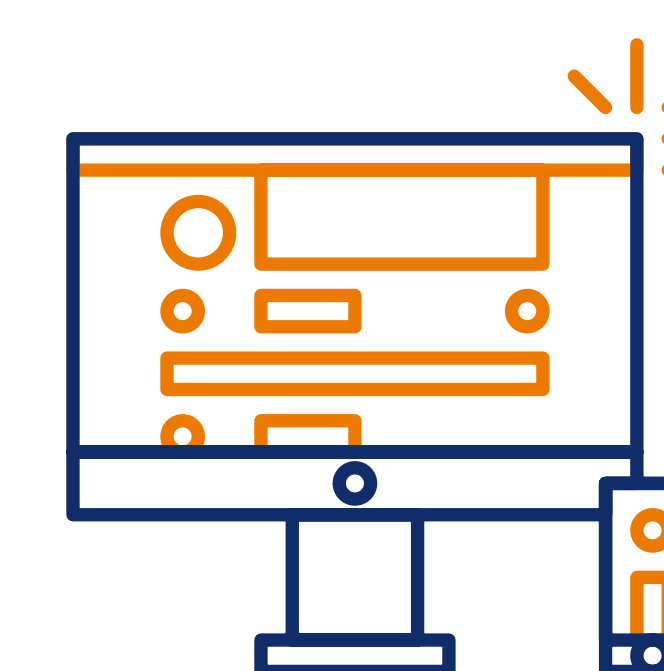
59 projets de diffusion
d'évènements



19 reportages



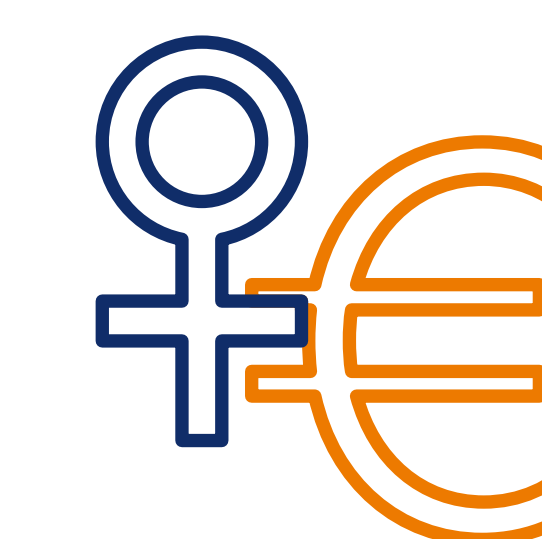
4 projets « digitaux »



11 projets Parasport



427,5K€
accordés à des projets
« strictement féminins »





FOCUS

COMPETITION

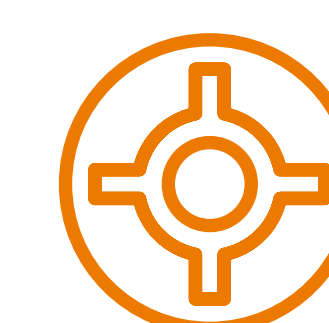
Ligue féminine de basket



LIGUE FÉMININE
DE BASKETBALL

L'Agence nationale du Sport accompagne pour la 2e année la Fédération Française de Basket-ball dans la production et la diffusion de la Ligue féminine de basket (LFB). Le dispositif mis en place est renforcé avec la diffusion de 15 matchs de la saison régulière et des plays-off, diffusés sur Sport en France. Ce projet, subventionné à hauteur de 125k€, est lauréat des Trophées Impulsion Sport 2022 dans la catégorie Sport féminin / volet national, grâce à la visibilité accrue accordée aux joueuses du championnat.

[en savoir +](#)



FOCUS

FÉDÉRATION

Fédération Française du sport adapté

Porteuse de 2 projets lauréats en 2022, pour un total de subventions de 33 900€, la Fédération Française du sport adapté entend promouvoir ses disciplines au travers de différents supports. La diffusion de plusieurs documentaires et portraits a permis de découvrir l'univers de la préparation de sportifs en situation de handicap. En 2023, les Global Games permettront de valoriser et de mettre en exergue les talents sportifs.

[en savoir +](#)



APPEL À PROJETS « IMPACT 2024 »

1/3

En partenariat avec le fonds de dotation Paris 2024, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), le Comité National Paralympique et Sportif Français (CPSF), la Ville de Paris, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis rejoints en 2022 par la FDJ et la ville de Marseille, l'Agence porte depuis 2020 l'appel à projets national « **Impact 2024** », destiné aux acteurs du mouvement sportif, aux associations et aux collectivités locales et territoriales.

L'appel à projets est structuré autour de quatre grands axes :

- ↳ Le sport pour la santé et le bien-être ;
- ↳ Le sport pour l'inclusion, l'égalité et la solidarité ;
- ↳ Le sport pour l'éducation et la citoyenneté ;
- ↳ Le sport pour le développement durable.

EN 2022, PLUS DE

800 PROJETS

ONT ÉTÉ DÉPOSÉS DANS
CE CADRE POUR PLUS DE 20 M€
DE DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Une enveloppe totale de **6,3 M€** (contre 4,9 M€ en 2021) a permis d'accompagner **316 projets lauréats**. Par ailleurs, près de 400 projets ont été sélectionnés pour intégrer le programme « Impact 2024 » et bénéficier ainsi d'un accompagnement spécifique ainsi que d'un réseau associatif utile pour consolider la réalisation et la pérennité des projets.

APPEL À PROJETS « IMPACT 2024 »

2/3



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



PARIS



Répartition par thématique



- 47% Le sport pour l'inclusion, l'égalité et la solidarité
- 30% Le sport pour la santé et le bien-être
- 16% Le sport pour l'éducation et la citoyenneté
- 7% Le sport pour le développement durable



- **.81%** DES PROJETS LAURÉATS SONT DÉPLOYÉS SUR UNE ÉCHELLE LOCALE
- 14% sur une échelle régionale
- 5% sur une échelle nationale

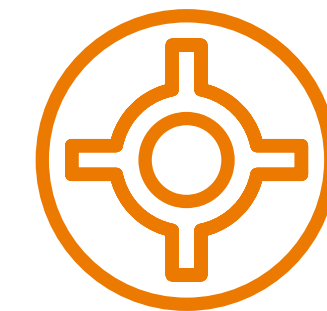


- **.56%** TRÈS FORTE REPRÉSENTATION DU MOUVEMENT SPORTIF DANS LES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSORTIUM
- 7% sont des collectivités
- 37% hors mouvement sportif



APPEL À PROJETS « IMPACT 2024 »

3/3



FOCUS

Association Nationale des Etudiants en Staps

Friperie sport planète

Le projet « Friperie sport planète », porté par l'ANESTAPS, permet notamment aux étudiants de se procurer du matériel sportif de seconde main à moindre coût. C'est aussi un guichet unique d'information et de recensement des pratiques d'activités, qu'elles soient fédérales, libres, mais également des infrastructures permettant les mobilités durables et actives. Ces friperies seront également des lieux de formation sur diverses thématiques liées au développement durable.

Ce projet financé à hauteur de 60k€ a vocation à lutter contre la sédentarité en proposant du matériel sportif, des activités et des renseignements le tout en rendant les jeunes acteurs de la lutte contre le réchauffement climatique.

L'ANESTAPS a été lauréate 2022 des Trophées Impulsion Sport dans la catégorie « Développement durable »

Lien vidéo : <https://f.io/rfEwbDON>



FONDS DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Compte tenu de la nécessité d'aider les fédérations sportives à s'adapter et à se transformer pour faire face à l'évolution numérique, l'Agence nationale du Sport a reconduit en 2022, l'appel à projets national « transformation numérique des fédérations » pour un montant de **2,7 M€** sur le volet lié au développement des pratiques.

Les fédérations ont ainsi pu déposer un projet sur l'un des trois axes suivants :

- ↳ des projets favorisant le **développement d'offres de service** pour fidéliser les licenciés et fédérer des communautés de pratiquants qui ne se retrouvent pas dans l'offre sportive associative traditionnelle,
- ↳ des projets relatifs à la **digitalisation du management des organisations sportives** favorisant le recours à des solutions numériques et nouvelles technologies dans le but de simplifier la gestion et de développer l'attractivité du réseau fédéral,

- ↳ des projets **interfédéraux** permettant de mutualiser des solutions numériques efficaces ou le recueil de données en faveur du développement des pratiques.

Une commission nationale, composée de représentants de l'État, du mouvement sportif ainsi que de spécialistes du digital, s'est réunie le 16 septembre 2022 et a décidé de retenir **115 projets portés par 55 fédérations**.



FOCUS

Fédération Française de Randonnée Pédestre

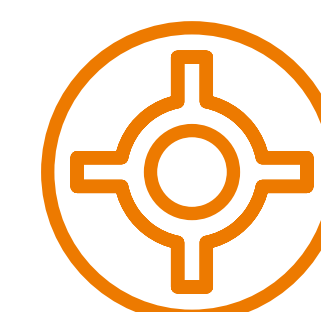
Ma Rando

La Fédération Française de Randonnée Pédestre a lancé « Ma Rando », une application qui vient compléter les solutions digitales d'ores et déjà proposées par la fédération pour augmenter significativement le nombre d'adhérents en permettant à tout nouveau licencié d'accéder à ensemble des services proposés tels que des contenus informatifs, des cartographies touristiques fournies, etc. La possibilité de fédérer la communauté d'utilisateurs par le partage de leurs données, permet à la fédération une couverture à 360° des besoins des randonneurs.

En savoir + : **MaRando, l'application officielle de la FFRandonnée – Fédération Française de la Randonnée Pédestre (ffrandonnee.fr)**



Ma
Rando®



FOCUS

FFCO – LÜ



© FFCO



Le programme FFCO-LÜ a pour objectifs : de proposer une pratique du sport pour tous en toute proximité, à tout âge, sur tous les territoires et dans toutes ses variations de pratique, du loisir à la compétition. De répondre aux attentes de la société par une offre de pratiques diversifiées et innovantes proposées au sein d'une même structure. D'apporter une réponse à la lutte contre les effets de la sédentarité pour une éducation vers l'activité physique et la santé tout au long de la vie.

Comment ? Avec la mise en place d'un équipement numérique,

- ↳ **ATTRACTIF**, en lien avec les activités d'une génération connectée mais aussi
- ↳ **INTERGENERATIONNEL** car accessible et adapté à tous les âges de la vie.
- ↳ **INNOVANT** sur le plan interactif, en proposant des expériences dynamiques, immersives et inclusives. MOBILE, tout comme immobile. Pouvant s'installer dans n'importe quelle structure et surtout opérationnel très rapidement.
- ↳ **EDUCATIF**, en permettant des activités ludiques, éducatives, alliant une mobilisation des qualités cognitives, corporelles, socio-émotives et proposant des temps de « jeu actif » pour susciter l'imaginaire et le sens de la liberté.

La FFCO a été lauréate 2022 des Trophées Impulsion Sport dans la catégorie « Sport santé »

Lien vidéo : <https://f.io/PrqNe479>

LA PART TERRITORIALE

SOMMAIRE

154,76 M€

DE PART TERRITORIALE

DONT 3,1M€ POUR LA CORSE,
LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET LES ILES
WALLIS-ET-FUTUNA QUI BÉNÉFICIENT
DE DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Précisions : les statistiques présentées ci-après sont issues de l'outil OSIRIS et ne portent pas sur la Corse, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Elles sont ainsi basées sur une part territoriale d'un montant de 151 668 177€.



58,73 M€

POUR LA PROFESSIONNALISATION

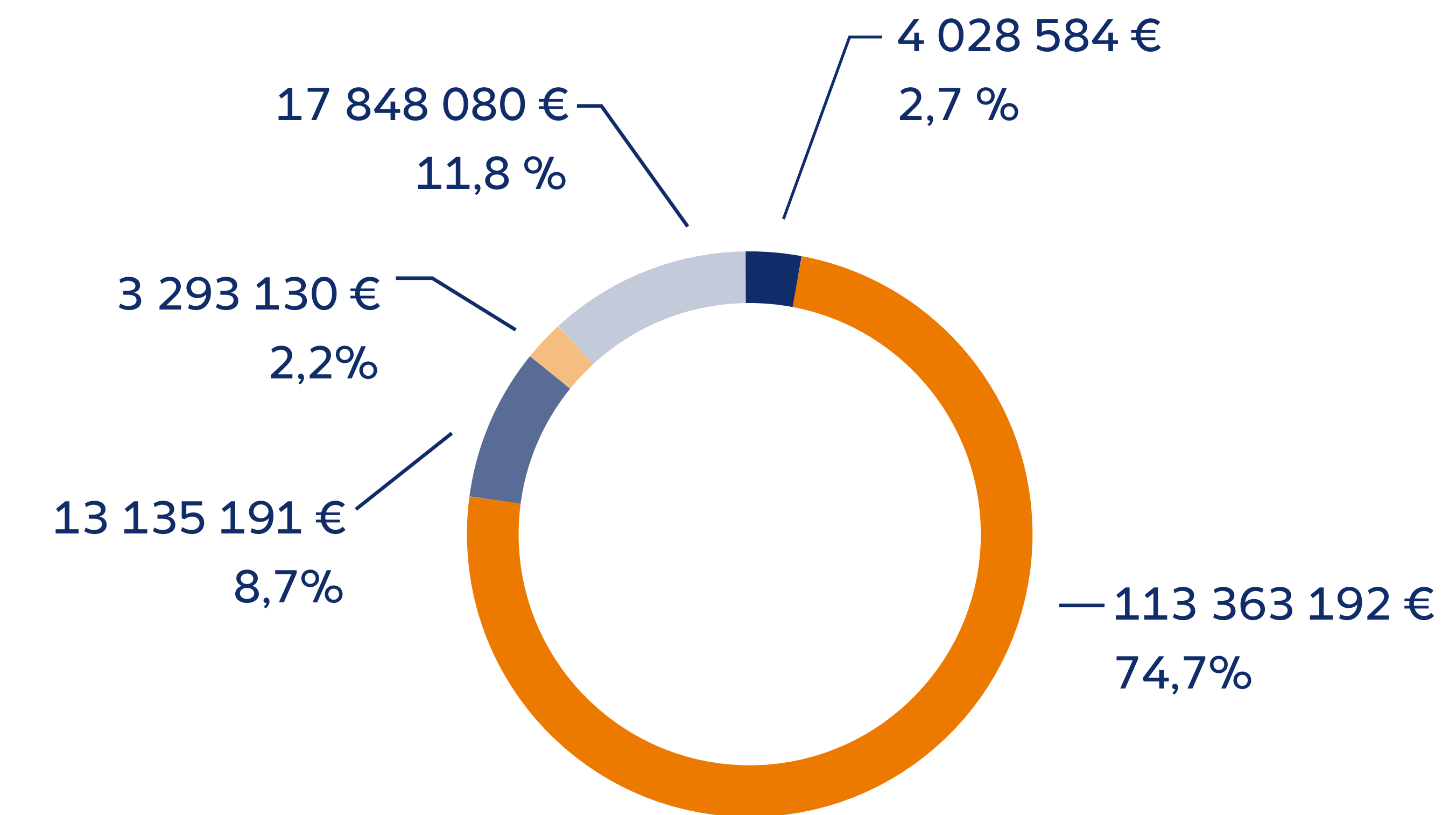
↳ Dont 43,06 M€ pour 4 410 emplois pluriannuels soutenus (contre 53 M€ pour 5 048 emplois en 2021)

Auxquels il convient d'ajouter :

- ↳ 1 693 aides ponctuelles à l'emploi pour 15 M€
- ↳ 157 aides à l'apprentissage pour 615 K€

Auxquels il convient d'ajouter :

- ↳ 22 M€ pour 2 373 aides à l'emploi attribuées
- ↳ Dont 10,2 M€ pour 1 122 aides ponctuelles à l'emploi



Répartition par objectif opérationnel

- 2,7% Accession au sport de haut niveau
- 74,7% Développement de la pratique
- 8,7% Développement de l'éthique et de la citoyenneté
- 2,2% J'apprends à nager et aisance aquatique
- 11,8% Promotion du sport santé



18 054

STRUCTURES SOUTENUES
(CONTRE 18 967 EN 2021)

↳ 13 873 clubs pour 80,09 M€ (52,9%)
(contre 14 894 clubs en 2021 pour 83,25M€)

NOS DISPOSITIFS TERRITORIAUX

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)



Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

À l'échelle territoriale, l'accompagnement de l'Agence est porté par les délégués territoriaux qui en assurent le pilotage à l'échelle régionale.

Le plan France Relance a notamment permis de renforcer le soutien à l'emploi à travers le dispositif « 1Jeune, 1 Solution ».

58,73 M€

Emploi et apprentissage (dont 21,97 M€ « 1 jeune, 1 solution »)

3,29 M€

« J'apprends à nager » et Aïsans aquatique

3,1 M€

Territoires bénéficiant de dispositions particulières (Corse, Polynésie française, Wallis-et-Futuna)

8,9 M€

Réservée aux politiques publiques du sport et la déclinaison territoriale

Une instruction régionalisée des dossiers a été organisée en concertation entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le monde économique. L'Agence fixe des objectifs généraux repris par les délégués territoriaux dans le soutien des actions locales.

En 2022, la nouvelle gouvernance du sport s'est renforcée à travers les conférences régionales du sport et l'installation des premières conférences des financeurs*.

* Retrouvez la présentation des conférences p. 7

LES POLITIQUES PUBLIQUES AU CŒUR DES PST

- ↳ La réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (publics cibles [féminines, jeunes, seniors, personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affections de longue durée, ...] en territoires carencés [urbains et ruraux]) ;
- ↳ Le développement de la pratique sportive et de l'encadrement pour les femmes et les jeunes filles ;
- ↳ Le développement des activités physiques et sportives accessibles aux personnes en situation de handicap ;
- ↳ L'accompagnement des politiques d'accueil de scolaires ;
- ↳ La promotion du sport-santé et du sport en entreprise ;
- ↳ La mutualisation des emplois via les groupements d'employeurs et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification ;
- ↳ La prévention des noyades, le développement de l'aisance aquatique et le développement du « savoir rouler à vélo » ;
- ↳ La promotion des actions citoyennes autour des valeurs et principes de la République et de prévention des replis communautaires.

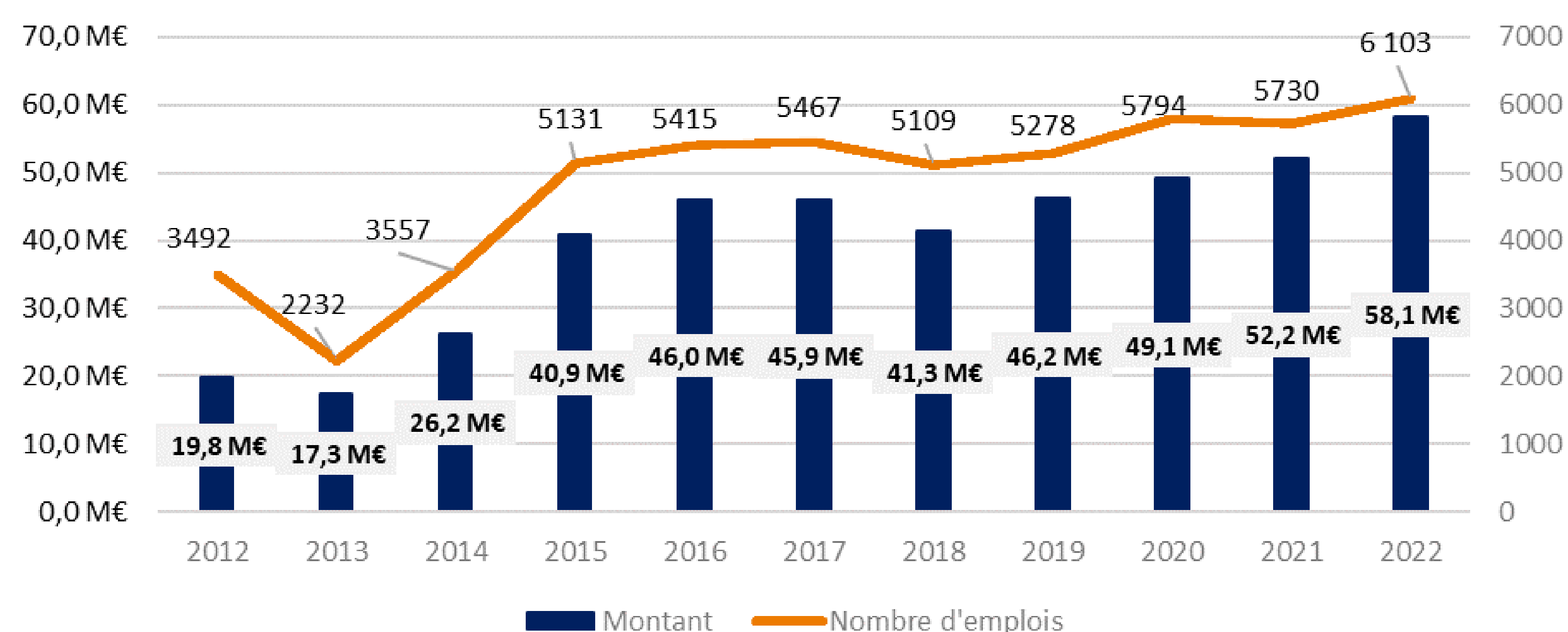


L'EMPLOI & L'APPRENTISSAGE

L'EMPLOI

Engagé depuis 2016 dans une politique de soutien à la professionnalisation et à la structuration du mouvement sportif, le Ministère chargé des Sports a fait de **sa politique de soutien à l'emploi** l'un des axes prioritaires d'intervention via la part territoriale du CNDS puis celle de l'Agence. Depuis 2012, le budget dédié a ainsi été multiplié par 2,96 et le nombre d'emplois cofinancés par 1,8 :

Évolution du soutien à l'emploi* sportif par l'Agence 2012 –2020



En 2022, l'Agence a cofinancé 4 410 emplois pluriannuels pour un montant de 43,3M€, dont 1 487 interviennent au sein des quartiers prioritaires de la ville (QPV)

*Hors aides ponctuelles

LES EMPLOIS SPORTIFS QUALIFIÉS (ESQ) TERRITORIAUX PARASPORT

Les ESQ territoriaux parasport contribuent au développement de la pratique sportive pour les publics en situation de handicap. Les aides majorées s'élèvent à 17,6K€ par an pendant 3 ans (contre 12K€ pour les emplois dits classiques de l'Agence).

En 2022, 203 ESQ parasport ont été cofinancés pour un montant de 3,5M€, dont 38 (21,7%) interviennent au sein de structures affiliées aux fédérations délégataires.

#1JEUNE1SOLUTION, PLAN FRANCE RELANCE

L'Agence a joué un rôle important dans la mise en œuvre du volet sport du Plan France Relance. Parmi les 4 mesures de ce volet, elle accompagne l'emploi de 2 500 jeunes de moins de 30 ans, issus prioritairement de zones carencées, pour un montant total de **40M€** répartis entre 2021 et 2022.

En 2022, l'Agence a attribué 2 373 aides « 1 jeune 1 solution » pour 22M€ répartis comme suit : 1 251 emplois pluriannuels (11,8M€) et 1 122 aides ponctuelles (10,22M€)

L'APPRENTISSAGE

Suite au renouvellement en 2022 de l'aide exceptionnelle aux employeurs recrutant en alternance*, l'enveloppe apprentissage de l'Agence en 2022 se restreint à l'accompagnement des apprentis non éligibles à ce dispositif.

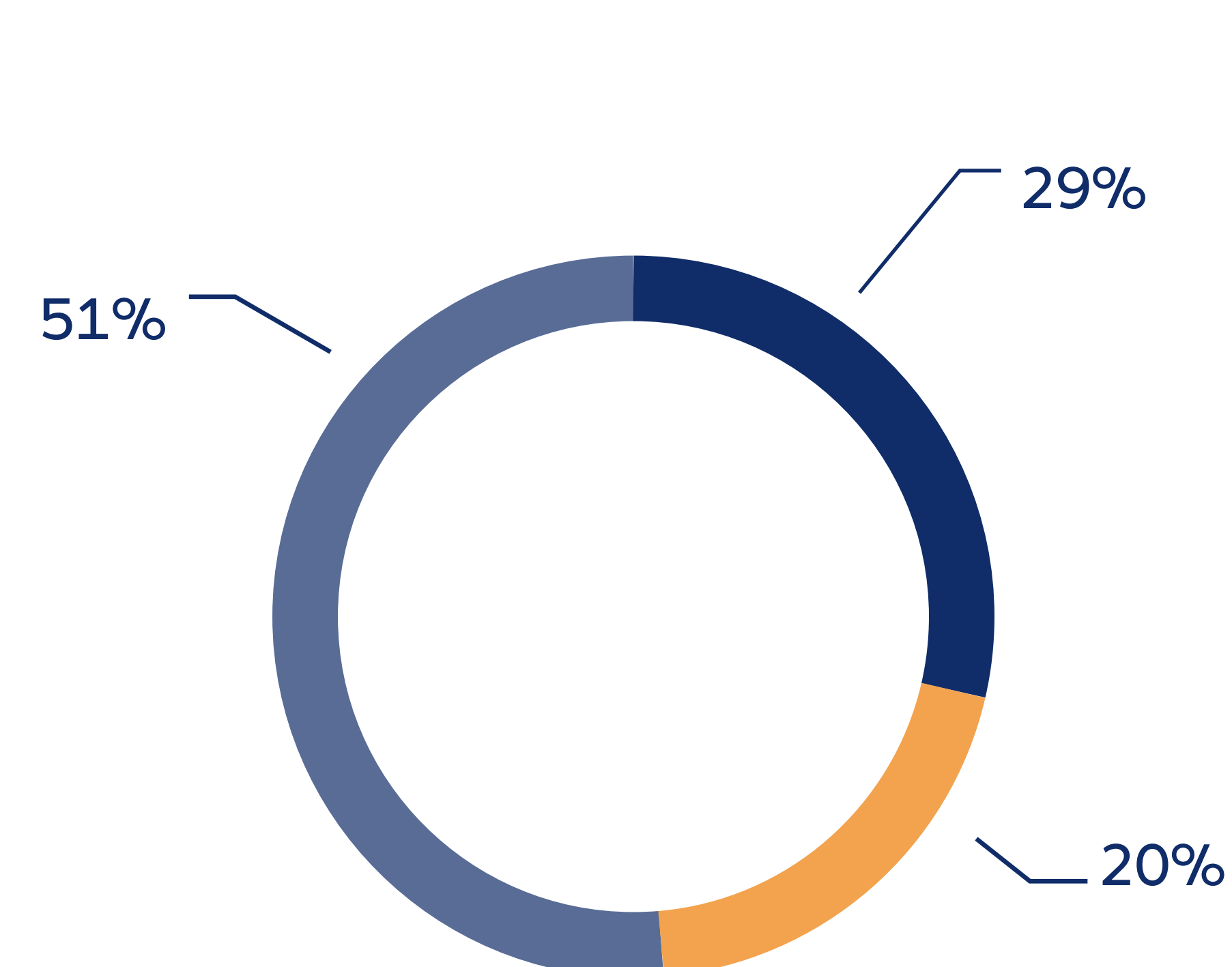
En 2022, l'Agence a attribué 157 aides à l'apprentissage pour un montant de 615K€

*Aide 2023 aux employeurs qui recrutent en alternance – Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion (travail-emploi.gouv.fr)

LA PART TERRITORIALE

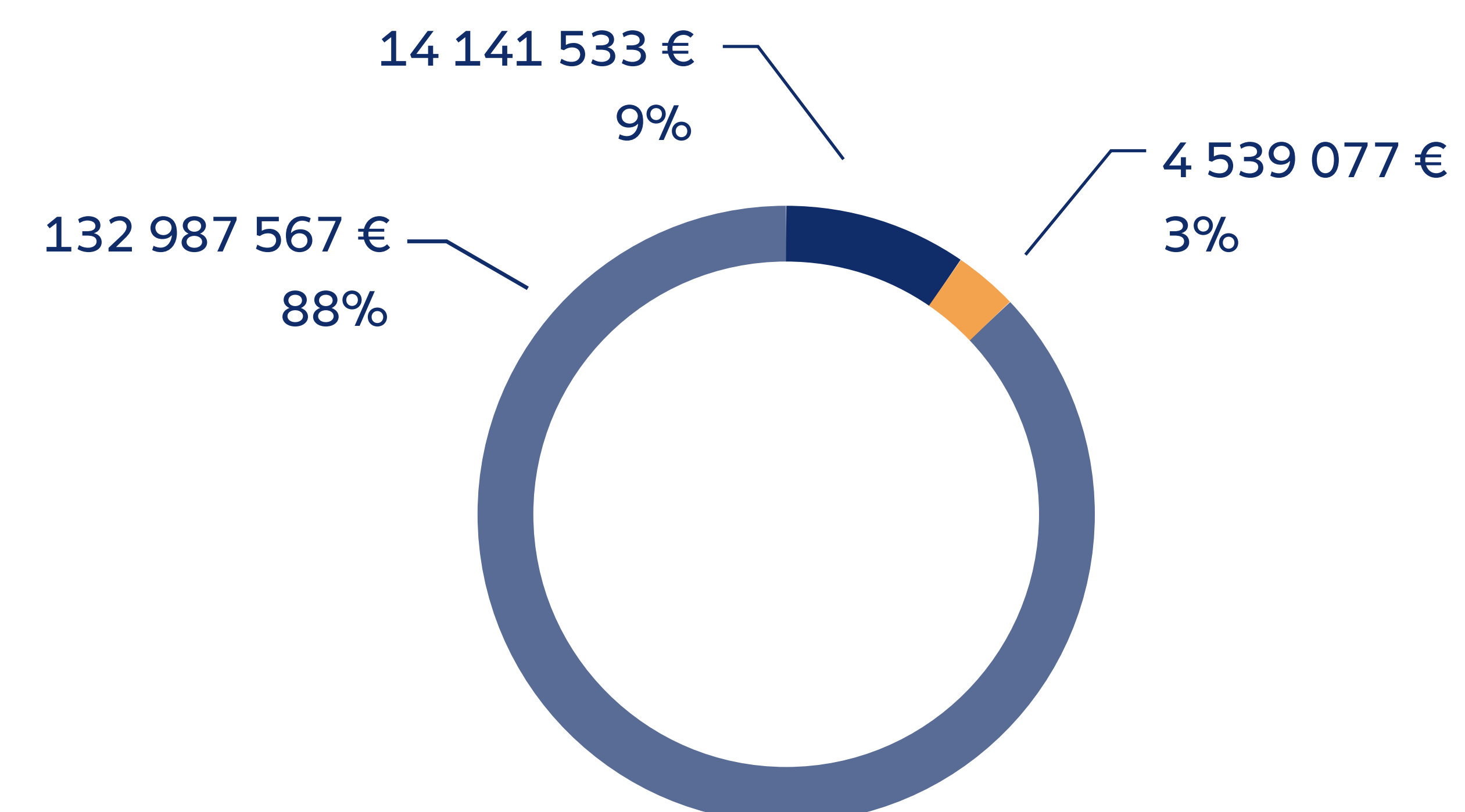
SOMMAIRE

ZOOM SUR LES CRÉDITS #1JEUNE1SOLUTION



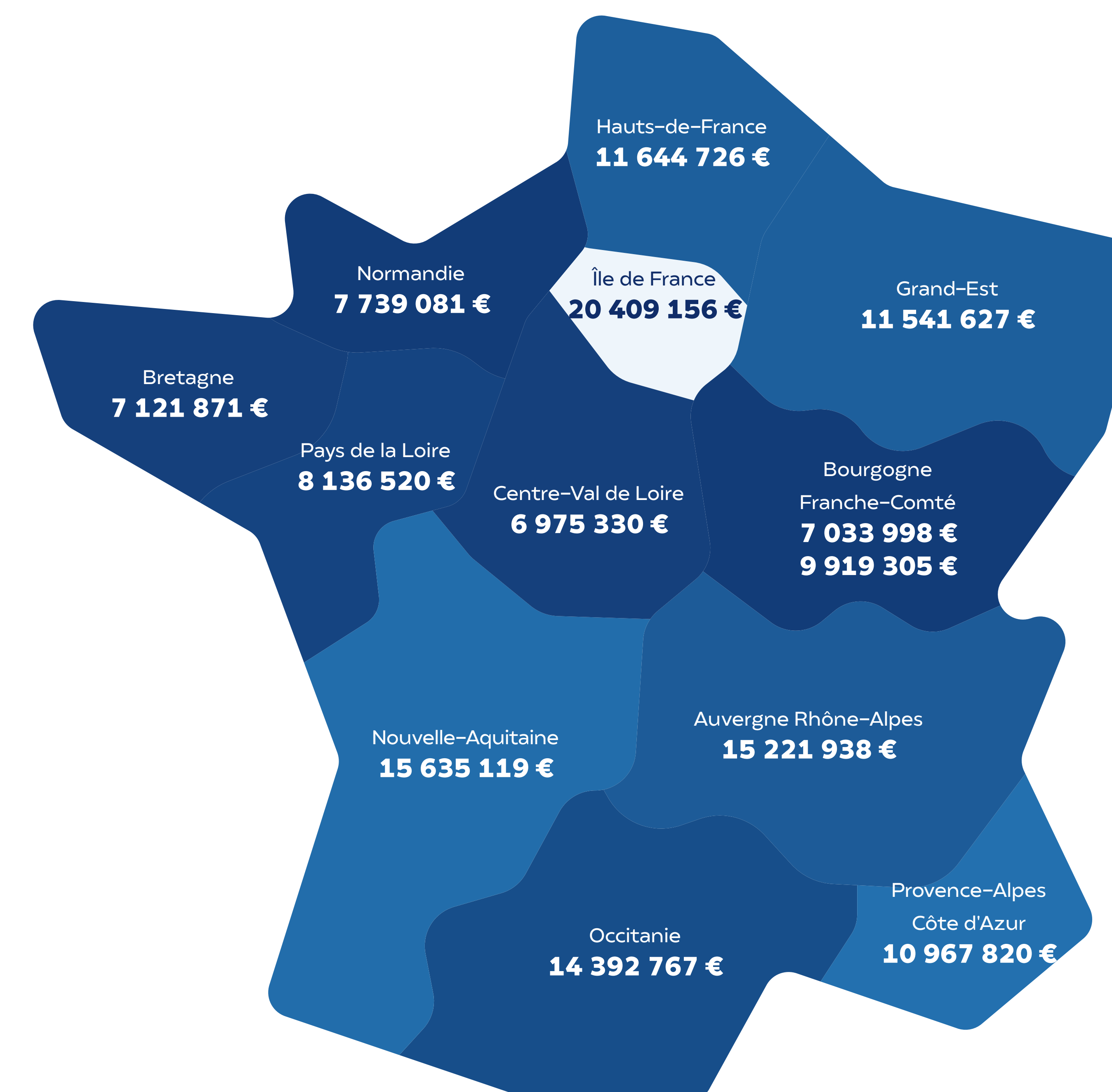
Répartition par type de territoires

- 29% Quartiers en difficulté / zones urbaines carencées
- 20% Zones rurales fragilisées
- 51% Zones hors territoires prioritaires



Répartition par genre du public visé

- 9% Féminin
- 3% Masculin
- 88% Mixte



Corse : 1 511 000 €
La Réunion : 4 598 289 €
Guadeloupe : 2 432 232 €
Martinique : 2 363 023 €
Mayotte : 1 531 303 €

Guyane : 1 613 192 €
Saint-Pierre-et-Miquelon : 331 096 €
Nouvelle-Calédonie : 1 823 195 €
Polynésie Française : 1 317 300 €
Wallis-et-Fatuna : 398 700 €

Total Général : 154,76 M€



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



FOCUS

ASSOCIATION

Ring Olympique Saint Sebastien (ROSS)

Structure qui a été lauréate lors des Trophées impulsion sport 2022. L'association est soutenue dans le cadre du dispositif d'aide à l'emploi pour la mise en place de son projet porté à la fois sur :

- ↳ **La boxe éducative :** le club propose aux jeunes de 6 à 12 ans (50 jeunes), de s'initier à la boxe éducative. Elle est basée sur l'apprentissage des fondamentaux en Boxe, la technique, la coordination et la synchronisation des gestes spécifiques. La boxe est un vecteur de maîtrise de soi et de confiance en soi. Le club sensibilise progressivement les jeunes à la compétition en les faisant participer à des rencontres ou des championnats de Boxe éducative. Par ailleurs, le club impulse et favorise la mixité sociale au sein de notre club et est particulièrement sensible à la notion de « vivre ensemble ».
- ↳ **L'insertion par la boxe :** le club s'appuie sur ce sport pour encourager la mixité et le lien social. En effet, jouissant d'une notoriété et d'une vitrine à l'aide de leur section haut niveau, le club a une portée assez large et ses adhérents proviennent de différents milieux sociaux.

Le club impulse une démarche éducative et sociale au travers de différentes actions : stage, sortie et activités de cohésion, formation et accompagnement des jeunes souhaitant s'orienter vers les métiers du sport, soutien aux personnes les plus éloignées de la pratique sportive en proposant des tarifs adaptés.

- ↳ **La boxe pour tous :** La boxe loisirs se veut une pratique sans « recherche d'efficacité ». Le club aborde tous les aspects de l'entraînement boxe tout en veillant à ce que les pratiquants respectent un impact des coups modéré. L'objectif est vraiment de se défouler et pratiquer avec un maximum de plaisir. Au sein de cette section, le club veille à ce que chacun puisse s'épanouir dans un cadre respectueux. Il favorise le lien et la mixité sociale afin dans le but de créer un lieu où les gens se sentent bien et souhaitent revenir. Une section 100% femme a été créée. L'objectif de cette action est de promouvoir la boxe féminine et permettre notamment l'accès à la boxe au plus grand nombre. Le fait de pratiquer entre femmes permet d'être plus facilement décomplexé et de franchir le pas d'une salle de boxe plus aisément. Notre section a également vocation à être un tremplin d'accès vers les cours mixtes. Plus de 30 femmes s'adonnent chaque semaine sur un cours réservé « 100% féminines »



en savoir +

J'APPRENDS À NAGER AISANCE AQUATIQUE

Le « **plan prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique** » est depuis 2019 intégré à la priorité gouvernementale des savoirs sportifs fondamentaux « savoir nager – savoir rouler ».

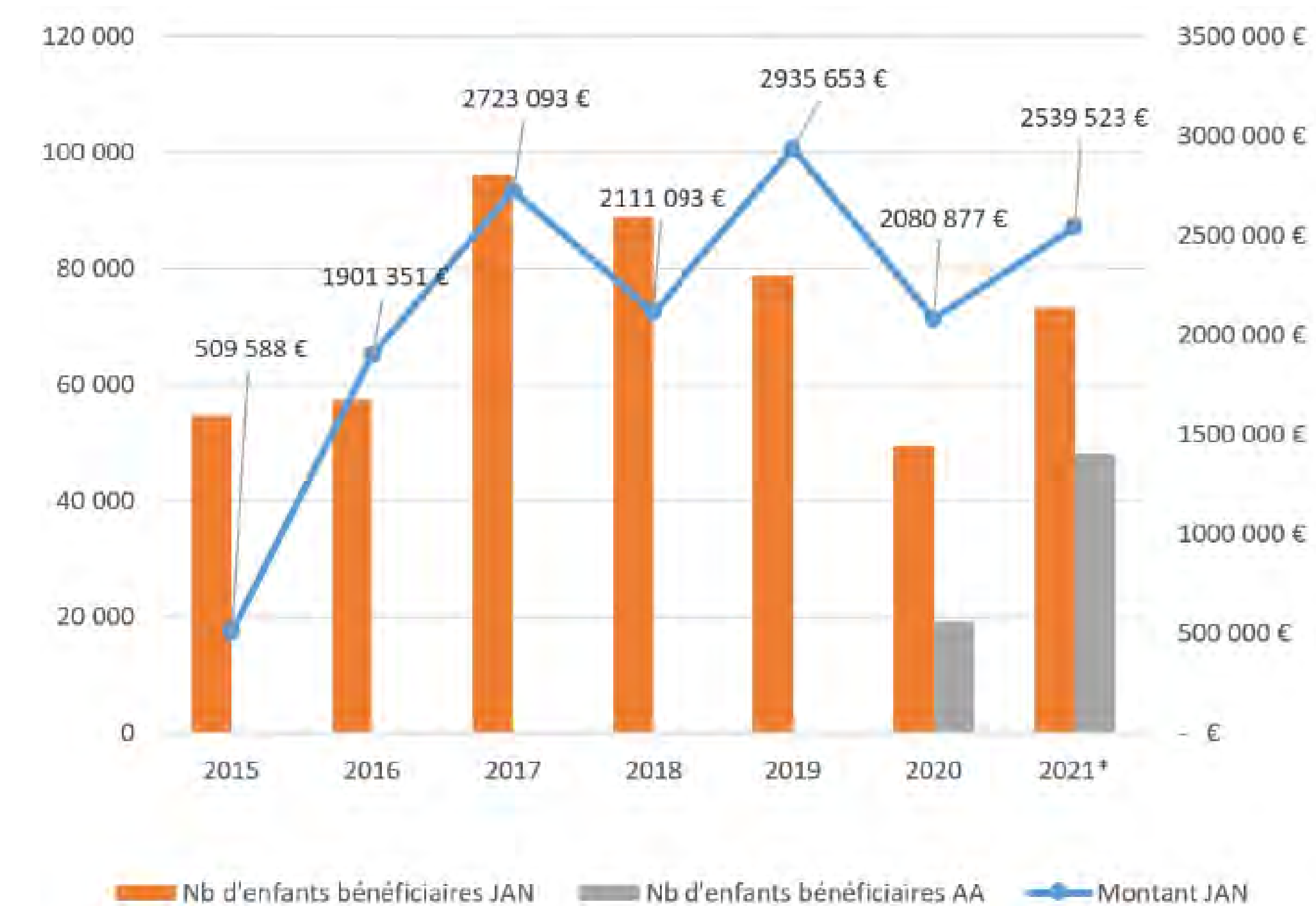
Il est décliné en deux volets sur la part territoriale :

- ↳ « **J'apprends à nager** », dispositif qui vise à soutenir des stages d'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans, résidant prioritairement dans les zones carencées. Un décroisement de l'âge (jusqu'à 14 ans) est possible pour les enfants en situation de handicap.
- ↳ « **Aisance Aquatique** », dispositif qui vise à soutenir l'organisation de « stages / classes bleues » pour les enfants de 4 à 6 ans. Un décroisement de l'âge (jusqu'à 10 ans) est possible pour les enfants en situation de handicap.

Depuis 2015, près de **4 200 structures** ont été subventionnées pour mener des actions au titre des dispositifs « **J'apprends à nager** » et « **Aisance Aquatique** » pour un montant de plus de 20,2M€, au profit de plus de **687 000 enfants**.

En 2022, **3,29M€** étaient fléchés sur ces dispositifs territoriaux, et ont permis d'accompagner **475 structures** (collectivités territoriales et associations) dans leurs projets, au bénéfice de près de 122 000 enfants. L'Agence a accordé une attention particulière aux projets au sein de zones carencées (QPV, ZRR) puisque près de 81% des crédits ont été attribués sur ces zones.

Évolution du montant et du nombre d'enfants bénéficiaires des dispositifs « J'apprends à nager » / « Aisance aquatique » de la part territoriale :



Ces dispositifs sont complétés au niveau national par un appel à projets permettant le financement de formations d'encadrants et d'instructeurs Aisance aquatique pour une enveloppe de 1,47M€ en 2022.

LES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX (PSF)

La mise en place des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) représente un des **enjeux majeurs de l'Agence nationale du Sport en matière de développement des pratiques**. Répondant à l'une des finalités de la nouvelle gouvernance du sport souhaitée par l'ensemble des parties prenantes, ce dispositif responsabilise les fédérations en leur permettant de décliner au niveau territorial leurs objectifs prioritaires du développement fédéral.

En 2022, **77 fédérations et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)**, ont mis en place leur PSF pour un montant total de **81 M€**.

PRINCIPES CLÉS DU PSF

Le PSF doit satisfaire à des critères d'intérêt général permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, avec comme objectif d'augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants d'ici Paris 2024.

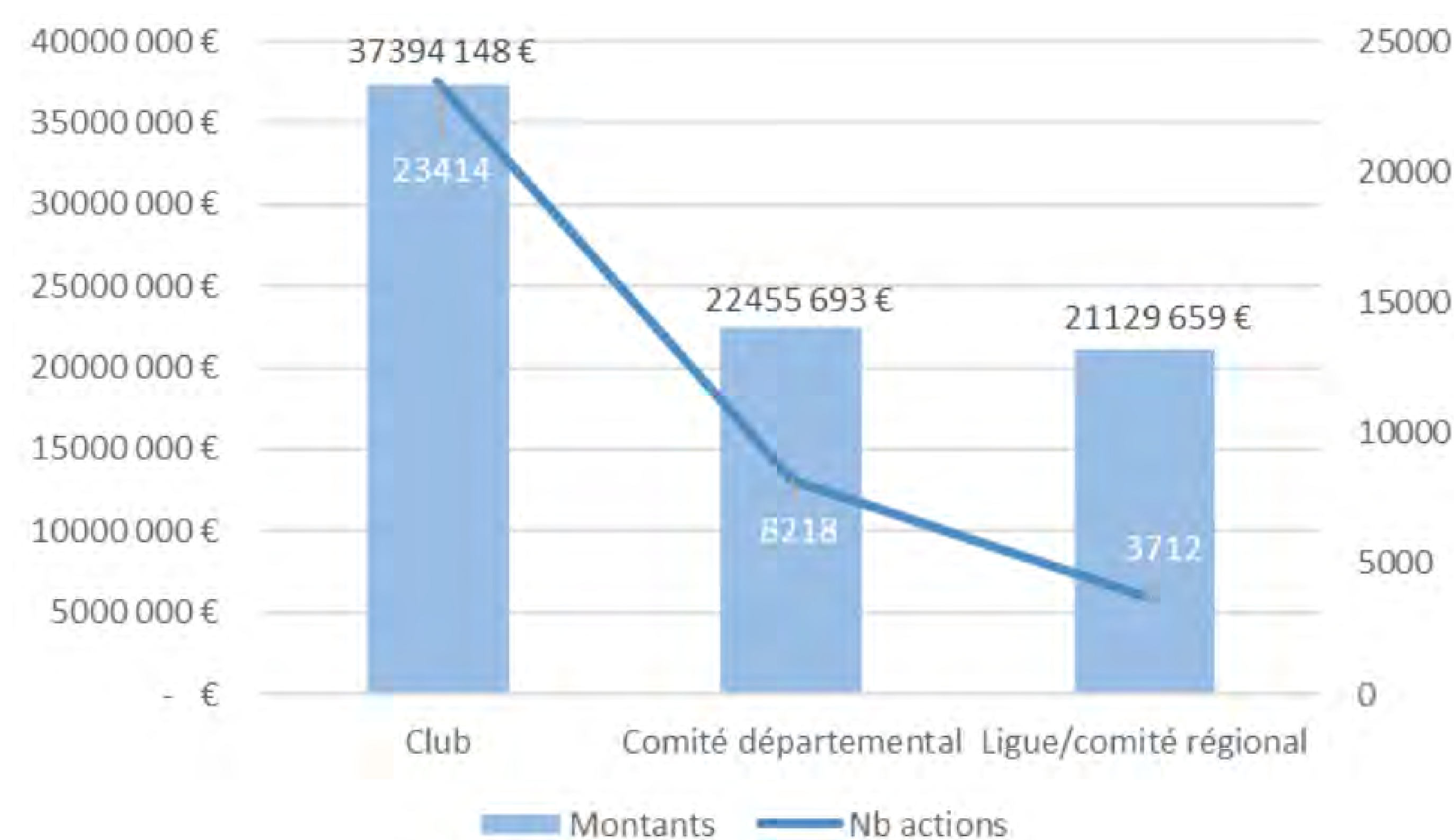
Le Projet Sportif Fédéral doit être établi et conduit en toute transparence au sein de la fédération. Une commission dédiée doit garantir l'indépendance des décisions et veiller au respect des règles d'éthique, de déontologie et de transparence. Cette commission est en charge de valider la liste de bénéficiaires ainsi que les montants proposés à l'Agence nationale du Sport pour une mise en paiement finale.

LE CLUB AU CENTRE DU DISPOSITIF

Les fédérations ont pour objectif d'attribuer, d'ici 2024, au moins **50 % de l'enveloppe** aux clubs pour être ainsi au plus près du pratiquant.



LES CHIFFRES CLÉS 2022



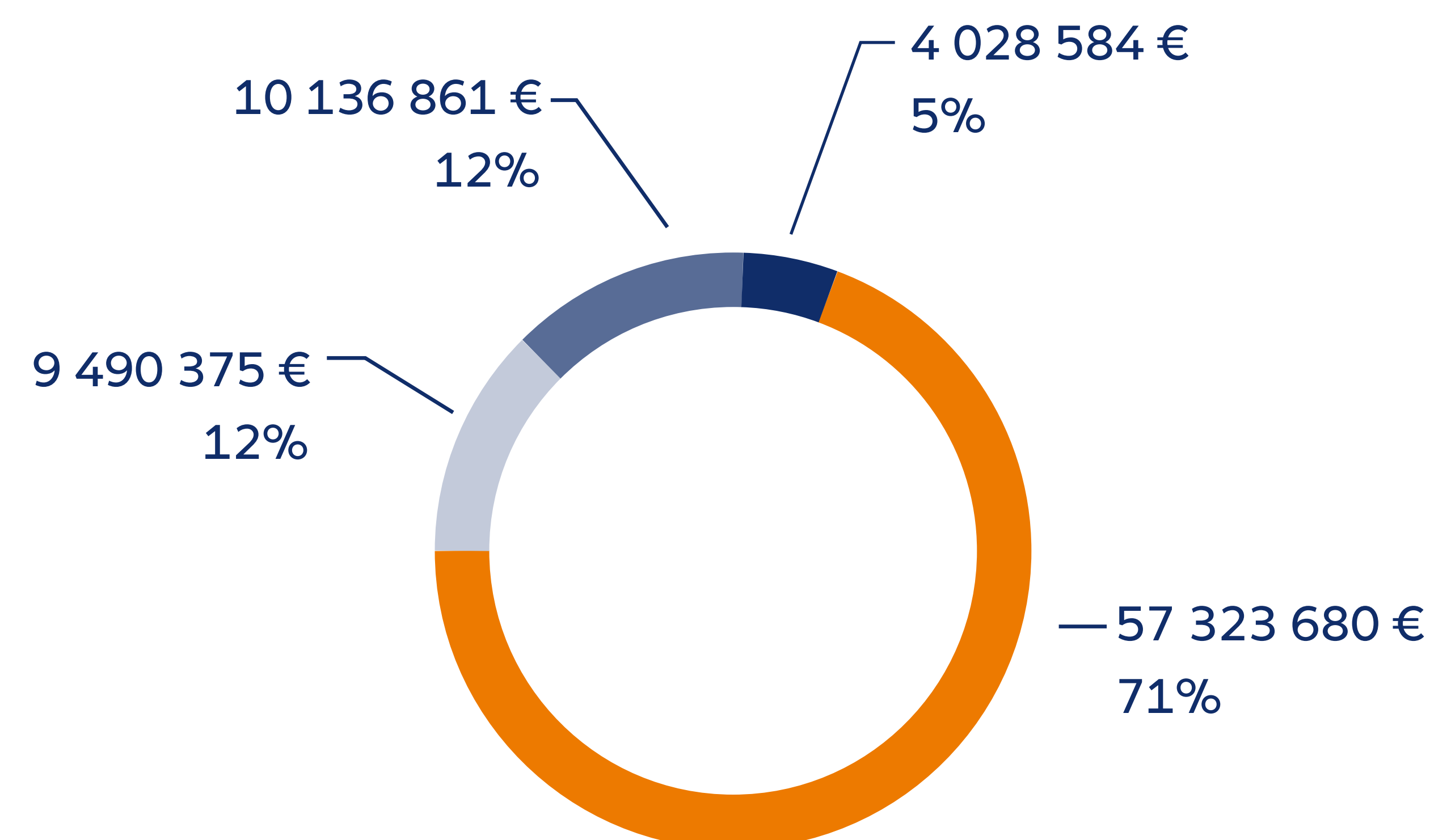
81M€

ONT ÉTÉ ATTRIBUÉS
À 15 806 ASSOCIATIONS
QUI ONT MENÉ
35 344 ACTIONS.



12 051

CLUBS (76,2%)
ONT ÉTÉ SUBVENTIONNÉS
POUR 37,39M€ (46,2%)



71% des crédits alloués
ont été consacrés
au développement
de la pratique

- 5% Accession au sport de haut niveau
- 71% Développement de la pratique
- 12% Développement de l'éthique et de la citoyenneté
- 12% Promotion du sport santé

PERSPECTIVES 2023

- ↳ Augmentation de la part consacrée aux clubs avec un objectif de leur attribuer au moins 50% des crédits à échéance 2024 ;
- ↳ Maintien / sanctuarisation des crédits attribués en Outre-mer avec l'introduction à titre expérimental, d'une fongibilité entre territoires ultramarins uniquement ;
- ↳ Garantie d'une attribution équitable et transparente notamment à travers la présence d'un représentant de l'Agence au sein de la commission d'attribution finale ;
- ↳ Renforcement des actions menées en faveur des femmes et des jeunes filles, du parasport, du sport-santé, du sport éducation et des savoirs sportifs fondamentaux (savoir nager / savoir rouler).

PERSPECTIVES 2023

- ↳ Attestation de la souscription au contrat d'engagement républicain pour toutes structures souhaitant bénéficier d'une aide financière ;
- ↳ Finalisation de l'installation des conférences régionales des sports (CRdS) et des Conférences régionales des financeurs (CRdF) ;
- ↳ Soutien d'un projet emblématique par région faisant l'objet d'un contrat pluriannuel d'orientation et de financement (CPOF) ;
- ↳ Renforcement des collaborations entre les services déconcentrés et les fédérations ;
- ↳ Éligibilité au financement pour toutes les associations locales œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations et les violences dans le sport.



OUTRE-MER

En 2022, tous dispositifs confondus (hors équipements et haut niveau), plus de 18M€ ont été affectés par l'Agence aux territoires ultramarins pour le développement des pratiques sportives pour le plus grand nombre :

3,1 M€

L'ONT ÉTÉ DANS LE CADRE
DES TRANSFERTS INDIRECTS EN
DIRECTION DE LA CORSE, DE LA POLYNÉSIE
FRANÇAISE ET DE WALLIS ET FUTUNA

15 M€

EN DIRECTION DES AUTRES
TERRITOIRES ULTRAMARINS
SELON LA RÉPARTITION SUIVANTE :

- **7M€** pour le développement des pratiques dans le cadre des PSF
- **4,3M€** en soutien à 417 emplois et contrats d'apprentissage
- **3,27M€** pour les aides territoriales (hors emplois) dont 264K€ pour le développement de l'aisance aquatique et la prévention des noyades



340 K€

RÉPARTIS AU SEIN D'UNE VINGTAINE
D'ACTEURS RETENUS DANS LE CADRE
DU DISPOSITIF « IMPACT 2024 »

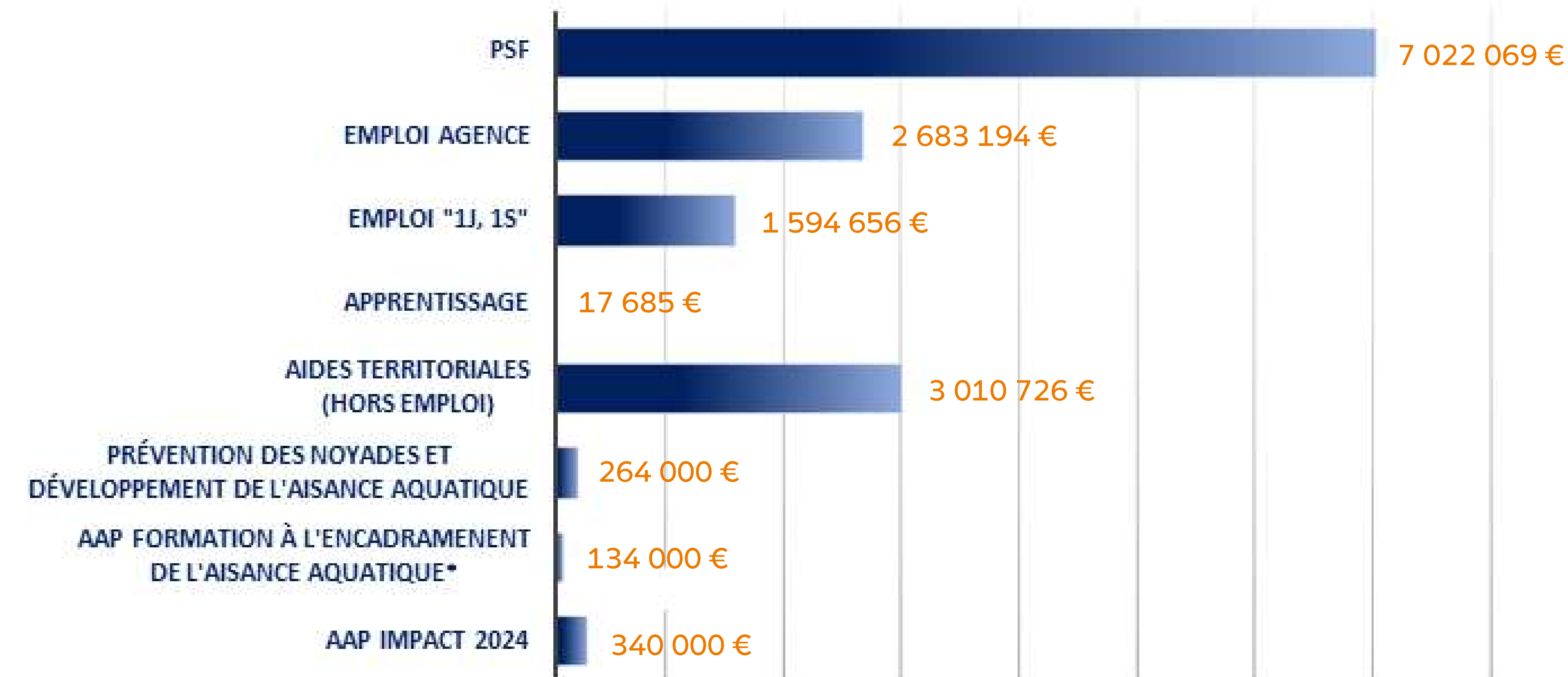
TÉMOIGNAGE



**Madeleine
DELAPERRIERE**

Déléguée Régionale Académique à la
jeunesse, à l'engagement et aux sports
- Rectorat académique de Mayotte

« À Mayotte, où la structuration du sport doit absolument être consolidée, l'intervention de l'Agence nationale du Sport apporte un marquage spécifique sur les besoins et les réponses à apporter. Elle a ainsi permis en 2022 de consolider les compétences au sein du mouvement sportif, par exemple la Ligue de Handball qui a pu se doter d'un conseiller technique fédéral, ou encore de stimuler des actions encore trop timides sur le territoire mahorais telles que le Savoir Rouler à Vélo déployé par l'Office intercommunal des Sports de l'intercommunalité « 3CO » »



DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ÉQUIPEMENTS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Dans la continuité de son action, l'Agence nationale du Sport a renforcé, en 2022, ses dispositifs en faveur du développement des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire national. Les enjeux **de diversité, d'équité territoriale et d'accessibilité aux équipements sportifs** ont été au cœur des programmes de l'Agence, afin de permettre le développement du sport pour tous les publics.

L'année 2022 a surtout été marquée par le lancement du **plan 5000 terrains de sport 2022-2024** annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021 et qui vise à financer la création de **5000 équipements de proximité sur l'ensemble du territoire** avec pour objectif d'atteindre la cible de **3 millions de pratiquants supplémentaires d'ici 2024** et de laisser un héritage post-JOP durable et en adéquation avec les nouvelles tendances sportives. Le plan de relance en matière de rénovation énergétique et de modernisation des équipements sportifs, rendu d'autant plus nécessaire par le contexte de crise énergétique, a été reconduit durant l'été 2022 en vue d'accélérer la transformation du parc d'équipements structurants et permettre son adaptation aux défis climatiques du XXI^e siècle.

Conformément à la convention associant le Ministère chargé des Sports, la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO), Paris 2024, la Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) et l'Agence nationale du Sport, l'accompagnement financier en direction des Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 a été poursuivi en 2022 afin d'offrir les meilleures conditions d'accueil aux athlètes préparant les Jeux.

Ces enveloppes, venant s'ajouter aux dispositifs **de l'Agence de droit commun**, ont permis de consacrer un budget record aux équipements sportifs de plus de **200 M€**. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport et de sa déclinaison territoriale, la majeure partie de ces crédits a été transférée aux délégués territoriaux de l'Agence, que sont les préfets de région.



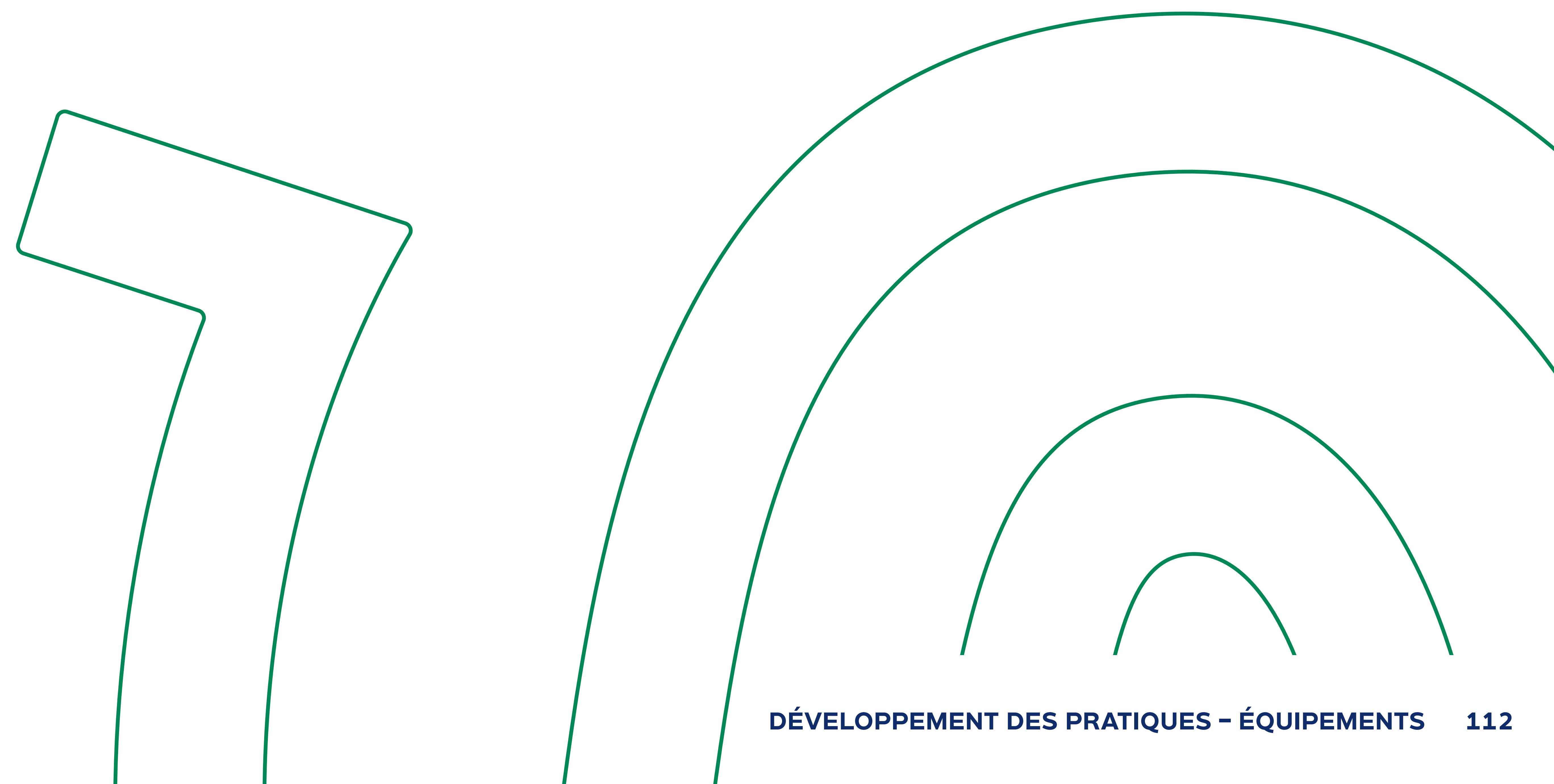
ORIENTATIONS

En 2022, l'Agence a intensifié son soutien aux projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs, notamment dans les territoires carencés métropolitains et ultramarins. L'Agence a ainsi financé **2474 équipements** dont 2381 situés en territoires carencés (QPV, zones rurales carencées et territoires ultramarins) soit un ratio de **96 %**.

L'Agence a contribué au financement de **2129 projets d'équipements de proximité** soit **86 % du nombre total d'équipements soutenus en 2022**. Ces derniers répondent à l'évolution des pratiques et aux nouveaux formats portés par les fédérations en proposant une offre sportive facile d'accès, gratuite et qui combine accès libre et créneaux animés par le tissu associatif local.

Par ses subventions d'investissement, l'Agence a également accompagné le développement des équipements structurants, de toutes natures. Afin de favoriser l'apprentissage de la natation par les plus jeunes et lutter contre les noyades, le Plan Aisance Aquatique (PAA) a été reconduit permettant le financement de **23 projets de construction ou rénovation de piscines et de bassins d'apprentissage**.

L'Agence a par ailleurs renouvelé son engagement pour le développement de la pratique des sportifs en situation de handicap et soutenu le financement d'équipements et de matériels au service de la Haute Performance sportive.



8 ENVELOPPES EN 2022 POUR LES VOLETS DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET HAUTE PERFORMANCE

VOLET DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

Plan 5000 terrains de sport dédié aux équipements de proximité : 96 M€ dont 86,42 M€ consommés en 2022

- ↳ 6,25 M€ au niveau national pour les projets portés par les fédérations nationales, les ligues et comités, les associations sportives à vocation nationale, les régions ou les départements pour des dossiers multi-équipements et/ou multi-territoriaux ;
- ↳ 80,17 M€ au niveau régional pour les projets individuels portés par des fédérations, ligues et comités, associations sportives et collectivités locales.

Plan de rénovation énergétique et de modernisation des équipements sportifs 2022/2023 : 50 M€ dont 32,2 M€ consommés en 2022

- ↳ 25 M€ au niveau national pour les demandes de subvention supérieures à 500 000 € ;
- ↳ 7,2 M€ transférés au niveau régional/territorial pour les demandes de subvention inférieures à 500 000 €. (Une partie des crédits régionalisés (17 805 561 €) sera consommée au titre de l'exercice 2023).

Plan Aisance Aquatique : 12 M€

- ↳ Crédits gérés au niveau national, afin de favoriser la construction et la rénovation de piscines et, en priorité, de bassins d'apprentissage en territoires carencés.

Plan Outremer et Corse : 8 M€

- ↳ Crédits gérés au niveau national pour les constructions et les rénovations lourdes d'équipements structurants ainsi que l'acquisition de matériel lourd en territoires ultramarins et Corse.

Équipements sportifs de niveau local en territoires carencés : 16 M€

- ↳ 12 M€ transférés au niveau régional pour les équipements structurants, l'acquisition de matériel lourd fédéral, pour les aménagements d'équipements scolaires visant à favoriser leur utilisation par les associations sportives en dehors du temps scolaire et les équipements sinistrés ;
- ↳ 4 M€ au niveau national pour les équipements mis en accessibilité (2 M€) et les projets sportifs et territoriaux spécifiques (2 M€).

Plan de rattrapage des équipements sportifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) 2021/2022 : 4,74 M€ pour le reliquat non consommé en 2021

- ↳ 4 305 355 € au niveau national pour le soutien aux équipements sportifs dans les territoires démonstrateurs : Grigny, Marseille – Quartiers nord (13ème, 14ème, 15ème et 16ème arrondissements), Roubaix et Sarcelles ;
- ↳ 443 441€ au niveau régional pour le soutien aux équipements sportifs en Métropole (Région Paca).

VOLET HAUT-NIVEAU HAUTE PERFORMANCE

Pour les équipements structurants fédéraux des CREPS, des organismes publics équivalents ou des collectivités locales et l'acquisition de matériel sportif HP.

- ↳ 6 M€

Soutien aux Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

- ↳ 11 M€

Au total, un budget de 203,4 M€ dédié aux équipements au titre de l'année 2022.

176,3 M€ ont été engagés en 2022* par le biais d'appels à projets, dont 159,4 M€ pour le développement des pratiques.

*Reliquats non consommés en 2022 et reportés sur 2023 : Plan de relance – crédits régionalisés 2022/2023 (17,8 M€) et Plan 5000 terrains de sport 2022-2024 (9,5 M€)



BUDGET INITIAL : 203,4M€
CRÉDITS CONSOMMÉS
EN 2022 : 176,3M€

LE PLAN 5000 TERRAINS DE SPORT

Les mutations de la pratique sportive, révélées et amplifiées par la crise sanitaire, se caractérisent en particulier par une pratique libre et autonome dans de nouveaux types d'équipements sportifs et par une appropriation grandissante de l'espace public comme « terrain de jeux ».

Annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021, le Plan « **5000 terrains de sport** » a pour objectif d'accompagner le financement de 5 000 équipements sportifs de proximité d'ici à 2024 dans le but de créer de nouveaux lieux de pratique sur l'ensemble du

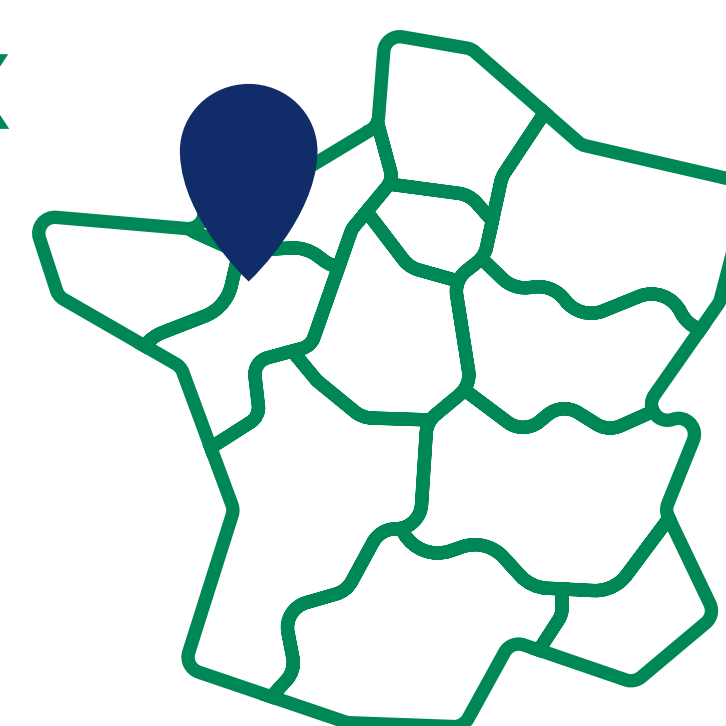
territoire, proches des citoyens, facilement accessibles et combinant accès libre et animation par le tissu associatif.

Ce plan a également pour vocation d'adapter l'offre sportive aux nouvelles tendances, de donner « le goût » de la pratique sportive au plus grand nombre en vue d'atteindre la cible de **3 millions de pratiquants supplémentaires d'ici les JOP de 2024** et de laisser ainsi un héritage durable à l'issue du plus grand évènement sportif mondial.

En 2022, **2 129 équipements de proximité**, tous localisés en territoires carencés, ont été financés pour un total de subventions attribuées de **86,42 M€** :

- ↳ 165 équipements, essentiellement mobiles, financés au niveau national pour un montant total de 6,25 M€ ;
- ↳ 1 964 équipements financés au niveau régional pour un montant total de 80,17 M€.

1964
ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX
FINANCÉS POUR
UN MONTANT TOTAL
DE 80,17 M€



Création de multiples équipements de proximité Conseil Départemental de la Mayenne (53)

Le Conseil départemental de la Mayenne a décidé de lancer un plan de soutien majeur en faveur des équipements sportifs de proximité dénommé « Héritage Mayenne 2024 ».

Construit en concertation avec les différents comités sportifs départementaux, les clubs sportifs et collectivités locales, le plan Héritage Mayenne 2024 se déploiera sur la période 2022-2024 en 3 programmations.

En 2022, le Conseil Départemental de la Mayenne a ainsi déposé un dossier portant sur 15 projets d'équipements de proximité répartis sur 9 communes et comprenant notamment 11 terrains de basket 3x3 et/ou de 5x5, 2 pumtracks et 2 pistes de padel.

Coût total du projet : 1 342 000 €

Subvention attribuée par l'Agence : 495 000 €



LE PLAN DE RELANCE EN MATIÈRE DE RENOVATION ENERGETIQUE ET DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Mis en place en 2021 par le gouvernement dans le cadre du Plan de relance économique post-Covid, ce programme a été reconduit sur la période 2022/2023 avec pour objectif de soutenir la filière du bâtiment mais surtout de transformer le parc vieillissant des équipements sportifs structurants.

32,2 M€
SUBVENTIONS ATTRIBUÉS
POUR 59 DOSSIERS

La rénovation énergétique de ces équipements énergivores constitue un axe essentiel de la lutte contre le réchauffement climatique et s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés pour réduire la consommation énergétique des bâtiments publics telle que fixée par la loi ELAN.

Ces opérations portent principalement sur des actions dites « à gain rapide », telles que la modernisation de l'éclairage ou des systèmes de chauffage, ou de rénovations plus lourdes telles que des travaux d'isolation du bâti ou l'installation de sources d'énergies renouvelables.

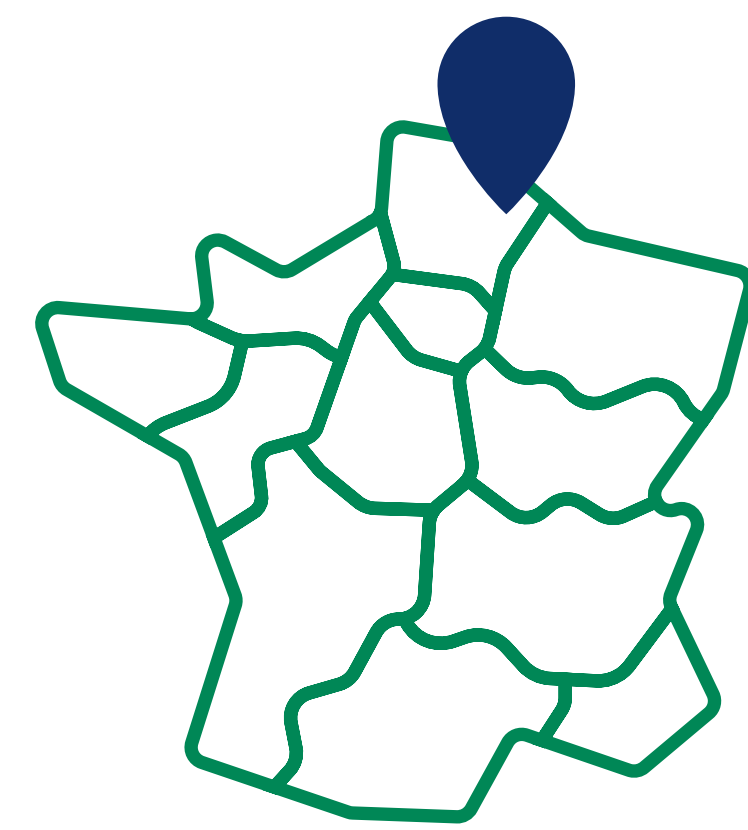
En 2022, **59 dossiers ont été retenus pour un total de subventions attribués de 32,2 M€**, dont 51 projets situés en territoires carencés, dont ultramarins, pour un montant de subventions de 27,5 M€.

↳ Au niveau national, 24 d'entre eux ont été financés pour un montant total de 25 M€, dont 20 projets situés en territoires carencés pour un montant total de 21,2 M€.

↳ Au niveau régional/territorial, 35 dossiers ont été retenus pour un total de 7,2 M€. Parmi ces dossiers, 31 sont situés en

territoires carencés pour un total de subventions s'élevant à 6,3 M€.

Les crédits régionalisés du Plan de rénovation énergétique et de modernisation des équipements sportifs n'ont pas tous été consommés en 2022. Les DRAJES disposaient d'une date butoir fixée au 31 janvier 2023 pour transmettre à l'Agence la liste des projets financés ainsi que les dossiers retenus. Le reliquat de 17,8 M€ sera donc consommé au titre de l'exercice 2023.



Rénovation et modernisation du complexe sportif Georges Carpentier à Courcelles-les-Lens (62)

La salle de sport Georges Carpentier est une construction mixte brique/béton armé/charpente métallique construite en 1983 et dotée d'une surface de plancher de 1500 m².

Le projet de rénovation énergétique porte notamment sur la constitution d'une enveloppe thermique performante, l'isolation des murs de fondation,

le remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur (PAC air/eau), la mise en œuvre d'une Centrale de Traitement d'Air (CTA) de type double flux et la production d'eau chaude sanitaire par accumulateur thermodynamique.

Ces opérations visent à réduire la consommation énergétique annuelle de ce bâtiment sportif de 87 % ainsi qu'une réduction drastique des Gaz à Effet de Serre (- 89%).

Situé au sein du Bassin Minier et à 400 m d'un QPV, ce complexe accueille environ 2000 usagers (club local et scolaire) qui pourront ainsi bénéficier de conditions de pratique améliorées.

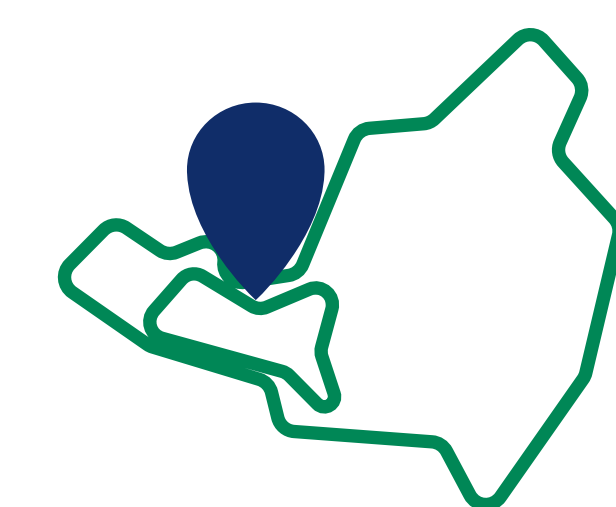
Coût total du projet : 2 627 700 €

Subvention Agence : 1 000 000 €

LE PLAN AISANCE AQUATIQUE

Afin de favoriser l'aisance aquatique des enfants de 4-5 ans et réduire le nombre de noyades, le plan **Aisance Aquatique** a été renouvelé lors de la campagne Équipements 2022. Le nombre de piscines sur le territoire national reste insuffisant, créant des inégalités d'accès quant à la pratique des sports aquatiques et à l'apprentissage de la natation. Le plan Aisance Aquatique a pour objet le soutien aux projets de construction ou de rénovation lourde de piscines avec une priorité accordée aux projets comprenant ou portant sur un bassin d'apprentissage de la natation. Seuls les territoires carencés sont éligibles à cette enveloppe.

23 projets ont ainsi été retenus par le comité de programmation, dont 2 en territoires ultramarins, pour un montant total de subvention attribué de 12 M€. Parmi ces dossiers, 12 sont situés dans ou à proximité immédiate d'un QPV représentant un montant de subvention de 5,26 M€.



Création d'un bassin extérieur à Sandy Ground (Saint-Martin)

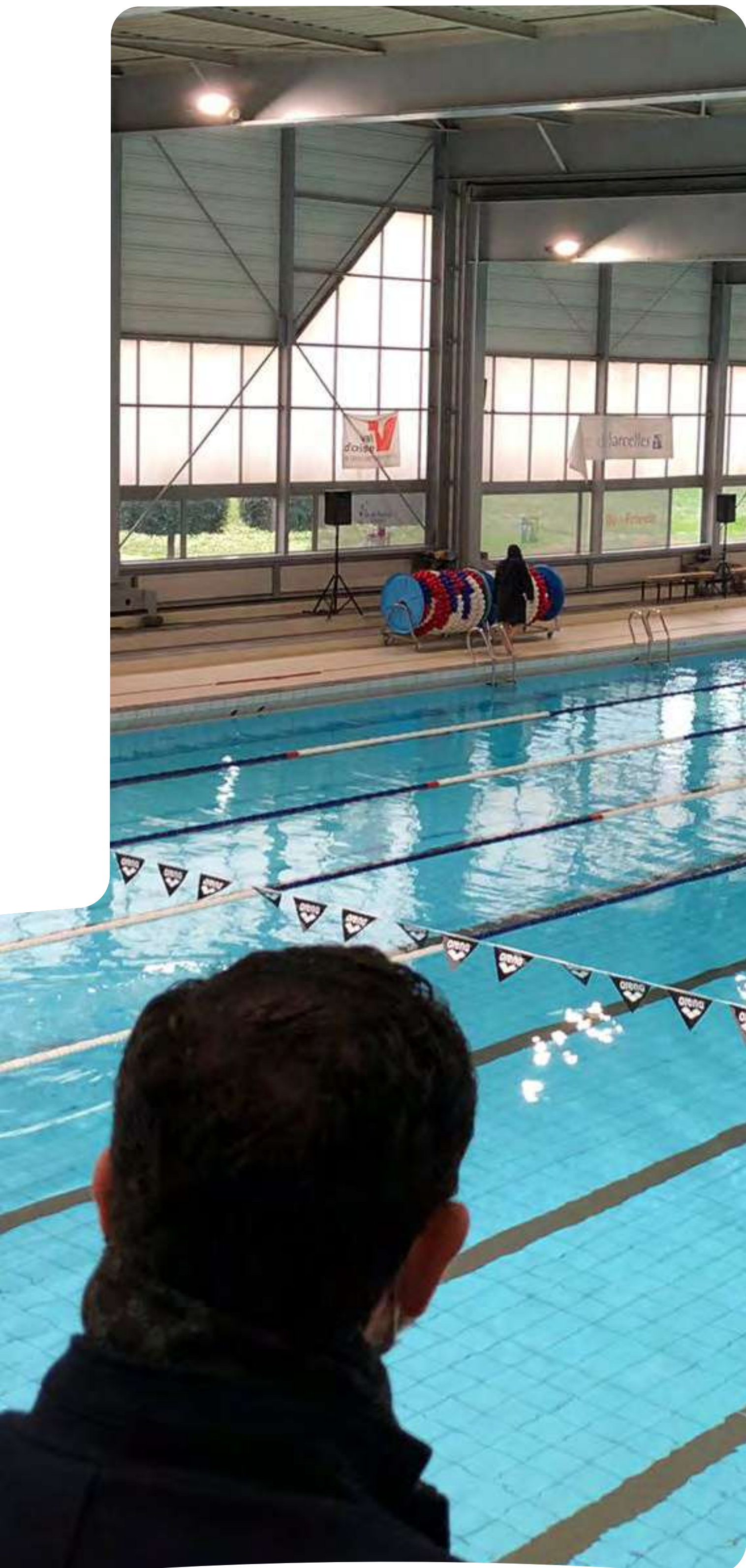
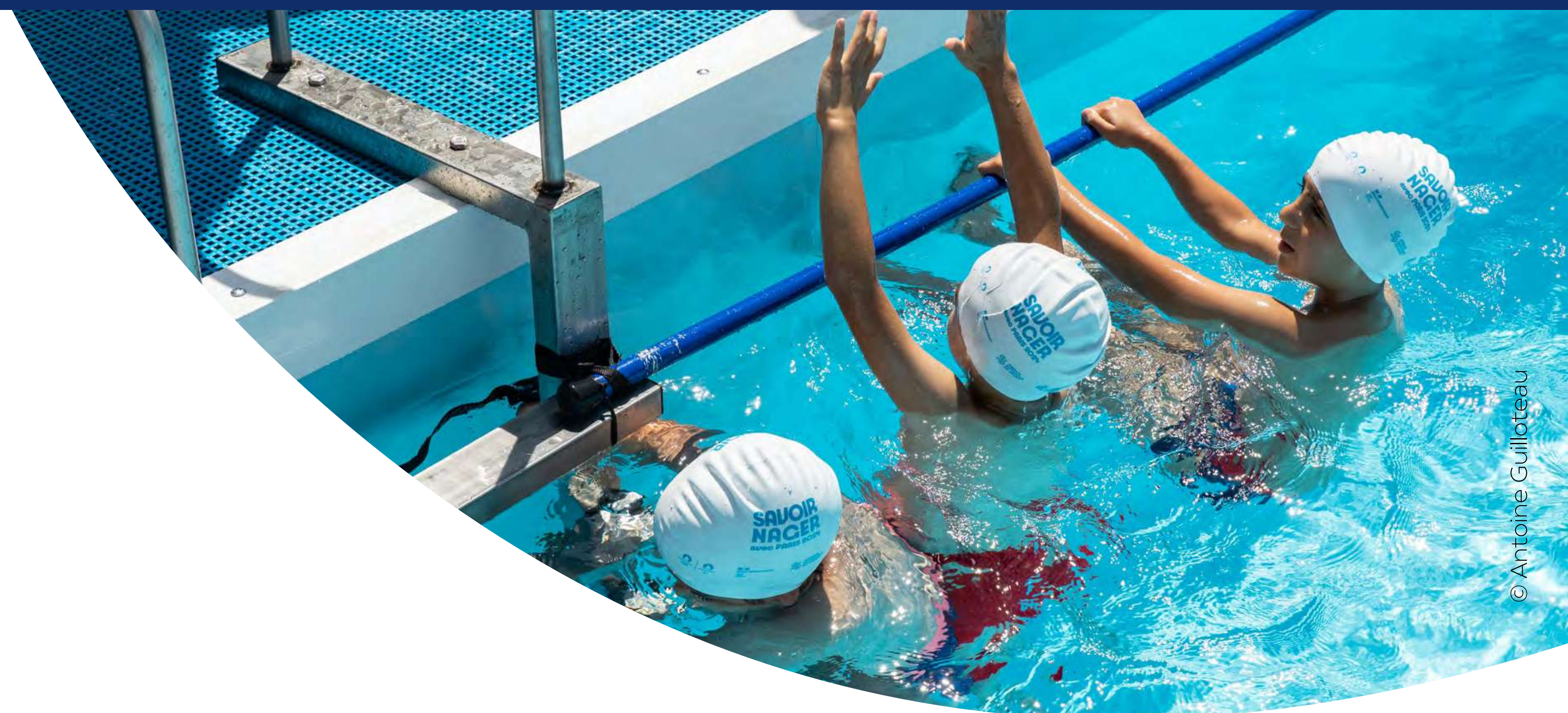
Depuis le passage du cyclone Irma en 2017, le territoire ne compte plus de piscine, ni de plans d'eau aménagés permettant la pratique et l'enseignement de la natation.

Le projet porté par le club nautique de Saint-Martin est une piscine hors-sol de 30x12 m située en bord de mer et remplie d'eau de mer. Cet équipement a pour caractéristique d'être démontable en 48h en cas d'ouragan grâce à sa structure constituée de bidons remplis d'eau de mer.

Des modules en bois accueilleront des bureaux (salle de formation), un local de stockage du matériel ainsi qu'une partie vestiaires/sanitaires.

Coût total du projet : 583 304 €

Subvention Agence : 490 000 €



LE PLAN OUTRE-MER & CORSE

Considérant le déficit d'équipements sportifs identifiés dans les territoires d'outre-mer et en Corse, les conditions climatiques difficiles ainsi que la vétusté de nombreuses installations, l'Agence s'est engagée à hauteur de 8 M€ pour soutenir le développement d'équipements sportifs structurants et l'acquisition de matériel lourd dans ces territoires.

36 Projets ont été retenus par le comité de programmation pour un montant total de subventions attribué de 8 M€.

Une collaboration étroite avec le Ministère des outre-mer

Une partie de ces subventions s'inscrira dans les Contrats de Convergence et de Transformation (CCT) mis en place par la loi de programmation relative à l'égalité réelle en outre-mer du 28 février 2017. Le conseil d'administration du 18 juin 2019 a en effet validé une participation financière de l'agence à hauteur de 28 M€ sur la période 2019-2022 à parité avec le Ministère des outre-mer.



Piste BMX de Tina (Nouvelle-Calédonie)

Porté par la Province Sud, le projet de réalisation d'une piste de BMX Race, discipline olympique depuis 2008, vise à enrichir une offre cycliste de qualité développée jusqu'à présent autour du VTT (stade VTT, circuits de randonnée).

Située en périphérie de Nouméa, cette future piste de BMX sera la première piste normée sur le territoire calédonien.

Constituée d'une butte de départ à 5 mètres avec vestiaires, cette piste permettra à la fois la mise en place d'opérations découverte, le développement d'une activité club de haut-niveau et l'accueil de compétitions de niveau (inter)national.

Coût total du projet : 837 543 €

Subvention Agence : 750 000 €

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE NIVEAU LOCAL EN TERRITOIRES CARENCÉS

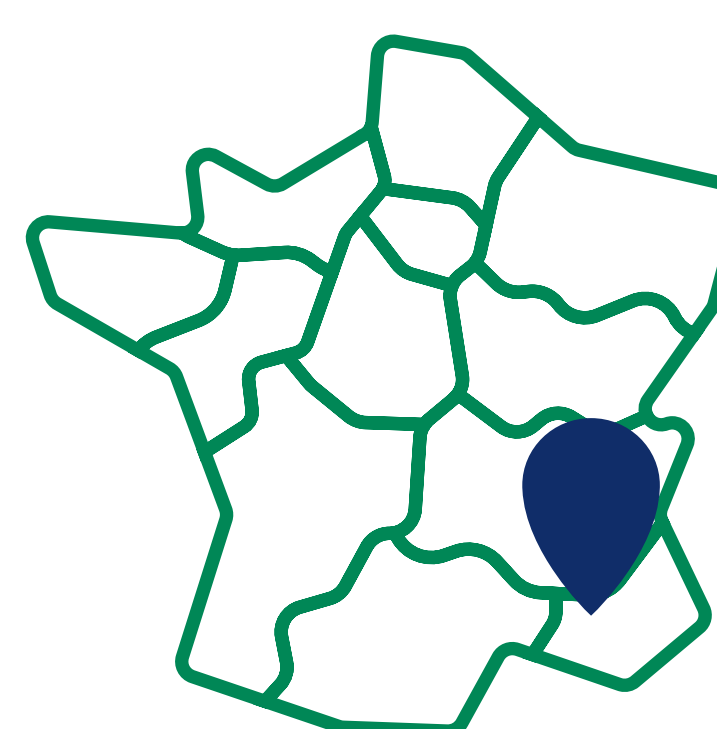
Équipements structurants de niveau local

Cette enveloppe regroupait à la fois le soutien aux équipements structurants et l'acquisition de matériels lourds pour la pratique fédérale.

Pour être éligibles, les projets devaient être situés en territoires carencés urbains (dans ou à proximité d'un quartier prioritaire de la politique de la ville – QPV) ou ruraux (en zones de revitalisation rurale – ZRR –, ou dans une commune inscrite dans un CRTE à dominante rurale, ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50 % de population en ZRR).

Au total, 95 dossiers ont été retenus au niveau régional pour un montant total de subventions attribuées de 12 M€ :

- ↳ 39 dossiers situés en QPV ou à proximité immédiate pour un montant attribué de 6 230 545 € ;
- ↳ 47 dossiers situés en zone rurale pour un montant total attribué de 4 025 628 € ;
- ↳ 9 dossiers situés à la fois en QPV et en zone rurale pour un montant total attribué d'environ 1 743 827 €.



Construction d'un dojo à Vaison-la-Romaine (84)

Construction d'un bâtiment destiné à recevoir les activités sportives de la catégorie Arts Martiaux. L'emprise au sol du futur dojo est de 500 m² comprenant deux salles de combat de 150m² et 160m² ainsi que des espaces accueil, vestiaires, sanitaires, rangements et techniques.

Vaison-la-Romaine, commune classée en ZRR, dispose actuellement d'un dojo vétuste et sous dimensionné.

7 associations animent la filière des arts martiaux avec plus de 400 licenciés. L'implantation de ce nouveau dojo, à moins de 300 mètres du lycée et du collège, favorisera l'ouverture de ces disciplines aux scolaires.

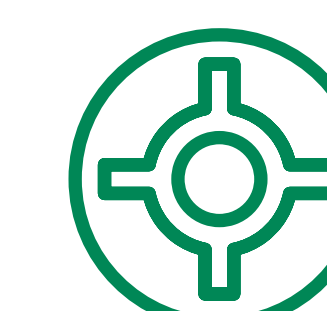
Coût total du projet : 2 003 865 €

Subvention Agence : 194 719 €

Mise en accessibilité des équipements

66 dossiers ont été retenus pour un montant de 2 M€.

Ces projets participeront au développement d'activités sportives pour les personnes en situation de handicap encadrées par des associations, à travers l'acquisition de matériel spécialisé, de minibus adaptés, la création d'équipements spécifiques ou la mise en accessibilité d'équipements existants.



FOCUS

Acquisition de 60 Frames runners par la FF Handisport

Projet d'acquisition de 60 tricycles sans pédale, dits frame runners, permettant d'accéder à la course à pied sans perte d'équilibre.



Seulement 31 frame runners sont actuellement recensés sur le territoire national. L'acquisition de 60 frame runners supplémentaires par la Fédération Française Handisport permettra de tripler la flotte et de déployer l'offre sportive sur l'ensemble du territoire français (métropolitain et ultramarin).

La pratique est organisée au niveau international. Le frame running ou race running est une discipline officielle des jeux mondiaux de l'organisation sportive internationale pour les personnes atteintes de paralysie cérébrale (CPIIRA) depuis 1997.

Coût total du projet : 188 648 €

Subvention Agence : 140 000 €

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

L'Agence subventionne des équipements sportifs entrant dans une stratégie de développement sportif et territorial spécifique. Ce dispositif concerne des projets portés par des fédérations ou des collectivités sur des thématiques « atypiques » ou en lien avec l'accueil de futurs évènements sportifs internationaux. Ces projets se caractérisent également par la rapidité de leur mise en œuvre.

6 dossiers ont été retenus au titre de cette enveloppe pour un montant total de 2 M€.

LE PLAN DE RATTRAPAGE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN QPV (2021-2022)

Dans le cadre du Comité Interministériel à la Ville du 29 janvier 2021, le Gouvernement a pris de nouveaux engagements concernant les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et a annoncé un plan de rattrapage en matière d'équipements sportifs dans ces quartiers.

Ce plan, destiné à financer la construction et la rénovation d'équipements sportifs situés dans ou à proximité immédiate des QPV, a été doté de 30M€ pour les années 2021 et 2022. Il s'inscrit dans le cadre d'un travail partenarial avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

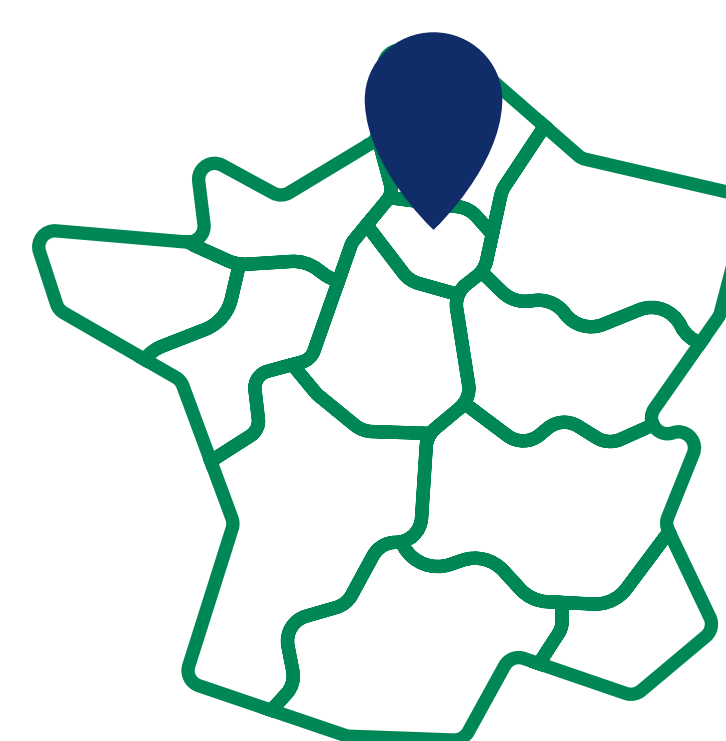
Deux enveloppes ont ainsi été créées pour déployer ce plan de rattrapage. La première (10 M€), gérée au niveau national, est dédiée aux projets de construction et rénovation d'équipements sportifs dans ou à proximité immédiate des QPV de 4 territoires démonstrateurs:

Grigny, Marseille – Quartiers Nord (13ème, 14ème, 15ème et 16ème arrondissements), Roubaix et Sarcelles. Suite à un travail réalisé avec l'ANRU, l'Agence a souhaité apporter un soutien ciblé, adapté aux caractéristiques socio-économiques des QPV de ces territoires et de leur forte carence en équipements sportifs.

La seconde enveloppe (20 M€) est quant à elle destinée aux projets situés dans ou à proximité immédiate des QPV métropolitains hors Corse et gérée au niveau régional.

En 2022, les reliquats existants sur ces deux volets ont été attribués de la façon suivante :

- ↳ 4 dossiers au titre des crédits nationaux pour un montant total de 4 305 555 € ;
- ↳ 4 dossiers en région PACA au titre des crédits régionaux pour un montant total de 443 441 €.



Réhabilitation, extension et mise en accessibilité des terrains de tennis au Centre sportif Nelson Mandela à Sarcelles (95)

Porté par la commune de Sarcelles au profit de l'ASS Tennis Club Sarcellois (400 licenciés), le projet prévoit l'agrandissement d'une surface sportive de 800 m² supplémentaire comprenant 2 terrains de padel et 2 terrains de badminton.

Le futur bâtiment sera réalisé en structure métallique avec parois composées de panneaux vitrés et translucides et bénéficiera d'une isolation des murs en laine de bois.

Affilié à la FF Handisport, l'ASS Tennis Club Sarcellois a établi un partenariat avec l'Institut

Médico Éducatif (IME) de Villiers-le-Bel. La pratique handisport est ainsi ouverte à des personnes en situation de handicap.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des 10 dossiers d'équipements de proximité (montant total de subvention de 1 037 858 €) déjà financés en 2021 par l'Agence au titre de cette enveloppe.

Coût total du projet : 2 197 500 €

Subvention Agence : 976 889 €

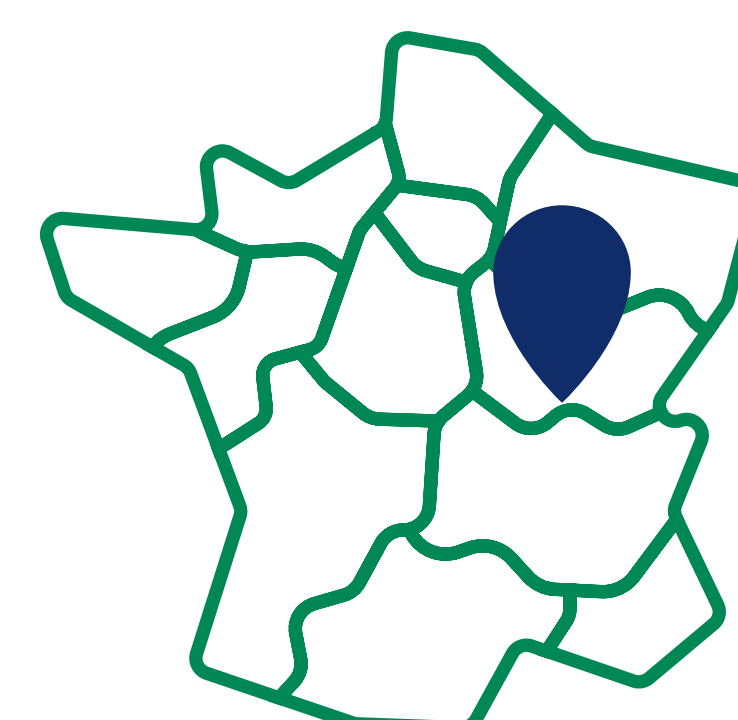
CENTRES DE PRÉPARATION AUX JEUX (CPJ)

La convention associant le Ministère chargé des Sports, la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO), Paris 2024, la Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) et l'Agence nationale du Sport prévoyait un soutien financier initial de **20 M€** dont 14 M€ attribués en 2021 et 6 M€ en 2022.

Un complément financier de 5 M€ validé par le Conseil d'Administration de l'Agence du 15 mars 2022 a permis de renforcer le soutien apporté aux projets de construction et rénovation d'équipements labellisés Centres de Préparation aux Jeux et d'optimiser les conditions d'accueil des potentielles délégations étrangères mais également les stages de préparation des équipes de France.

Au total, 43 dossiers ont ainsi été soutenus à hauteur de 11 M€ en 2022.

Parmi ces dossiers, 35 étaient localisés en territoires carencés représentant un montant total de subvention attribué de 9,416 M€.



Rénovation du complexe gymnique Jean Bouveri à Montceau-les-Mines (71)

Le complexe gymnique Jean Bouveri fait partie intégrante du Parcours de Performance Fédéral de la FF Gym.

Composé de 3 salles, dont une dédiée au Pôle Espoir Gymnastique artistique masculin, cet équipement accueille également un club évoluant au sein du Top 12.

Des stages de l'équipe de France ainsi que des revues nationales d'effectif Elite y sont régulièrement organisés.

Le projet soutenu par l'Agence porte sur une amélioration des conditions de pratique grâce à la réalisation de travaux de réhabilitation comprenant notamment la rénovation de la fosse de réception, la réhabilitation des espaces d'accueil, l'amélioration des vestiaires, la réhabilitation de la salle de musculation, la création d'un local antidopage ainsi qu'une partie rénovation énergétique via l'installation de panneaux photovoltaïques, d'un nouvel éclairage LED et l'isolation des façades.

Coût total du projet : 4 561 455 €

Subvention Agence : 400 000 €

ÉQUIPEMENTS HAUTE PERFORMANCE

Fonctionnant sur une logique de dialogue, et non d'appel à projets, entre la cellule Haut-Niveau/ Haute-Performance de l'Agence et les porteurs de projet, ce dispositif a pour objectif de financer des projets permettant d'accompagner au plus vite les équipes de France, et plus précisément les athlètes relevant des collectifs

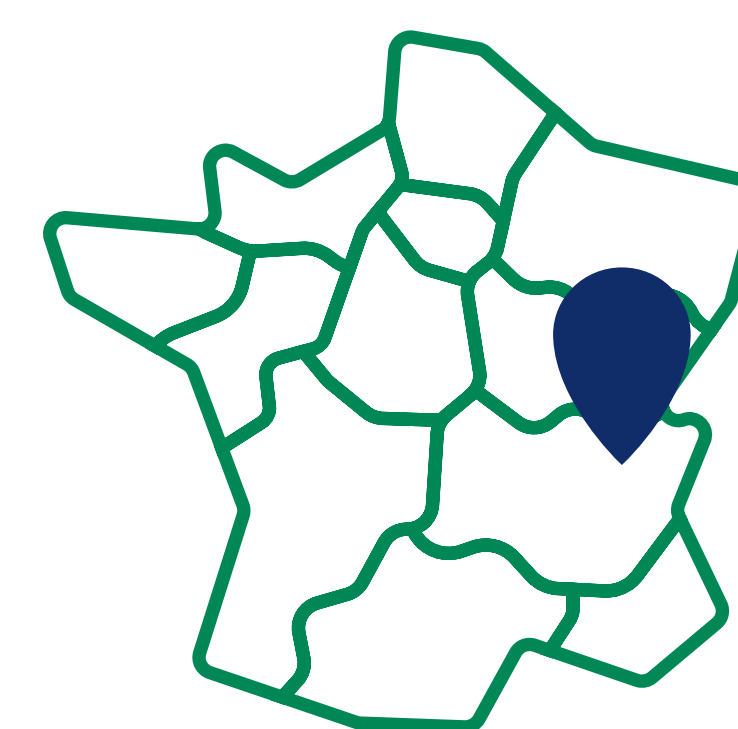
« **Cercle Haute Performance** » et « **Perf 2024** », dans leur préparation physique et technique finale en vue de performer lors des JOP de 2024.

Ouverte depuis cette année aux collectivités locales propriétaires d'équipements structurants accueillant des athlètes listés par la cellule HN-HP de l'Agence, cette enveloppe a permis de soutenir 9 projets de construction/rénovation d'équipements pour un montant total de 3 208 646 €.

40 dossiers d'acquisition de matériel sportif à destination de CREPS ou fédérations ont par ailleurs été financés pour un montant total de 2 791 354 €.

3 208 646 €

9 PROJETS DE CONSTRUCTION/RÉNOVATION
D'ÉQUIPEMENTS



Réhabilitation du pôle France Aviron à Vaulx-en-Velin (69)

Porté par le Syndicat mixte pour l'Aménagement et la Gestion de L'Île de Miribel-Jonage (Symalim), ce projet porte sur un réaménagement complet des infrastructures utilisées par les équipes de France (site d'entraînement de 4 médaillés Olympiques de Tokyo 2021).

Les installations actuelles sont obsolètes et ne répondent plus aux standards de préparation nécessaires pour garantir un niveau de performance optimal lors des échéances Olympiques de 2024 et de 2028.

La création de nouveaux hangars à bateaux, l'agrandissement et la modernisation des vestiaires/sanitaires ainsi que la création d'une nouvelle salle de musculation constituent les principaux aménagements de ce projet de rénovation globale.

Coût total du projet : 2 350 000 €

Subvention de l'Agence : 900 000 €

LA COMMUNICATION

L'AGENCE : UN POSITIONNEMENT QUI ÉVOLUE

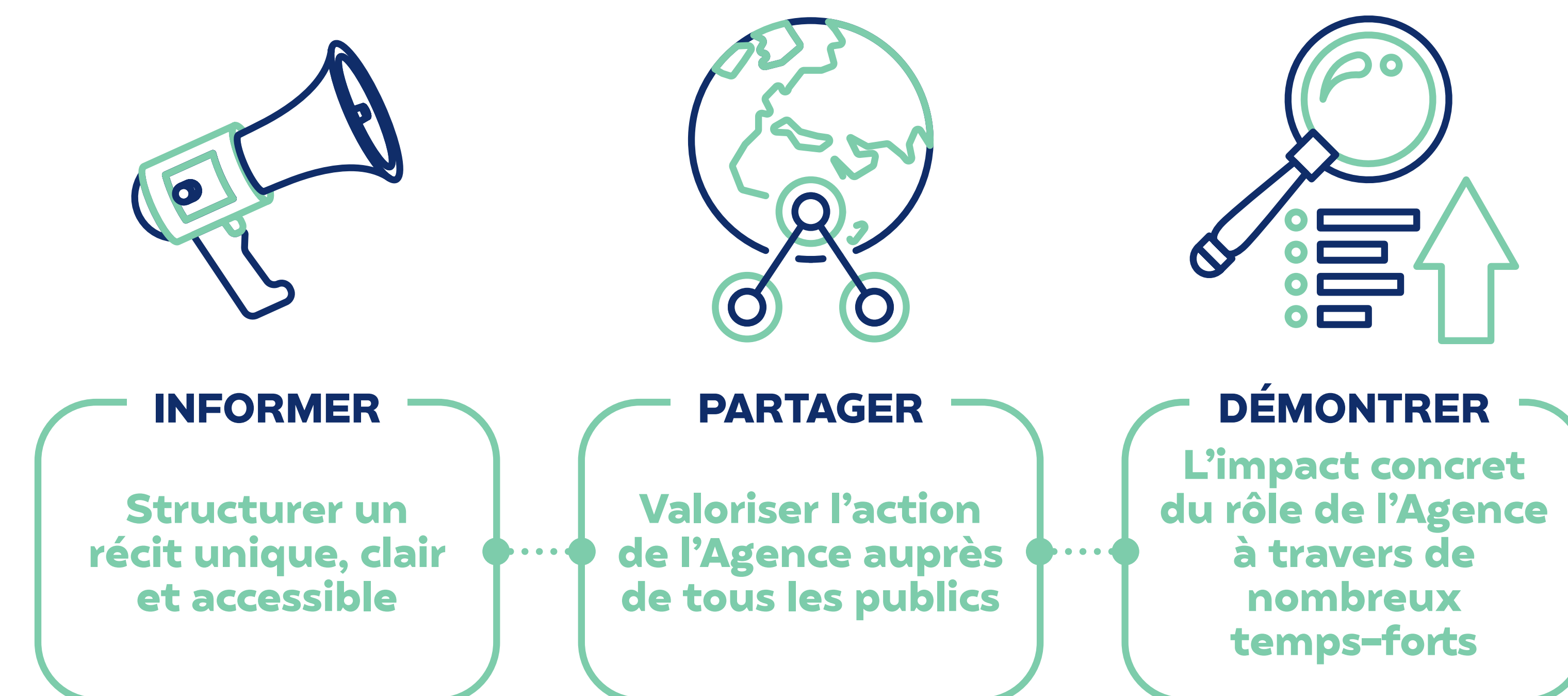
L'Agence nationale du Sport poursuit sa mission en faveur du développement des pratiques pour tous les publics et du soutien à la Haute Performance envers les athlètes et para athlètes français.

→ En 2022, l'Agence a mené une première phase de communication réussie qui a permis de faire connaître son rôle et son fonctionnement, en valorisant ses initiatives et ses nouveaux dispositifs.

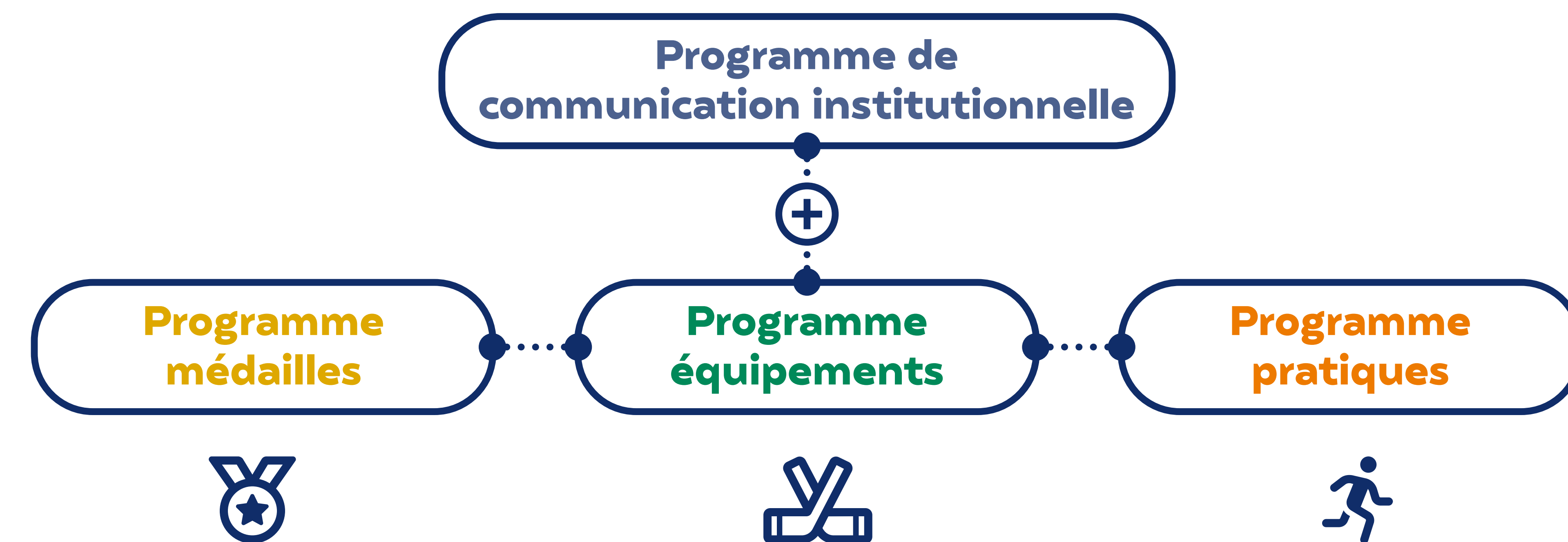
A travers une communication riche, liée à la multiplication des initiatives et nouveaux dispositifs, l'Agence a installé sa légitimité auprès de l'ensemble des acteurs qu'ils soient institutionnels, athlètes ou fédérations.

→ Une approche qui a attesté de la place de l'Agence dans la gouvernance du sport français et qui doit désormais valoriser l'impact concret de son action.

POUR Y PARVENIR, 3 NOUVEAUX AXES PHARES ONT ÉTÉ DÉCLINÉS :



La structuration de la communication s'articule sur une structure des « 3+1 programmes »



Une stratégie de contenus adaptée :

	Cible prioritaires					
Programme médailles	Sportifs, coaches, DTN	Actualités	Focus	Focus	Temps-fort	Temps-fort
Programme équipements	Élus locaux	Actualités	Actualités	Focus	Focus	Focus
Programme pratiques	Monde associatif et sportif	Actualités	Actualités	Temps-fort	Focus	Focus
Programme institutionnel	Institutionnels, leaders d'opinion	Temps-fort	Actualités	Temps-fort	Temps-fort	Focus

TEMPS-FORTS 2022

LES TROPHÉES IMPULSION SPORT

OBJECTIFS DES TROPHÉES IMPULSION SPORT



L'objectif :

« Permettre au plus grand nombre et surtout aux publics les plus éloignés de la pratique sportive de pouvoir se mettre au sport. »

Agathe Barbieux, Directrice du Développement des pratiques

EXEMPLES DE LAURÉAT : PROFESSION SPORT ET LOISIR – MAYOTTE



Consulter la vidéo [ICI](#)

LE PLAN 5000 TERRAINS DE SPORT

Suite à l'annonce le 14 octobre 2021 du Président de la République et en lien avec le Ministère des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'Agence s'est vue confier la mise en place du « Plan 5 000 Terrains de Sport ».

Ce projet vise à accompagner le développement de 5 000 équipements sportifs de proximité d'ici 2024. En 2022, plus de **2 100** équipements ont déjà été financés, pour un montant d'environ **86 M€**.

Une communication fil rouge est déployée, afin d'accompagner l'avancée du programme, d'en marquer les grandes étapes, et illustrer son impact dans les territoires bénéficiaires :

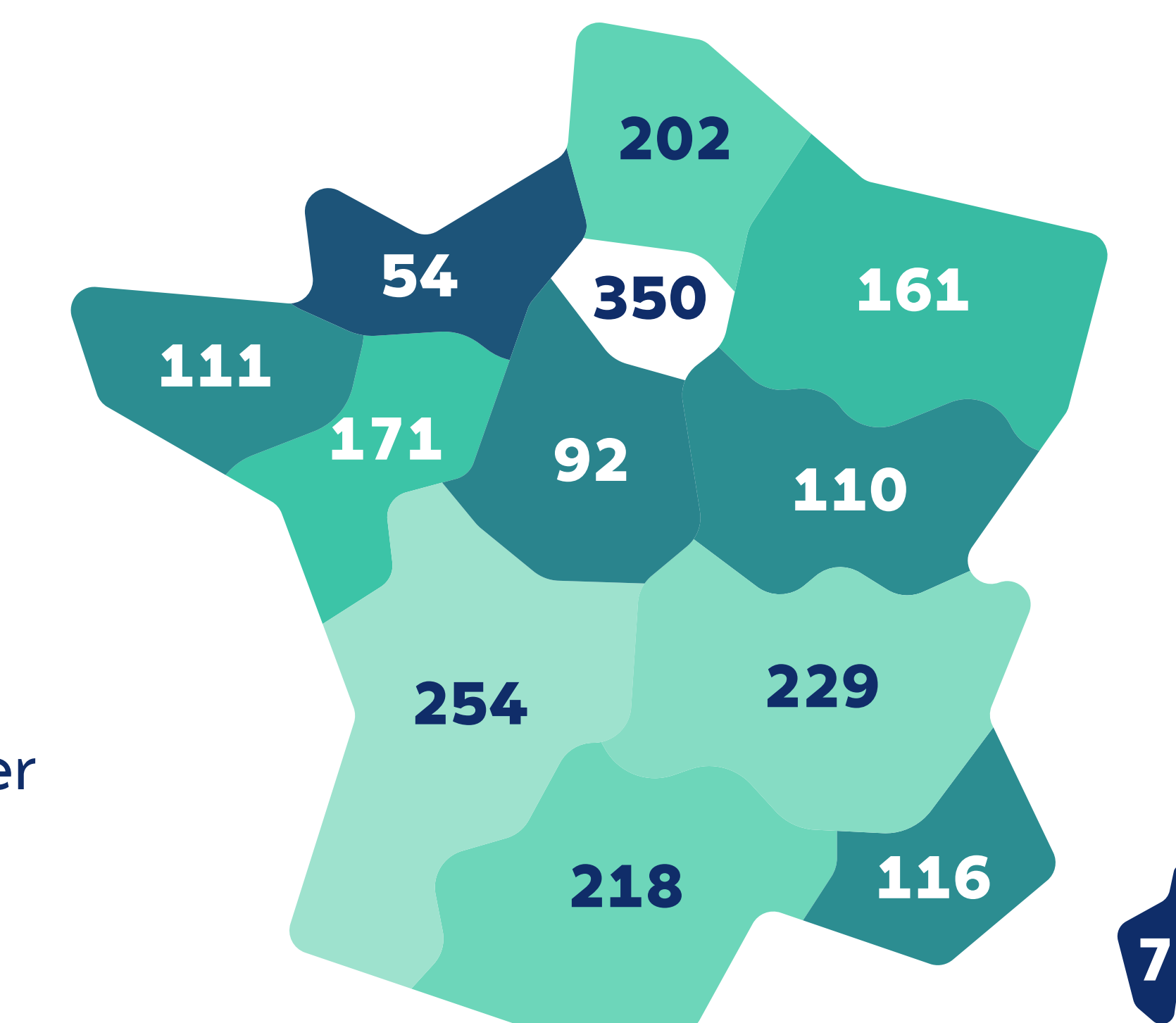
- ↳ Relais Réseaux Sociaux réguliers ;
- ↳ Newsletter dédiée (Octobre 2022) ;
- ↳ Focus Chiffres clés ;
- ↳ Focus « Héritage Mayenne 2024 », « Ping en extérieur »... ;
- ↳ Webinaires d'informations ;

Répartition par équipements



● 702 Plateaux multisports	● 145 Skatepark
● 337 Aires de Fitness	● 137 Basket 3x3
● 169 Pumptrack	

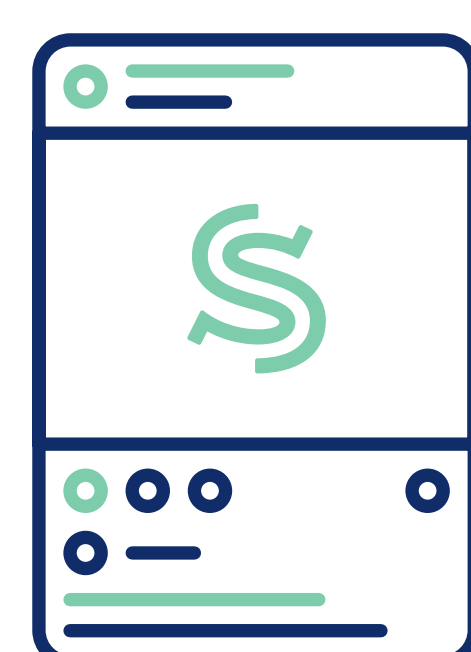
Répartition par territoire



LES BILANS CHIFFRÉS

BILAN RÉSEAUX SOCIAUX

SOMMAIRE



Nombre de posts
/ (mois avec le + de post)



Nombre
d'impressions :
meilleur mois 2022



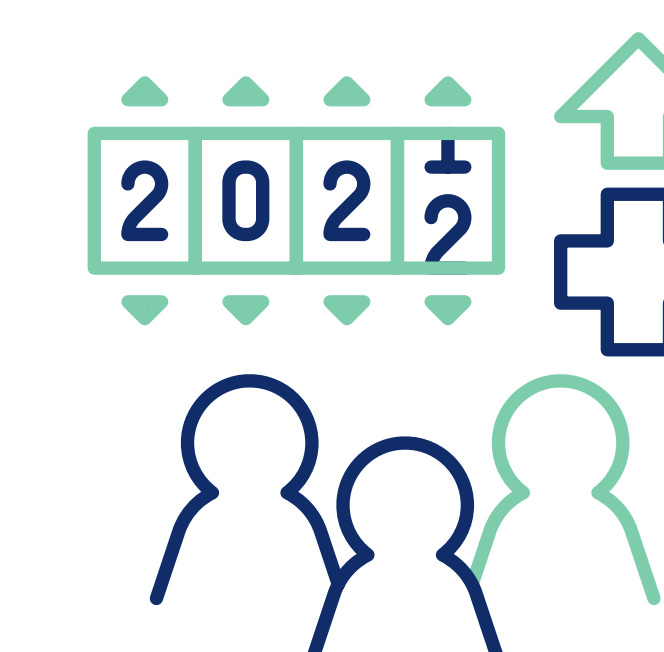
Total impressions
2022



Nombre total
d'abonnés 2022



Evolution moyenne
du nombre
d'abonnés par mois



Evolution annuelle
des abonnés



Taux d'engagement
moyen



72
(11 en Octobre)

88k (Juin)

152k ↗
(50k en 2021)

2 346 ↗
(1 127 en 2021)

+102 ↘
(+ 187 en 2021)

108 % ↗

2.2 %



130
(19 en Janvier)

74k (Janvier)

242k ↘
(700k en 2021)

8 245 ↗
(4 791 en 2021)

+288 ↗
(+ 120 en 2021)

+72 % ↗
(+43% en 2021)

6.5 %



139
(19 en Janvier et en Mars)

145k (Janvier)

680k ↘
(800k en 2021)

43.232 ↗
(33 576 en 2021)

+805 ↘
(+ 950 en 2021)

+29 % ↘
(+51% en 2021)

11,5 %
(Mai – Décembre)



153
(24 en Février)

148k (Janvier)

433k ↘
(1,2M en 2021)

11.351 ↗
(9 983 en 2021)

+114 ↘
(+ 200 en 2021)

+14 % ↘
(+31% en 2021)

3.2 %

LES BILANS CHIFFRÉS

BILAN NEWSLETTER



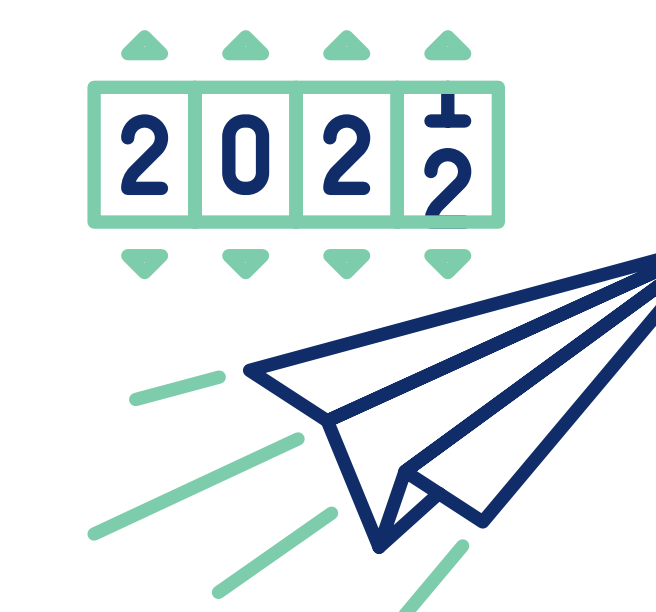
Nombre d'abonnés 2022



Taux d'ouverture moyen



Taux de clics moyen



Nombre d'envois par an

Newsletter
Institutionnelle

11 128 ↓
(11 449 en 2021)

34,4 % ↑
(30% en 2021)

5,50 % ↑
(2,7% en 2021)

12

Newsletter Clubs

16 690 ↓
(17 629 en 2021)

52 % ↑
(45% en 2021)

2,6 % ↓
(2,7% en 2021)

12

La newsletter de l'Agence s'est affirmée en 2022 comme un véritable temps-fort de sa communication.

Son format mensuel s'est imposé comme un rendez-vous à ne pas manquer. Repensée en 2021, la newsletter permet une synthèse efficace des nombreuses actualités de l'Agence, regroupées sous quatre thématiques :

- ↳ **L'institutionnel** : « Tous pour le Sport de demain »
- ↳ **La Haute Performance** : « Tous derrière nos athlètes »,
- ↳ **Le Développement des Pratiques** : « Tous en mouvement »
- ↳ **La veille des acteurs** : « Du côté de nos membres ».

Des focus sur des sujets particuliers sont également proposés, comme la newsletter « Plan 5000 Terrains de Sport ».

Cette communication digitale a trouvé son public, avec plus de **11 000 abonnés** et un taux d'ouverture de près de **35%**.

La newsletter à destination des clubs permet de toucher les acteurs au plus près du sport et connaît également un succès confirmé après son lancement en 2021 : près de **17 000 contacts** et un taux d'ouverture de **52%**.



Edito de Tony ESTANGUET



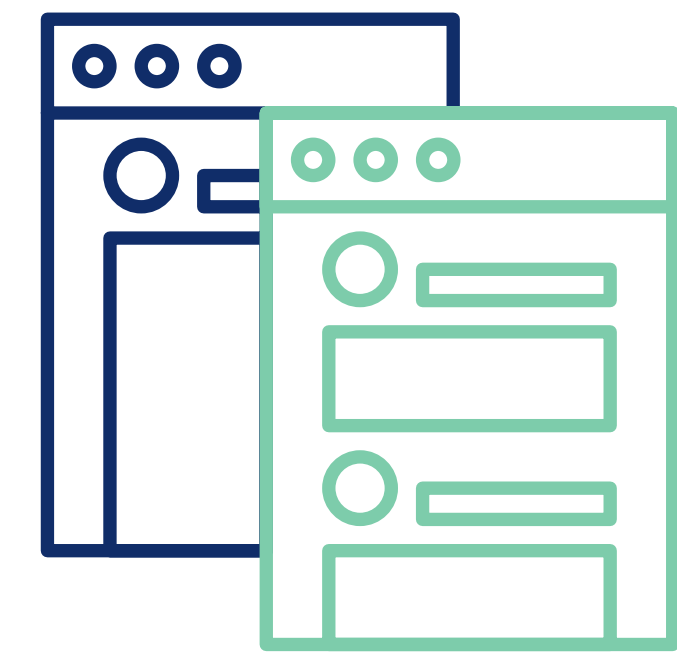
À deux ans des Jeux, nos actions communes pour promouvoir le développement de la pratique sportive continuent à prendre de l'ampleur. Depuis 2019, la contribution de l'Agence nationale du Sport à l'appel à projets Impact 2024 a permis à plus de 2 millions de personnes de bénéficier des impacts sociaux du sport. En parallèle, le programme « Savoir-Nager », le développement du design actif ou le dispositif « Gagner du terrain » sont autant de pierres qui contribuent à développer la place du sport dans notre pays et sur lesquelles la participation de l'Agence nationale du Sport est précieuse. Merci à tous pour votre mobilisation, les deux ans qui viennent vont permettre de monter encore en puissance pour renforcer l'héritage des Jeux !

Tony Estanguet
Président de Paris 2024

LES BILANS CHIFFRÉS

BILAN SITE INTERNET

SOMMAIRE



Nombre de pages
consultées

527 720



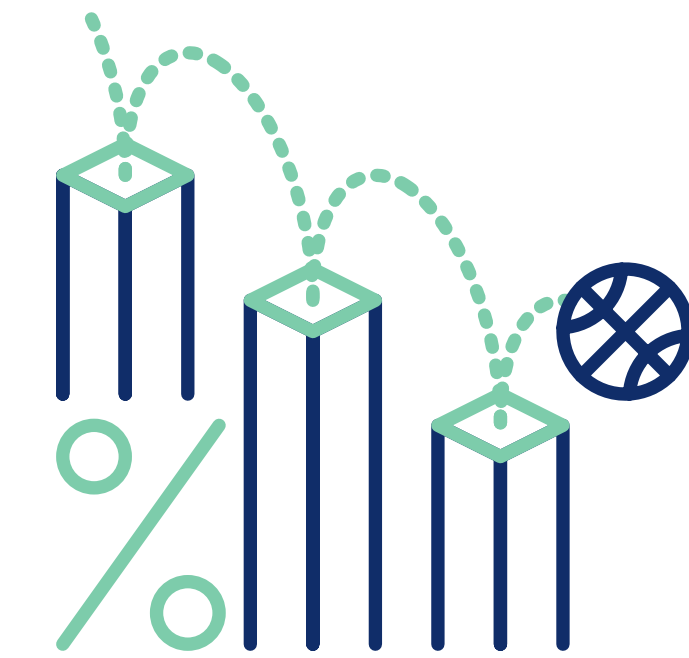
Nombre de
visiteurs

144 271



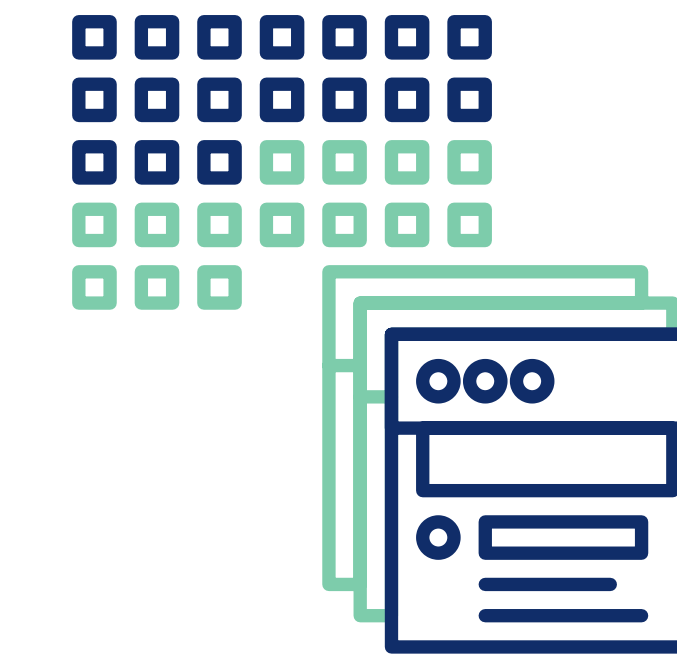
Durée moyenne
d'une session

5:55 min



Taux de rebond

58.3 %



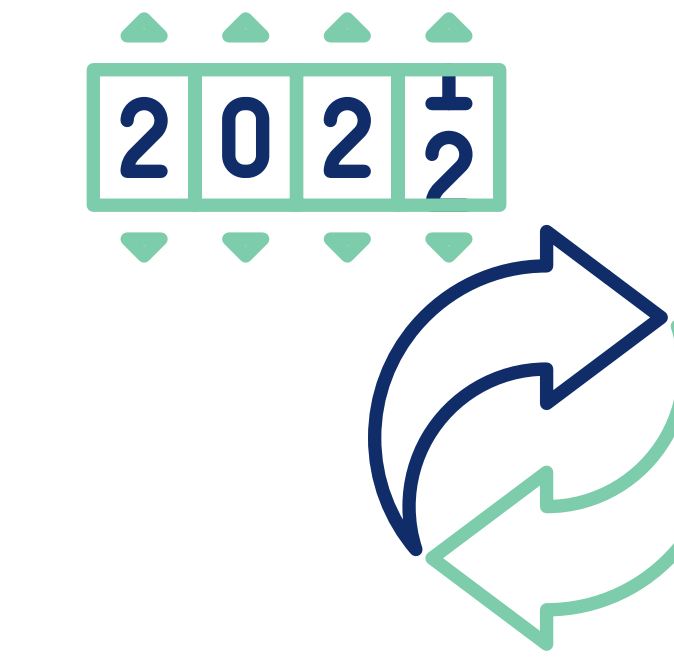
Moyenne mensuelle
nombre de pages
consultées

43 976



Meilleur mois

Mars



Date de refonte

2021



Pages les plus
visitées

- Aides & Subventions
- Programme des Equipements Sportifs de Proximité
- Projets Sportifs Fédéraux

Visiteurs : 19 072
Pages vues : 67409
Temps moyen : 5:57mn

NOS DÉFIS 2023

GOVERNANCE ET VIE DE L'AGENCE

- ↳ Développement des Conférences des Financeurs du Sport
- ↳ Mise en place des contrats pluriannuels d'orientation et de financement qui actent les contributions des différents co-financeurs

PARTENARIATS

Déployer la stratégie partenariale de l'Agence :



DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

Valoriser les initiatives inspirantes et faciliter l'échange de savoir-faire entre les acteurs sportifs

- ↳ Trophées Impulsion Sport, organisation de webinaires, création d'une plateforme « emploi », fonds de soutien à la production audiovisuelle, etc.

Renforcer l'inclusion sociale et professionnelle par le sport

- ↳ Appel à projets Impact 2024, accompagnement des acteurs menant des actions en matière de lutte contre les discriminations et les violences dans le sport, dispositif « Du stade vers l'emploi », plan de continuité « Campus 2023 »...

Simplifier les procédures et améliorer la qualité de l'expérience utilisateur des systèmes d'information

- ↳ Digitalisation de l'appel à projets transformation numérique des fédérations, évolutions des systèmes d'information, organisation de sessions de formation, réalisation de guides d'utilisation, etc.

HAUTE PERFORMANCE

- ↳ Déploiement du plan Coachs 2024
- ↳ Renforcement du soutien aux fédérations
- ↳ Mise en œuvre du projet Ambition Bleue
- ↳ Maintien du soutien individualisé aux athlètes
- ↳ Déploiement du dispositif Gagner en France

ÉQUIPEMENTS

- ↳ 5000 terrains de sport financés en 2023.



- ↳ Ouverture de la plateforme InfraSport dédiée aux demandes de subventions dématérialisées avec interface comptable.
- ↳ Le développement de co-financements pour accompagner le Plan 5000 équipements (FAFA et Conseil départemental 93) et la mise en place du guichet unique.



ANNEXES

LA TABLE DES SIGLES

A

AP : Aide personnalisée

AAP : Appel à projets

AE : Autorisation d'engagement

AFDAS : Assurance formation des activités du spectacle

AG : Assemblée Générale

AS DTN : Association des Directeurs Techniques Nationaux

ALD : Affection Longue Durée

AMF : Association des maires de France

ANR : Agence nationale de la recherche

ARS : Agence régionale de santé

ASDTN : Association des directeurs techniques nationaux

ATP : Affectation à titre provisoire

B

BOP : Budget opérationnel de programme

BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

C

CA : Conseil d'Administration

CAE : Convention d'aménagement d'emploi

CAHN : Commission des athlètes de haut niveau

CCT : Contrat de convergence et de transformation

CdFS : Conférences des Financeurs du Sport

CD 93 : Seine Saint-Denis Le Département

CDFAS : Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives

CGO CTS : Centre de gestion opérationnelle des cadres techniques et sportifs

CI : Contrat d'image

CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche

CIP : Convention d'insertion professionnelle

CNDS : Centre national pour le développement du sport

CNOSF : Comité national olympique et sportif français

CNSD : Centre national des sports de la défense

CO HP : Convention d'objectifs Haute Performance

COJO : Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024

COFIL : Comité de Pilotage

COSTRAT : Comité Stratégique

COMOP : Comité Opérationnel

CoSMoS : Conseil social du mouvement sportif

CP : Crédit de paiement

CPDE : Conseil permanent des établissements du Ministère des Sports

CPJ : Centres de Préparation aux Jeux

CPO : Contrat de Préparation Olympique

CPOF : Contrat Pluriannuel d'Orientation et de Financement

CPSF : Comité paralympique et sportif français

CRdS : Conférences Régionales du Sport

CREPS : Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive

CT : Collectivité territoriale

CTS : Cadres techniques et sportifs

D

DFT : Développement Fédéral & Territorial

DEJEPS : Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

DIGES : Délégation interministérielle aux grands événements sportifs

DIJOP : Délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques

DITP : Direction interministérielle de la transformation publique

DJEPVA : Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

DINUM : Direction du numérique

DIU : Diplôme parasport interuniversitaire

DPO : Délégué à la Protection des Données

ANNEXES

LA TABLE DES SIGLES

DRAJES : Direction régionale académique à la jeunesse, à l'encadrement et aux sports

DS : Direction des Sports

DSDEN : Direction des services départementaux de l'éducation nationale

DTN : Directeur(trice) technique national(e)

E

ES : Equipements Sportifs

ESQ : Emplois sportifs qualifiés

ETP : Equivalent Temps Plein

ETPT : Equivalent Temps Plein Annuel Travaillé

F

FAFA : Fonds d'aide au football amateur

FDJ : Française des Jeux

FF : Fédération française

G

GBCP : Gestion budgétaire et comptable publique

GESI : Grands événements sportifs internationaux

GIP : Groupement d'intérêt public

H

HN-HP : Haut Niveau Haute Performance

HP : Haute Performance

I

INJEP : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

INSEP : Institut national du sport, de l'expertise et de la performance

IPCS : Impulsion Politique & Coordination Stratégique

IRMES : Institut de recherche biomédicale et d'épidémiologie du sport

J

JOP : Jeux olympiques et paralympiques

M

MEDEF : Mouvement des entreprises de France

MESRI : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

MGHP : Manager général de la Haute Performance

MGI : Mission Grand Insep

MRP : Maisons Régionales de la Performance

O

OPE : Organisme public équivalent

P

PAA : Plan Aisance Aquatique

PFS : Portail des fédérations sportives

PIA : Programme d'investissements d'avenir

PPF : Projet de performance fédéral

PPR : Programme prioritaire de recherche

PSF : Projets Sportifs Fédéraux

PSH : Personne en situation de handicap

PST : Projets Sportifs Territoriaux

PSQS : Portail de suivi quotidien du sportif

PSSI : Politique de sécurité du système d'information

ANNEXES

LA TABLE DES SIGLES

Q

QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville

R

RAP : Reste à payer

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RH : Ressources Humaines

RRHP : Responsable régional de la haute performance

S

SDH : Sport Data Hub

SDJES : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

SHN : Sportif de haut niveau

SI : Systèmes d'Informations

SMR : Suivi médical réglementaire

SOFMER : Société française de médecine physique et de réadaptation

SOLIDEO : Société de Livraison des Ouvrages Olympiques

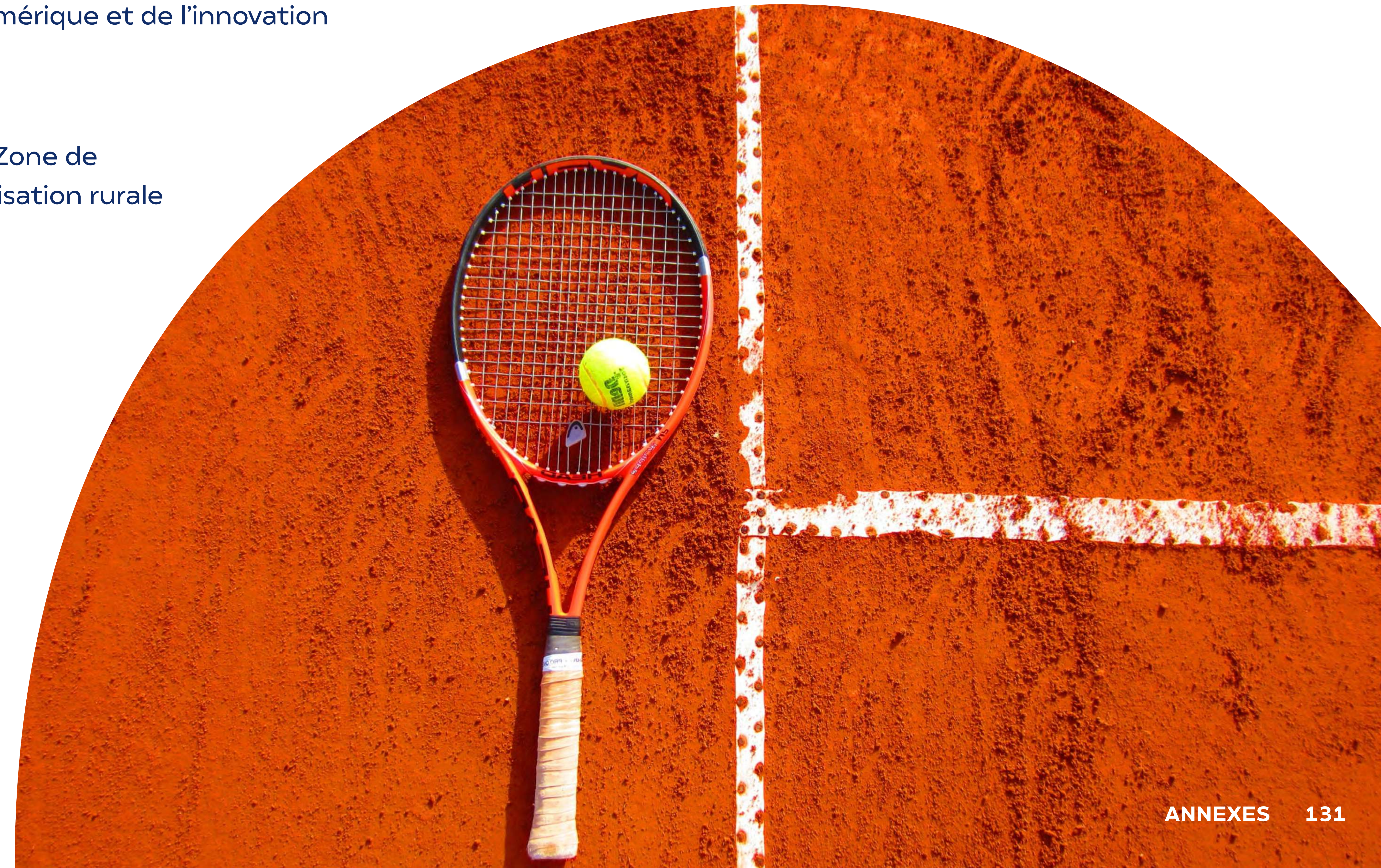
U

U2P : Union des entreprises de proximité

UDNI : Unité du développement du numérique et de l'innovation

Z

ZRR : Zone de revitalisation rurale



7. Point d'information et échanges sur la mise en œuvre du programme « Ambition Bleue »

8. Point d'Information et échanges sur la mise en œuvre du programme « Impulsion Sport »

9. Point d'information et échanges autour de la mise en œuvre de la déclinaison territoriale de la nouvelle gouvernance du sport : intervention de Philippe SAID, Président de la conférence régionale du Sport de Nouvelle Aquitaine

10. Point d'information et échanges autour de la mise en œuvre de la stratégie menée en termes de partenariats : intervention du partenaire de l'Agence, Nike, et présentation du projet « team gogirls »



11. Clôture par le Président de l'Agence nationale du Sport.